Bx DE MAZENOD

LETTRES

AUX OBLATS DE FRANCE

1856 -1861

1856

1304. [Au p. Charles Baret, à Bordeaux].[1]

1304. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection et prières pour tous les Oblats. Manque de temps pour répondre aux lettres. Impossibilité de faire une fondation à Bogota.

Marseille, le 4 janvier 1856.

Dieu, en me prédestinant à être le père d'une famille nombreuse dans son Église, m'a accordé un cœur de telle nature qu'il suffit pour contenir tous mes enfants, donnant à chacun le degré d'affection et de véritable amour qui lui est dû; mais il me faudrait cent mains pour correspondre comme je le voudrais, avec tous ceux qui me donnent des témoignages de leur attachement. J'en suis réduit à m'occuper beaucoup d'eux devant le Seigneur, soit en offrant journellement le st sacrifice pour eux, soit en priant pour eux chaque jour dans mon oraison devant le très saint sacrement. Je leur donne à tous, en quelque sorte, rendez-vous dans le cœur adorable de notre divin Sauveur. L'action de grâces et la demande de nouvelles bénédictions pour eux sont une occupation obligée de mon humble et reconnaissant entretien avec notre Seigneur dans ce saint exercice.

20 avril.

Voilà, mon très cher fils, les premières lignes de la lettre qui t'était destinée dès les premiers jours de cette année. Je voulais dès lors m'excuser auprès de toi du retard que j'avais mis très involontairement pour t'écrire, ce que j'avais su t'avoir affligé, et tu vois que ma bonne volonté a été en défaut, et que je ne suis pas plus avancé. Je te conjure, mon bien cher fils, de ne t'en prendre qu'à ma position bien connue de tout le monde, et de ne pas me faire l'injure de m'accuser d'oubli ou d'indifférence. Dieu sait que si j'ai un reproche à me faire, c'est de vous trop aimer, et pour ton compte sois bien assuré, mon bien cher fils, que tu n'as rien à me demander à cet égard.

Je suis touché des pensées bienveillantes qui préoccupent le très digne M. de Mosquera. Je m'estimerais heureux de pouvoir répondre à ses vues et placer sous la protection de sa famille quelques-uns des nôtres dans ce diocèse de Bogota auquel tant de souvenirs m'attachent, mais nous sommes loin d'être en mesure de former un nouvel établissement. Tu sais que nous avons toutes les peines du monde pour soutenir ceux qui existent. On est partout en souffrance, et ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'on a l'air de s'en prendre à moi, comme si quelqu'un pouvait ignorer dans la Congrégation l'état de notre personnel. Je suis, franchement, un peu ennuyé de ces plaintes, mais je prends pourtant patience. Ce que je ne cesse de dire, c'est qu'il est inutile de s'inquiéter puisqu'il est certain qu'on n'est pas obligé de faire au-delà de son pouvoir. On a de la peine à comprendre une chose si juste et si raisonnable.

2 mai.

Décidément je vais envoyer ma lettre à la poste. Depuis que je l'ai reprise, il m'a fallu suivre les stations des rogations, visiter l'hospice des vieillards, monter à N.-D. de la Garde, [faire] deux conférences qui m'ont tenu la moitié de deux jours, l'office

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Baret.

de l'Ascension, bref il n'y a pas de raison pour que cela finisse. En attendant, tu es exposé à te dépiter. Ainsi, quelque désir que j'eusse de te dire encore quelque tendresse, je finis ici avec d'autant plus de raison que je vois déjà roder des gens tout disposés à me faire tomber la plume des mains.

Adieu donc, mon cher fils, tout ce que je te demande en te pressant contre mon cœur, c'est que aies compassion de moi et que tu ne te fâches jamais, quoiqu'il arrive, contre un père qui t'aime si tendrement.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

P.S. Je veux te dire une chose qui te fera bien plaisir, d'abord que ton frère[1] est toujours excellent, s'acquittant bien de tout ce dont il est chargé, etc., et que le jeune neveu s'est bien remonté de l'échec des vacances, et a repris le goût de sa vocation. Je l'ai vu un des jours derniers à Montolivet et j'ai été enchanté de sa tenue.

Salue de ma part tous nos Pères. Je dois une réponse au p. Delpeuch. C'est que la démarche à faire auprès de l'Arch[evêque] m'embarrasse[2].

1305. [Aux pp. Fouquet et Balaïn, à Ajaccio].[3]

1305. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection. Que le p. Balaïn se repose et que le p. Fouquet n'abuse pas de ses forces. Salutations aux pp. Chaîne et Pompei. Prochaine visite du Provincial.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 8 j[anvie]r 1856.

Quand je ne pourrais vous dire que deux mots, il faut que je vous rappelle, mes chers, mes bien-aimés enfants, combien je vous aime. Je suis accablé de travail, mais toujours plein de force. Ce qui me désole, c'est qu'on ne me laisse pas le temps de m'entretenir, comme mon cœur le souhaiterait, avec des fils aussi chéris que vous. C'est au point que pour profiter d'un moment que je me dérobe, je vous écris à tous deux dans une seule lettre. Les quelques lignes du cher p. Balaïn me rassurent bien un peu, mais pas assez pour lui conseiller de reprendre son travail. Et vous, mon bon petit père Fouquet, ne pensez-vous pas vous être trop surchargé? Je sais que vous êtes un grand travailleur; mais, mon enfant, prenez garde de ne pas abuser de vos forces. Dès que vous vous sentirez fatigué ne craignez pas d'enrayer. Je tiens avant tout à la santé de mes enfants. Je me mettrais peu en peine que les classes allassent un peu moins bien.

Il fait de si vilain temps sur mer que je voudrais laisser un peu avancer la saison avant de vous envoyer le p. Provincial; mais comptez sur sa visite à défaut de la [présence de][4] votre vieux père. Je suis brouillé avec [la mer] pour le reste de mes jours.

On ne peut plus reconnaissant de votre aimable souvenir, j'excuse le paresseux p. Chai [ne] de m'avoir privé du plaisir de recevoir quelques lignes de sa main.

---

[1] Victor Baret.

[2] De quelle démarche s'agit-il? On sait par d'autres lettres que le cardinal Donnet faisait prêcher trop de missions et voulait confier aux Oblats le sanctuaire de N.-D. d'Arcachon, cf. lettres nn. 1308, 1322, 1331 et 1334.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fouquet.

[4] Le haut de la feuille a été coupé.

Saluez-le de ma part sans lui faire des reproches. Je veux croire que le bon p. Pompéi ne se rappelle pas que je suis peut-être en arrière avec lui. Saluez-le aussi, tout en lui disant qu'il ne m'est pas toujours possible d'écrire à qui je voudrais. N'allez pas croire que ce que je fais en ce moment démente mon assertion. J'ai là auprès de moi deux personnes qui me pressent de finir. J'en prends mon parti puisque j'ai pu vous répéter que je vous aime de tout mon cœur, et je vous bénis aussi de toute mon âme.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1306. [Au p. Luigi, à Vico].[1]

1306. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Mgr de Mazenod écrit peu, faute de temps, mais s'occupe des Oblats deux fois par jour devant le Seigneur. Veiller à sa propre santé. Impossibilité d'augmenter le personnel de la maison.

Marseille, le 17 j[anvie]r 1856.

Mon cher p. Luigi, est-il bien vrai que je suis en retard avec vous? Il me semble que non, et qu'il n'y a pas très longtemps que je vous ai écrit. Il est vrai que l'excès d'occupations que l'on me donne ici fait que je ne puis pas calculer au juste le temps, mes jours s'écoulent avec une rapidité effrayante. N'importe, je ne voudrais pas pour cela que vous fussiez oublié. Quand je dis oublié, je ne veux parler que dans la correspondance par lettres, car votre souvenir est tellement gravé dans mon cœur, et vous êtes si bien présent à ma pensée que chaque jour je m'occupe de vous personnellement deux fois devant le Seigneur. Avant l'aurore à la préparation de la messe, et à l'entrée de la nuit à l'oraison devant le très saint sacrement. Il n'y a pas de dérangement qui tienne, il faut que ces deux exercices aient lieu, tandis que je ne suis pas toujours le maître pour prendre la plume et vous écrire.

On vient de me dire, mon cher fils, que vous avez été un peu malade. De grâce ménagez-vous, suspendez vos missions jusqu'à ce que vous soyez bien rétabli. Un excès de travail lorsqu'on n'est pas bien remis peut être funeste; ne faites donc point d'imprudence. En suspendant vos travaux, vous faites un acte plus méritoire que si vous alliez en mission au risque de vous réduire à n'en plus faire.

Je voudrais bien pouvoir venir au secours de votre *studentato*[2], mais nous ne le pouvons pas pour le moment. Il faut donc exciter le zèle du petit nombre d'ouvriers que vous avez à votre disposition. On doit en certaines occasions faire force de voiles. C'est ce que nous ne cessions de faire dans les commencements de notre Congrégation. Personne ne cherchait ses aises à cette époque fortunée. On avait l'esprit de mortification qui faisait embrasser avec joie les choses les plus difficiles et les plus pénibles à la nature, et Dieu aidait notre faiblesse en faveur de notre bonne volonté...[3]

1307. [Au p. de L'Hermite, à N.-D. de Cléry].[4]

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Luigi.

[2] Petit séminaire établi à Vico depuis 1853, cf. É. LAMIRANDE, «Les œuvres d'enseignement dans la Congrégation du vivant du Fondateur», dans *Études Oblates*, L 25 (1966), pp. 9-12.

[3] La deuxième feuille de cette lettre est disparue.

[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-L'Hermite.

1307. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Travailler avec modération. Veiller à la régularité des Pères de la maison. Salutations aux pp. Sigaud et Marchal.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 23 février 1856.

C'est très bien à vous, mon très cher fils, de ne pas oublier votre vieux père. Vous savez le plaisir que me font éprouver vos lettres, et vous n'avez pas voulu m'en priver quoique vous ayez traité les affaires avec ceux de nos Pères spécialement chargés de ce soin. Je bénis Dieu du succès de la mission dont je vous ai chargé[1], mais je trouve que vous vous prodiguez trop. Ainsi pourquoi faire le catéchisme tous les jours? Et cette classe de latin? C'est certainement une bonne chose, mais comment y suffire sans un détriment notable de votre santé. Avant de l'entreprendre vous auriez dû me consulter, et je ne crois pas que j'y eusse donné mon consentement.

Vous comprenez que je n'ai pas eu un moment la pensée de vous enlever le p. Sigaud. J'ai chargé le p. Fabre de vous dire de le garder. Rien ne m'étonne comme de le voir réclamer par le supérieur de Nancy qui se plaignait avec raison des répugnances que montrait ce Père pour le ministère dont on le chargeait. Sur ce point, je vous recommande de ne pas laisser prendre de mauvaises habitudes au p. Sigaud. Il a besoin de réfléchir davantage sur les devoirs de sa vocation, d'être plus indifférent sur ce que peut lui prescrire l'obéissance, et de faire volontiers ce qui même pourrait le contrarier. Mettez-vous à votre place avec lui comme avec tous les autres, c'est-à-dire exécutez tout ce que votre devoir de supérieur exige. Signifiez à tous, dans les conférences prescrites, que vous ne pouvez pas vous écarter de ce que la Règle vous oblige de faire et que personne ne trouve mauvais, ni ne s'étonne de vous voir exiger l'exacte régularité et l'obéissance absolue aux saintes Règles. Oubliez que vous êtes jeune. Timothée l'était aussi et st Paul entendait qu'on le respectât. Il en est ainsi de vous. La responsabilité d'une bonne discipline, de la régularité et de la sanctification des vôtres, qui ne peut s'opérer que par là, pèse entièrement sur vous.

Comme je voudrais continuer de m'entretenir avec vous, mais j'ai déjà été interrompu plusieurs fois depuis que j'ai commencé cette lettre et je manquerais le courrier si je ne l'envoyais tout de suite à la poste, deux jours après sa date, car nous sommes au 25 aujourd'hui. Adieu donc, mon cher fils, dites mille choses amicales à notre bon p. Marchai, je lui recommande de vous soigner, et je vous embrasse et bénis tous deux de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1308. [Au p. Vincens, à Bordeaux].[2]

1308. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prédications du p. Vincens à Bordeaux. Refus d'un petit séminaire à Narbonne. Projet de retraite du p. Vincens à Carcassonne.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 1er mars 1856.

---

[1] Supérieur de la maison de N.-D. de Cléry et curé de la paroisse.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vincens.

Je savais d'avance, mon cher p. Vincens, que le bon Dieu bénirait vos travaux apostoliques, aussi je ne me suis jamais mis en peine de vos appréhensions. Le Cardinal[1] me remercie de vous avoir envoyé, et moi je rends grâces à Dieu de seconder vos efforts par sa puissante grâce.

J'avais eu à répondre à M. l'Évêque de Carcassonne[2], qui me demandait des Oblats pour son petit sémin[ai]re de Narbonne, négativement comme vous pensez bien, mais pour lui donner une fiche de consolation je lui rappelais que le p. Vincens irait concourir au bien de son diocèse en y prêchant la retraite pastorale.

Il paraît que j'ai mis le bon Mgr de La Bouillerie en souci, en lui apprenant ce dont il ne se doutait pas. M. le Vicaire Général écrit à mon Vicaire Général en ces termes: «II résulte d'une lettre de Mgr l'Évêque de M[arsei]lle qu'un Père Oblat de votre ville a été invité par le prédécesseur de Mgr notre Évêque à prêcher une retraite pastorale à Carcassonne. Comme Mgr de Bonnechose, en partant pour Évreux, n'a laissé aucune note sur ce sujet, je prends la liberté de m'adresser à vous, M. le V[icaire] G[énéral], pour savoir par votre entremise à quelle époque le R. Père s'attend à prêcher cette retraite. Ce ne pourrait être au plus tôt que l'an prochain, parce que Mgr de La Bouillerie, qui ne connaissait pas les arrangements pris à cet égard par son prédécesseur, a déjà arrêté un prédicateur pour la présente année.

Veuillez bien, M. le V[icaire] G[énéral], avoir la complaisance de me donner le renseignement que je suis chargé de vous demander et agréer, etc.»

Mon Vicaire Général n'étant pas en mesure de donner le renseignement demandé, et moi n'étant pas sûr de l'époque qui avait été fixée quand les menaces du choléra firent différer de donner la retraite, j'ai recours à vous pour que vous me fixiez à cet égard. Mandez-moi ce qu'il faut répondre à ce Vicaire Général appelé Rigal. Je trouve étrange que ce Grand Vicaire ignore ce qui a eu lieu, ou l'ait si bien oublié.

Je ne demanderais pas mieux de suivre votre conseil et d'aller à Bordeaux ce printemps, mais les voyages ne m'amusent pas du tout lorsqu'il faut les faire en voiture. Passe pour les chemins de fer! Et puis pour aller à Bordeaux que de stations d'évêchés il me faudrait faire?

Décidément, s'il me fallait faire le voyage de Paris, je prendrais mes dimensions pour aller à Bordeaux, la chose sera vraisemblablement décidée dans le courant de ce mois.

1309. [Au p. Bellon, à Romans].[3]

1309. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Peu de sujets disponibles pour répondre aux besoins des diverses maisons. Relation des missions.

[Marseille, le] 19 mars 1856.

Nous sommes pauvres, il ne convient donc pas de vouloir faire les riches. Il faut savoir se contenter du peu que l'on peut faire, avec le petit nombre de sujets que l'on a et nous épargner des jérémiades inutiles et des récriminations injustes. À quoi bon

---

[1] Le card. Donnet, archevêque de Bordeaux.
[2] Mgr F.-A. Roullet de La Bouillerie, nommé évêque de Carcassonne le 6 février 1855; son prédécesseur Mgr H.-M. Gaston de Bonnechose avait été transféré à Évreux.
[3] YENVEUX V, 92; VII, 269.

vouloir aller plus vite que le temps? Qu'on prenne patience, à la fin de l'année nous aurons quelques nouveaux prêtres, voilà toute notre espérance, et quand il faudra les répartir entre tant de besoins, nous serons obligés de reconnaître que nous sommes encore au dépourvu. Faut-il s'inquiéter pour cela? Nous appartient-il de nous révolter contre la Providence? Dieu connaît nos besoins, il est le maître des cœurs;

s'il n'en touche pas un plus grand nombre pour les diriger vers nous, qu'avons-nous à dire? Faire de notre mieux avec les moyens que nous avons, ne pas s'inquiéter et ne pas fatiguer les supérieurs par des réclamations inopportunes. Voilà ce que dicte le bon sens ainsi que la religion.

Je pense que nos missionnaires t'envoient la relation de leurs missions. L'oubli de cette prescription serait une lacune fâcheuse dans les annales de la Congrégation. S'ils ne l'ont pas fait en mission, exige qu'ils réparent cette omission quand ils seront rentrés chez eux.

1310. [Au p. Souiller, à Nancy].[1]

1310. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi du p. Pineau à Nancy et du p. Eynard à N.-D. de Cléry. Rapport sur N.-D. de Sion.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 14 avril 1856.

Ma lettre, mon cher p. Soullier, par le p. Pineau que j'envoie au secours de votre communauté. C'est un ange de vertu, un modèle de régularité, la douceur même. Je vous fais un vrai cadeau. Son goût l'aurait porté aux missions étrangères, mais nous ne devons pas oublier ce que nous dit au début de notre existence le saint Pape Pie VII: *Ite primum ad domesticos fidei*[2]. Nous devons donc considérer avant tout les besoins des vieux chrétiens, le bon Dieu nous aidera plus tard pour les infidèles. Ce n'est pas que je veuille les perdre de vue, mais il faut d'abord aller au plus pressant.

J'ai lu avec intérêt votre rapport sur N.-D. de Sion. Je présume que vous avez obtenu la permission du p. Provincial pour le faire imprimer, je n'ai pas voulu le lui demander. Je préfère vous rappeler directement l'obligation où vous étiez de demander cet agrément, ne m'en ayant pas parlé à moi.

Vous pourrez disposer du p. Pineau pour Nancy ou pour Sion selon votre besoin, ménagez seulement sa santé. Il ne se plaint jamais, il se porte bien, mais je ne le crois pas fort, et nous en sommes là pour tous nos jeunes Pères et Frères. Le p. Eynard que j'envoie à N.-D. de Cléry est moins fort encore que le p. Pineau et il n'y a pas longtemps encore qu'il a été assez malade. Un troisième va partir pour se rendre en Angleterre où il se disposera à passer dans la mission des Cafres. Mais qu'est-ce que cela pour satisfaire à tant de besoins! Prions le Seigneur pour qu'en échange de ceux qu'il nous enlève pour les placer dans son saint Paradis, il nous envoie des hommes selon son cœur, propres à remplir la grande mission qu'il nous a donnée dans son Église.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.
[2] Cf. à ce propos REY I, 169 et *Écrits Oblats* VII, p. 6.

J'ai pu vous écrire ces quelques lignes en venant me cacher chez le p. Fabre pendant qu'il fait sa classe; saluez affectueusement de ma part tous nos Pères de vos deux maisons, je les bénis ainsi que vous de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

P.S. Pour couper court aux difficultés qui se rencontrent pour couvrir les frais de voyage de nos missionnaires, j'ai décidé que le Père qui va vous rejoindre appliquera les intentions de ses messes à la décharge de la caisse générale jusqu'à la concurrence de la somme qui lui sera donnée pour son voyage.

1311. [Au p. de L'Hermite, à N.-D. de Cléry].[1]

1311. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi du p. Eynard. Modération dans le travail

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 14 avril 1856. Du g[ran]d sémin[ai]re.

Je commence par vous dire, mon cher et bien-aimé fils, que si vous pouviez comprendre le plaisir que j'éprouve en recevant vos lettres, vous m'écririez plus souvent sans trop calculer si je ne suis pas un peu en retard avec vous. Je vais tout de suite vous récompenser pour la dernière lettre que j'ai reçue de vous. Je ne l'ai pas sous les yeux parce que je suis venu me cacher au séminaire pour expédier q[ue]lques affaires sans être dérangé comme je le suis du matin au soir à l'évêché. Néanmoins je saurai bien vous dire que vous ne vous ménagez pas assez. Je vous demande en grâce comme si je vous l'ordonnais de vous mesurer non sur le travail qu'il y a à faire mais sur vos forces. Il faut sur cela se faire une raison, et ne pas s'en écarter. Je vous envoie pour vous aider le p. Eynard, cela vous fera un sujet de plus, mais tout bon qu'il est il ne remplira pas entièrement votre attente parce qu'il est absolument nécessaire que vous ménagiez sa santé qui a été notablement altérée. Qu'y pouvons-nous? D faut être tels que le bon Dieu nous veut. Contentons-nous de notre partage, gardons-nous de nous plaindre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne demande pas que nous fassions au-dessus de nos forces. C'est ce que je voudrais bien vous inculquer pour modérer votre zèle, et vous tenir en repos alors même que vous voyez qu'il y aurait plus à faire que vous ne pouvez. Aucune considération ne doit vous ébranler à ce sujet. Le public, le clergé, l'Évêque, diront ce qu'ils voudront, n'en faites pas davantage pour cela. Remarquez que celui qui vous donne cet avis, qui n'est pas un simple conseil, n'est pas un homme accoutumé à se ménager, ni ami des ménagements excessifs; je ne dois que vous inspirer plus de confiance dans la décision que je vous donne avec réflexion.

J'ai écrit à Mgr d'Orléans. Je lui dis, d'après l'encouragement que vous m'aviez donné, que je consens à essayer du règlement, mais qu'il m'est impossible d'accorder que nos miss[ionnai]res restent neuf mois dehors de la comm[unau]té, ainsi que...[2]

1312. [Au p. Roux, novice à N.-D. de l'Osier].[3]

1312. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-L'Hermite.
[2] La seconde feuille de cette lettre est disparue.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Roux.

Amitié. Invitation à écrire plus souvent.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 22 avril 1856.

Que ne me laisse-t-on un peu de temps et de liberté, mon cher p. Roux, pour m'entretenir quelques instants avec vous? Mais non, il faut qu'au moment même où je voudrais être un peu seul on soit là à me tirailler pour mille affaires, jusqu'à répondre séance tenante au sujet d'un malheureux qui s'est suicidé et qu'on voudrait enterrer avec les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Je vous remercie, mon cher fils, de m'avoir donné de vos nouvelles à l'époque de votre arrivée, mais encore un petit mot de votre part m'aurait bien fait plaisir. C'est bien assez que je sois séparé de la portion de la famille qui m'inspire tant d'intérêt, il faut de temps en temps rapprocher les distances par quelques lignes qui me font toujours tant de plaisir lors même que je ne puis pas, par une suite de cette position que vous me connaissez, en témoigner tout de suite ma satisfaction. Ce n'est pas vous distraire de votre recueillement et de vos saintes occupations que de vous maintenir en rapport avec moi. Vous savez l'intérêt que je prends à tout ce qui vous concerne. Écrivez-moi donc de temps en temps, de loin en loin si vous voulez, mais ne me laissez pas sans nouvelles de votre part comme si je vous étais étranger ou que vous ne me connaissiez pas. Il me semble qu'il y a un siècle que vous m'avez quitté. Je comprends que c'est une illusion de mon affection pour vous, détrompez-moi en me rappelant les époques;

dites-moi si vous vous portez bien, si le changement subit de climat ne vous a pas éprouvé; si vous êtes content, si le bon Dieu continue à vous gâter un peu par la douceur de l'onction du Saint-Esprit, si vous profitez du repos, de la solitude pour avancer dans la connaissance des précieux avantages de votre vocation; si votre cœur, déjà si bien disposé, se façonne aux vertus qui forment le bon religieux, lui assurent son salut et lui préparent les abondantes bénédictions qui accompagneront partout son très saint ministère.

Je vous en demande trop, mon cher fils, ce n'est pas ce que je voulais vous dire quand j'ai pris la plume. Nous voilà entrés en pleine direction, tandis que je ne voulais vous donner qu'une preuve de mon bon souvenir, et des sentiments paternels qui m'animent à votre égard. Vous les connaissiez, mais je suis bien aise de vous en renouveler l'assurance en vous embrassant et vous donnant ma bénédiction.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1313. [Au p. Mouchette, à Montolivet].[1]

1313. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Plaintes contre les pp. Tempier et Mouchette qui ne tiennent pas le Fondateur au courant de ce qui se passe au scolasticat. Départ du f. Manuel pour l'Angleterre.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 23 avril 1856.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.

Il n'est pas concevable, mon cher fils, qu'à la distance d'une promenade de moi, on me laisse des mois entiers sans se mettre en peine de m'entretenir en rien de Montolivet. En cela le p. Mouchette imite parfaitement son supérieur local. Mais ce n'est pas de lui que je dois attendre des communications de ce qui regarde nos jeunes gens. Pourquoi ne prenez-vous pas un jour dans la semaine pour venir me voir, surtout lorsque vous vous apercevez que je n'ai pas pu aller vous chercher moi-même? C'est le sujet de ma plainte actuelle que je vous fais parvenir par le bon petit f. Manuel duquel précisément vous auriez eu à me parler avant qu'il vînt prendre congé de moi. Je l'ai retenu deux jours de plus pour attendre le retour du R.P. Aubert qui aura vraisemblablement à lui donner des commissions pour l'Angleterre.

Adieu, mon cher fils, je vous salue bien affectueusement.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1314. [Au p. Gouret, novice à N.-D. de l'Osier].[1]

1314. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Regret d'avoir tant différé d'écrire au p. Gouret. Affection pour tous les Oblats.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 24 avril 1856.

Si tous les enfants que Dieu m'a donnés, mon cher p. Gouret, n'étaient pas sans cesse présents à mon esprit et à mon cœur, je ne saurais me pardonner d'avoir tant différé de vous écrire. Quand au st sacrifice et à l'oraison du soir devant le très saint sacrement je passe en revue la sainte phalange, il me semble que je suis avec vous tous, et je sens moins peut-être le besoin de répondre exactement aux lettres que j'ai pourtant reçues avec beaucoup de plaisir. Si vous saviez combien je suis peu le maître de disposer de mon temps! Je ne m'en plains pas précisément, parce que je dois savoir qu'un évêque doit être le serviteur de tout le monde, mais souvent j'en suis bien contrarié, et c'est surtout quand je suis détourné de satisfaire à certaines convenances de famille, aux épanchements de cœur qu'il me serait si doux de répandre en m'entretenant avec mes enfants pour qui Dieu m'a donné une si grande charité. Heureusement que personne n'ignore ma position et qu'on me tient compte de ma bonne volonté. Les anciens vous l'auront dit, mon fils, et vous serez assez bon pour agréer ma tardive réponse et l'expression des sentiments affectueux avec lesquels je vous donne ma bénédiction paternelle.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1315. [Au p. Mouchette, à Montolivet].[2]

1315. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Décès du f. François Camper. Prochaine ordination.

[Marseille,] le 30 avril 1856.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Gouret. L'abbé François Gouret, né le 8 septembre 1827, commença son noviciat le 12 janvier 1856.

[2] YENVEUX VI, 123, 124; VIII, 157, 205.

Je vois arriver la grande ordination de nos diacres avec joie et inquiétude. C'est un vide immense qui va être fait, moins encore à cause du nombre que de la qualité des excellents jeunes religieux que nous avons là[1].

Je suis de votre avis, il convient de faire ordonner un sous-diacre pour qu'il puisse être ordonné diacre lorsque la grande fournée de nos diacres sera élevée au sacerdoce. Je m'en rapporte à votre présentation pour le sujet que vous proposez, mais il faut lui faire bien apprécier le privilège qui lui sera accordé. Qu'il se prépare longtemps à l'avance pour être digne de cette faveur. Vous verrez s'il ne conviendrait pas que je le lui apprisse[2].

Je réitère la recommandation de mettre à l'écart tout ce qui a servi au bon f. Camper[3]. J'ajoute même qu'il ne faut pas hésiter à se défaire de ces objets, les couvertures comprises. C'est une perte sans doute, mais elle est commandée! Mon intention serait qu'on fit un paquet de tous ces objets et qu'on l'envoyât aux Petites Sœurs des Pauvres. Elles n'ont dans leur établissement que des vieillards à bout d'âge, il n'y a pas grand inconvénient à ce qu'ils se servent de ces choses. Le bon Dieu pourvoira au remplacement de ce que nous aurons perdu. J'y emploierai, s'il le faut, les premières centaines de francs qui me resteront.

...C'est une nouvelle croix que le bon Dieu nous réservait; faites surabonder la charité[4].

1316. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[5]

1316. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Que le p. Fabre aille se reposer à N.-D. de l'Osier.

L.J.C. et M.I.

M[arsei]lle, le 22 mai 1856.

Mon bien cher fils, j'apprends que, loin de te mieux porter, tu continues à être souffrant. Mon parti est vite pris. Tu partiras samedi matin de façon à arriver à Romans pour y passer le dimanche, tu en repartiras le lundi pour te rendre à N.-D. de l'Osier, où tu te reposeras tout à ton aise, ayant pourtant soin de ne pas t'empoisonner avec tes globules. Si je pouvais croire que le changement de lieu peut faire quelque diversion au mal du f. Couasnon[6], je te dirais de le mener avec toi, bien entendu que tu ne te fatiguerais pas auprès de lui une fois arrivé à l'Osier. Je te laisse le juge de la chose.

Le p. Vincens ira te remplacer en attendant que tu puisses revenir aux approches de l'ordination.

Adieu, mon cher fils, je te bénis et t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] À l'ordination du 8 juin furent ordonnés prêtres les scolastiques: A. Vassal, P. Duclos, A. Martens, J. Pouzin, J. Bouquillon, C. J. Mestre, C. Frain.

[2] Le f. J. P. Michaelis.

[3] Le f. Camper est décédé le 18 janvier 1856 de tuberculose pulmonaire.

[4] D'après YENVEUX (VI, 123) cette nouvelle croix ne proviendrait pas du décès du f. Camper mais d'un «frère scolastique qui perdait la tête.» Deux scolastiques étaient dans cet état en 1856-1857, les ff. Verdier et Couasnon, cf. Conseil général, 13 mai 1857.

[5] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.

[6] Ms.: «de f. Couanon.»

1317. [Au p. Tempier, à Marseille].[1]

1317. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visite à Chartres. Nouvelles. À Paris, où il est allé pour assister au baptême du Prince Impérial, le Fondateur commencera bientôt à s'occuper des affaires du diocèse.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 20 juin 1856.

Avant de partir pour Chartres où je vais passer la journée, je vous écris, mon cher Tempier, ces quelques lignes. Il m'a été impossible de le faire plus tôt. Je suis allé hier faire faire la première communion le matin et administrer le sacrement de confirmation aux enfants de la paroisse de David[2]. Cela m'a pris toute la journée. Je serai à Chartres tout le jour aujourd'hui et demain il faut absolument que dès le matin je me mette en course pour voir les plus[3].

Voilà la quatrième fois que je prends la plume pour tracer ces quelques lignes. Ce retard m'a donné le temps de recevoir votre lettre du 18 et nous sommes pourtant au 21. J'avais écrit, depuis la lettre que je vous ai adressée en commun, à Cailhol sans entrer dans d'autres détails que d'approuver que vous souscrivissiez pour moi en faveur des inondés pour la somme de 500 f. Nous allons être un peu embarrassés, les Évêques devant avoir recours de leur côté à notre charité pour répartir nos aumônes par leurs mains. J'ai dit au cardinal de Bonald qui doit écrire en leur nom que nous serions très embarrassés pour répondre à son appel parce que déjà nous aurions remis notre offrande aux mains de la commission. Tout ce que nous pourrons faire sera de recommander à cette commission toute laïque de verser entre les mains des Évêques une partie de ce qu'elle aura à distribuer.

Le p. Rey m'a fait connaître l'état de souffrance de notre cher p. Fabre, je comptais lui écrire, mais ici le temps manque et je dis pourtant ma messe à 6 heures.

Nous serons à temps de penser au successeur de M. Maurel à mon retour. Je n'ai pas encore pu commencer de traiter de nos affaires. Nous avons encore le dîner du Nonce demain. Après demain j'entamerai nos questions, mais je voudrais savoir si les papiers concernant le mobilier sont prêts pour m'appuyer sur ces pièces.

Il me semble que puisque je suis dehors je ne puis me dispenser de visiter nos divers établissements. Ce sera ruineux d'une part, et de l'autre assez long[4].

1318. [Au p. Souiller, à Nancy].[5]

1318. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochaine visite à Nancy.

L.J.C. et M.I.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.
[2] Paroisse de l'abbé David, ancien ami de Mgr de Mazenod, curé de Fontenay-les-Roses, cf. REY II, 599.
[3] La phrase n'est pas terminée.
[4] La deuxième feuille de cette lettre est disparue.
[5] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.

Paris, le 28 juin 1856.

Quoique je ne doive pas tarder d'aller vous voir, mon très cher p. Soullier, je ne veux pas laisser sans réponse les deux lettres que j'ai reçues de vous. Elles m'ont fait, comme toujours, le plus grand plaisir, il y a bien un petit mot[1] qui pourrait tempérer la joie que je me promets en me trouvant au milieu de vous, mais j'espère comme vous que ma présence tempérera ou dissipera même ces petits nuages qui ont paru sur l'horizon.

Je ne puis pas vous fixer précisément le jour de mon arrivée à Nancy, mon séjour à Paris ne se prolongera pourtant guère au-delà de la semaine prochaine. Sachez pourtant bien que ce ne sont pas seulement quelques heures que je me propose de passer avec vous, mais bien quelques jours. Mon intention serait même de pousser jusqu'à Sion pour visiter ce sanctuaire et juger de votre position. Je suis bien un peu embarrassé par l'offre que m'a faite Mgr de Nancy d'aller loger chez lui, mais j'espère que cet aimable comprendra qu'allant à Nancy pour vous visiter, il convient que je loge sous le même toit que vous.

Allons, au revoir donc, mon cher fils, je me réjouis dans la pensée que dans quelques jours je presserai mes enfants de Nancy contre mon cœur. Je vous embrasse en attendant et vous donne ma bénédiction.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1319. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

1319. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Mgr de Mazenod, sénateur, ne changera rien à ses habitudes et restera toujours à Marseille.

[Paris,] 29 juin et 7 juillet 1856.

Dites bien haut à tout le monde que jamais je ne quitterai mon diocèse et que jusqu'à la mort je serai évêque de Marseille. Je ne suis pas de votre avis sur le train de maison que vous voudriez que je prenne à Marseille; ma nouvelle dignité[3] ne doit rien changer à mes modestes habitudes; ainsi point de livrée, surtout point de somptueux repas. Quant aux aumônes, je n'en ferai point d'éclatantes. Cela ne me paraît point convenable à l'occasion d'une dignité purement politique. Je me résume en vous disant que je serai à Marseille vers le 20 juillet.

1320. [Au p. Soullier, à Nancy].[4]

1320. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Joie de revoir bientôt ses enfants de Nancy.

---

[1] Le Fondateur voulait sans doute dire: un petit «mot [de votre dernière lettre]». Dans sa lettre du 14 janvier 1856, le p. Soullier se plaignait du mauvais caractère du p. Audruger tout en le reconnaissant «infatigable missionnaire.»
[2] REY II, 603-604.
[3] Le 24 juin, Mgr de Mazenod avait été nommé sénateur de l'Empire.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 4 juillet 1856.

Mon cher fils, je laisse deux personnes qui m'attendent pour vous dire à la hâte que je me propose de partir lundi par le train de 7 heures. Ne soyez pourtant pas en peine si vous ne me voyiez pas arriver. On ne peut jamais tout prévoir. C'est pourtant arrêté dans ma pensée, et il n'y aurait qu'un empêchement insurmontable qui m'en détournerait. J'ai pris congé de tout le monde à peu près, aujourd'hui je terminerai. Il m'était impossible de me rendre à votre invitation. C'est beaucoup que je puisse quitter le sénat avant la clôture. Je ne pouvais pas déserter au moment où je venais d'être admis. Adieu donc, mon cher fils, bientôt je vous embrasserai tous avec cette effusion de cœur d'un père privé depuis si longtemps du bonheur de jouir de la présence de ses enfants.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1321. [Au p. Soullier, à Nancy].[1]

1321. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Voyage remis de quelques jours. Programme de la visite à Nancy et Sion, Cléry, Limoges et Bordeaux.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 4 juillet 1856.

Il semble, mon cher fils, que je prévoyais ce matin en vous écrivant ce qui vient d'arriver. Le Grand Référendaire du sénat m'a fait observer qu'il ne conviendrait pas que je me retirasse au moment qu'il s'agit de voter sur la grande question de la régence qui est une des plus importantes affaires qui puissent être traitées dans le sénat. J'ai dû me rendre à cette observation et renvoyer par conséquent mon voyage à mercredi[2]. Ce ne sera donc que ce jour que je pourrai me mettre en route. Cela me contrarie beaucoup parce que, ayant une grande tournée à faire, il faudra que j'abrège mon séjour partout où je dois passer. Combinez donc, mon cher ami, les choses de façon que rien ne me retienne pour me rendre à Sion. Je pense que dans un jour, en partant de grand matin, on doit aller et revenir. Dans mon calcul je resterais avec vous à Nancy le reste du mercredi, nous irions le jeudi à Sion, nous passerions ensemble le vendredi, et je reviendrais le samedi à Paris pour me rendre à Orléans et Cléry, et de là passer rapidement à Limoges, y examiner le sanctuaire qu'on veut nous donner[3], en partir au plus tôt pour Bordeaux, où j'ai aussi à voir le local où l'on voudrait bâtir, et me sauver bien vite à Marseille pour m'y trouver quelques jours avant l'ouverture du Chapitre[4]. Tout cela se fera sur le point d'atteindre mes soixante et quinze ans qui doivent commencer comme vous le savez le 1er août prochain à huit heures du soir.

Adieu, mon cher fils, il faut que je me rende à la hâte où l'on m'attend. Je vous embrasse de fout mon cœur et vous bénis tous.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.
[2] Mercredi le 9 et non plus lundi le 7 juillet.
[3] On proposait de confier aux Oblats le sanctuaire de N.-D. de Sauvagnac, cf. Conseil général, 2 juin 1856.
[4] Chapitre tenu à Montolivet du 4 au 12 août.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Si vous avez occasion de voir Mgr de Nancy, présentez-lui mes respects.

1322. Pour le p. Delpeuch, [à Bordeaux].[1]

1322. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission d'aller à Arcachon. Le Fondateur ne pourra pas aller à Limoges et Bordeaux.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 7 juillet 1856.

Mon bon Dieu! comment faire pour suffire à mon travail! J'ai écrit ce matin à S[on] É[minence][2] pour toute autre chose que ce que vous me demandez. Allez, si le p. Supérieur[3] n'y voit pas d'inconvénient, allez à cet Arcachon pour ne pas déplaire au Cardinal, mais je vais être bien embarrassé pour fournir à tous les besoins. Je m'attends à des demandes de toute part au Chapitre.

Je me proposais de parler au Cardinal du Curé qui désirait s'associer à votre ministère, mais me voilà renvoyé à je ne sais quand. L'obligation de rester plus longtemps à Paris pour les devoirs que j'ai à remplir au sénat dérange tout mon itinéraire. On réclame avec raison ma présence à Marseille quinze jours avant l'ouverture du Chapitre. Je ne puis me cacher à mes diocésains en arrivant. Ainsi, point de visite à Limoges, point à Bordeaux dans ce mois. Croyez que j'en suis contrarié à point excessif. Je me promettais un vrai bonheur à vous voir et à vous embrasser tendrement. Ce ne sera que différé. Adieu, je devrais être bien loin au moment où je vous écris. Je crains de manquer ceux à qui je demande d'accorder à nos mission [nai]res de voyager à moitié prix par les chemins de fer. Adieu donc, cher et aimable fils, je vous embrasse encore cette fois de loin.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

Je vous bénis tous.

P.S. Ne voudrait-on pas vous envoyer à Arcachon pour vous retirer de Talence?[4]

1323. [Au p. Mouchette, à Montolivet].[5]

1323. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reconnaissance pour sa dernière lettre. Amitié.

L.J.C. et M.I.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Delpeuch.
[2] Le cardinal Donnet.
[3] Le p. Merlin.
[4] La paroisse et le pèlerinage de N.-D. d'Arcachon, à 50 km au sud-ouest de Bordeaux, ne furent confiés aux Oblats qu'en 1869. Le cardinal Donnet voulut bien le leur confier dès 1856, mais le Fondateur déclina l'invitation, cf. ORTOLAN, *Les Oblats de M.I., t.* III, p. 103.
[5] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.

Paris, le 7 juillet 1856.

Mon cher p. Mouchette, c'est tout ce que je puis faire que de vous remercier de la jolie petite lettre que vous m'avez adressée. Ici j'ai toujours plusieurs choses à faire en même temps, et en ce moment même il me faudrait être au Ministère de l'Intérieur, si je veux ne pas manquer la personne qu'il m'importe d'y rencontrer. Je tiens néanmoins, maigre ma mauvaise plume qui ne trace plus les mots sur le papier, à vous dire que votre lettre m'a fait beaucoup de plaisir, surtout en apprenant que vous vous portez mieux. Maintenez-vous, mon cher enfant, dans cet état en ne forçant jamais votre travail. Quand je vous sens souffrant, je suis dans un tourment que je tâche de dissimuler mais qui me déchire l'âme.

Adieu, adieu, mon cher fils, il faut que je sorte absolument. Je n'ai vraiment que le temps de vous embrasser tendrement et de vous bénir ainsi que tous les nôtres.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1324. [A Mgr Guibert, évêque de Viviers].[1]

1324. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Invitation à venir au Chapitre Général. Espoir de sacrer Mgr Semeria pendant le Chapitre.

Marseille, le 22 juillet 1856.

Je n'ai pu qu'aujourd'hui, mon cher Évêque, mettre la main à la plume pour te rappeler que nous t'attendons tous avec le plus vif désir pour le Chapitre Général qui aura lieu les premiers jours d'août. Il faudrait donc que tu te rendisses auprès de nous vers la fin de la semaine prochaine pour que nous eussions le temps de causer un peu sur les grands intérêts de la Congrégation. Tout le monde est rendu, même cet admirable p. Semeria dont les bulles de sa coadjutorerie ont été le chercher à Ceylan. J'ai écrit à Rome pour demander d'être autorisé de sacrer ce cher et bon frère à Marseille assisté de deux autres Évêques de la Congrégation au milieu de tous les membres de notre Chapitre. J'insiste beaucoup auprès du nouveau Cardinal[2] pour qu'il m'obtienne cette faveur du Pape. Je n'ose dire que je l'espère, mais je l'attends avec une sorte de confiance. Ce serait vraiment quelque chose de bien touchant, mais ils sont si longs à Rome.

Je renvoie à notre entrevue mille petits détails, je m'en tiens pour le moment à ces quelques lignes, que je trace à la hâte au moment où l'on vient nous annoncer qu'il faut que j'aille faire souper mes hôtes. Adieu donc, je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1325. [Au p. Fabre, au grand séminaire].[3]

1325. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Plaintes injustes du p. Tempier.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.
[2] Le cardinal Barnabò.
[3] YENVEUX VII, 21.

[Marseille, le] 26 août 1856.

...J'ai de plus à te montrer une lettre bien pénible que la mauvaise humeur a inspirée au p. T[empier] qui s'est vraiment oublié dans ses plaintes injustes et outrageantes. Ce brave homme, à qui j'avais toujours laissé faire sa volonté, supporte avec peine les petites contrariétés qu'il rencontre dans les mesures générales auxquelles il reste parfaitement étranger, ne considérant jamais que Montolivet qui est pour lui le monde entier. Sa lettre n'est qu'une diatribe qui remonte jusqu'aux 27 ans qu'il a passés au grand séminaire; en un mot, à son dire, je l'ai toujours sacrifié à tout le monde. C'est pitié de l'entendre dire pareilles choses. Je me retiens beaucoup dans la réponse que je lui fais; s'il ne t'en parle pas, ne lui dis rien; si au contraire il s'ouvre à toi, ne crains pas de le blâmer pour qu'il comprenne, s'il est possible, qu'il a le plus grand tort.

P.S. Je n'enverrai ma réponse au p. T[empier] qu'après que je te l'aurai lue. Elle est faite, je la retiens.

1326. Monsieur Courtès, supérieur O.M.I., maison de la Mission à Aix. B. du Rhône.[1]

1326. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Regret de ce que Mgr Guigues et le p. Honorât n'aient pas célébré la messe dans la chapelle oblate du cimetière d'Aix où il faut faire dire une messe chaque mois.

L.J.C. et M.I.

St-Louis près Marseille, le 27 août 1856.

Cher Courtès, un mot seulement pour te dire que je laisse à ta discrétion l'acceptation ou le refus de la proposition que M. le Vi[caire] Gén[éral] Lenoir t'a faite.

J'ai été sur le point de renvoyer le p. Honorât, qui descend chez moi, pour qu'il aille dire la messe dans notre chapelle funéraire. Je l'ai bien grondé pour ne s'être pas acquitté de ce devoir. Il m'a dit que Mgr Guigues n'avait pas mieux fait que lui, je le blâme, et peut-être aussi votre Père sacristain qui doit avoir la clef de cette chapelle à sa disposition, et ne pas être obligé de la chercher inutilement quand on en a besoin. On ne doit point reculer devant la difficulté de porter les ornements, c'est un très petit travail que Messieurs les frères peuvent avoir la complaisance de faire et cela non seulement dans quelque occasion extraordinaire comme celle qui vient de se présenter, mais une fois par mois lorsqu'un de vos Pères, selon mon désir, doit aller célébrer sur les corps saints qui reposent dans ce sanctuaire. Ce n'est pas pour rien que j'ai fait construire à grands frais une chapelle et que j'ai consacré un autel.

Je te remercie de m'avoir envoyé le petit écrit où sont renfermés tant de beaux sentiments. Il sera remis à l'historiographe de la Congrég[atio]n pour qu'il le transcrive dans le procès-verbal de tout ce qui s'est passé de touchant et d'admirable à Montolivet.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Courtès. L'adresse est de la main du p. Aubert qui écrit: «Courtez.»

Adieu, adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

P.S. Si tu dois te trouver à l'Osier à l'époque de la grande fête prépare un petit sermon, on n'en a jusqu'à présent qu'un seul. Le tien fera un bon effet, et l'église comme tu sais, étant très petite, tu ne seras pas gêné pour le débit, ta voix ordinaire étant plus que suffisante.

1327. [Au p. Vincens, à N.-D. de l'Osier].[1]

1327. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochain voyage du Fondateur à N.-D. de l'Osier.

[Marseille, le] 27 août 1856.

Je me propose de monter quelques jours avant la solennité[2]. Je tiens à ce que l'on réserve la meilleure chambre à Mgr de Grenoble[3]. Je serai bien partout, je désire seulement que l'on travaille à chasser les punaises de la chambre que j'occuperai. Si cela ne se peut pas, placez-moi sans façon au-dessus de la serre, je m'y trouverai à merveille.

1328. [Au p. Tempier, à Montolivet].[4]

1328. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les malades ne doivent pas aller se faire soigner dans leur famille.

[Marseille, le] 31 août 1856.

Je suis très persuadé, mon cher Tempier, que c'est une détestable méthode que d'envoyer nos malades se faire soigner dans le monde. Le p. Telmon a mis cela en usage et le p. Saby a voulu en profiter. J'ai tant fait que le premier est rentré, mais le p. Saby a de la peine à se persuader qu'il est de son devoir de ne pas rester hors de nos communautés. Ce Père est un suffisant dont je crois la vocation bien compromise.

1329. [Au p. de L'Hermite, à N.-D. de Cléry].[5]

1329. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission de rester chez le marquis de Paierai.

L.J.C. et M.I.

---

[1] YENVEUX IV, 49.

[2] Mgr de Mazenod alla à l'Osier pour les fêtes du deuxième centenaire du miracle de l'Osier, célébrées le 8 septembre.

[3] Mgr Ginoulhiac.

[4] YENVEUX VI, 134.

[5] Cette lettre est certainement adressée à un Père de N.-D. de Cléry (REY II, 606) et apparemment au p. de l'Hermite qui y était supérieur et curé. Sans doute se trouvait-il alors en repos chez le marquis de Poterat, cf. lettre n. 1338.

Marseille, le 5 octobre 1856.

J'ai hâte, mon cher fils, de répondre à la lettre que je viens de recevoir de vous. Ma lettre servira de réponse à vos deux lettres. Gardez-vous de vous éloigner de la maison de M. le marq[ui]s de Poterat. Je viens de recevoir de cet excellent Monsieur la lettre la plus rassurante et en même temps la plus amicale pour vous et pour la Congrégation. Cette lettre du Marquis répond à toutes vos inquiétudes, il n'y a plus lieu à vous mettre en peine. Agissez toujours avec la réserve et la prudence que vous avez mises dans vos rapports habituels avec cette honorable famille, et n'écoutez personne pour changer de système; le Maître de la maison s'étant prononcé comme il l'a fait, personne n'a le droit de parler ni de penser.

J'en dis autant pour le vicariat. Restez vicaire et continuez à vous occuper du bien spirituel de la paroisse. Cela ne doit pas vous empêcher de faire de temps en temps quelque mission. Les vicaires prennent bien ailleurs un mois de vacances pendant lequel ils s'absentent de la paroisse, pourquoi ne pourriez-vous pas vous absenter aussi un petit mois pour vaquer selon votre goût au ministère des missions?

Vous voyez, mon très cher, combien il est avantageux d'entretenir une correspondance avec votre Supérieur] Gén[éral], c'est le moyen de recevoir une direction convenable, indépendamment de la consolation que vous lui procurez en vous entretenant avec lui qui ne peut jouir de votre aimable présence, forcé qu'il est de vous retenir loin de lui.

Mais c'est en courant que j'ai pu vous écrire, et je suis obligé de finir plus tôt que je n'aurais voulu. Si bien que je n'ai pas le temps d'écrire à M. le m[ar]q[ui]s de Poterat comme je me l'étais proposé, je tâcherai de le faire demain ou après, car il me faut aller administrer le sacrement de la confirmation aux détenus. Adieu, cher fils, je vous bénis et vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

Le 10 octobre.

Je trouve en fouillant sur mon bureau cette lettre sous enveloppe non cachetée, je la croyais partie depuis le jour que je l'écrivis à la hâte. Apparemment celui à qui je l'avais remise pour la cacheter, l'a oubliée.

M. de Poterat recevra celle que je lui ai écrite hier en même temps que vous recevrez celle-ci. Je lui disais que je vous avais écrit. C'était vrai, mais vous auriez pu ne pas recevoir la vôtre.

1330. [Au p. Tempier, à Montolivet].[1]

1330. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affaires du diocèse.

St-Louis près Marseille, le 25 octobre 1856.

Les réflexions, cher Tempier, se présentent à l'occasion. On a tant de choses dans l'esprit qu'on ne peut pas penser à tout. Eh bien! en causant avec Carbonnel il me disait qu'il se trouvait embarrassé pour payer les Religieuses de St-Thomas. Je le crois bien! aussi jamais je n'aurais consenti à me charger de payer toute la valeur de leur

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

propriété. J'avais toujours compté et sur le secours de M. Léautier et sur la vente de la campagne de M. Bruchon.

C'est à ce sujet que je vous écris. Où en est-on de cette vente? On attend sans doute qu'on donne un plus haut prix, et on prend patience, en attendant, en louant cette campagne. Mais cela ne fait pas mon affaire. Je ne puis pas me réduire à ne plus pouvoir disposer de rien sur les fonds que ces paiements vont épuiser. Je vous prie donc de presser un peu M. Bruchon pour qu'il exécute sa promesse. C'est tout ce que je voulais vous dire. Adieu.

1331. [Au p. Ch. Baret, à Bordeaux].[1]

1331. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Amitiés. Prières pour le succès de la prédication du p. Baret. Conseils.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 9 novembre 1856.

Comment peux-tu penser, mon cher fils, qu'une lettre telle que ton cœur l'a dictée reste enfouie dans les innombrables papiers qui s'accumulent journellement sur mon bureau? Quand je ne ferais que te remercier de ton bon souvenir, je te prouverais par là si je suis sensible à une attention que tu sais bien devoir remplir mon cœur de la plus douée satisfaction. J'avoue qu'on me laisse peu de temps, mais ne dusse-je te dire qu'un mot, il faut que je te répète que je t'aime de toute l'affection de la plus tendre mère. Aussi je te suis dans toutes les phases de ton existence, dans l'intérieur de nos communautés, dans tes courses apostoliques, dans les chaires de Libourne et de Bordeaux, partout où tu portes tes pas. Je t'accompagne de ma prière constante pour que tu te sanctifies en travaillant à la conversion des autres. Je me réjouis des bénédictions que le bon Dieu répand sur ton ministère, et je supplie le Seigneur qu'en donnant toujours plus de développement à ton incontestable talent, il te maintienne toujours dans des sentiments d'humilité qui te fassent reconnaître que tu tiens de la bonté de Dieu tout ce que tu possèdes et que tu dois lui rapporter toute la gloire de tes succès.

Ce que je te recommande encore, c'est qu'en rentrant dans la communauté après le ministère le plus éclatant, tu te remettes sur-le-champ à la pratique la plus exacte de la Règle, à l'exercice des vertus religieuses pour te bien conformer à l'esprit de notre vocation qui veut que nous soyons des apôtres au-dehors et en quelque sorte des solitaires dans nos communautés pour nous y livrer à l'étude et à notre sanctification personnelle.

22 novembre.

Tu verras, cher ami, par la date primitive de cette lettre que ce n'est pas la tienne qui reste enfouie sur mon bureau; si je te citais tout ce qu'il m'a fallu faire depuis le jour où j'avais commencé à m'entretenir avec toi, tu trouverais l'explication du retard du départ de celle-ci. Aussi, crainte de quelque nouvelle mésaventure, et sachant que tout à l'heure il me faut aller confirmer un malade qui se meurt, tout en parlant de nos affaires à celui de nos Pères qui est ici présent, je me presse de t'embrasser et de te bénir.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

P.S. J'attends que tu me rendes compte en toute simplicité de ta station de l'Avent à la cathédrale.

1332. [An p. Roux, à N.-D. de l'Osier].[1]

1332. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Salutations et vœux pour la persévérance du p. Roux. Trois prêtres Marseillais se trouvent au noviciat.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 3 décembre 1856.

Je voudrais, mon cher p. Roux, ne laisser aucune de ces bonnes lettres que je reçois sans réponse, mais dans ma position il ne m'est pas facile d'y réussir. J'ai à vous remercier du bon témoignage que vous rendez au cher confrère qui vient tout récemment de se consacrer définitivement à Dieu[2]. Je lui écris par ce même courrier pour lui en faire mon compliment. C'est avec consolation que je pense que bientôt je serai dans le cas de vous féliciter vous-même. Il me tarde vraiment de voir arriver ce mois de février où vous direz avec joie ces belles paroles *funes ceciderunt mihi in praeclaris*[3], et que je pourrai vous donner le triple nom de fils; vous l'êtes déjà par votre naissance comme mon diocésain, vous l'êtes encore d'une manière plus intime par l'imposition des mains qui vous a communiqué le sublime caractère de prêtre de Jésus-Christ, vous le serez de plus par votre profession religieuse qui vous fera membre de la Congrégation, et vous donnera pour père celui qui l'a fondée, et qui en est le chef. Voyez donc, mon cher fils, à combien de titres vous m'êtes cher, et les droits que j'ai à votre affection; j'y compte d'autant plus que je vous affectionne davantage de mon côté.

Vous aurez été peut-être surpris, et certainement très satisfait de l'arrivée à l'Osier du bon M. Paul. J'espère que votre exemple et vos bons conseils l'encourageront dans la nouvelle carrière qu'il entreprend. Je le crois timide par caractère, et fort réservé. Dites au père Maître qu'il ne s'en étonne pas, mais conseillez à M. Paul de ne pas se montrer gêné avec le maître des novices dont vous connaissez la sagesse et le vrai mérite.

Adieu, mon cher fils, je suis tout content d'avoir pu me dérober à trois reprises quelques instants pour m'entretenir avec vous, et vous réitérer l'expression de toute ma tendresse paternelle.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1333. [Au p. Soullier, à Nancy].[4]

1333. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Roux.
[2] L'abbé Casimir Bérengier, marseillais, entré au noviciat le 17 novembre 1856, fit son oblation le 21 novembre 1856, cf. Conseil général, 14 novembre 1856.
[3] Ps. 15, 6.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.

Invitation à écrire plus souvent. Envoi du p. Bérengier.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 9 décembre 1856.

Décidément, mon bien cher p. Soullier, vous avez juré de ne pas me gâter. Combien y a-t-il de jours, de semaines, de mois, que je soupire après une lettre de vous! Non point que j'aie besoin que vous vous rappeliez à mon souvenir; certes vous êtes trop avant dans mon cœur pour que votre image ne me soit sans cesse présente, et mon amour pour vous incessant aussi, mais je suis encore assez imparfait pour désirer quelque chose en retour d'une affection si constante et si tendre. En m'examinant, je reconnais, qu'après tout, la peine que me fait éprouver votre long silence prend sa source dans ce sentiment. Je me le reprocherais s'il n'était pas permis à un père d'aimer et d'aimer même beaucoup un fils dans lequel il reconnaît tant de bonnes et belles qualités, qui sont un don de Dieu dont il veut faire usage pour sa gloire.

Vous pourriez dire, mon cher fils, que je ne vous écris que pour vous faire ce reproche si je ne vous annonçais le secours que je vous envoie. J'en ai écrit au p. Guinet, mais je suis bien aise de vous le dire à vous-même, ne fût-ce que pour vous prouver que nos rapports de supérieur local à supérieur général doivent subsister tant que le Seigneur me laissera sur cette terre, indépendamment des rapports que vous pouvez avoir avec le Provincial. C'est le privilège que je me réserve pour maintenir les communications intimes que je veux conserver avec mes enfants quelle que soit leur position.

Vous recevrez donc, je dirai presque par ce même courrier, le p. Bérengier que je vous ai gardé. Vous pourrez tirer un très bon parti de cet ouvrier qui a du talent et du zèle. Il sort du noviciat dans d'excellentes dispositions, il s'est montre généreux dans sa consécration et a édifié tout le monde. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous aurez à le traiter en bon frère et avec certains égards qui sont dus à son âge, et à son dévouement. Vous le trouverez un peut trop ardent, mais cette vivacité bien dirigée peut produire de bons effets. Montrez-lui de la confiance, menez-le d'abord en mission avec vous pour diriger la marche qu'il a à suivre. Ne le laissez pas souffrir de froid, c'est tout ce qu'il redoute dans les pays du nord. Il vous servira merveilleusement dans cette mission où le p. Guinet ne devra pas aller d'après ce que je lui ai mandé dans la dernière lettre que je lui ai écrite. Je tiens à ce qu'il ne s'absente jamais pour plus de huit jours de son noviciat qui doit être l'objet de sa principale, je dirais presque de son unique occupation[1].

J'ai lu avec grand plaisir l'article de l'Espérance reproduit dans l'Univers. C'est fait pour produire un bon effet. J'en ai eu connaissance hier par un Jésuite qui était venu assister à une cérémonie à laquelle j'ai assisté au Refuge où je suis allé dire la messe. Cet article suppléera à la lettre que vous auriez voulu faire insérer dans votre journal[2]. Nous ne devons pas la confier à d'autres, maintenant qu'elle se trouve entre

---

[1] Le noviciat de Nancy, fermé depuis 1849, ouvrit de nouveau ses portes en 1855. Le p. Soullier fut maître des novices en 1855-1856, remplacé à la fin de 1856 par le p. Guinet.

[2] À l'occasion de sa visite à Nancy, le Fondateur avait administré le sacrement de confirmation aux élèves du couvent de l'Espérance de Nancy (Flavigny) (REY II, 604). S'agit-il d'une relation de cette cérémonie? D'après le contexte il semble que Mgr de Mazenod fait plutôt allusion à une lettre d'un Oblat missionnaire, peut-être du p. Paillier, missionnaire au Labrador. Les *Annales de la Propagation de la Foi*, t. 30 (1858), pp. 110-114, publièrent une lettre de ce Père, écrite te 25 octobre 1857, au Curé

les mains de la P[ro]p[a]g[a]tion de la foi. Si on tarde trop à l'insérer dans les Annales, nous pourrions alors la publier autrement, mais il faudrait que nous vous l'envoyassions d'ici où elle a été corrigée avant de la transmettre à Lyon. Elle n'aurait pas pu paraître sans ces corrections.

J'espère que notre séminaire de Quimper ne tardera pas de vous envoyer quelque novice. Cette maison va au mieux, évêque, clergé et séminaristes sont dans l'enchantement et le prouvent par leurs paroles et leurs procédés[1]. Votre appel aux Lorrains produira je l'espère un bon effet. Puisque vous faisiez tant que de nommer ceux qui servent l'Église dans les missions étrangères, ce que j'approuve fort, vous auriez bien fait d'ajouter, sans compter, tels et tels qui sont employés aux divers ministères en Europe, car, grâce à Dieu, la liste de nos bons Lorrains ne se borne pas aux missionnaires dans les pays infidèles.

S'il en est de bons, il peut s'en trouver aussi quelqu'un parmi eux, de faible. Vous comprendrez que je veux parler du compagnon[2] que nous avons donné au p. Conrard. Je crains que ce dernier ne soit trop bon pour diriger un sujet si imparfait, ne négligez donc pas, mon cher fils, de surveiller ce qui se passe à Sion. Je vous en charge spécialement, vous en comprenez l'importance. C'est en désespoir de cause que j'ai pris ce parti extrême. Il fallait ou essayer de ce moyen que le sujet suggérait lui-même, ou le congédier. Ce pauvre enfant a très peu de vertu, il sent lui-même sa faiblesse, ce qui n'est pas fort rassurant, d'autant plus qu'il a de la peine à se défaire d'une espèce de coquetterie, de recherche de sa petite personne qui le rendent intéressant aux personnes dont plus que tout autre il devrait éviter les regards. Il a promis monts et merveilles moyennant qu'on le plaçât sous la direction du bon p. Conrard qui obtiendra tout de lui. Vous sentez qu'il n'y a pas là de quoi m'inspirer grande confiance. Adieu, mon bien-aimé fils, je vous presse contre mon cœur en vous bénissant.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, S. G.

1334. [Au p. Delpeuch, à Bordeaux].[3]

1334. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Joie de recevoir des lettres des Oblats. Invitation à modérer son zèle. Sœurs de la Sainte-Famille. Chapelle.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 10 décembre 1856.

J'aurais voulu, mon cher fils, vous témoigner plus promptement le plaisir que m'a fait votre lettre. Elle m'a procuré une jouissance d'autant plus sensible qu'elle est malheureusement trop rare. Ce n'est pas précisément un reproche que je veux vous faire, mais simplement l'expression d'un sentiment, d'un désir. Oui il me manque quelque chose quand je reste trop longtemps de recevoir des nouvelles de mes enfants. Je sens bien que dans ma position au centre d'une ville de trois cent mille habitants qui

---

de Pompey (Nancy). Le p. Paillier, parti pour l'Amérique en 1850, avait dû écrire une lettre en 1856 que les Annales n'ont pas publiée.

[1] La direction du séminaire de Quimper fut acceptée en 1856.

[2] Le p. J.-B. Humbert, né à St-Maurice (Nancy), sorti en janvier 1857, cf. L. Conrard à Vincens, 28 janvier 1857 et Conseil général, 22 janvier 1857.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Delpeuch.

ne me laissent pas (c'est à la lettre, mon ordo en fait foi) un jour de répit, il ne m'est pas possible d'entretenir une correspondance suivie avec tous ceux que Dieu m'a donnés. C'est bien là une excuse très légitime auprès d'eux quand ils éprouvent quelque retard dans mes réponses, mais cela ne les dispense pas de me procurer la plus douce des jouissances que je puisse éprouver, que je trouve dans mes rapports intimes avec chacun d'eux.

Ce n'est pas, mon cher fils, que j'ignore ce que vous faites. Je vous suis au contraire dans toutes vos excursions évangéliques; faut-il bien que je remercie Dieu du bien que vous faites par sa grâce. Mais aussi je voudrais bien vous persuader qu'il ne faut pas vous épuiser comme vous faites. J'en demande pardon à M. le Cardinal. Il ne lui coûte rien de presser, de dire sans cesse: allez, allez. Moi je prétends que vous ne devez pas tenter Dieu, et faire au-dessus de vos forces. Sachez donc modérer votre zèle et résister à la pression qu'on exerce sur vous. Nul n'est obligé de faire plus qu'on ne peut exiger de lui raisonnablement. Vous comprenez vous-même que vous vous usez avant le temps au métier qu'on vous fait faire. Dieu a établi un jour de repos dans chaque semaine. C'est nous apprendre qu'il en faut en toute chose. Mettez donc un intervalle entre vos missions, et maintenant que vous avez deux seconds, employez-les de façon à ce qu'ils vous soulagent. Ne leur donnez pas un travail à part qui laisse peser sur vous tout ce que vous avez fait jusqu'à présent, mais que leur part allège la vôtre[1]. Voilà comment j'entends les choses.

Le p. Vincens a dû vous écrire et répondre à plusieurs de vos questions. Je me suis réservé de vous dire que j'entre parfaitement dans vos vues par rapport à l'avantage que vous pourriez retirer des petits services que vous seriez bien aise de rendre à la Congrégation de la Sainte-Famille. J'accorde bien volontiers l'association de prières et mérites. Je vais donner des ordres pour qu'on en dresse le diplôme. Vous avez très bien fait de désavouer hautement tout rapport avec cet Aubry, l'apostat; retenez bien que je considère comme tels tous ceux qui se mettent par leur faute dans le cas d'être congédiés.

J'ai dit au p. Vincens que je regarde comme indispensable de ménager une chapelle intérieure où puisse reposer le t. st sacrement. Notre oraison du soir doit essentiellement être faite en la présence de Notre Seigneur, qu'il faut avoir la facilité de visiter souvent dans la journée, ce qui ne peut pas se faire quand on est obligé de se transporter dans une église publique.

Le p. Vincens vous dira le reste, je suis trop pressé pour prolonger plus longtemps mon doux entretien avec vous; je termine à la hâte en vous réitérant l'assurance de ma tendre affection et en vous bénissant de tout mon cœur.

C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

P.S. Un bon petit salut à votre compagnon que je bénis aussi.

1857

[1] Au moins 6 Pères se trouvaient à Bordeaux au début de l'année 1857: les pp. Merlin, Delpeuch, Baret, Audruger, Gillet et Duclos. Le Fondateur parle sans doute ici des pp. Gillet et Duclos; ce dernier, ordonné prêtre en 1856, ne faisait qu'arriver à Bordeaux. Le cardinal Donnet leur confiait beaucoup de missions, cf. Charles Baret à son frère Victor, 24 février 1857.

1335. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[1]

1335. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Récit du voyage à Viviers, Lyon, Paris et Cirey. Nouvelles.

L.J.C. et M.I.

Cirey, le 6 février 1857.

Je vous écris de Cirey, mon cher p. Fabre, ne sachant pas si Tempier ne serait pas à Lumières où l'appelaient nos affaires. J'ai le soleil sur mon papier, il traverse la vitre devant laquelle j'écris sans fondre les glaçons dont elle est couverte, nous n'avons pourtant que 9 degrés, ce qui n'effraye pas ici où l'on ne craint pas que les oliviers soient tués. J'aime d'ailleurs mieux ce temps que celui qui nous accueillit à Viviers où il ne cessa de tomber de la neige, et cette rosée du ciel nous accompagna jusqu'au-delà de Lyon. Vers Paris, il n'en fut plus question.

Très bien traités à la gare de Lyon par le Chef de gare qui me donna un wagon pour moi seul et mon compagnon, nous avons fait un très bon voyage[2]; j'exagérerais si je disais que nous avons pour cela passé une très bonne nuit. Nous avons dormi il est vrai, mais nous ne pouvions nous défendre du froid qui était excessivement vif. Il l'est assez en ce moment pour que je quitte la plume.

Je reprends mon récit:

Arrivé à Paris à 6¼ je me suis rendu au Bon Lafontaine où j'ai dit la messe dans la chapelle de l'hôtel. J'ai pris une tasse de chocolat et me suis de suite rendu à la gare de Strasbourg. Le train m'a conduit jusqu'à l'embranchement qui conduit à Joinville où la voiture de ma nièce[3] s'est trouvée toute prête pour me recevoir. Il ne faut rien moins de quatre heures pour arriver à Cirey, où j'ai trouvé tout le monde en bonne santé. J'y ai déjà passé une bonne nuit, et j'accorderai avec justice quelques jours à cette charmante famille. Tous ces petits enfants sont avec moi comme s'ils me connaissaient depuis longtemps. Je compte être rendu à Paris le 13. Vous vous réglerez là-dessus pour m'écrire, car je tiens à ce que notre correspondance soit suivie.

J'ai oublié de te dire que j'appris au Bon Lafontaine que l'Évêque de Quimper s'y trouvait, mais je n'essayai pas de le voir, fût-ce au lit, pour n'être pas exposé à manquer le départ. Je lui ai écrit quelques mots dans la pensée qu'on ne manquerait pas de lui dire que j'avais passé par là.

L'Évêque d'Olympia[4] t'aura dit que nous nous sommes rencontres à Viviers. J'ai pressé un peu son départ. Il avait besoin de s'arrêter à Avignon sur une lettre de M. Aubanel qui semblait lui annoncer quelque chose d'avantageux pour sa mission.

Je voudrais qu'avant de répandre ma circulaire[5], on m'en envoyât une copie à Paris. On pourrait profiter du départ de M. Canaple[6] qui ne tardera pas de s'y rendre pour l'ouverture de la session; accélère un peu la chose. Si M. Canaple était parti on aurait encore l'espoir de profiter du gén[éral] Rostolan[7] qui ne me paraît pas si pressé.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Fabre.

[2] De 1857 à 1860 le Fondateur alla chaque année à Paris pour participer à la session d'hiver du sénat. Il partit de Marseille, avec Mgr Jeancard et son domestique, cf. L. M.-Tempier, 9 février 1857.

[3] Sa nièce, Césarie de Boisgelin (Mme de Damas). Eugénie, sœur du Fondateur, se trouvait alors à Cirey, cf. L. M.-Eugène de Boisgelin, 7 février 1857.

[4] Mgr Semeria.

[5] Circulaire du 2 février 1857; elle sera publiée à la fin de ce volume.

[6] M. Canaple, député, cf. L. M.-Curés de Marseille, 16 juin 1857.

[7] M. Rostolan, général de la 8e division à Marseille.

Je ferme ici ma lettre par la crainte de manquer le courrier. On vient de me remettre la tienne à laquelle il m'est impossible de répondre autrement qu'en te remerciant de ton attention qui m'a fait le plus grand plaisir.

Je t'embrasse avec toute l'affection que tu me connais pour toi et te bénis.

Je salue affectueusement tous nos Pères et votre illustre commensal[1].

J'avais écrit de Viviers une lettre commune qu'on t'aura sans doute communiquée. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je trouve bien extraordinaire que le Ministre n'ait pas répondu à ma lettre au sujet de l'Archevêché d'Aix. On me dit ici que nous sommes menacés d'avoir Mgr Coeur, qu'on verra partir de Troyes autant qu'il sera content de s'en tirer. Quel augure![2]

1336. [Au p. Tempier, à Montolivet].[3]

1336. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Mgr Guibert est nommé archevêque de Tours. Regret de le voir s'éloigner de la Provence. Affaires du diocèse.

L.J.C. et M.I.

Cirey, le 9 février 1857.

Tout campagnard que vous êtes, mon cher Tempier, mes lettres arriveront jusqu'à Montolivet. Déjà vous avez dû recevoir de mes nouvelles par les lettres que j'ai écrites et à Mess[ieu]rs mes Vicaires Généraux à Marseille et à notre cher p. Fabre. Ce cher Père avait eu la bonne idée de m'écrire de son côté de sorte que j'ai eu la consolation d'avoir de vos nouvelles à tous le lendemain de mon arrivée à Cirey. Jeancard que j'avais laissé à Viviers vous aura sans doute fait part de notre entrevue avec le bon Évêque. Je me suis plaint du refus qu'il a fait sans me consulter, mais en lisant la réponse à sa lettre je m'attendais à ce qui est arrivé. Le voilà archevêq[ue] de Tours, c'[est]-à-d[ire] à l'autre extrémité de la France, au lieu de l'être à Aix en q[ue]lque sorte sous le même toit que nous. Dieu en a disposé ainsi, c'est un grand sacrifice qu'il m'impose car il est impossible d'être meilleur pour moi que ne l'est ce cher Évêque.

Je trouvai à Viviers cet autre bon prélat, Mgr d'Olympia; je le pressai un peu de se rendre à Marseille quoiqu'il ne me parût pas trop en peine de manquer le départ du 5 pour ne partir que le 20. Je ne sais s'il a fait fortune à Avignon où on lui annonçait quelques secours pour sa mission. À Nancy, sans avoir obtenu tout ce qu'il espérait, il a retiré pourtant quelque chose. M. Marguet[4] a beaucoup promis, mais ce cher homme a toujours bonne volonté pour faire le bien sans réussir d'après ses espérances.

---

[1] Mgr Semeria.

[2] Mgr de Mazenod avait écrit à Paris pour proposer Mgr Guibert au siège d'Aix, après le décès de Mgr P. Darcimoles, le 11 janvier (REY II, 629). Mgr Guibert refusa ce siège, mais fut nommé archevêque de Tours. Mgr Cœur resta à Troyes; il était gallican; en arrivant dans son diocèse, en 1849, il changea le personnel du séminaire et écarta les tenants des doctrines romaines. Ceci explique l'expression de Mgr de Mazenod «quel augure!»

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L, M.-Tempier.

[4] Vicaire général de Nancy et supérieur du grand séminaire.

Dites au p. Vincens que le p. Soullier m'écrit pour me dire qu'il a eu la douleur d'expédier Humbert. Il demande du secours. Sans doute il le lui aura écrit à lui-même.

Je pense que vous aurez fait à Lumière l'apparition que l'on réclamait de vous. Quand est-ce que nous sortirons des embarras que nous suscite cet indigne M. Vaison[1]. Il n'est pas content de s'être empare de notre bien, il voudrait encore nous mettre à dos tout le monde.

Je désirerais qu'on me rendît compte chaque semaine du résultat du conseil hebdomadaire qui doit avoir lieu pour les affaires et l'administration de mon diocèse. C'est une condition d'ordre à laquelle je dois tenir.

Le 16.

On ne peut pas disposer de tous ses moments même dans les châteaux. Je suis obligé de fermer ma lettre si je ne veux pas manquer le courrier.

Je vous charge de me rappeler au souvenir de toute notre précieuse famille que je bénis ainsi que vous de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1337. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[2]

1337. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Départ pour Paris afin d'assister à l'ouverture de la session législative. Regret de voir partir Mgr Guibert pour Tours. Affaires diverses: Carbonnel, Mgr Semeria, p. Barthès, curé indésirable à Lumières, etc.

Cirey, le 12 février 1857.

Avant de quitter Cirey, mon cher fils, je veux t'adresser encore quelques lignes. Je vais partir sur les onze heures pour prendre le train qui de Joinville va prendre à Blesme le train qui conduit de Strasbourg à Paris. J'arriverai dans cette capitale à 10 heures du soir, et demain je commencerai le triste métier qu'il me faudra faire à Paris. J'en suis ennuyé d'avance. Il n'a fallu rien moins que la nécessité de ma position pour m'y contraindre. Je tâcherai de l'abréger le plus qu'il me sera possible.

Je vais me rencontrer avec notre cher Archevêque de Tours qui m'annonce sa venue pour ses informations. Ce sera du moins pour quelques jours une diversion à mes ennuis. Je n'ai pas à me révolter contre les desseins de la Providence; j'accepte avec résignation le choix qu'elle paraît avoir fait de Tours pour notre ami de préférence à Aix; ce que je ne conçois pas, c'est la lettre de Courtès dont tu me parles dans la lettre que j'ai reçue hier de toi. Il se félicite que notre Évêque ne soit pas venu à Aix tandis que, dans une lettre précédente, non seulement il n'y voyait point d'inconvénient, mais qu'il le désirait. Son désir ni le mien, ni les répugnances plus tard énoncées, n'ont rien fait à la chose, notre prélat est bien et dûment nommé à Tours et il y vivra à 200 lieues de nous. Après cela je ne dis pas que le bon Dieu ne puisse en retirer sa gloire. Là plus qu'ailleurs son amitié pour moi et son affection pour la Congrégation pourront le rendre utile aux intérêts communs.

Je suis surpris d'abord que Carbonnel[1], pendant mon absence et celle de deux de mes Grands Vicaires, ait eu l'idée d'aller faire des courses à Toulon et à La Ciotat. Son

---

[1] Nous conservons de nombreux papiers sur l'affaire Vaison. Ce Monsieur se disait propriétaire de la place, face au sanctuaire, et de plusieurs terrains du domaine de N.-D. de Lumières.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.

poste était à Marseille; il ne devait pas le quitter. Je ne suis pas moins étonné qu'il se soit montré contrarié de la vie commune qu'il était appelé à faire avec vous. Il eût été plaisant que je tinsse maison pour lui. J'ai donné des ordres précis pour que pendant mon absence ma maison fût fermée. Il n'y a pas de raison sans cela qu'on en fît les honneurs à tous les passants; et soit dit entre nous, je ne me suis pas aperçu que l'on fût très touché de mon excessive politesse. Je serai moins prévenant à l'avenir, et partant, plus tranquille et moins dérangé.

Je prévoyais bien que Mgr Semeria ne partirait pas avant le 20. Je crains que sa mission ne souffre de sa trop longue absence. J'espère que le Ministre des Affaires Étrangères aura répondu à la lettre que le Ministre des Finances lui a fait passer pour le passage gratuit de l'Évêque et des Missionnaires.

Adieu, adieu, je salue tous les nôtres et vous bénis tous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. À quoi pense le bon p. Barthès de vouloir me faire approuver ce que je n'ai pas lu. Ce n'est pas mon usage. Rien ne presse; à mon retour j'examinerai la chose et je verrai ce que j'aurai à faire.

Je ne comprends pas davantage ce que prétend faire à Lumières le Cure dont tu me parles. N'avait-il pas donné quelque scandale dans ce pays? Il me souvient d'une lettre que m'écrivit le bon p. Ricard pour que je le débarrassasse de lui. Quel est celui des nôtres qui pourra lui donner l'absolution? Celui-là prouvera bien qu'il n'a pas les premières notions de nos obligations. Pourquoi ce Curé ne va-t-il pas plutôt à la Trappe où il ferait bien de rester pour faire cesser le scandale de sa présence dans mon diocèse.

Si tu avais quelque occasion pour me faire passer les rasoirs dont je me servais habituellement tu me ferais plaisir. Celui qui est dans le petit nécessaire que tu m'as donné ne va pas à mon poil. L'Evêq[ue] de Viviers m'en a prêté un des siens en passant à Viviers, mais je voudrais pouvoir le lui rendre. Il ne lui en restait qu'un seul.

Adieu encore une fois je t'embrasse avant de partir.

1338. [Au p. de L'Hermite, à N.-D. de Cléry].[2]

1338. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Repos du p. de L'Hermite. Visite à Paris de Mgr Taché, du p. Garin et de Mgr Guibert. Fête du 17 février.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 16 février 1857.

La lettre, mon cher fils, que je viens de recevoir de vous m'a fait un double plaisir, puisqu'elle me rassure entièrement sur l'état de votre santé pour laquelle j'avais été bien en peine. Continuez à user de beaucoup de ménagements, bien persuadé que le bon Dieu n'exige rien au-dessus de nos forces. Vous avez pour le service de la paroisse notre cher p. Marchai qui s'y entend parfaitement, et pour les missions les pp. Bonnard, Sigaud et Sejalon, c'est tout ce qu'il faut pour le moment.

---

[1] Secrétaire général de l'évêché.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-L'Hermite.

J'approuve beaucoup le projet que vous inspire votre amour pour notre Mère, mais je suis dans l'impossibilité de vous fournir les matériaux que vous me demandez. On ne m'a jamais fait parvenir les journaux qui rendent compte des[1].

Le 18.

Voilà ce qui arrive à Paris. Je n'ai pas eu la possibilité de continuer ma lettre. Dans l'intervalle Mgr Taché et son compagnon le p. Garin sont arrivés. Ils ont parcouru une partie de la France et ils ont été accueillis partout, soit par les Évêques soit par le clergé soit par les fidèles, avec le plus grand empressement, mais ils n'ont sur eux aucun document des traces de leur passage. L'Évêque va prêcher ici six fois en cinq jours. Je demanderai au p. Garin de me faire une petite description de leur voyage, pourra-t-il la faire? Si je l'obtiens je vous la ferai passer.

Nous avons eu hier l'ouverture de la session. Tout à l'heure il me faut aller au sénat, je veux envoyer ma lettre à la poste pour n'être pas exposé à la laisser croupir sur mon bureau.

L'Archevêque nommé de Tours est aussi arrivé, vous l'aurez pour voisin, mais combien va-t-il s'éloigner de moi! Il a refusé Aix. Le bon Dieu l'a permis ainsi sans doute pour le plus grand bien, car ce véritablement éminent Prélat peut rendre de grands services à l'Église.

Je salue et bénis toute notre chère famille de Cléry. Je ne renonce pas à aller vous y revoir, mais ce ne pourra être cette fois.

Vous comprenez qu'à pareil jour qu'aujourd'hui 17 février, absent de corps, j'ai été présent en esprit en bien des lieux, ma messe a dû être un peu longue, elle aurait dû être bien fervente.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
sup. gén.

P.S. Si Monsieur votre excellent Maire tient à ce que j'écrive à Mgr l'Évêque d'Alger, je le ferai sans doute, mais il faut que vous sachiez que j'ai très peu de rapports avec ce Prélat.

1339. [Au p. Nicolas, à Marseille].[2]

1339. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Joie de recevoir une lettre du p. Nicolas. Reconnaissance pour son bon esprit et ses services.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 26 février 1857.

Mon cher p. Nicolas, la lettre que vous avez eu la bonne pensée de m'adresser m'a fait trop de plaisir pour que je ne vous en remercie pas, toute affaire cessante. Ce ne sont pas les choses trop flatteuses qu'elle renferme qui me touchent. Hélas! que pouvons-nous? Et quand il sort quelque chose de bon ou d'utile, sommes-nous autre chose que l'écho de cette douée voix qui retentit dans nos cœurs et qui vient de

---

[1] La phrase n'est pas terminée.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Nicolas Pierre-Joseph.

l'auteur de tout bien, de l'aimable et adorable Jésus à qui honneur et gloire soient à jamais rendus.

Ce qui me charme, mon cher Père, dans votre lettre, ce sont les sentiments de zèle et de ferveur que vous y manifestez, c'est de vous voir pénétré des pensées les plus élevées, conformes à votre vocation, et qui vous placent en première ligne, parmi les enfants reconnaissants à Jésus et à Marie de notre petite famille, appelée à faire quelque bien dans l'Église.

Qu'on est heureux de se voir compris, de parler à des hommes qui ont l'intelligence de leur devoir et qui entrent si bien dans l'esprit des vérités que Dieu inspire pour assurer notre voie!

J'ai la confiance que vos bonnes paroles viendront en aide à mes conseils auprès de tous ceux avec lesquels vous êtes en rapport, et que le résultat que j'en ai espéré n'en sera que plus assure. Soyez donc béni, mon cher fils, des encouragements que vous m'avez donnés et du concours que vos bons exemples procureront aux efforts que j'ai dû faire pour nous soutenir tous dans les devoirs de notre sublime vocation[1].

Recevez, mon cher fils, avec ma bénédiction, l'expression de mes plus affectueux sentiments.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1340. [Au p. Casimir Aubert, à Marseille].[2]

1340. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Cérémonie du départ de missionnaires.

[Paris,] le 4 mars 1857.

Mes yeux se sont remplis de larmes en lisant le récit de votre belle cérémonie du départ. Je me promenais en esprit avec vous aux pieds de ces apôtres admirables de zèle et de dévouement[3] et je les baisais avec le respect dû à une si sublime mission. Ce sont de vrais anges que nous envoyons évangéliser. Que le bon Dieu les comble de ses bénédictions; c'est en son nom que je leur donne la mienne, ainsi qu'à toi mon cher fils que j'embrasse de tout cœur.

1341. Pour le R.P. Roux, [à N.-D. de l'Osier].[4]

1341. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Félicitations pour sa consécration à Dieu.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 18 mars 1857.

Il m'est impossible, mon cher fils, d'écrire à l'Osier sans que j'y ajoute une petite ligne pour vous. J'ai trop à cœur de vous féliciter, et de vous exprimer en même temps

---

[1] Allusion à la lettre circulaire du 2 février.
[2] YENVEUX I, 102*.
[3] Les pp. Pouzin, Laclau-Pussacq et Gouret partis pour Ceylan avec Mgr Semeria, le 2 mars, cf. *Ecrits Oblats*, t. 4, p. 138, note n. 3.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Roux.

ma satisfaction et ma joie pour laisser échapper cette occasion. J'aurais bien voulu vous écrire plus tôt, mais peut-on faire ce que l'on veut à Paris? Je rentre, il est dix heures, il me faut dire mon office pour demain parce que dès 6 heures il me faudra partir pour Passy où je vais dire la messe dans le très nombreux pensionnat des Frères[1]. Je trouve sur mon bureau la lettre inachevée que j'écrivais au p. Vandenberghe. Vite, je m'empare de la plume, et je vous écris ces quelques lignes pendant que mon compagnon de voyage est allé faire sa collation, je la quitterai quand il remontera pour dire l'office avec moi. Vous voilà donc, mon cher fils, tout à fait des nôtres. La fidélité constante à la grâce de votre vocation pendant tout votre noviciat devait vous assurer cette grâce. J'en remerciais d'avance le Seigneur, plein de confiance de vous voir faire beaucoup de bien dans notre sublime ministère. C'eût été pour moi une grande consolation de recevoir vos vœux et de bénir votre consécration à Dieu, mais je ne vous accompagnais pas moins de mes vœux les plus affectueux. J'étais présent en esprit à cette touchante cérémonie, et je vous envoyais, de l'autel où j'étais monté à l'heure même que vous faisiez votre oblation au Seigneur, toutes les bénédictions qui émanent du saint Sacrifice que j'offrais pour toute la famille mais plus spécialement pour vous. Nous étions en même temps à la présence de Jésus-Christ et par lui dans une communication intime, tandis qu'il répondait à vos vœux, il écoutait ma prière. Cette pensée est ravissante.

Adieu, l'office, l'office me crie-t-on. L'office soit. Eh bien! pour me dédommager de l'obligation où je suis de vous quitter, je vais vous mettre spécialement sous la protection de notre grand patron st Joseph que je vais invoquer, ce qui n'empêche pas que je vous bénisse et que je vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1342. [Au p. de L'Hermite, à N.-D. de Cléry].[2]

1342. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Malgré sa maladie, le p. de L'Hermite doit encore demeurer à Cléry.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 20 mars 1857.

Mon cher p. de L'Hermite, votre lettre à laquelle j'aurais voulu répondre plus tôt m'a affligé. Je vois avec peine que vous êtes toujours souffrant, ce qui est déjà un grand mal, mais que cet état de souffrance vous jette dans une sorte d'inquiétude qui vous fait désirer de changer de place. Croyez, mon cher, qu'on se porte partout avec soi, et que ce n'est pas le lieu qui nous rend malades. Il serait impossible dans le moment de vous remplacer. Il faut donc faire de nécessité vertu, et vous procurer le repos qui vous est nécessaire là où vous êtes. Le p. Marchai peut très bien vous suppléer en tout ce qui regarde la paroisse, et les autres dans les missions. Prenez donc encore un peu patience. Lorsque je serai de retour à Marseille, je ferai mon possible pour trouver quelque combinaison que je ne puis pas faire d'ici.

Veuillez bien remettre la feuille qui précède au p. Sigaud, ce que je lui dis lui donnera un peu de courage. Adieu, mon cher fils, je vous embrasse et vous bénis de tout mon cœur.

---

[1] Frères des Écoles Chrétiennes, cf. REY II, 632.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-L'Hermite.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1343. [Au p. Casimir Aubert, à Marseille].[1]

1343. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Triste état de la communauté oblate de Montréal

[Paris, le] 22 mars 1857.

J'ai appris par la lettre de ton frère ce qui se passe à Montréal. C'est vraiment une chose prodigieuse que l'état de cette communauté. Il faudra finir par en venir à une visite régulière et rigide qui retire de cette maison les brouillons[2] qui y entretiennent cet abominable esprit qui éloigne de nous toute vocation. Voilà bien des années qu'on ne voit arriver aucun novice tandis que les Jésuites en regorgent. Mais comment se dirigerait-on vers une Congrégation qui scandalise tout le Canada par ses dissensions intestines?

1344. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[3]

1344. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affection et estime pour le p. Fabre. Affaires du diocèse de Marseille traitées à Paris. Prochain retour.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 22 mars 1857.

J'étais rentré chez moi, mon cher ami, après avoir assisté à la g[ran]d-messe à St-Sulpice dans l'espoir de profiter du départ de Fissiaux pour le charger de lettres à la direction de Marseille, mais vain espoir! Mgr Taché est entré immédiatement après moi, et il sort à présent au moment où le soleil nous fait défaut, et que dans demi-heure je n'y verrai plus pour écrire. Je veux pourtant, cher ami, te remercier de ta toute bonne lettre du 17 mars. Ce n'est pas par écrit que je pourrais t'exprimer tout ce qu'elle a réveillé d'affection et de tendresse dans mon cœur qui t'aime tant. Il faudrait pour cela que je pusse te serrer dans mes bras et te presser contre ce cœur dont tu connais si bien les fibres. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je remercie le bon Dieu de m'avoir donné un fils tel que toi. Je t'en dirais trop si je me livrais tant soit peu à cet abandon si naturel et si juste d'un père envers un fils si digne de son estime et de son affection. Oh! qu'il me tarde pourtant de te revoir! Je m'arrête pour ne pas t'entretenir uniquement de ce qu'il m'est si doux de te dire.

Je n'ai rien négligé auprès des Ministres de ce qui peut intéresser mon diocèse et spécialement le séminaire. Pour l'article des bourses, le ministre en a reconnu la justice, mais c'est renvoyé à l'année prochaine. Il est très vrai que le Ministre des cultes est misérablement traité dans le budget; l'augmentation des bourses fera l'objet de ses demandes pour l'année prochaine.

---

[1] YENVEUX VIII, 135.
[2] Difficultés causées surtout par le p. Rouge qui sera rappelé en France, cf. *Écrits Oblats*, t. 2, lettres nn. 239, 246, 250, 264, 265.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.

Hier seulement les papiers sur l'affaire Dessuart ont dû être envoyés au Conseil d'État. J'ai pressé au Ministère dès mon arrivée à Paris, mais on marche lentement même lorsqu'on vous montre bonne volonté.

J'ai fait avancer aussi l'érection de Cadolive. Le Chef de bureau l'a annotée sous mes yeux pour la faire expédier. Je voudrais que sans délai on pressât pour l'achèvement du presbytère en disant aux intéressés que l'affaire sera certainement expédiée dès qu'ils se seront mis en mesure de loger le curé dans son presbytère.

Les papiers du mobilier ne sont arrivés au Ministère qu'hier seulement. M. Blanc les a placés sur son bureau devant moi en les retirant d'un énorme dossier où ils auraient été étouffés peut-être longtemps encore. On sent qu'il convient d'expédier cette affaire, mais ce n'est pas une petite besogne. Tu feras part de ces détails au Conseil, je n'aurai vraisemblablement pas le temps d'en parler à d'autres qu'à toi.

J'ai reçu une lettre du p. Pinet qui m'apprend en effet que l'emprunt a été opéré. Il m'invite fortement à aller les visiter en Angleterre pour bénir la nouvelle église qu'il assure pouvoir être ouverte à la fin de juin[1]. Je réponds à ce bon Père qu'il ne pouvait me donner une meilleure nouvelle que de m'apprendre la conclusion de cet emprunt. J'espère qu'ils seront assez sages pour se mesurer de façon à ne plus se compromettre. Quant au voyage je ne lui ôte pas tout espoir. Je crois que si l'on juge convenable que je visite tous nos nouveaux établissements, il faut que je me décide cette année; ce sera déjà un peu étrange, plus tard ce serait folie.

J'écris à notre cher p. Mouchette que je suis tout disposé à faire une ordination le samedi saint. Je t'en avertis pour que si tu as quelque disposition à faire tu t'y prennes à temps.

Vous avez décidé d'envoyer M. Magnan à Auriol. Si c'est une punition, il la méritait, mais j'aurais bien voulu qu'on ne le fît pas passer d'abord par St-Michel, et surtout que, si l'on avait prise sur lui pour ses mauvais conseils donnés au Curé de St-Cannat, on le lui exprimât très explicitement pour qu'il ne puisse pas dire qu'il est frappé pour n'avoir pas été de l'avis du p. Dassy.

Je croyais que Gajean ferait merveille aux Crottes. Il paraît que tu en savais plus que moi sur son compte. Je vois avec peine que dans ce revirement vous n'avez pas compris le Curé sourd des Acates. En conscience nous ne pouvons pas laisser plus longtemps cet infirme à la tête d'une paroisse quelle qu'elle soit.

Jeancard vient de me dire qu'il s'est évertué et qu'il t'écrit ainsi qu'à Carbonnel. Il te dit peut-être ce que je te répète ici. S'il m'avait prévenu nous nous serions entendus. Adieu, le jour commence à me manquer. Je suis heureux de pouvoir te dire qu'il ne s'agit plus que de quelques jours, et que bientôt je pourrai t'embrasser.

Si les papiers de Marseille ne s'étaient pas faits tant attendre, j'aurais hâté de q[ue]lques jours mon retour, mais il me faut bien poursuivre nos affaires au Ministère après une si longue attente. Toujours est-il que je tiens à bénir les rameaux dans ma cathédrale, dusse-je n'arriver que la veille.

Je salue affectueusement tous nos Pères du séminaire, ainsi que tous nos séminaristes. Adieu, cher fils, je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1345. [Au p. Mouchette, à Montolivet].[2]

---

[1] Église oblate de Leeds, cf. *Écrits Oblats*, t. 3, p. 141.
[2] YENVEUX V, 168; VIII, 157, REY II, 721-722; Notes du p. C. Augier, arch. Post., L. M.-Mouchette.

1345. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Tendresse pour le p. Mouchette. Joie de savoir que les scolastiques se conduisent bien. Maladie du f. Célestin Augier.

[Paris,] le 22 mars 1857.

Je ne puis résister, mon bien-aimé fils, au besoin de vous exprimer au moins une fois par écrit la tendresse et l'affection paternelle dont je vous donne la preuve de vive voix chaque fois que j'ai le bonheur de vous voir.

J'ai souvent dit au bon Dieu que puisqu'il m'a donné un cœur de mère et des enfants qui méritent à tant de titres mon amour, il faut qu'il me permette de les aimer sans mesure. C'est ce que je fais en toute conscience. Il me semble que plus j'aime des êtres comme vous, mon bien-aimé fils, plus et mieux j'aime Dieu, le principe et le lien de notre mutuelle affection. Ce sentiment est permanent dans mon âme, je le porte avec moi partout où je suis, et à défaut de la présence des objets chéris, je le répands devant Notre Seigneur dans cette visite du soir où je suis si heureux de m'occuper d'eux. Comment voulez-vous que je ne me laisse pas aller à vous confier ces secrets de mon cœur, quand je reçois des lettres comme celle qui m'est arrivée ce matin. Cher ami, ménagez-moi. Non, je n'ai pas besoin que vous vous fassiez si parfait pour moi; comment y suffire, si à l'amour si tendre que je nourris dans mon cœur pour vous vient se joindre encore la reconnaissance.

Que je suis heureux d'apprendre que nos bien chers enfants de Montolivet vous donnent tant de sujets de consolation. Avouez que c'est là une belle récompense des soins assidus et si charitables que vous leur prodiguez. Ah! dites-leur bien que tous les jours je m'occupe d'eux devant le Seigneur; mais surtout le beau jour de la fête de saint Joseph que j'ai célébrée au milieu d'une communauté de 800 personnes, je me suis occupé d'eux, me doutant bien que de leur côté ils prieraient pour moi. Nos vœux sont montés en même temps aux pieds de notre grand patron. En bon fils, ils me souhaitaient quelques années de vie, et moi j'appelais sur eux et sur vous tous les bénédictions les plus abondantes pour que vous vous rendissiez de plus en plus dignes de votre sublime vocation.

Je suis rentre, mon cher fils, tout exprès pour vous écrire, mettant de côté toute autre affaire.

C'est avec une profonde douleur que j'ai appris l'état inquiétant de notre si bon et si cher f. Augier. Ne différez pas de consulter pour savoir ce qu'il y aurait à faire pour conserver à la Congrégation et à l'Église cet excellent sujet. Ah! s'il ne fallait donner que de mon sang, je présenterais à l'instant mes deux bras à la lancette. Il me tarde d'élever ce cher enfant au sacerdoce. Préparez-le-moi pour le samedi saint, s'il le faut.

1346. [Au p. Tempier, à Montolivet].[1]

1346. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Nouvelles. Affaires du diocèse.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 23 mars 1857.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

Je voulais, mon cher Tempier, écrire à tout le monde par Fissiaux[1] qui vient de partir pour retourner à Marseille, mais il nous a quitté si rapidement que je n'ai pas eu le temps de lui remettre quelques lignes pour vous. Ce n'est pas que j'eusse grand chose à vous dire. Il n'y a pas assez de temps que je vous ai écrit en vous faisant passer une lettre de M. Teissier[2]; à propos de ce M. Teissier je vous avais demandé si vous ne comptiez rien lui donner pour ses peines. Je ne sais pas en quels termes vous êtes avec lui, voilà pourquoi je vous faisais cette question.

Mon retour est trop prochain pour que je vous parle affaires diocésaines. J'aurais voulu seulement que puisque vous vous décidiez à infliger comme punition à M. Magnan le changement de paroisse, vous ne l'eussiez pas fait passer par St-Michel pour l'envoyer aussitôt après à Auriol.

Je ne dois pas oublier de vous dire que c'est le 1er avril, que je dois compter le prix du couvent que j'ai acheté des religieuses du St-Sacrement.

S'il y avait quelque inconvénient à attendre mon retour pour faire ce paiement, ou que le retard m'imposât des intérêts à supporter à Bérengier, vous pourriez prendre cette somme chez les Pastré[3] où elle est déposée. Je ne sais pas bien exactement ce que ces Messieurs ont à moi, mais ils le verront dans leurs écritures. Dans le cas qu'ils n'eussent pas la somme entière, je la compléterai par mon traitement de sénateur qui échoit le 1er avril.

On entre, adieu de mon entretien avec vous, car il faut que je retourne chez le Ministre des Cultes que je n'ai pas trouvé ce matin, il était aux Tuileries pour un conseil chez l'Empereur. Le Ministre de l'Intérieur était absent pour ce même motif. J'y retournerai demain. Toutes ces courses sont bien ennuyeuses. Je n'ai pourtant pas perdu mon temps, à mon apparition de ce matin au Ministère de l'Intérieur. Vous comprenez que c'est toujours pour l'affaire des religieuses[4]. J'ai prié ceux qui sont entrés chez moi de me laisser finir ces quelques lignes. Carbonnel vous donnera les détails de la journée que je lui rapporte dans la lettre qui accompagne celle-ci.

Je ne dois pas abuser de la patience de mes visiteurs; je termine donc ici mon dire et je vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1347. [Au p. Charles Baret, à Bordeaux].[5]

1347. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission de venir se reposer à Paris, chez le chanoine Gay.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 29 mars 1857.

---

[1] L'abbé Fissiaux, ami de Mgr de Mazenod, qui avait fondé à Marseille l'œuvre des jeunes détenus.
[2] Ce M. Teissier n'est nommé qu'une seule fois, sans détails, dans les lettres de Mgr de Mazenod.
[3] Banquiers de Marseille.
[4] Allusion, sans doute, au projet des Administrateurs des Hospices de Marseille de confier aux Sœurs de la Charité de saint Vincent de Paul le nouvel hôpital civil de St-Pierre. Mgr de Mazenod préférait y placer les Hospitalières de St-Augustin, déjà chargées d'un autre hôpital de moindre importance à Marseille, cf. L. M-Administrateurs des hospices, 25 juin 1857, Registre des lettres administratives, vol. VI, p. 235.
[5] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.

Je te voyais venir, mon cher fils, lorsque tu me parlais dans ta lettre du repos qui t'était nécessaire. Tout disposé à te l'accorder, je me demandais où tu pourrais le prendre. L'apparition chez moi de M. Gay m'a bientôt fourni le mot de l'énigme. C'est bien, ce respectable ami a dû déjà te dire combien je suis porté à te faire plaisir, et je comprenais que je ne pouvais t'en faire un plus grand que de consentir à ce que tu vinsses partager ce qu'il appelle sa solitude. Mais c'est à une condition, c'est que tu te rappelleras que tu viens auprès de lui pour te reposer, et par conséquent que tu ne prêcheras pas du tout ni à Paris ni dans la banlieue. Tu prieras même M. Gay de ne pas avoir la pensée de t'engager d'aucune façon à prêcher plus tard même à Paris. J'ai oublié de le lui dire le jour qu'il me fit l'honneur de venir me voir.

J'écris sans y voir pour conduire ma plume, mais il faut encore que je te félicite du succès de tes prédications à Nantes, ce mot n'est de mon goût que lorsqu'on peut le traduire par celui-ci: les *bénédictions de Dieu,* ce qui suppose la conversion des âmes. Sans cela je ne fais nul cas des plus beaux sermons du monde, et je préfère la parole simple du missionnaire qui ramène les pécheurs à Dieu.

Je n'y vois plus, il faut que je sorte, à demain de fermer ma lettre.

31.

Ce n'est pas demain mais bien après-demain que je puis en courant prendre la plume pour terminer cette petite lettre où il me restait à t'exprimer toute ma tendresse, je ne dirai pourtant pas ma reconnaissance pour ta lettre qui m'a néanmoins fait grand plaisir. Est-ce que je t'offenserais si je te disais que je suppose que tu n'aurais pas pensé de me l'écrire si tu n'avais pas eu à me demander la permission que je t'accorde. Quoiqu'il en soit je te bénis et t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
sup. gén.

P.S. Je quitte Paris demain pour me rendre dans mon diocèse.

1348. [Au p. Charles Baret, à Paris].[1]

1348. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le Fondateur ne permet pas au p. Baret de faire un voyage à Rome. Pauvreté de la Congrégation.

Marseille, le 20 avril 1857.

Tu as vu, mon cher fils, avec quelle facilité je me suis rendu à t'accorder de venir te reposer auprès de ton respectable ami M. le chanoine Gay. Il m'a suffi de savoir que cela te faisait plaisir pour sacrifier même la satisfaction que j'aurais éprouvée à fixer près de moi ce repos que tu réclamais. Mais tu as trop de raison pour ne pas comprendre qu'il serait vraiment impossible de t'autoriser à faire le voyage de Rome soi-disant pour te reposer. Le motif d'économie n'est pas le seul comme tu comprends fort bien, quoiqu'il ne soit pas à mépriser dans l'état actuel de la Congrégation surchargée de dettes, et à ce sujet je te rappellerai que tu ne dois pas disposer des émoluments de ta station de carême dont tu dois rendre compte à l'économe de ta maison ou au procureur de la province. Profite bien de ton séjour

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.

auprès de ton ami pour te reposer agréablement, cela vaudra mieux que d'entreprendre un long voyage. Tu trouveras dans la société de ce saint prêtre tout ce qu'il te faut pour le repos du corps comme pour la distraction de l'esprit. Je te prie de le remercier des soins fraternels qu'il voudra bien prendre de toi, et je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1349. [Au p. Casimir Aubert, en Corse].[1]

1349. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Décès du p. Gustave Richard. Conseils pour la visite des Oblats de Vico et d'Ajaccio.

[Marseille, le] 30 avril 1857.

Je ne sais si on profitera du courrier pour te faire passer en Corse la douloureuse nouvelle de la mort de notre p. Richard d'Angleterre[2]. Sa mort a été, comme on devait s'y attendre, celle d'un saint; mais il faudrait avoir plus de vertu que je n'en ai pour trouver même en cela une consolation qui me fasse supporter une si grande perte avec une parfaite résignation. Mon cœur en souffre au point de me faire envisager le prochain voyage en Angleterre, dont je me promettais tant de satisfaction, qu'avec une sorte de répugnance. C'est la seconde fois qu'il me faudra aller pleurer sur un tombeau![3] J'en suis à me reprocher d'avoir consenti à envoyer cet excellent Père dans ce vilain climat d'Angleterre. Il est vrai que je ne savais pas alors que sa poitrine fût menacée. Je suis vraiment inconsolable de cette immense perte, car c'était un sujet accompli. De plus, je n'aurai pas même la faible consolation de posséder son portrait qui aurait retracé à mes yeux les traits d'un fils si regrettable.

Je pense que tu te seras abouché très confidentiellement à Vico avec tous nos sujets. Tu n'as pas oublié qu'il en est un qui a été envoyé là comme à l'épreuve. Je ne sais s'il tient le p. Mouchette au courant de son intérieur. Il ne m'en a plus entretenu depuis son départ. Il faudrait pourtant bien savoir à quoi s'en tenir quand il faudra en venir aux Ordres sacrés[4].

Je te recommande aussi d'exiger du p. Santoni qu'il te rende compte de son intérieur en ta qualité de visiteur et provincial ainsi que de sa conduite extérieure et de ses rapports soit avec nos Pères, soit avec ceux du dehors. Tu sais combien il s'est accoutumé à l'indépendance. Il ne serait pas mal que tu fisses naître l'occasion de lui reprocher sa correspondance avec le Canada à l'époque du chapitre. Ses lettres indiscrètes ont beaucoup contribué au mécontentement qui se manifesta à l'arrivée du p. Honorât et de l'Evêque provincial.

1350. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[5]

1350. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] YENVEUX VI, 21; IX, 188.
[2] Décédé à Dublin le 20 avril.
[3] Allusion au p. F. Perron, premier Oblat décédé en Angleterre, le 22 février 1848. Le Fondateur visita sans doute son tombeau à Everingham en 1850.
[4] Probablement Yves Nicolas, déjà à Vico en 1856, cf. L. Nicolas-Mazenod, 16 juin 1856; il n'était pas encore prêtre en 1860, cf. L. Nicolas-Mazenod, 30 décembre 1860.
[5] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

Accueil de Mgr Guibert à Tours. Prochain voyage en Angleterre, à Tours et à Quimper.

Marseille, le 22 mai 1857.

Je commençais, mon cher fils, d'être en peine en ne recevant pas de tes nouvelles. Ta lettre du 11 m'a tranquillisé. J'y ai lu avec consolation ce que personne ne nous avait appris. La réception que l'on t'a faite t'était due, mais j'ai été bien aise de l'apprendre. Ton prédécesseur devait inspirer tant de regrets qu'en vérité je craignais qu'on ne se fût trop dit de paraître inconsolables. J'ai ici notre nouveau Général[1] qui a commandé à Tours, les éloges enthousiastes qu'il me faisait du bon Cardinal étaient risibles à force d'être exagérés. Il le trouvait si aimable qu'il ne manquait pas d'aller le voir deux fois par semaine. Ils se promenaient ensemble dans le jardin, ce qui prouve que l'Archevêque avait du temps de reste et qu'il l'employait bien. Mgr Morlot paraît lui avoir fait la confidence que l'Empereur se chargeait de payer toutes ses dettes. On ne saurait acheter trop cher l'avantage de posséder à Paris un tel évêque[2]. J'espère, comme je lui ai écrit, qu'il profitera de cet engouement pour obtenir ce qui serait refusé à d'autres.

Le 23.

Avant de partir pour consacrer l'église des Dames de St-Thomas je terminerai cette courte lettre qui te donnera au moins de mes nouvelles et te prouvera davantage qu'on ne me laisse pas le temps de me livrer à ce qui me serait le plus agréable. Aussi je me livre entièrement, sachant fort bien que Dieu aidant je souhaiterai le bonjour à tout le monde dans un mois; il est vrai que ce mois sera rempli. Une fois parti je combinerai mon itinéraire de façon à pouvoir passer quelques jours avec toi dans ton nouvel empire. Je ne puis pas te dire encore si ce sera avant ou après mon voyage en Angleterre. Je suis passablement embarrassé parce qu'il faut indispensa-blement que j'aille à Quimper précisément au moment où l'on me voudrait en Angleterre.

Adieu, adieu, je pars et je t'embrasse.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1351. [À un directeur de séminaire].[3]

1351. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Importance de la piété chez les séminaristes. Prochain voyage du Fondateur en Angleterre.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 8 juin 1857.

C'est bien aimable à vous, mon cher fils, de vous être rappelé de moi, et de m'avoir écrit une lettre dictée par votre bon cœur. Je l'ai reçue avec un grand plaisir, et lue avec édification. Oh! que j'aime à vous voir pénétré de la sublimité de votre sacerdoce, et appréciant comme vous le devez votre sainte vocation! Vous avez été

---

[1] Général de Courtigis.
[2] Le cardinal Morlot avait été nommé archevêque de Paris.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-X.

très bien inspiré dans la direction que vous avez donnée au mois de Marie. On ne saurait trop porter les jeunes séminaristes à la piété; quand le secours vient à manquer le prêtre fait peu de bien dans l'Église, et c'est pendant les années du séminaire qu'il faut s'établir dans cette vertu qui assaisonne toutes les autres. N'exigez rien d'excessif, mais conduisez toujours vos élèves par cette voie.

Je suis excessivement occupé cette année, il me faut doubler les exercices de mon saint ministère, je veux dire, recommencer le soir ce que j'ai fait le matin, et encore je serai court de temps, il me manquera pour pouvoir terminer avant mon prochain départ pour la grande visite que je vais entreprendre les premiers jours du mois prochain.

J'ai voulu, mon cher fils, vous écrire ces quelques lignes à la hâte avant de monter dans une chapelle où je suis attendu pour administrer le sacrement de confirmation, parce que j'aurais craint, si je différais seulement de quelques heures, d'être dérangé au point de ne pouvoir plus prendre la plume. Agréez donc, mon cher enfant, cet empressement comme l'expression de la tendre affection que je vous ai vouée et qui durera plus que ma vie. Je vous embrasse et vous bénis. L'heure sonne il faut que je monte dans ma chapelle.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
sup. gén.

P.S. Cette lettre déjà trop tardive est restée encore sur mon bureau sans être mise à la poste.

1352. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[1]

1352. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Nombreuses occupations avant d'entreprendre le voyage d'Angleterre.

Marseille, le 22 juin 1857.

Cher ami, je commençais à trouver bien long ton silence. Je l'attribuais pourtant à tous les tracas d'une arrivée dans un pays dont on est devenu l'évêque. Quant à moi on ne me laisse pas respirer. J'en suis quitte pour m'entendre dire que c'est merveilleux de me voir faire ce que je fais à mon âge, et on n'en vient pas moins à la charge pour me surcharger davantage. Après avoir fait force de voiles jusqu'à la fin de ce mois qui se terminera par une nombreuse ordination, je m'esquiverai et me lancerai sur les grandes routes. Ce premier jet ne m'amènera pas chez toi. Je n'ai qu'un faible espoir de te voir en passant à Paris du 8 que j'y arriverai au 10 que j'en partirai pour me rendre en Angleterre où je suis attendu. A mon retour j'aurai le bonheur d'aller t'embrasser à Tours. Je ne puis pas en fixer le jour; je te le ferai savoir d'Angleterre. Ce sera vraisemblablement après avoir passé à Quimper où les affaires de la Congrégation m'appellent.

Adieu, cher ami, je m'estime heureux de m'être dérobé ce peu d'instants pour te donner de mes nouvelles et t'embrasser de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

1353. Monsieur Guinet, Oblat de Marie, rue de Montet, à Nancy. Meurthe.[1]

1353. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochaine arrivée à Nancy après une visite à Cirey.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 23 juin 1857.

Vous pouvez penser, mon cher fils, à quel point je suis occupé n'ayant plus que huit jours à rester ici. Je veux pourtant répondre q[ue]lques lignes à la lettre que je viens de recevoir de vous. Je n'entre pas dans les détails de votre compte rendu. Nous nous en occuperons à Nancy.

J'ai hâte de vous dire que j'y arriverai, Dieu aidant, le samedi 4 du mois de juillet. Je ne demande pas mieux que d'ordonner prêtre le lendemain dimanche le bon diacre Gourdon; mais comme il n'est encore que novice il faudra que je demande des lettres dimissoriales à son Évêque. C'est une grosse affaire. Je vais pourtant tenter le coup. Je dois vous dire que mes moments sont comptés et mon itinéraire fixé irrévocablement. J'ai à parcourir en peu de temps les trois quarts de la France, l'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse. Ainsi disposez toutes choses de façon que je puisse partir de Nancy le mardi 7 au soir. Je passerai la nuit en voiture pour vous donner le mardi tout entier. J'arriverai le samedi sur le soir, devant partir le matin de Cirey-sur-Blaise pour prendre le convoi qui me conduira à Nancy, à Blesme.

Adieu, mon cher fils, je vous bénis de toute mon âme ainsi que tous vos bons novices avec lesquels je suis heureux d'aller bientôt faire connaissance.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1354. [Au p. Tempier, à Montolivet].[2]

1354. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Itinéraire du voyage de Marseille à Cirey, puis à Nancy et Paris où le Fondateur attendra quelques Oblats avec qui il partira pour l'Angleterre. En son absence, que le p. Tempier s'occupe le mieux possible des intérêts du diocèse et de la Congrégation.

Cirey, le 3 juillet 1857.

Je comptais, mon cher Tempier, ne vous écrire que de Nancy, mais ayant un moment à moi, je veux l'employer agréablement avec vous. Je vous donnerai d'abord des nouvelles de notre voyage qui a été des plus heureux[3]. Nous avons poussé jusqu'à Troyes pour y attendre le passage du train qui devait nous conduire à Bar-sur-Aube, où nous devions trouver la voiture de ma nièce. Ce temps d'arrêt de deux heures nous a procuré l'avantage de dire la ste messe, et de visiter la cathédrale qui est en grande réparation. À midi nous avons pris le convoi qui nous a déposés à 2 heures ½ à Bar-sur-Aube où nous sommes montés tout de suite en voiture pour Cirey où nous sommes arrivés à 5 heures ½. J'y ai trouvé tout le monde en bonne santé. On y a reçu votre lettre.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guinet.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.
[3] Le p. Casimir Aubert accompagnait Mgr de Mazenod.

Je repars d'ici demain à 5 heures pour prendre à Joinville le train qui nous conduira à Blesme où nous attendrons une heure le convoi de Paris qui nous mènera à Nancy où nous arriverons d'assez bonne heure, à 2 heures, je crois. C'est plus qu'il ne me faut pour préparer les voies à l'ordination du lendemain. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que nous repartirons de Nancy mardi pour nous trouver à Paris le mercredi matin. Nous resterons à Paris tout ce jour du mercredi, le jeudi et une partie du vendredi où nous prendrons notre essor pour Londres.

N'oubliez pas parmi les choses que vous avez à faire de procurer à ceux des nôtres qui sont destinés pour l'Angleterre le costume obligé pour ces contrées. Vous savez que nous avions choisi le nouveau p. Moulin, et les deux Oblats Guillard et Ayral[1]. Il faut qu'ils nous rejoignent à Paris vendredi matin à l'hôtel du Bon Lafontaine où je vais descendre. Qu'ils prennent leurs billets jusqu'à Paris pour profiter sur toute la route de l'avantage de la demi-place. On n'a pas fait de difficultés de l'accorder au p. Aubert jusqu'à Montereau.

Je présume que vous avez envoyé à la Garde les trois autres nouveaux Pères comme c'était convenu. Ils auront à s'y occuper à repasser toute leur morale pour avoir à subir un examen à la fin septembre, ce qui n'empêcherait pas qu'il ne donnassent un peu de temps aussi à la composition, si le p. Dassy, qui d'ailleurs m'a demandé d'habiter la Garde, pouvait s'occuper d'eux. Je n'ai pas pu en parler à ce Père avant de partir.

Peut-être vaudra-t-il mieux leur donner sur cela un peu de répit pour qu'ils puissent dire d'avoir un peu de vacances.

Quant au p. Visidari, je pense qu'il faut le laisser reposer encore quelque temps avant de l'envoyer en Corse, lieu de sa destination. Vous savez qu'il a craché le sang à plusieurs reprises. Les secousses de la mer pourraient lui faire beaucoup de mal.

Vous aurez vu depuis mon départ le nouveau concierge pour convenir avec lui du jour de son entrée chez moi. Il est convenu que je lui donne 600 f. de gages et l'éclairage, pas un sou ni rien de plus. Il faudra bien lui expliquer ce qu'il a à faire. Indépendamment de la garde de la porte et des commissions en ville, il a à tenir propre le secrétariat et le vestibule et tenir de l'eau aux lieux communs.

Je n'ai pas besoin de vous recommander les affaires du diocèse. Ne perdez pas de vue que je m'absente pour le service de la Congrégation. C'est un motif de plus pour que vous ne laissiez rien en souffrance sous quelque prétexte que ce soit. Si d'autres négligeaient de faire leur devoir, à plus forte raison vous devez faire le vôtre, fussiez-vous seul pour me remplacer, ce qui, j'espère, n'arrivera pas.

Je salue et bénis tout Montolivet et je vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1355. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[2]

1355. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Détails sur le noviciat de Nancy. Ordination. Nombreux invités à un dîner.

L.J.C. et M.I.

Nancy, le 7 juillet 1857.

---

[1] Ms.: Airal.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.

Je voulais, mon cher fils, t'écrire q[ue]lques lignes avant de quitter Nancy, mais le moment de partir est arrivé sans que j'aie eu une minute pour exécuter mon projet. Tu comprends ce que c'est que de passer trois jours dans une communauté assez nombreuse dont plusieurs sujets m'étaient inconnus. J'y ai bien employé mon temps, je t'assure, et si je prends la plume un instant pour t'écrire, c'est en priant qu'on me laisse un court sursis dont je promets de ne pas abuser pour faire trop attendre.

La maison va à merveille, j'y ai trouvé des sujets charmants qui promettent beaucoup. Il en est de tout formés parmi les novices, comme sont les deux prêtres qui en font l'ornement[1]. J'ai tout lieu d'espérer qu'ils persévéreront jusqu'à la fin, le troisième que j'ai ordonné avant-hier est un fervent religieux, un ange véritable[2], il n'a plus qu'un mois à rester novice, il fera sa profession le 2 du mois prochain. Les Pères de la communauté sont excellents, c'est une maison à souhait qui est fort estimée dans le pays.

J'ai intercalé mes rapports particuliers avec chaque individu par l'ordination que j'ai faite dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur. Toute la comm[unau]té des Oblats y assistait. C'était tout à fait en famille.

Hier on s'est avisé d'inviter à dîner d'abord, comme de raison, Mgr l'Évêque de Nancy, ses Grands Vicaires, et en signe de fraternité le prieur des Dominicains, le Recteur des Jésuites, les Supérieurs des deux grandes Congrégations de St-Charles et de la Doctrine, l'Aumônier des Dames du Sacré-Cœur, etc. C'était une réunion imposante; on a bien fait de profiter de la circonstance pour faire cette politesse très convenable.

Dans deux heures je vais partir, je passerai la nuit en wagon et demain de grand matin j'arriverai à Paris, s'il plaît à Dieu. Si je n'y trouve pas une de tes lettres j'aurai le droit de me plaindre, mais j'espère que tu auras été assez aimable pour me ménager ce plaisir.

On n'a plus patience, je cède et finis en t'embrassant de tout mon cœur. Je te bénis ainsi que nos Pères du séminaire.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1356. [Au p. J.-J. Lagier, à Quimper].[3]

1356. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Tristesse causée par le renvoi des Oblats du grand séminaire de Quimper.

Paris, le 17 août 1857.

Que peut-on opposer, mon très cher p. Lagier, à un déni de justice aussi criant, à un acte arbitraire d'un pouvoir légitime qui abuse de sa puissance pour braver toutes les lois de l'équité et de la justice? Réclamer avec force et dans des termes convenables comme je l'ai fait et subir ensuite avec résignation la plus grande

---

[1] Les abbés Adolphe Chalmet et Gustave Simonin.

[2] Le p. Gourdon qui avait commencé son noviciat à N.-D. de l'Osier.

[3] Copie: Rome, arch. de la Post., Registre lettres 1855-1863, pp. 124-125; YENVEUX III, 154. Au cours de son voyage en Angleterre, le Fondateur écrivit plusieurs lettres aux pp. Tempier, Fabre et Souiller; elles ont été publiées dans le vol. 3 des *Écrits Oblats.*

humiliation et le tort le plus grave que la Congrégation ait jamais éprouvé[1]. Je n'aurais jamais cru qu'un Évêque pût s'égarer à ce point. Je ne m'étonnerai plus de rien en ce monde. À défaut de celle des hommes, j'en appelle à la justice souveraine de Dieu, tout en lui demandant de pardonner et à celui qui nous écrase et à ceux qui l'ont poussé à cette iniquité.

Je ne comprends pas pourquoi vous m'avez caché le nom des Évêques qui se sont permis d'écrire contre nous[2]. J'avais besoin de les connaître soit pour avoir la facilité de réfuter leurs assertions, soit pour savoir avec qui nous avons affaire, je vous prie donc de réparer cette lacune de votre lettre.

Mgr de Quimper a eu le courage de persister dans son injustice après la lettre motivée, très convenable mais très forte en raison que je lui avais écrite du fond de l'Ecosse où je reçus son inconcevable sentence qui fût pour moi un coup de foudre. Cette lettre de ma part dont je vous donnerai connaissance n'a pas plus touché son cœur qu'ébranlé son esprit. Il m'a répondu avec un froid glacial, j'hésite à lui écrire de nouveau parce qu'il me serait impossible de ne pas en relever l'inconvenance comme j'avais fait ressortir l'injustice de la première. Vous êtes chassés à peu près comme des laquais dont on n'est pas content et cela après avoir fait votre éloge jusqu'au dernier moment. Les raisons qu'on allègue ne sont d'aucune valeur. C'est un prétexte tout simplement qui sert de base à une iniquité criante. Et pour que rien ne manque aux indignes procédés qu'on ne rencontrerait pas parmi les gens du monde on vous endort avec déloyauté et fourberie jusqu'au moment de l'explosion lorsqu'il n'y a plus moyen de parer le coup. C'est à étourdir! Pour moi je crois rêver quand j'y songe. Nul doute que le voyage du p. Vincens ne soit tout à fait inutile. On prend la précaution de vous prévenir qu'on n'entrera pas en explication avec lui. Je ne serais pas surpris qu'on refusât de le voir. Je vous l'ai dit, il ne s'agit pas à leurs yeux d'un contrat rompu arbitrairement par l'une des parties, ce sont des valets qu'on a mis à la porte. Vous sentez que je n'ai plus à paraître devant des hommes de cette trempe, je renonce donc au voyage de Bretagne puisqu'on m'en ferme la porte. Si vous m'écrivez adressez-moi vos lettres à Tours chez l'Archevêque auprès duquel je me propose de passer deux jours. J'y serai vraisemblablement jeudi. Je me rendrai de là à Bordeaux où je suis attendu et enfin je rentrerai à Marseille pour la fête de notre saint patron l'ami de Jésus[3].

Adieu, mon cher p. Lagier, aidons nous mutuellement à supporter les humiliations et les contretemps de cette misérable vie. Dieu nous fera la grâce de nous en faire un mérite à ses yeux; je n'aurais, je vous assure, pas grand peine à m'y résigner, si la Congrégation qui doit nous être plus chère que la vie ne devait pas en souffrir, mais qui peut calculer le détriment qui en résultera pour elle. Le Démon cette fois s'est servi de mains sacrées pour nous battre, mettons notre confiance en Dieu pour qu'il nous ressuscite, je ne dis pas à Quimper, mais dans quelque autre partie du monde. Je vous bénis ainsi que le cher p. Bellon tout aussi meurtri que vous et nous tous car le coup de massue est appliqué lourdement sur toutes nos têtes.

---

[1] C'est en 1856 que Mgr Sergent, évêque de Quimper, avait offert aux Oblats la direction de son séminaire. Le Fondateur n'y envoya d'abord que les pp. Lagier et Bellon, mais il devait compléter le personnel pour l'année 1857-1858. Sur cet «essai décevant», cf.: *Études Oblates*, t. 23 (1964), pp. 210-228.

[2] Entre autres, Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio et Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, ami de l'Evêque de Valence qui avait décidé de remercier les Oblats de leur service au grand séminaire de Romans, cf. *Ibid.*, pp. 218-219.

[3] Fête de saint Lazare: 31 août. Mgr de Mazenod revint à Marseille le 2 septembre et la solennité de saint Lazare se fit le dimanche 6 septembre.

P.S. Il est 3 hres ¼.

Je reçois la dépêche télégraphique du p. Vincens, j'attends sa lettre, mais devrai-je répondre à celle de l'Evêque après le peu d'impression qu'a faite sur lui ma première épître. La postérité qui la connaîtra dans l'histoire de notre Congrégation ne pourra le croire; si elle était moins longue je vous en aurais envoyé copie, je suis fâché maintenant que le p. Vincens ne l'ait pas connue avant de voir l'Evêque. Ne pouvait-il pas le prier de la lui montrer, mais tout est fini à l'heure qu'il est. Saluez ce bon Père de ma part, faut-il bien qu'il boive comme nous de la lie de cette coupe qu'on nous présente en retour de nos sacrifices et de notre dévouement; je voudrais que l'Evêque lui eût montré comme à vous les lettres de ces autres Évêques qui ont eu la conscience de nous desservir auprès de lui, il aurait pu répondre à leurs sourdes attaques d'une manière victorieuse.

Le sanctuaire que l'Evêque voulait nous confier s'en est-il aussi allé à veau l'eau, est-ce aussi pour la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes?

1357. [Au p. Tempier, à Montolivet].[1]

1357. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Voyages des pp. Sardou et Vandenberghe.

[Bordeaux, le] 29 août 1857.

Rien ne m'a étonné comme cette apparition du p. Sardou à Bordeaux. Je ne puis m'expliquer la nécessité d'une dépense si considérable. Si on a besoin de changer d'air on pourrait le satisfaire sans aller si loin. C'est bien assez des voyages obligés comme il n'en surgit que trop souvent.

Je n'approuve guère plus le pèlerinage du p. Vandenberghe. Un maître des novices doit savoir faire sa retraite dans le lieu même de sa résidence. Les novices s'abstiennent pendant ce temps de lui parler, mais ils le voient, ils ne le perdent pas de vue et ils s'édifient du bon exemple qu'il donne pendant les jours de son recueillement. Somme toute, je voudrais que cette manie de voyages se perdit parmi [nous].

1358. [Au p. Soullier, à Nancy].[2]

1358. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission défaire un voyage. Le p. Guinet reste maître des novices. Décès des pp. Andrieux et Bouquillon.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 6 septembre 1857.

Ma course, mon cher fils, a été si rapide et on m'a laissé si peu de liberté partout où j'ai dû m'arrêter, que ma correspondance a dû nécessairement beaucoup en souffrir. Il a fallu s'occuper entre autres d'affaires bien pénibles et très importantes, bref je m'aperçois

---

[1] YENVEUX VI, 82.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.

Le 7.

qu'on ne me donne pas plus de temps à Marseille que je n'en avais en voyage. Je vous dis donc à la hâte que je vous autorise à répondre à l'invitation qui vous a été faite parce que je ne saurais refuser q[ue]lque chose qui vous est agréable. Tâchez d'expédier votre affaire de façon à rester le moins possible hors de votre communauté qui ne peut que souffrir de votre absence.

Vous avez dû reconnaître que faisant droit à vos observations j'ai écrit au p[ère] Provincial de renoncer à vous enlever le p. Guinet[1]. Je vous prie de recommander à ce Père de ne pas négliger de me tenir, moi personnellement, très exactement au courant de son noviciat et, en votre absence, de la maison.

Je n'ai pas pu répondre au p. Jeanmaire sur la grande affaire qu'il avait en main[2], je présume qu'il vous en aura parlé, et qu'étant sur les lieux vous aurez été à même de lui donner votre avis. De loin je ne puis que me méfier beaucoup des dispositions de la personne qui ne me semble pas avoir une moralité bien rassurante.

Au retour du p. Vincens nous nous occuperons de chercher le compagnon que désire le p. Conrard.

Le bon Dieu nous a pris deux de nos Pères: le p. Andrieux et le p. Bouquillon, c'est ainsi que notre communauté du ciel s'alimente, mais en allant prendre possession de leur trône il [s] nous font bien faute sur la terre. Ce n'est pas un murmure dans ma bouche, je me soumets à la s[ain]te volonté de Dieu comme il est de mon devoir de le faire, mais il ne m'est pas défendu de montrer nos besoins au père de famille qui veut que nous travaillons dans sa vigne.

Le p. Michaelis n'est-il pas resté trop longtemps dans sa famille? C'est déjà beaucoup d'y aller, au moins ne faut-il qu'y passer. Je crains qu'on n'insiste pas assez dans nos noviciats et dans nos comm[unau]tés sur le détachement des parents. Les femmes plus sensibles naturellement que les hommes sont plus généreuses qu'eux.

Je suis heureux, mon cher fils, d'avoir pu arriver jusqu'à cette page. On me rappelle à l'ordre, je n'obéirai qu'après vous avoir embrassé et béni de toute mon âme. Saluez affectueusement de ma part tous nos Pères et Frères.

Je les bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1359. [Au p. Roux, à N.-D. de l'Osier].[3]

1359. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Travail apostolique du p. Roux. Permission de venir à Marseille.

L.J.C. et M.I.

St-Louis près Marseille, le 18 septembre 1857.

---

[1] Le Conseil général avait décidé, dans la séance du 28 juin, d'envoyer le p. Guinet supérieur à Bordeaux; le 3 septembre on désigna plutôt le p. Delpeuch et enfin le p. Martin, nommé le 22 octobre. Il y resta jusqu'à la fin de l'année 1859.

[2] On voulait construire une chapelle publique, rue du Montet, et une personne avait promis une somme d'argent au p. Jeanmaire à cette fin. Le p. Soullier répondit le 12 septembre: «Je crains bien une mystification, non pas que je soupçonne la personne de mauvaise foi, mais je crois qu'elle se trompe elle-même, prenant des chimères pour des réalités...»

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Roux.

Pour n'être pas exposé, mon cher fils, à ne répondre que dans un mois à la lettre que je viens de recevoir de vous, je laisse de côté une soixantaine d'autres lettres qui attendent leur tour, pour vous souhaiter vite un petit bonjour. Je vais rentrer à Marseille pour me préparer à l'ordination de demain à laquelle le diacre que vous m'avez envoyé de l'Osier sera élevé au sacerdoce[1].

Je ne suis pas surpris des consolations que le bon Dieu vous accorde, elles sont une récompense de votre fidélité. Pourquoi prévoir le temps des épreuves et de l'aridité. Il ne viendra peut-être pas, et si le Seigneur voulait faire passer par ces épreuves, il vous ménagerait les grâces nécessaires pour les supporter et en faire même votre profit. J'aime à vous voir évangéliser les hameaux du diocèse de Grenoble, je m'édifie de vous voir aller chercher à pied comme faisaient les Apôtres ces brebis égarées, mais je voudrais que vous vous ménageassiez un peu plus et que vous ne vous émancipiez pas jusqu'à faire trente kilomètres. C'est trop fort!

Non seulement je ne m'oppose pas, mais je serai très aise que vous fassiez le petit voyage dont vous me parlez, quand vous pourrez le faire sans détriment pour les devoirs de votre ministère. Ce sera pour moi une occasion pour vous presser contre mon cœur et vous témoigner de vive voix ma satisfaction de vous avoir pour fils doublement; combinez ce voyage avec votre supérieur qui vous signera volontiers votre itinéraire pourvu bien entendu que vous lui retourniez. Je ne commets pas une grande indiscrétion en vous confiant qu'il est heureux de vous posséder. Aidez-le donc bien à supporter sa charge, comme vous avez toujours fait, par votre régularité et vos bons exemples.

Adieu, mon cher fils, on ne me permet d'aller plus loin. On entre chez moi pour affaires. Je finis donc en vous bénissant et vous embrassant de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
sup. gén.

1360. [Au p. Tempier, à Montolivet].[2]

1360. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Voyage à Aix et à S.-Martin-de-Pallières. Avis sur quelques changements à faire dans le personnel du diocèse. Argent à placer.

L.J.C. et M.I.

St-Martin, le 23 septembre 1857.

À la garde de Dieu, très cher Tempier, nous avons fait comme de coutume un très heureux voyage, et même très agréable grâce à ma nouvelle voiture découverte. Arrivés à Aix à l'entrée de la nuit, nous sommes allés visiter nos chers missionnaires, et nous avons soupe avec eux. J'ai trouvé le p. Maurand déjà tout accoutumé malgré les préventions que l'on se plaît à donner contre cette résidence. Le lendemain je suis allé au cimetière pour y offrir le st Sacrifice dans notre sainte chapelle sur le corps de nos saints. La chapelle est au même point où je l'avais laissée la dernière fois que j'avais fait mon pèlerinage. Nous sommes montés en voiture à neuf heures, et comme mes chevaux ne se font pas prier pour marcher, à midi nous étions à Jonques, où le

---

[1] Léopold Gigaud, ordonné prêtre le 19 septembre.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

curé, cousin comme vous savez de Courtès, est venu nous prier de descendre chez lui où il fait vie commune avec son vicaire. A 4 heures nous étions rendus à St-Martin d'où je vous écris après avoir passé une bonne nuit. J'ai trouvé tout le monde en bonne santé grands et petits, seulement la vue de ma sœur semble s'affaiblir, elle ne peut ni lire ni écrire. C'est un grand chagrin pour moi.

Tenez la main à ce que le curé de St-Cannat donne sa démission purement et simplement. Informez-vous où se trouve M. Couren pour qu'on puisse lui faire savoir qu'il ne doit pas être placé au petit pensionnat pour s'y tenir en réserve pour les besoins possibles du petit séminaire, mais qu'il doit être employé activement au petit séminaire. Vous vous rappelez qu'en donnant à cette maison outre ce Mr Couren, M. Henry et M. Coste, le prêtre sorti des Jésuites, on pourvoit surabondamment au besoin de cette maison, même en lui enlevant M. Cayol.

Si les autres changements pouvaient être faits avant mon retour on m'épargnerait des ennuis.

N'oubliez pas de retirer de M. Fissiaux la rente annuelle échue, je crois, depuis quelque temps.

J'avais donné commission à Carbonnel de prendre des actions sur les chemins de fer de l'Ouest. Il a cru qu'il s'exposerait à les faire hausser s'il en penait un trop grand nombre, il s'est donc contenté d'en prendre dix. Il faudrait en prendre au moins vingt encore pour utiliser les fonds que j'ai chez les MM. Pastré. Voyez si M. Théric pense que c'est un bon placement, et n'attendez pas que le taux monte, si l'on juge que c'est le meilleur placement que je puisse faire.

Il faut que je songe à faire à mes héritiers un capital qui leur donne le moyen de satisfaire à tous mes legs religieux, sans les priver de ce que je destine à la Congrégation.

On nous appelle pour déjeuner, et il faut mettre la lettre à la poste, je vous embrasse donc à la hâte.

Vous pouvez m'écrire à St-Martin, la poste est bien servie. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1361. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[1]

1361. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Projet de voyage à St-Laurent. Affaires du diocèse. Vie commune des curés et vicaires.

L.J.C. et M.I.

St-Martin, le 27 septembre 1857.

Mon bien cher fils le p. Fabre se plaindrait peut-être si je laissais passer cette petite campagne sans lui écrire. Et moi je ne dois pas me plaindre de n'avoir rien reçu de lui pendant la semaine que je viens de passer séparé de lui! Il n'y a plus moyen de réparer cet oubli, je ne serais plus à temps de recevoir de réponse à la présente lettre. Elle ne pourra être mise à la poste que demain, et je pars après-demain pour St-Laurent où pourtant je resterai deux jours pleins, c'est-à-dire, que je ne me mettrai en route pour Aix et Marseille que vendredi, où ma voiture, partie le matin de St-Martin,

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Fabre.

viendra me joindre à Ginasservis où j'arriverai de mon côté avec les chevaux de mon neveu qui m'auront conduit à St-Laurent.

Nous venons de passer saintement notre dimanche. J'ai fait le prône ce matin, et j'ai encore après vêpres adressé quelques paroles d'édification aux femmes présentes. Ce matin les hommes sont venus, à ce qu'on dit, en assez grand nombre à la messe à cause de moi, mus sans doute par la curiosité d'entendre prêcher un évêque, car ce n'est pas l'usage ici de se mettre en peine d'entendre la messe. Ce pauvre peuple vit dans une indifférence mortelle dont on aura bien de la peine à le réveiller.

J'écris par le même courrier à M. W. Puget qui m'a écrit une belle lettre en son nom et en celui de M. Canaple[1], celui-ci n'a pas signé la lettre. Je lui réponds que dans l'administration ecclésiastique, comme dans toute autre administration, il est des choses impossibles à obtenir.

J'aurais bien voulu savoir comment nos deux Pères ont été reçus à l'Oeuvre de la jeunesse[2]. Tu me diras que je le saurai plus tard, mais j'aurais été charmé que tu me donnasses quelques détails à ce sujet, maintenant je prendrai patience jusqu'à mon arrivée.

La pluie ne cesse pas, mon voyage à St-Laurent devient douteux, il pourrait se faire alors que [je] devançasse mon retour d'un jour ou deux selon le temps, ne m'attendez pas pourtant avant samedi.

J'avais écrit dès mon arrivée à Tempier, j'ai écrit ensuite à Jeancard, avant de recevoir sa lettre. Donne de mes nouvelles à l'un et à l'autre. Je ne présume pas avoir à leur écrire de nouveau. Dis à Jeancard qu'il me semble que la démission de M. Espanet est insuffisante. Comment pourrai-je fixer un autre service durable avec cette perspective de retour. Mon intention est d'établir un pro-curé sérieux, de lui former une communauté, en un mot d'établir un tout autre système. Il est vrai que nous pouvons, en écrivant au Ministre, lui dire qu'il a plu au Curé de donner le motif de sa fatigue pour se retirer momentanément, mais que la vérité est qu'il est incapable de gouverner une paroisse et qu'il s'est compromis de manière à ne plus pouvoir rentrer dans celle qu'il quitte, que c'est pour cela que je lui ai fait un pont d'or pour qu'il en sorte, puisque j'ajoute mille francs à ce qui lui reviendra légalement par sa retraite.

L'Archevêque d'Aix s'est prononcé, il exigera de tous les Curés qu'il nommera qu'ils vivent en communauté avec leurs vicaires. Il a écrit des lettres de félicitations à ceux qui ont devancé la mesure qu'il est résolu de prendre; c'est ainsi qu'il a écrit au Curé de Jonques qui est, comme tu sais, le cousin de notre p. Courtès. Je pense qu'on se sera expliqué sur cet article avec le nouveau Curé de St-Loup. Ce n'est pas une grâce qu'on lui demande, c'est une prescription. Il ne me souvient pas si on a remplacé le Vicaire de Cassis. Là aussi il faut s'expliquer nettement avec le Curé. Je ne me contente pas qu'il vive sous le même toit avec son Vicaire comme il a fait avec Long, mais je veux que le Vicaire soit le commensal du Curé et qu'il n'amène pas dans le presbytère sœur, mère ou nièce. À mon retour je presserai le bouton sur ce point, je me reproche un excès de condescendance dont il faut que je me corrige.

Adieu, mon cher fils, nous sommes à lundi et il pleut encore. Si le temps ne se relève pas d'ici à demain, il en est fait de mon voyage à St-Laurent, ce qui me contrarie passablement. Je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Député.

[2] Les pp. J.-V.-M. Roullet et Célestin Augier, cf. «L'affiliation aux Oblats de l'Institut de l'Oeuvre de la Jeunesse dite de M. Allemand, à Marseille (1857-1862)», *Études Oblates*, *t.* 22 (1963), pp. 145-167.

P.S. Pressez l'arrangement du petit séminaire et de la Sainte-Famille[1]. Il ne faut pas qu'on puisse trop nous reprocher d'avoir averti trop tard les Messieurs si exigeants du petit séminaire.

1362. [Au p. Mouchette, à Montolivet].[2]

1362. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Venir à l'évêché. Maladie du p. Guinet, maître des novices à Nancy.

[Marseille, le] 22 octobre 1857.

Je comprends que l'excellent p. Guinet a dû vomir le sang à la suite de quelques prédications, hélas! que j'avais tant recommandé qu'il ne se permit qu'avec une extrême mesure. Mais comment retenir le zèle de cette belle âme! Il faudrait que je fusse partout à la garde de chacun de vous! Venez au plus tôt me voir, me consoler! Portez-moi la lettre que vous avez dû recevoir, et qui me fera connaître les détails de ce malheureux événement.

1363. [Au p. Burfin, à Limoges].[3]

1363. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les Oblats ne s'établiront pas dans un faubourg de Limoges.

Marseille, le 2 novembre 1857.

Mon bien cher p. Burfin,

J'ai appris avec plaisir par votre Provincial qui se trouve de retour d'un voyage à N.-D. de l'Osier que Mgr l'Évêque de Limoges, convaincu de la vérité et de la gravité de vos réclamations et de celles du R.P. Vincens contre le projet de vous établir dans le faubourg de Montfovis, y avait enfin renoncé et vous laissait tranquille possesseur de la maison que vous avez occupée jusqu'à présent et qui demeure ainsi définitivement affectée à l'usage pour lequel elle était primitivement destinée. D'après les renseignements que m'a donnés le R.P. Vincens, je vois maintenant que le projet en question n'était pas acceptable, c'est pourquoi vous devez savoir gré à Mgr l'Évêque de n'avoir pas donné suite à la demande qu'il m'avait adressée à ce sujet. Ce digne Prélat se montre vraiment plein de bonté pour notre maison de Limoges en vous accordant avec la faveur dont je viens de vous parler celle d'agrandir votre chapelle où vous pourrez ainsi rendre plus de services aux fidèles de sa ville épiscopale. Veuillez ne pas manquer de lui exprimer dans l'occasion combien je suis sensible à ses bons procédés à votre égard, et sachez lui en témoigner votre reconnaissance de toutes les manières.

Adieu, etc.

---

[1] En plus du petit séminaire officiel, il y avait au Rouet l'Oeuvre [petit séminaire] de la Sainte-Famille, fondée par l'abbé Bruchon, cf. L. Tempier-Curés de la banlieue de Marseille, le 31 mars 1857, copie: Évêché de Marseille, Reg. lettres administratives.

[2] YENVEUX V, 175.

[3] Copie: Rome, arch. de la Post., Reg. correspondance 1855-1863. Le p. Burfin fut nommé supérieur de la maison de Limoges au mois de mai; il succédait au p. Bise, cf. Conseil général, 26 mai 1857.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1364. [Au p. Charles Baret, à Libourne].[1]

1364. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Obédience de Victor Baret pour N.-D. de l'Osier. Le missionnaire n'a pas de demeure permanente. Prédication du p. Baret à Libourne.

Marseille, le 28 novembre 1857.

Comment, mon cher enfant, as-tu pu être un moment en peine sur le compte de ton excellent petit frère? Quel sujet de plainte veux-tu qu'un si bon enfant eût pu donner à qui que ce soit? C'est sur sa prière que je l'ai déchargé du lourd fardeau qui pesait sur lui au séminaire, et c'est pour lui faire plaisir que je l'ai placé à l'Osier. Ce cher Victor n'a jamais pu surmonter son excessive timidité, son professorat était pour lui un tourment, aussi quand il a vu le nombre des élèves augmenter cette année, il n'y a plus tenu et il s'est adressé à moi pour le délivrer de ses angoisses. Je n'ai pas dû me refuser à sa demande parce que réellement cet enfant n'était pas à son aise, et je l'ai transféré à N.-D. de l'Osier où il a été très volontiers.

Je m'étonne de tes observations au sujet de la maison de Limoges. Est-ce que tu ne sais pas encore qu'un véritable missionnaire n'a pas de demeure permanente. Je ne vois pas en quoi l'on a à se décourager ou à se fatiguer. Il n'y a rien de plus simple et de plus naturel d'aller avec indifférence là où les supérieurs jugent devant Dieu que tel ou tel peuvent faire plus de bien, ou qu'il est plus à propos qu'ils aillent. On est toujours dans la bonne voie quand on marche selon l'obéissance. Mettons de côté des pensées trop humaines, elles n'aboutissent jamais à grand chose, toute notre confiance est en Dieu.

J'aurais voulu que tu me disses quel est le travail que l'on t'a taillé à Libourne. Tu ne dois pas oublier que tu as été fatigué dans tes deux dernières stations. Je voudrais que tu susses assez te ménager pour n'en pas faire au-dessus de tes forces. Quand on est goûté chacun veut en avoir un peu. Ce n'est pas assez que l'on prêche à la paroisse où déjà on exige plus qu'il ne faudrait, mais les couvents, les associations, etc., on n'ose pas refuser et l'on s'épuise.

Je ne finirai pas, mon cher fils, sans te souhaiter bonne fête en retour de ton bouquet. Je prie notre saint patron de te protéger auprès de Dieu et de t'obtenir une grande participation à son esprit.

De mon côté je te bénis dans toute l'affection de mon cœur et t'embrasse tendrement.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1858

1365. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[2]

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Baret.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre. Le p. Casimir Aubert, secrétaire général de la Congrégation, écrivit aux supérieurs, le 18 janvier, leur annonçant que le Fondateur était parti pour Paris «appelé pour la session législative en sa qualité de sénateur, et d'où il ne reviendra probablement

1365. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affaires diverses du diocèse et de la Congrégation. Attentat Orsini.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 20 j[anvie]r 1858.

Il n'en sera pas, mon cher ami, de cette lettre comme de la première que je vous ai adressée. Dès le jour de notre arrivée[1] je vous écrivis pour vous rendre compte de notre heureux voyage, et de nos impressions au débotter. Ma lettre par la faute du tiers et du quart est restée sur ma table. Heureusement que je m'en suis aperçu lorsque je la croyais arrivée.

Aujourd'hui en recevant la tienne je mets sur-le-champ la main à la plume et dusse-je ne t'écrire que quatre lignes, elle sera mise à la poste.

J'approuve et loue tout ce que tu as fait à l'occasion de la dépêche télégraphique. Seulement il ne fallait pas te laisser refuser par la servante de Cailhol. Tu devais forcer la consigne et, le grand vicaire fût-il endormi depuis deux heures, il fallait pénétrer dans sa chambre et lui communiquer ce que tu avais à lui dire. On ne respecte dans certaines occasions le sommeil de personne fût-ce de l'Empereur ou du Pape. Cailhol t'aura sans doute témoigné le regret que tu n'aies pas compris cela. Du reste tu t'es très bien acquitté de tout ce que tu as fait. Ta circulaire est très bien, il n'y a qu'une seule expression qui n'a pas été heureuse, c'est le *sains et saufs,* que j'e n'aurais pas voulu parce que c'est une expression triviale. Tout le reste va à merveille[2].

Si M. Cailhol n'était pas resté couché, il eut été convenable qu'il signât avec son confrère une circulaire qui ordonnait des prières publiques en mon absence.

J'ai retrouvé dans mon portefeuille une lettre de M. Tempier qui devrait nous rassurer sur la perte de nos dix obligations. Il ne me parle dans cette lettre que de vingt obligations qu'il aurait prises, tandis que nous avions toujours calculé qu'il en avait pris 30. Il ne nous restera plus qu'à calculer sur l'argent qu'il a déboursé, si c'est vingt ou trente, mais je présume que ce sera le premier chiffre qui sera le vrai. Nous vérifierons cela à mon retour.

On me demande de Nancy ce qui a été décidé sur la demande de Mauroit[3] dont le p. Aubert n'a pas fait mention dans sa réponse. Franchement je ne m'en souviens pas. Fais-le-moi savoir dans ta première lettre.

Je te charge de tous les compliments à qui de droit. Souvenez-vous de vous assembler en conseil au moins une fois par semaine, et que chaque fois un de vous m'écrive de quoi il a été question.

Je finis à la hâte parce qu'il me faut sortir, et que je ne rentrerai que pour dîner. Il ne serait plus temps alors de mettre la lettre à la poste.

---

que dans la dernière quinzaine du mois de mars.» «Le bien-aimé Père» s'excusait de n'avoir pu répondre à de nombreuses lettres, mais il serait toujours heureux d'en recevoir de ses fils «à l'hôtel du Bon Lafontaine... Il attache un si grand prix aux communications du père de famille avec ses nombreux enfants... qu'il les regarde comme une des plus douées occupations de sa vie.» Reg. des lettres 1855-1863.

[1] Mgr de Mazenod était accompagné de Mgr Jeancard et de son domestique Philippe.

[2] Une dépêche du Ministre des Cultes, du 15 janvier, demandait qu'on chante un *Te Deum* pour remercier le Seigneur de ce qu'il avait préservé les jours de l'Empereur et de l'Impératrice lors de l'attentat Orsini. Une circulaire fut immédiatement envoyée aux Curés dans ce sens, signée par le p. Tempier, prévôt et vicaire général.

[3] Ms.: Morroit. Le f. Mansuet Mauroit demandait de prononcer ses vœux de 5 ans, cf. L. Fabre-Mazenod, 25 janvier 1858.

Mille tendresses à tous, un salut tout particulier au malade[1] une caresse pour toi de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Je te prie de faire dire par quelqu'un de l'évêché à la femme de Philippe que son mari se porte bien.

Fais dire aussi au p. Aubert que le libraire auquel il a adressé Philippe pour le petit livre du scapulaire bleu, n'en a jamais entendu parler. Il n'a pas même su lui dire où il pouvait le trouver.

Philippe a fait ta commission. Il a commandé les croix que le p. Aubert l'avait chargé de commander.

1366. [Au p. Souiller, à Nancy].[2]

1366. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le voyage à Nancy est remis de quelques jours.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 28 j[anvie]r 1858.

Il semble, mon cher p. Soullier, que je prévoyais ce qui arrive lorsque je répondais à notre cher p. Berne. Je comptais partir lundi pour me trouver avec vous le lendemain, mais j'attendais pour vous écrire de savoir ce que nous aurions à faire au sénat où nous n'avions encore été convoqués qu'une fois. Voilà tout à coup qu'il s'agit d'un sénatus-consulte qui nous a été présenté hier, au sujet duquel nous allons nommer dans chaque bureau la commission qui devra l'examiner. Il faudra ensuite se réunir pour délibérer, ce qui va nous prendre plusieurs jours. Je ne puis donc m'absenter avant la conclusion de cette affaire. Je dois ainsi renoncer à mon voyage de lundi.

Si vous ne voyiez pas d'inconvénient à différer la profession du bon p. Chalmet de quelques jours, je ne mets pas en doute que dans la première moitié de la semaine prochaine nous n'ayons fini l'affaire principale pendante au sénat. Laissant de côté les autres de moindre importance surtout après avoir fait acte de présence pour celle-ci, je pourrais combiner de me trouver le dimanche de la sexagésime à Nancy. Je ferais en sorte de m'y rendre le samedi. Je ne m'y déciderai qu'après que vous m'aurez écrit si cet arrangement vous convient. Je vous prie seulement de me répondre courrier par courrier pour que je sois fixé de façon à pouvoir répondre ici aux diverses invitations qui me sont faites.

Si vous voyez la moindre difficulté à différer la profession du bon p. Chalmet, ne vous gênez pas, je n'irai pas moins tôt ou tard vous faire une petite visite. Il me semble pourtant que mon absence serait moins remarquée au sénat immédiatement après l'adoption du sénatus-consulte.

J'ai hâte de finir pour que ma lettre parte encore par le courrier d'aujourd'hui. Je vous bénis tous. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

---

[1] Le p. Gourdon, du séminaire, avait été malade, mais allait mieux, cf. L. Fabre-Mazenod, 25 janvier 1858.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.

1367. [Aux Oblats de Nancy].[1]

1367. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

La visite à Nancy est remise à plus tard. Ennui à Paris en présence des vanités du monde.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 4 fév[rier] 1858.

Quel pays, mes chers amis, quel pays que Paris. La tête m'en tourne, je n'en puis plus. On n'y finit rien et on y a toujours à faire. Qui aurait pu croire l'autre jour quand on m'annonçait comme prochain le rapport au sénat du sénatus-consulte auquel il convenait que j'assistasse que j'aurais eu le temps de faire une petite course à Nancy et d'en revenir à temps pour cette séance qui n'aura lieu que demain? Il en est pourtant ainsi. Et comptant sur ce qu'on m'en avait dit, je m'étais hâté de faire demander à l'Empereur une audience que mes affaires exigeaient, me voilà maintenant retenu dans l'attente de la réponse qui, pouvant m'arriver d'un moment à l'autre, m'oblige de rester de pied ferme.

Vous dire combien je suis contrarié de ces retards n'est pas chose facile. Vous le comprendrez, vous, mes chers enfants, qui en êtes assurément autant contrariés que moi. Ce qui me désole surtout, c'est le retard de la profession de notre cher p. Chalmet. Sans cette circonstance j'aurais plus facilement pris mon parti un peu plus tôt un peu plus tard, je n'aurais pas moins eu la consolation d'aller vous voir. Mais sentir ce cher Père en suspens m'est chose intolérable. J'ai pourtant dû vous écrire que je ne pourrai pas être rendu dimanche à Nancy. Je ne puis même vous dire d'avance quel jour je serai libre d'y aller. La présence des Princes prussiens ici, l'arrivée de tous ces diplomates qui viennent de tous les pays complimenter l'Empereur et l'Impératrice me font presque assurer que je n'obtiendrai pas mon audience cette semaine. Si elle n'était pas demandée, je ne m'en mettrais pas en peine, mais en l'état je ne peux m'absenter. Dès l'instant qu'il y aura quelque chose de décidé je m'empresserai de vous le faire savoir. Pour le moment je n'ai que des regrets à vous exprimer.

Chers fils, croyez que je fais ici une rude pénitence! Je ne puis pas souffrir le monde auquel j'ai renoncé de si grand cœur, et me voici forcé d'être en contact avec lui, le moins que je puis sans doute, et tant seulement que ma position l'exige impérieusement, mais c'est assez pour m'ennuyer, pour me serrer le cœur, à la vue de tant de luxe, tant de prodigalité, tant de vanité, tant de futilité, en jugeant tout ce que je vois par les maximes sacrées du st Évangile, en pesant toutes ces richesses à la balance du sanctuaire. Je ne fais que des apparitions là où je ne puis me dispenser d'aller, mais dans leur courte durée que de réflexions sérieuses, j'ose dire que mon âme s'élève à Dieu avec plus de facilité que dans le secret de mon oratoire. Oui ce contraste de la vue de la vanité dans son apogée avec les pensées surnaturelles familières aux hommes de notre trempe, avec mon attrait et mes goûts me place sur-le-champ à la présence de Dieu et rattache mon âme à ce qu'elle doit aimer par-dessus tout.

Je ne sais comment je me suis laissé aller à vous communiquer ces réflexions. Elles vous prouveront du moins que je vous estime heureux d'avoir été appelés à vivre d'une vie toute surnaturelle, la seule conforme à la dignité de notre nature et de notre vocation dont nous ne saurions trop remercier Dieu.

---

[1] Orig.: Rome, areh. de la Post., L. M.-Oblats.

Adieu, chers enfants, soyez tous mille fois bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1368. [Au p. Souiller, à Nancy].[1]

1368. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

La visite à Nancy est remise après l'audience que l'Empereur doit accorder à l'Evêque de Marseille. Baptême à Passy.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 7 février 1858.

J'allais, mon cher fils, prendre la plume pour vous écrire que je me proposais de partir demain soir au sortir du sénat pour arriver le matin du mardi à Nancy. Je ne trouvais que ce moyen pour ne pas renvoyer aux calendes grecques ce voyage tant désiré de part et d'autre. Votre lettre me jette dans un nouvel embarras, dont je ne puis sortir qu'en différant jusqu'après le dimanche de la quinquagésime mon arrivée parmi vous.

Il serait trop long de vous dire toutes les combinaisons qu'il m'a fallu faire. On a cru me rendre service en ne fixant pas plus tôt l'audience que j'avais demandée à l'Empereur. Maintenant je suis en suspens, et selon toute apparence elle me sera accordée précisément le dimanche où vous m'appelez à Nancy. Il m'est donc impossible que je m'éloigne précisément le jour où je pourrai être appelé auprès de l'Empereur. En partant demain, j'assistais à la séance du sénat pour l'acte auquel il m'importe de concourir, et je revenais à temps pour l'audience présumée. Ce voyage ne peut plus être ainsi combiné, puisque déjà vous serez en exercice de travail avec le candidat. J'en conclus que rien n'est facile en ce bas monde. Je renonce donc au voyage de demain et je le renvoie après l'audience de l'Empereur. J'aurai soin de vous prévenir quand il en sera temps.

Adieu je pars pour aller faire un baptême à Passy[2] où je donnerai ensuite le salut solennel. Reconnaissez du moins que cette fois-ci le retard ne vient pas de moi, autrement il faudrait que je fisse de nouvelles excuses à notre cher p. Chalmet que je bénis et embrasse ainsi que vous et tous les autres de la maison.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1369. [Au p. Casimir Aubert, à Marseille].[3]

1369. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils à donner au p. Bermond, chargé de faire la visite canonique des Oblats de l'Orégon.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.

[2] Dans cette lettre le Fondateur écrit: «Passy». C'était une commune de l'ancienne banlieue de Paris, annexée en 1860. Dans son Ordo, il écrit clairement: «baptême du petit Patras à Poissy. Salut à la paroisse et au pensionnat des Frères.» Poissy est une ville sur la Seine. D'après REY (II, 672-673), il s'agit de Passy. Le Fondateur présida un second salut au pensionnat des *Frères de la Doctrine Chrétienne.*

[3] YENVEUX I, 124; III, 115; VII, 99.

[Paris, le] 8 février 1858.

En écrivant au p. Bermond, fais-lui comprendre qu'il a eu tort de ne pas apprécier la confiance que je lui ai témoignée en lui confiant cette visite délicate. D'abord rappelle-lui qu'il n'était pas possible de le laisser à Saint-Boniface, l'Évêque diocésain n'en voulant pas, et que c'était le retirer de cette mission d'une manière très honorable en le chargeant d'une commission aussi importante que la visite des missions de l'Orégon. Dis-lui qu'il aurait dû prendre la chose d'une façon très sérieuse et ne pas se donner le tort d'en murmurer en passant en Canada; ajoute que, pour remplir consciencieusement sa mission et répondre à la confiance que j'ai eue en lui, il faut qu'il examine toutes choses dans les minimes détails pour se former un jugement sur de si graves intérêts et me donner lieu de l'adopter. Il faut qu'il parcoure certaines localités, qu'il prenne de fidèles informations sur les autres. Qu'il embrasse le présent et l'avenir, qu'il donne son sentiment dans la relation détaillée qu'il doit préparer avec soin, non seulement sur la mission de l'Orégon, d'Olympia, Baie Puget, sur les Cayouses, les Yakimas et autres lieux de ce diocèse; mais sur Vancouver et autres localités, même sur la Californie dont la mauvaise conduite de certains des nôtres connue par l'Archevêque nous a fait exclure[1].

Recommande-lui bien aussi de se donner le temps de bien juger les personnes, leurs qualités, leurs défauts. Ce qu'il y a à espérer de chacune d'elles. S'il en est d'incorrigibles. Qu'il soigne aussi les Frères convers qui, à une certaine époque, s'étaient fort fourvoyés. Qu'il se fasse rendre compte du temporel. C'est affreux à quel point se sont élevées les dépenses! Le p. Ricard n'a pas su ménager les intérêts de la Congrégation. N'y a-t-il pas quelque règlement à faire pour ces voyages si coûteux? Que le p. Bermond se pénètre bien de la responsabilité qui pèse sur lui devant Dieu pour ne rien négliger de ce qui peut rétablir la régularité et la discipline religieuse plus nécessaire en missions étrangères que partout ailleurs, quoiqu'elle le soit partout. Si j'oublie quelque chose dans ces recommandations, ajoute de ton côté ce que tu croiras utile. Qu'on inculque bien à tout le monde qu'il faut être saint et mener une vie de saint pour accomplir la grande œuvre que Dieu nous a confiée dans sa miséricorde.

Le p. Ch[irouse], entre autres, paraît n'avoir aucune vertu religieuse. C'est un maquignon et pas autre chose. C'est la compagnie de ce p. Ch[irouse] qui a détraqué cet autre Père, qui m'écrivait la lettre si étrange que vous connaissez. Dès lors, comment leur confier des missions qui demandent des hommes de zèle et de dévouement et surtout hommes de Dieu? Il y a de quoi se désoler, en voyant le sel ainsi affadi.

1370. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[2]

1370. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Passage à Paris des pp. Cooke et Fox. Le p. Lynch ne sera pas supérieur à Dublin. Voyage à Nancy toujours remis à plus tard. Nouvelles des Pères d'Angleterre. Ennui causé par les visites qu'il faut faire à Paris.

L.J.C. et M.I.

---

[1] Allusion au p. Honoré Lempfrit, chassé de la Congrégation en 1853, cf. L. M.-Fransoni, 24 novembre 1853, dans *Écrits Oblats*, t. 5, pp. 75-76.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre; YENVEUX VI, 74.

Paris, le 8 février 1858, partie le 9.

Je commence, cher et bon fils, sans espoir d'avancer beaucoup. Je rentre de ma visite au Ministre qui m'a retenu longtemps, et il me faut tout à l'heure partir pour me rendre au sénat où je serai vraisemblablement retenu jusqu'au soir.

Ne croyez pas qu'on puisse compter sur le lendemain ici. Je reprends ma lettre sans espoir de la finir. Je commencerai par te dire que les pp. Cooke et Fox ont passé à Paris en se rendant en Normandie] pour examiner cette maison de retraite qui doit leur servir de modèle. Le p. Cooke a changé notre disposition par rapport au p. Lynch. Il l'a renc[ontré] à Londres tout à fait anéanti de la mission que je lui avais donnée. Il pr[étend] qu'il préfère être le second à Leeds plutôt que d'être le premier à Dub[lin]. Le p. Cooke est tout à fait de cet avis, et[1]

Le 9.

je ne sais plus ce que je voulais dire par ce *et.* J'ai répondu au p. Cooke, qui est persuadé que le p. Lynch sera très nuisible à Dublin, que le p. Pinet ne serait pas bien aise de l'avoir à Leeds dont la comm[unau]té marche à merveille. Cooke prétend que le p. Pinet a reconnu qu'il n'avait pas su tirer parti du p. Lynch, et que tout irait bien, mais il insiste pour ne l'avoir pas à Dublin où il craint que loin de maintenir la grande régularité établie dans notre maison, il la réduisît bientôt à la condition des autres maisons religieuses avec lesquelles il se mettrait en rapport. Je n'ai pas cru qu'il fallût s'opposer aux pensées du Provincial qui aurait été découragé pour les projets qu'il a en vue et qu'il est en voie d'exécuter.

Tu apprendras avec surprise que je ne suis pas encore allé à Nancy. N'ayant pu y aller pour le 2 qui était le jour de la profession du p. Chalmet, je me proposais de partir [hier] après la séance du sénat, pour recevoir ses vœux aujourd'hui et repartir demain, [ou] au plus tard après-demain, mais voilà que le p. Soullier m'écrit qu'ils se sont engagés lui et le Père à donner une retraite qu'ils doivent précisément commencer aujourd'hui, présumant que je serai[s] plus facilement libre le dimanche de la Quinquagésime et les jours suivants. C'est précisément ce qui ne sera pas, et je reste dans l'indécision pour savoir quand mon voyage pourra s'effectuer. Ils en seront bien contrariés et moi davantage encore.

Tu as bien fait d'écrire en Amérique pour les tenir en haleine. Tu as le fil des affaires, il vaut mieux que tu les suives de Marseille. J'aurais voulu apprendre comment les choses se sont passées à Buffalo (on jase autour de moi). Où en sommes-nous avec cette propriété si chanceuse? Est-elle définitivement à nous ou devons-nous courir encore le risque de nous la voir enlever? Comment Tempier [a]-t-il laissé passer les 55 000 d'Angleterre? Sur cette somme je présume qu'il y [au]ra quelque chose pour Liverpool. En conscience nous ne pouvons pas oublier davantage [cette] comm[unau]té. Tu sauras que le certain propriétaire est devenu un grand personnage, il a [héri]té une espèce de seigneurie qui lui donne le droit de s'emparer des propriétés des retardataires. [C'est] ainsi qu'il a été s'établir dans un château dont il a pris possession. J'ai bien recommandé [au p.] Cooke de tenir la main à ce que le local si bien situé où nous sommes ne nous échappe [pas]. Il paraît que notre maison de Leeds est assez avancée. Mais Sicklinghall ne peut plus suffire au nombre des novices qui se proposent d'y venir. J'en compte 13 excellents dans la lettre du p. Arnoux. Ah! mon

---

[1] Le texte s'arrête là. Cette feuille a été déchirée et il n'est pas possible de reconstituer le début et la fin de plusieurs lignes.

cher! quelle lettre m'a écrite ce bon p. Ayral! Il faut être un imbécile achevé pour parler ou écrire d'une manière si décousue. Qu'allons nous faire de ce sujet? Mais à quoi avons-nous pensé en l'envoyant en Angleterre? Jamais vous ne pourrez confier un ministère quelconque à un pareil idiot. Comment a-t-on pu l'admettre à la profession? Hélas! sa belle et longue lettre ne m'explique que trop les notes du p. Arnoux. Il a grande raison de ne pas oser seulement dire la messe chez nos bonnes voisines; il nous couvrirait de confusion tout saint qu'il est. Dis-moi donc qu'en feront-ils en Angleterre? C'est moi qui le demande, car ils sont si charitables à Sicklinghall qu'ils se gardent d'en faire la question. Il n'en est certes pas ainsi du p. Guillard.[1] Celui-ci est bon à tout. Je suis fâché seulement que par complaisance pour Mme Blanc on l'ait donné pour chapelain à cette Dame, chez laquelle il était depuis six semaines quand le p. Arnoux m'écrivit son compte rendu. Mme Blanc a quitté notre voisinage pour aller s'établir dans le midi du Yorkshire. Le p. Guillard y entend les confessions et commence même d'y prêcher. Le p. Arnoux en est toujours plus content, soit sous le rapport de la vertu soit sous celui du talent.

J'avais écrit à mon digne ami le chevalier de Collegno pour le consulter sur l'affaire de la pension piémontaise. Il m'a donné la [marche] à suivre.[2]

J'ai écrit, mon cher fils, à Tempier et à Carbonnel. Celui-ci t'aura fait savoir le contenu de ma lettre, je ne te le répéterai donc pas. Je profite de cette dernière journée de repos forcé à cause du temps pour m'entretenir quelques instants avec toi. La vie qu'il me faut mener ici m'est vraiment insupportable, tout à fait contraire à mes goûts et à mes habitudes. S'il n'y avait qu'à faire acte de présence au sénat, ce serait un devoir comme un autre que je remplirais pour l'amour de Dieu; mais ce qui m'ennuie horriblement ce sont les devoirs de société qui s'en suivent. Visites à recevoir, visites à faire, invitations à dîner, apparitions indispensables aux soirées ministérielles. Et encore combien ne suis-je pas en retard pour ces visites d'étiquettes. J'avoue humblement que je ne m'en suis pas encore acquitté, si ce n'est chez notre bon Président[3] qui m'a fait les avances les plus aimables.

Je finis par craindre que les autres ne se formalisent de mon absence trop prolongée. J'ai vu le Ministre des Cultes[4] et autant le Ministre de l'Intérieur auquel je n'ai pu parler que d'une affaire, celle de l'hôpital.

1371. [Au p. Tempier, à Marseille].[5]

1371. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Dettes des Oblats de Buffalo et de l'abbé Fissiaux. Grippe à Montolivet Visites à Paris.

[Paris, le] 10 février 1858.

---

[1] Ms.: Guignard.

[2] Ms.: gamine à suivre. La deuxième feuille est disparue. YENVEUX (VI, 74) en a copié l'extrait qui suit: « J'ai écrit... etc. » « La pension piémontaise », c'est-à-dire le traitement accordé par le Roi de Turin aux Pères chargés de l'Oeuvre des Italiens ou Piémontais à Marseille.

[3] Le président du sénat, M. Troplong.

[4] Le Fondateur écrit dans son *Ordo*, le 8: «Visite au Ministre. Assurance positive de la grande affaire,» c'est-à-dire de la nomination de Mgr Jeancard comme évêque auxiliaire de Mgr de Mazenod à Marseille. C'est pour ce motif que le Fondateur avait demandé une audience à l'Empereur.

[5] YENVEUX VIII, 34; REY II, 681.

... C'est là où je vois porté à 15 000 francs la somme de Buffalo et c'est cette somme qu'il faut tenir à compte des 30 000 francs pour lesquels je me suis engagé.

Il faudra que vous préveniez le p. Fabre du remboursement qui a été fait par Fissiaux pour qu'il réduise de moitié le chiffre de ma créance sur la liste qu'il a de mon avoir.

Il paraît que la grippe a fait de grands ravages à Montolivet. Ces crachements de sang me désolent; c'est un certificat de mort précoce. Je ne consens pas moins à l'admission du f. Derbuel[1], mais il est pénible d'avoir sous les yeux cette triste prévision.

Je finis ma lettre, c'est l'heure de m'habiller pour aller faire une apparition aux Tuileries, le cardinal Dupont viendra me chercher tout à l'heure. C'est une grande corvée pour moi qui n'aime pas le grand monde. Du reste, quand je suis obligé de m'y trouver j'en sens la futilité et le vide, plus que je ne pourrais le faire dans la méditation. Il est là dans sa plus haute expression... Ce n'est que cela, me dis-je! Oh! que c'est peu de chose!... Un moment passé au pied des saints autels l'emporte mille fois sur tout ce prestige quelque éclatant qu'il soit!

1372. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

1372. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Réflexions concernant des affaires d'argent, un domestique et les scolastiques.

[Paris], le 11 février 1858.

Puisque ma lettre d'hier n'a pas été mise à la poste, j'ajouterai ces quelques lignes pour vous prier de dire à Carbonnel que M. Naud, consulté par moi hier comment il voulait être payé, m'a dit que nous pourrions compter les 9 665 frs à son comptoir à Marseille puisqu'ils devront envoyer de l'argent pour payer les dividendes. Que Carbonnel seulement fasse attention à qui il remettra la somme dont il se fera donner bonne et due quittance. Je n'ai pas retenu le nom de l'employé. Elie Bonnard est encore ici, c'est donc un autre qui dirige le comptoir à Marseille.

Voilà pour une affaire.

Je vous dirai ensuite qu'on m'a dit au Ministère que le Ministre des Finances avait décidé que les Évêques en fonction hors de leurs diocèses devaient jouir de la franchise de port moyennant la signature du Vicaire Général délégué. M. Cailhol ayant pris cette qualité sur plusieurs lettres qui m'ont été écrites, il convient qu'il continue. Si on taxait mes lettres. Carbonnel, fort de cette décision, peut les faire détaxer.

Carbonnel dans sa dernière lettre me dit un mot qui m'inquiète beaucoup au sujet d'Alphonse, il a l'air d'en être mécontent. Ce n'est pas assez de me parler ainsi, il faut qu'il s'explique plus clairement avec moi. Je vous prie de prendre connaissance des choses et d'y apporter promptement remède. J'écrirai s'il le faut, mais si par malheur il y a quelque chose sur les mœurs, j'abandonne totalement ce jeune homme auquel j'avais confiance sous ce rapport. Occupez-vous de cela tout de suite.

---

[1] La copiste de Yenveux écrit: «Verbuet». Aucun scolastique, semble-t-il, ne porta ce nom, mais il y avait alors un frère Derbuel qui ne jouissait pas d'une bonne santé, cf. arch. générales, doss. Montolivet, Notes sur les scolastiques.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

Dupuy[1] arrive à l'instant. Je ne sais s'il vous expliquera mieux qu'à nous ses affaires. Il est si embrouillé que nous n'y comprenons à peu près rien. Du reste mon deuil est fait en pénitence d'avoir été assez bête pour l'écouter.

Je voulais écrire quelques lignes au cher p. Mouchette, mais l'arrivée d'une part de Dupuy, de l'autre des pp. Cooke et Fox, et la visite de certains Evêques m'ont pris tout mon temps. Veuillez bien le dire à ce cher Père en lui recommandant de se ménager beaucoup à cause de sa position délicate. Je vous fais la même recommandation.

Je pense que vous ménagez à nos jeunes gens le moyen de se chauffer puisqu'il fait si froid à Marseille.

Adieu, je Vous réitère l'assurance de tous mes sentiments.

1373. Au p. Casimir Aubert, à Marseille.[2]

1373. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Tristesse du Fondateur qui passe, seul avec son domestique, la fête du 17 février. Le p. Lagier n'observe pas la Règle. Il faudra envoyer un Père auprès de M. Noailles à Bordeaux.

[Paris, le] 17 février 1858.

Si j'avais pu continuer ma lettre, je vous aurais dit ma tristesse en ce beau jour 17, en me trouvant seul dans ma petite chapelle avec Philippe, mon fidèle servant, tandis que partout où nous sommes mes enfants étaient réunis au pied des autels pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces en mémoire du jour de l'approbation de notre Institut! J'ai ainsi commencé mon carême par une rude pénitence. Dieu veuille dans sa bonté m'en tenir compte!

Vous n'êtes pas bien informé de ce qui se passe dans votre province. Voici ce que j'en sais: Le père L[agier][3], au grand étonnement de ceux qui aiment la Règle, permet sans motifs raisonnables que l'on ne se lève qu'à six heures. On le dit, avec raison: s'il a des raisons pour rester couché, c'est bon, mais qu'il n'autorise point les autres à violer la Règle surtout le dimanche, où l'on a des confessions. On me dit encore: il serait à désirer qu'il aimât un peu plus l'esprit de pauvreté. Il est allé faire un voyage on ne sait où et sans dire quand il reviendrait. Les prêtres viennent le demander pour des retraites, on ne sait quelle réponse leur donner. À l'oraison il a une bougie comme un évêque et cela scandalise tous les Pères. On se contente ailleurs d'une lampe. Voilà ce qu'un sincère amateur de la Règle me mande. Il est bon que vous le sachiez parce qu'il importe de ne pas laisser introduire des abus de ce genre.

C'est donc M. Noailles qui m'apprend où il en est de notre grande affaire. Il a donné connaissance à toutes les supérieures locales de ses divers Instituts de l'union opérée. Il a indiqué une neuvaine et des communions pour attirer la bénédiction de Dieu sur cette nouvelle phase de son œuvre et maintenant il s'adresse à moi pour me demander de choisir parmi mes excellents Pères Oblats un collaborateur qu'il puisse initier dans la Sainte-Famille, peut-être même sera-t-il obligé avant peu de m'en

---

[1] Dupuy, ex-Oblat, chanoine titulaire de Marseille.

[2] YENVEUX IV, 40; IX, 46*.

[3] Le p. J.-J. Lagier, au conseil général du 22 octobre 1857, avait été nommé supérieur de N.-D. de Bon Secours.

demander un second, car la moisson est grande et il manque d'ouvriers. Et il continue sur ce ton. *Hic labor*. Je n'ai pas encore répondu à cette embarrassante lettre. Tu comprends pourquoi? Nous ne saurions bientôt plus comment fournir à tant de réclamations et à tant de demandes.

1374. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[1]

1374. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Joie de recevoir une lettre du p. Fabre le 17 février. Il faudra envoyer un Père auprès de l'abbé Noailles à Bordeaux.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 19 février 1858.

Je te laisse à penser, mon cher fils, si ta délicieuse lettre[2] m'a été remise à propos le 17 février. J'étais dans la tristesse de ma solitude dans un jour si solennel et si joyeux pour tous mes enfants, moi seul réduit à célébrer le s[ain]t Sacrifice avec mon simple servant dans la petite chapelle de l'hôtel que j'habite. Je m'unissais bien de mon mieux à vous tous répandus dans les quatre parties du monde, mais je n'en sentais pas moins mon cruel isolement. Mais voilà que ta lettre si tendre et si touchante, dont par une attention particulière tu avais combiné l'arrivée pour qu'elle tombât entre mes mains le jour même de la fête, m'est remise au moment même où ma pensée me rattristait davantage. Tu comprends quel baume cette chère lettre fut pour moi. Je connaissais sans doute tes sentiments habituels, mais n'importe il est bien doux de les voir si bien exprimés et si bien sentis. Ils ne pouvaient ajouter à l'affection que je t'ai vouée depuis longtemps, mais ils en excitai[en]t le souvenir et en gravai[en]t pour ainsi dire encore plus l'impression. Tant il y a que cette bonne lettre a été pour moi une bien grande consolation. Je vois par la lettre que je reçois aujourd'hui du cher p. Mouchette que vous avez exécuté la bonne pensée de vous réunir à Montolivet. C'est bien là où il fallait aller pour se réjouir au centre d'une si belle communauté, l'espérance de notre famille qui répond si bien aux soins qui leur sont donnés avec tant de zèle et de dévouement. La relation que m'en fait le p. Mouchette est des plus consolantes. Nous avons l'espoir de voir sortir de là de bons miss[ionnai]res et de saints religieux. Le besoin s'en fait sentir partout, et nous ne saurons bientôt plus comment fournir à tant de réclamations et à tant de demandes.

M. l'abbé Noailles me jette dans ce moment dans un grand embarras. Il me rappelle le traité par lequel nous devons lui fournir un de nos plus vaillants hommes pour l'initier au service de ses nombreux Instituts qui sont prévenus de tout ce qui a été réglé par une circulaire.

21 [février].

Je désespère de pouvoir terminer cette lettre. En revenant de l'église où nous avons passé une partie de la journée, il nous a fallu dîner. Il était sept heures. Après dîner, les visites ont commencé, et ici les soirées se prolongent bien avant dans la nuit. Il faut pourtant songer à se coucher et ce n'est jamais avant 11 ½ et souvent minuit. Je ne me lève pas moins à 6 heures pour pouvoir dire la messe à 7 heures et demie dans

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.
[2] Lettre du 7 février, de 8 pages, conservée aux arch. générales, L. Fabre-Mazenod.

la chapelle que nous avons dans la maison. Je te souhaite donc le bonsoir et la bonne nuit quoique tu dormes déjà au moment où je te trace ces quelques lignes. Je baise donc ton front et te bénis dans ton sommeil.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1375. Pour le p. Mouchette, [à Montolivet].[1]

1375. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Dix-sept février à Paris. Voyage à Nancy toujours remis à plus tard. Jeûne. Soins pour la santé des scolastiques, etc.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 22 février 1858.

Mon cher et tout bon fils, je ne sais comment me retourner pour satisfaire à toutes les obligations qui m'écrasent dans ce pays-ci. Je n'en viens pas à bout avec la meilleure volonté du monde. Je suis chaque jour placé dans de nouvelles impossibilités. C'est ce qui vous expliquera comment il se fait que j'ai tant tardé de vous écrire. J'aurais pourtant bien voulu vous dire plus tôt le plaisir que m'ont fait vos lettres. Je les lis toujours avec une nouvelle consolation. C'est pour moi une double jouissance. Recevoir de vos nouvelles directement par vous-même, et apprendre par vous toutes les bénédictions que le Seigneur ne cesse de répandre sur notre précieuse famille. Ce que vous m'en dites dans votre dernière lettre m'a dédommagé de l'excessive privation que j'ai éprouvée le 17 de ce mois, lorsque j'ai dû célébrer seul dans la petite chapelle de mon hôtel le saint Sacrifice en actions de grâces pour le grand bienfait de Dieu dont nous faisions, si je ne me trompe, le 32^{e} anniversaire. Vous étiez tous en fête à Montolivet comme ailleurs, j'en reçois chaque jour les plus touchantes relations, et moi isolé à mon troisième étage, je m'unissais de mon mieux à la belle fête qui se célébrait loin de moi. Il est pourtant un moment où nous étions bien près les uns des autres. C'est lorsqu'à la consécration nous nous trouvions également à la présence du même Jésus dont le cœur accueillait nos vœux en même temps. Cette pensée me consolait de mon isolement à pareil jour.

Croiriez-vous que je n'ai pas encore pu faire mon voyage à Nancy? Voilà encore un sacrifice d'autant plus pénible qu'obligé de me l'imposer à moi-même, d'autres l'ont ressenti autant que moi. On se faisait une fête de m'avoir au milieu de cette fervente communauté pour le grand jour de notre fête. Impossible de m'y rendre, et ce bon p. Chalmet, à terme depuis le 2, qui a voulu m'attendre pour déposer ses vœux dans mon propre sein, qui est ainsi retardé d'un grand mois. J'en suis désolé, mais une force majeure me retenait à Paris. Je ne veux pas du moins qu'il perde son rang et quel que soit le jour qu'il me sera permis de me transporter à Nancy pour recevoir sa profession, j'entends qu'il passe avant tous ceux qui ont fait la leur après le 2 février. Je vous le dis pour que vous [vous] régliez là-dessus pour les numéros que vous aurez à distribuer.

Je ne finirai pas cette petite lettre sans vous recommander de nouveau et avec les plus grandes instances de ménager beaucoup votre santé. Vous avez beaucoup à parler, ayant tant de monde sous votre direction. Ainsi n'hésitez pas à humecter votre

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.

poitrine en prenant dans la matinée une boisson chaude, de l'orge perlé, par exemple. Accordez cette boisson à tous ceux que vous verriez disposés à tousser, ou qui auraient besoin de ce soulagement pour soutenir le jeûne. Il faut employer ces moyens avant de se résoudre à dispenser du jeûne, dût-on mettre du lait, mais en très petite quantité, dans cette boisson que je considère comme une sorte de remède et que j'autorise à cet effet.

Je vous charge très expressément, mon cher fils, d'exprimer à tous nos Pères et Frères de Montolivet toute ma tendresse, la peine que j'éprouve d'être momentanément si loin d'eux de corps seulement, car je suis bien avec eux de cœur et d'esprit. Je les bénis tous ainsi que vous de toute mon âme.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1376. [Au p. Soullier, à Nancy].[1]

1376. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Voyage à Nancy du 26 au 28 février.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 24 février 1858.

Cher p. Soullier, je vais faire force de voiles pour n'avoir pas le chagrin de visiter votre maison pendant votre absence. J'aurais voulu partir aujourd'hui encore s'il m'eût été possible, mais nous avons séance au sénat demain, et nous avons à y voter la loi importante sur les mesures de sûreté générale. Je ne puis absolument pas m'absenter à cette occasion. Il faut que je me trouve à Paris le 1er mars à 6 heures du soir. Voici donc le parti que je prends.

Je partirai vendredi matin par le train express, je crois, de 9 heures. J'arriverai, Dieu aidant, à Nancy à 5 heures. Je passerai avec vous tout le samedi et tout le dimanche, et je repartirai le lundi matin à 6 heures du matin pour me trouver ici un peu avant l'heure indiquée de mon rendez-vous à 6 heures. De cette façon, j'ai encore la consolation de vous trouver avec la chère famille qui est depuis un mois la terre promise que je ne puis atteindre, mais certes ce n'est pas pour avoir eu à errer dans le désert.

Je ne vous en dis pas davantage pour le moment, l'essentiel, c'est que ma lettre [parte] par le courrier d'aujourd'hui. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1377. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

1377. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visite du Fondateur à sa sœur et à sa nièce à Cirey. Neige et froid. Succès de ses démarches à Paris. Mariage Mirés. Santé des scolastiques.

L.J.C. et M.I.

Cirey, le 9 mars 1858.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Soullier.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Tempier.

Je présume, mon cher Tempier, que je trouverai quelque lettre de vous à mon retour à Paris. Je profite en attendant d'un petit moment qui m'est laissé libre à Cirey pour vous souhaiter un petit bonjour. Il n'était guère possible que, passant plus de deux mois à Paris, je ne fisse pas une visite à Cirey. J'ai profité du passage d'Eugène pour venir avec lui voir ma sœur et ma nièce. Eugène s'en retourne aujourd'hui pour rentrer à Aix et moi je retournerai demain à Paris pour ne pas trop manquer les séances du sénat, devant le quitter sitôt. Je suis arrivé ici dimanche matin, ce qui fera trois jours et demi de séjour dans ma famille. J'ai trouvé ma sœur passablement bien, mais fort contristée de ne pouvoir pas observer son carême comme elle le faisait autrefois; mais certes affaiblie comme elle l'a été ce ne serait pas moi qui lui permettrai de ne pas se prêter aux exigences de sa faible complexion. Elle avait été obligée de garder quinze jours la chambre au point de ne pas pouvoir descendre pour entendre la messe dans la chapelle, même le dimanche. Elle va mieux à présent, mais elle a besoin de beaucoup de ménagements. Ma nièce est sur le point d'accoucher. Tous ses enfants sont bien portants et charmants.

Nous jouissons ici du triste spectacle à mes yeux de la terre couverte de neige. Quelle comparaison avec nos riantes campagnes même en hiver! Le froid est pourtant supportable quoiqu'il gèle à pierre fendre. Je n'en ai été incommodé un peu que dans la nuit du samedi au dimanche dans la voiture qui nous conduisit de Bar-sur-Aube à Cirey. Il y a là près de 4 heures de marche assez pénible quand les chemins sont couverts de neige et il gelait bien cette nuit-là, j'étais pourtant bien couvert, mais ce fut pendant le sommeil, et je fus bientôt réchauffé en me tenant éveillé.

Vous aurez sans doute admiré comment, avec le nouveau Ministre, j'ai terminé dans une séance nos deux grandes affaires. J'espère qu'en rentrant à Paris, j'apprendrai que le nouvel hôpital est en exercice et que nos sœurs de St-Augustin en font le service. Mess[ieu]rs de la Commission auraient dû être plus reconnaissants du succès qui est dû à mon crédit et à mes soins. Ils m'ont laissé même sans réponse de la lettre que je leur ai écrite. Le Préfet et M. Martin m'ont répondu courrier par courrier. Si je ne trouve pas une lettre d'eux à Paris, j'aurai lieu de m'en fâcher.

Et ce ne sont pas les seules affaires que j'ai amenées à bonne fin avec la grâce de Dieu. Soit dit très secrètement, puisque le Pape demande le secret, le Saint-Père en réponse à la demande que je lui en faisais par ma lettre du commencement de février m'a accordé sans le moindre retard de dispenser de l'empêchement diriment et de marier en qualité de délégué apostolique la catholique N. avec l'Israélite Mires. Pensez si je suis heureux d'avoir suivi mon inspiration et d'avoir obtenu un semblable résultat. La famille Mirés ne se possède pas de joie. J'ai voulu donner q[ue]lques jours à la partie catholique pour se préparer par la confession à ce grand acte auquel je procéderai à mon retour à Paris.

Ce n'est pas encore la seule faveur que j'ai obtenue du Saint-Père. J'en attends du moins une autre qui nous fera plaisir à tous. Toujours avec la grâce de Dieu qui m'assiste et prévient en ma faveur, j'ai surmonté sans la moindre difficulté les obstacles qui pouvaient se rencontrer. Je m'en tiens là pour vous dire le reste plus tard. Je n'en ai encore rien dit à personne. Vous ne devinez pas tout fin que vous êtes![1].

Je termine mon bavardage et ne reprends la plume que pour fermer ma lettre, mais avant je vous recommanderai de ne pas braver les grippes et de vous soigner mieux. Je vous recommanderai encore de ne pas vendre tout votre lait, et d'en donner davantage à la comm[unau]té. Il m'est revenu qu'on leur en faisait faute. Il ne faut pas souffrir cela. Le lait doit être le principal capital d'une communauté qui fait maigre.

---

[1] Il s'agit probablement de la nomination de Mgr Jeancard comme évêque auxiliaire.

Ce besoin doit l'emporter sur le calcul du rendement des vaches. Les premières pratiques doivent être ceux de la maison. Je vous embrasse.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1378. [Au p. Berne, maître des novices à Nancy].[1]

1378. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Admission aux vœux de quelques novices. Postulants. P. Guinet

[Marseille, le] 17 avril 1858.

Je n'ai pas voulu, mon cher Fils, me décharger sur personne du soin de vous écrire. J'ai bien peu de temps à moi, mais j'en aurai assez pour vous répéter combien j'ai été heureux de mon séjour dans votre chère communauté. Je ne rétracte point les promesses que la ferveur de vos novices m'a inspirées. Le Conseil a applaudi à ma pensée et nous admettons sans difficulté tous les sujets que vous m'avez présentés pour l'oblation[2]. Je leur accorde à cet effet la dispense nécessaire de la seconde année de noviciat. J'entre aussi parfaitement dans vos vues pour ne pas vous enlever tout à coup ces bons sujets dont l'absence dépeuplerait trop promptement votre noviciat. Qu'ils fassent donc paisiblement leur profession et qu'ils restent jusqu'aux vacances dans la sainte maison qu'ils ont édifiée par leur bonne conduite pendant le temps de leur noviciat.

Je n'hésite pas à vous répondre favorablement aussi pour le sujet dont vous me parliez dans une de vos lettres. J'ai retrouvé cette demande en relisant votre lettre. Comment n'avons-nous pas parlé de cette affaire à Nancy? Je consens très volontiers pour faire l'acquisition d'un bon prêtre de sacrifier 300 frs pendant trois ans. Concluez donc cette affaire trop retardée par un oubli.

J'ai vu à Paris cet autre sujet que vous m'aviez indiqué. Il est venu me voir et je l'ai fort pressé de ne pas trop différer de se rendre à l'appel de Dieu. Il voulait, je crois, attendre Pâques. Pâques sont passées, qu'en est-il de lui? Veuillez me le faire savoir[3].

Si le p. Guinet se rétablit bien, il est probable que je vous le redonnerai, mais ce ne sera pas pour être maître des novices. Quoique vous en pensiez vous vous acquittez fort bien de cette charge et l'expérience ne fera que vous perfectionner davantage. Ne vous lassez donc pas de faire le bien dans cette belle position; prions Dieu seulement qu'il envoie aliment à votre zèle.

Adieu, mon cher fils, le jour me manque mais j'y vois encore assez pour vous bénir ainsi que toute notre précieuse famille, anciens et futurs

Oblats.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
sup. gén.

---

[1] Copie: Rome, arch. de la Post., Reg. lettres 1855-1863, p. 164. Le p. Berne avait été nommé maître des novices dans les séances du conseil général du 22 octobre et du 5 novembre 1857; il devait remplacer le p. Guinet, malade. Le p. Guinet reprit ses fonctions après quelques mois; pendant sa convalescence c'est cependant le p. Soullier, supérieur, et non le p. Berne qui présida à toutes les prises d'habit.

[2] Admis aux vœux: le p. G. Simonin, le f. F.-M. Le Bihan, diacre, les frères G. Salaün, Y. Le Cam et J. Simmerman, cf. Conseil général du 14 avril 1858.

[3] Deux postulants prirent l'habit le 30 avril: Yves-Marie Nicolas et Auguste Pineau.

1379. [Au p. Mouchette, à Montolivet].[1]

1379. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Conseils pour aider un frère scolastique.

[Marseille, le] 17 juin 1858.

Je viens d'avoir une longue conférence avec notre pauvre malade. Tout malade qu'il est encore, il va mieux. Nous sommes convenus qu'il reprendrait les exercices communs de la communauté et qu'il donnerait l'édification autant qu'il sera en lui. Je vous le renvoie. Prenez toujours ce Cher frère C[2] avec beaucoup de douceur et de bonté. Dieu nous fera peut-être la grâce de voir son esprit se calmer. Il s'est rendu à toutes mes raisons et il convient qu'il est de son devoir d'observer la Règle.

1380. Au R.P. Mouchette, modérateur des Oblats de M[arie] I[mmaculée], à Montolivet.[3]

1380. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochaine visite pour y recevoir la profession de deux Frères.

L.J.C. et M.I.

St-Louis près Marseille, le 21 juin 1858.

Cher fils, vos désirs sont des ordres pour moi, ainsi je me rendrai lundi à Montolivet pour prendre part à la joie générale.

II a été un peu plus difficile de combiner la cérémonie du jour de saint Jean-Baptiste. J'étais déjà engagé pour aller dire la messe au petit séminaire et y administrer le sacrement de confirmation. J'écris au supérieur que j'irai bien confirmer ses élèves, mais que je dois dire la messe ailleurs. D'après ce nouvel arrangement je devancerai d['une] demi-heure ma visite au petit séminaire. Je ne puis pas devancer davantage à cause des parents. De là je passerai à Montolivet où je dirai la messe pour y recevoir la profession des deux Oblats[4]. Je dînerai avec vous, et plus tard j'irai confirmer les élèves du pensionnat de St-Thomas. Je concilierai ainsi tous les intérêts.

Adieu, mon cher fils, je vous presse contre mon cœur et vous donne bien volontiers ma bénédiction ainsi qu'à tous nos ordinands.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

P.S. Je ne pourrai guère arriver qu'à 8 hres à Montolivet.

---

[1] YENVEUX VI, 126.

[2] Nous conservons les Notes des mois de mai et de juin du p. Mouchette sur les scolastiques. La copiste écrit «C». Il y avait alors 4 frères dont le nom commençait par la lettre «C»: Cantillon, Carli, Constantin et Courbet. Le p. Mouchette se plaignait surtout de Carli.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.

[4] Les frères J.-B. Gazard et J.-B. Bartet, cf. Notes du p. Mouchette, mai 1858.

1381. [Au p. Bellon, à Bordeaux].[1]

1381. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les nouvelles fonctions du p. Bellon sont conformes à ses goûts. Il est regrettable que la Congrégation n'ait pas encore ses Annales et son *Nécrologe.*

[Marseille, le] 20 juillet 1858.

J'ai vu avec plaisir que les fonctions que je vous ai confiées sont conformes à vos goûts et que vous avez rencontré un vrai sujet d'édification dans les personnes que vous avez à diriger[2]. Elles auront beaucoup à profiter du zèle que vous mettez pour leur bien. Moi, je crains que vous vous soyez trop surchargé. Prenez garde d'en faire au-dessus de vos forces. Est-ce qu'une instruction par jour n'aurait pas suffi? Et ces *Annales* que vous vous êtes chargé de rédiger, n'est-ce pas un surcroît de travail que vous auriez pu laisser à M. Noailles qui est si fort soulagé par tout ce dont vous vous êtes chargé? Elles sont bienheureuses ces Dames d'être mieux servies que nous ne le sommes. C'est la Congrégation qui aurait eu besoin que vous vous occupassiez de ses *Annales* puisque vous êtes propre à ce genre de travail. C'est une de mes peines de voir les années s'écouler sans qu'il reste trace des merveilles que le Seigneur opère par le ministère des nôtres dans toutes les parties du monde. Je ne puis obtenir que l'on se mette en règle à ce sujet. Cependant, cela se pratique dans toutes les autres Congrégations. Les Jésuites surtout n'y manquent pas. C'est comme pour le *Nécrologe!* Combien de fois n'ai-je pas rappelé de s'en occuper sérieusement. On ne dit pas non, mais on se laisse entraîner par les affaires. Puisque je vous en parle, tâchez de rappeler vos souvenirs et de tracer quelques notes au sujet de tous ceux de nos Pères et Frères défunts avec lesquels vous auriez vécu. Chacun apportant ce tribut de fraternité au centre commun, nous parviendrions à rédiger un travail très édifiant qui porterait la consolation dans nos âmes, car l'on meurt bien saintement dans la Congrégation. Quel saint que ce cher p. Amisse qui n'est monté au ciel qu'après avoir, pendant sa vie et pendant sa longue maladie, excité l'admiration de tous ceux qui ont eu le bonheur de vivre avec lui! La vie du f. Camper est achevée, nous allons bientôt la mettre sous presse. Vous la répandrez dans vos communautés qui y trouveront un aliment pour leur piété. Quel effet elle va produire dans le pays qui nous a donné cet ange qui marche de pair avec les Louis de Gonzague, Berchmans et autres de ce genre!

1382. [Au p. Tempier, à Montolivet].[3]

1382. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le Fondateur obéit au p. Tempier et se repose. Invitation à dîner. Le p. Chauviré restera à Fréjus.

L.J.C. et M.I.

St-Louis près M[arsei]lle, le 21 j[uille]t 1858.

---

[1] YENVEUX IX, 47-48*.

[2] C'est au Conseil général, le 14 avril, que le p. Bellon avait été «désigné pour devenir l'auxiliaire de M. Noailles auprès de l'Association de la Sainte-Famille.» Sur le rang qu'il occupe dans la Congrégation comme représentant du Supérieur Général, cf. Conseil général du 8 juin.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

Je m'incline, mon cher Tempier, devant les prescriptions de mon bien-aimé admoniteur et pour preuve de ma docilité je me fais un plaisir de lui faire savoir que je me suis couché hier peu après dix heures et que je ne me suis levé ce matin qu'à cinq heures et demie ce qui, compte fait, donne bien le total de sept heures passées au lit. J'avoue que je trouve cela exorbitant, mais j'ai humblement obéi, je voudrais pourtant pouvoir abonner pour six heures en promettant de faire mon possible pour trouver le moyen de faire dans la journée une petite sieste d'un quart d'heure.

Vous feriez, cher Tempier, plaisir à ma sœur et à moi si vous veniez dîner samedi à St-Louis. Sans cela point d'indulgence du Carmel pour nous et même, comme vous savez, point de communion pour ma sœur. Vous n'oublierez pas que le dîner est à 6 heures. Vous pourriez prévenir ceux des Oblats qui se confessent à vous de se présenter le matin avant votre départ pour la ville. En tout cas nous ferions valoir le droit de prélation[1].

J'ai reçu deux lettres du p. Vincens et une du p. Chauviré. La conversation qu'a eue le p. Vincens avec celui-ci a dû me décider à modifier ma résolution, je vous montrerai ces pièces et vous penserez comme nous qu'il convient que le p. Chauviré retourne à Fréjus, sa réputation et l'honneur de la Congrégation l'exigent[2].

Le f. Bouquet est pressé de s'en retourner, je finis donc en vous embrassant.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1383. [Aux nouveaux profès].[3]

1383. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Félicitations. Grandeur de la vocation mariale et missionnaire.

L.J.C. et M.I.

Saint-Louis près de Marseille, le 24 juillet 1858.

Vous avez bien raison, mes chers fils, de vous féliciter du bonheur que vous avez eu de vous consacrer à Dieu dans la Congrégation qui a Marie Immaculée pour Mère. C'est une grâce de prédilection, vraie garantie de votre prédestination au bonheur éternel. La sainte mort de tous ceux que le Seigneur a moissonnés parmi nous nous l'a prouvé jusqu'à présent. Mais avant d'aller au ciel quel bien n'êtes-vous pas appelés à faire sur la terre!

C'est aussi de bien bon cœur que je me réjouis de votre vocation, persuadé de votre constante fidélité à répondre à cette grâce insigne de la miséricorde de Dieu à votre égard. Je vous laisse à penser, mes chers enfants, combien je suis heureux de pouvoir vous compter au nombre de ceux que le Seigneur m'a donnés pour fils dans la famille qui milite dans l'Église sous l'étendard de Marie. Je calcule pour ainsi dire

---

[1] Le droit de prélation avait plusieurs sens précis au moyen âge, v.g. droit qu'avait un Seigneur de retirer une terre seigneuriale en remboursant l'acquéreur, ou droit d'acheter en priorité un bien, etc. Ici le Fondateur veut plaisanter et emploie l'expression dans un sens très large: droit qu'il possède, avant les scolastiques, sur le p. Tempier, depuis longtemps son confesseur et celui de sa sœur.

[2] À la séance du Conseil général, le 18 juillet, on avait décidé de retirer du grand séminaire de Fréjus le p. Chauviré, qu'un séminariste avait dénoncé pour «conduite inexcusable. »

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Oblats. Nous ne connaissons que les frères J. H. Zabel et peut-être Constant Vallet qui prononcèrent leurs vœux au début de juillet à N.-D. de l'Osier.

d'avance tout le bien que vous aurez à faire dans le cours de votre vie, et vous ne serez pas seulement enrichis de ces mérites, mais tout étant à la solidaire dans notre famille, vous serez enrichi[s] de tout ce qui sera méritoire dans les travaux de vos frères dans toutes les parties du monde.

Adieu, mes chers fils, je vous bénis de toute l'abondance de mon cœur de père.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1384. [Au p. Bise, à Montet, Suisse].[1]

1384. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

On ne peut songer à faire une fondation en Suisse. Nouvelles.

[St-Louis près Marseille, le] 24 juillet 1858.

Me voici à S.-Louis, mon cher p. Bise, pour vider s'il est possible mon portefeuille. J'en viens à vous qui m'avez fait le plaisir de m'écrire deux lettres. Je vous félicite d'abord de l'amélioration de votre santé. Quoique je tienne que tous les climats sains soient bons je comprends néanmoins que la satisfaction de revoir le pays natal peut influer sur le moral qui a tant d'empire sur le physique.

J'avais fait part à mon conseil dès la réception de vos lettres du projet que vous me proposiez. On ne peut se dissimuler qu'il est séduisant. On a pensé néanmoins que pour s'y arrêter il faudrait oublier qu'il s'agit de former un établissement dans cette Suisse révolutionnaire, dans ce canton d'où, tout catholique qu'il est, les Jésuites, les Rédemptoristes et tant d'autres communautés religieuses ont été chassées et où certainement on ne souffrirait pas de voir arriver pour leur succéder une autre Congrégation religieuse. Comment s'établir d'ailleurs dans la maison d'autrui? Si la personne charitable qui consent à donner l'hospitalité venait à mourir, que deviendrait-on? Comment se flatter que même vivant[e] elle pût prendre à sa charge la nourriture et l'entretien des missionnaires qui ne trouveraient |pas dans l'exercice de leur ministère dans des paroisses pour l'ordinaire assez | pauvres de quoi fournir à leurs besoins. Toutes ces considérations jointes à |la disette de sujets et à l'éloignement ont détourné mon Conseil de donner un vote favorable à votre proposition et j'avoue que je n'ai pu être d'un autre avis que le leur. Le pays n'est pas assez tranquille. La majorité bonne n'a pas assez dompté cette minorité séditieuse qui ne désespère pas de recourir au pouvoir dont ils useraient d'une manière plus énergique que ceux qui les ont tant ménagés pour qu'on puisse se risquer de soulever de nouveau les passions par notre présence qu'on dénoncerait comme un essai jésuitiques.

Il faut ajouter, mon cher p. Bise, qu'on ne peut guère former une communauté composée de deux Pères seulement. Quelle régularité peut-on observer? Quels exercices conformes à la Règle peut-on faire? Cet isolement serait trop nuisible aux sujets qu'on retirerait, si on les avait, du sein d'une communauté où la Règle s'observe fidèlement pour les jeter dans une position pour ainsi dire anormale.

Voilà le résultat de nos observations que je vous communique en toute confiance. Le temps viendra peut-être plus tard où l'on pourra reprendre ce projet avec plus d'espoir de succès. Il faut laisser le bien se consolider dans le canton, on trouvera toujours parmi les nôtres zèle et dévouement.

---

[1] Copie: Rome, arch. de la Post, Reg. des lettres 1855-1863, pp. 194-195.

Je ne sais si on vous a fait part de la sainte mort de notre cher p. Amisse et de celle aussi bien édifiante d'un frère scolastique[1]. C'est ainsi que le bon Dieu vient moissonner pour le ciel dans notre petite famille. Il est bien consolant au milieu de notre douleur de pouvoir les préconiser bienheureux.

Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1385. À Monsieur Fabre, vic. gén. et supér[ieur] du gr[and] séminaire, à Marseille.[2]

1385. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Convocation à St-Louis pour une réunion du Conseil

L.J.C. et M.I.

St-Louis près M[arsei]lle, le 24 août 1858.

Je ne m'attendais pas, mon cher p. Fabre, à la demande que tu me fais d'aller à l'Osier. Quand on a à portée de soi une campagne aussi agréable que la mienne où l'on peut venir s'y reposer auprès de son père, il semble inutile d'aller chercher si loin ce repos. Je ne me refuse pas néanmoins à ce que tu ailles faire cette course, mais nous avons trop d'affaires sur le chantier pour que tu quittes avant de les avoir dépouillées. Je vous donne donc rendez-vous pour jeudi, au p. Tempier, au p. Aubert et à toi à Saint-Louis[3]. Il serait à désirer que vous puissiez venir y déjeuner à dix heures. Pour cela il faudrait que l'Évêque de Cérame[4] s'arrêtât à Marseille où il compte aller demain. Si l'Évêque ne peut pas siéger au secrétariat, je me contenterai que vous veniez à la sortie du secrétariat. Quand on commence trop tard à traiter les affaires on ne peut rien finir, et tout reste en souffrance.

Tu n'oublieras pas que c'est demain qu'il faut présenter les titres chez Bonnard.

Je te souhaite le bonsoir.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1386. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[5]

1386. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Permission d'aller à N.-D. de l'Osier.

[St-Louis près Marseille, le] 28 août 1858.

Qu'importe, mon cher ami, que j'accorde volontiers ou non une permission; lorsqu'elle est accordée il faut supposer que j'ai eu des raisons suffisantes pour

---

[1] Le p. P.-J. Amisse, décédé à N.-D. de l'Osier, le 7 juillet et le f. scolastique J.-B. Baland, décédé à Nancy le 27 juin.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.

[3] Plusieurs questions importantes furent traitées dans la séance du Conseil, le jeudi 26 août: reforme de l'école de Vico, personnel du collège de Bytown, projet de fondation à St-Dié, conseils à donner au p. Boisramé, maître des novices en Angleterre.

[4] L'auxiliaire de l'Évêque de Marseille, Mgr J. Jeancard, qui sera consacre le 28 octobre.

[5] YENVEUX III, 65.

combattre ma répugnance, qui n'est après tout fondée que sur un principe d'ordre général qui peut admettre des exceptions. Je t'assure que le désir que tu as de faire ce voyage est pour moi un motif suffisant pour admettre l'exception. Fais donc ton voyage sans scrupule.

1387. [Au p. Vincens, à Arras].[1]

1387. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Donner plus de détails de sa visite à Quimper et Arras. La Congrégation a trop de dettes pour faire une fondation à St-Dié. Séminaires de Quimper, Arras et Romans. Comportement des Jésuites à Valence. Nouvelles du Canada.

[Marseille, le] 1er septembre 1858.

Je viens, mon cher p. Vincens, pour entrer dans vos vues, de répondre à Mgr de St-Dié[2]. C'est pour lui témoigner le regret de ne pouvoir entrer dans ses vues et répondre à votre désir. Mais, cher Père, à quoi pensiez-vous lorsque vous étiez sur le point de vous engager pour une dépense si exorbitante. Vous aviez perdu de vue dans un moment de fascination dans quel état se trouvent les finances de la Congrégation. Nous n'avons que faire de conserver à nos frais les monuments du diocèse de St-Dié; personne d'ailleurs dans le Conseil n'a goûté le projet d'un établissement tel qu'on se représente celui qui vous a séduit un moment. N'y pensons plus. Comment passez-vous si légèrement sur votre mission de Quimper? Si jamais on s'attendait à quelques détails intéressants, c'était bien cette fois. Que votre retraite ait réussi, nous le savions d'avance, mais que de choses à nous dire sur vos rapports avec ce Clergé que l'Évêque nous avait représenté comme si opposé à nos Pères? Et ne devions-nous pas être curieux de connaître l'attitude de l'Évêque et le sujet de ses conversations avec vous. Comment ne l'auriez-vous pas mis sur la voie de témoigner du moins quelques regrets si ce n'est de faire une juste réparation. Qu'est-ce que cet établissement possible avec un homme comme celui-là pour Évêque?[3] Vous n'avez donc vu personne qui s'intéresse à nous? M. le Vicomte[4] ne vous a-t-il rien dit? Vous n'avez pas rencontré q[uel]que jeune homme de bonne volonté pour l'acheminer sur nos noviciats? Impossible! Mais pourquoi ne nous le dites-vous pas sachant quelle doit être notre impatience pour savoir toutes ces choses.

Maintenant [vous] voilà à Arras. Ménagez-vous entre une retraite et l'autre quelques instants pour nous informer de ce que vous avez fait et de ce que vous pouvez espérer. L'Évêque[5], dites-vous, est en cherche d'une Congrégation pour lui confier son séminaire. Pourquoi ne pas se mettre sur les rangs? Est-il si difficile d'expliquer la mésaventure de Quimper? Je ne pense pas que l'Évêque d'Arras le considère comme un grand homme. Je sais qu'il s'était plaint de lui pour sa manière de faire au Grand Conseil Académique. Nous aurions grand besoin pour nous rehabiliter et nous relever des coups de massue de Quimper et de Valence d'être appelés dans un autre séminaire. À Valence on en est aux regrets. On ne veut pas avoir fait le mal, mais les pièces convaincantes existent. Les Jésuites même cherchent une excuse pour

---

[1] Copie: Rome, arch. de la Post., Reg. des lettres 1855-1863, p. 198.
[2] Mgr Charles Jean Fillion, nommé au siège de St-Dié, le 30 janvier 1858.
[3] Mgr Nicolas Marie Sergent, évêque de Quimper de 1855 à 1871.
[4] M. le vicomte de La Houssaye, prêtre, professeur de morale au séminaire de Quimper, ami des Oblats.
[5] Mgr Pierre Louis Parisis, évêque de Langres de 1835 à 1851 et d'Arras de 1851 à 1866.

pallier leur infâme procédé. En attendant ils viennent d'enlever au diocèse les trois meilleurs sujets du séminaire où ils se sont introduits *per fas et nefas*. Je vais faire deux ordinations coup sur coup *extra tempora* pour compléter les sujets qu'il nous faut envoyer au Canada[1]. Je vous donne comme une bonne nouvelle que le p. Rouge, touché, à ce qu'on me mande de la lettre que je lui ai écrite en réponse à son pamphlet et à sa demande de sortie de la Congrégation, s'est embarqué pour se rendre auprès de moi[2]. Quand il sera arrivé je manderai de même le p. Bernard et nous affaiblirons par là ce foyer de murmures et d'opposition qui fait tant de mal au Canada...

Adieu, je vous embrasse et vous bénis de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,

1388. [Au p. A. Rey, à Briançon].[3]

1388. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Nouvelles. Autorisation à terminer des affaires de famille.

L.J.C. et M.I.

Montolivet, le 8 septembre 1858.

Très cher fils, je vous réponds en deux mots de Montolivet où je suis venu ordonner cinq prêtres des nôtres[4]. Nous avons profité de notre réunion dans cette maison pour traiter des affaires toujours très compliquées de la Congrégation[5]. Je n'ai

---

[1] Le p. Tabaret partit alors pour Montréal avec les pères Tortel, Dédebant et Pian.

[2] Le p. Rouge arriva à Marseille au début de septembre. Il ne persévéra pas dans la Congrégation même si le Fondateur l'accueillit comme un fils. Il l'écrit au p. Antoine dans une lettre, datée du 8 septembre, qui a été retrouvée aux archives générales après la publication des *Lettres aux Correspondants d'Amérique* (Écrits Oblats, t. 2). Il ne reste que quelques paragraphes de cette lettre fort déchirée, les voici:

L.J.C. et M.I.

St-Louis près Marseille le 7 septembre 1858

J'ai vu le moment, mon cher p. Antoine, qu'il me fallait laisser partir les excellents Pères que j'envoie en Canada sans leur remettre quelques lignes seulement pour vous. Les affaires se succèdent ici de telle façon qu'il n'y a pas moyen de trouver ces instants de repos qu'il faudrait avoir pour se mettre à l'aise avec les siens. Pour vous en donner une preuve, pas plus tard que hier où j'étais resté en ville après l'office pontifical de la veille, [j'ai] commencé ma journée par donner la confirmation [...] pris dans ma voiture, et nous sommes venus souper à la campagne, où je vous dirai qu'il a très bien dormi cette nuit. Il faut être père pour comprendre le plaisir que j'ai éprouvé en revoyant ce cher fils; vous ne comprendrez jamais l'amour que j'ai pour vous. On a eu beau me donner de l'ennui, du chagrin même, l'amour prédomine toujours; à la vue du fils aimé, le cœur se remplit de joie, on n'a plus que des sentiments de tendresse à exprimer, on ne trouve plus de reproches à faire, il faut se faire violence pour rappeler quelques torts. Voilà, mon cher enfant, ce que je suis, voilà ce que je viens d'éprouver. C'est vous dire, mon cher fils, qu'en vous écrivant je n'ai que des sentiments d'affection à vous exprimer [...] On m'a retenu plus longtemps que je n'aurais voulu, il est si facile de venir de la ville ici, je n'aurai donc que le temps de vous répéter combien je vous aime, de vous embrasser et de vous bénir,

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Rey. Le destinataire n'est pas désigné sur la lettre. Le p. Fabre remplit les trois pages non écrites par le Fondateur; quelques détails nous permettent de dire que la lettre est envoyée au p. Rey, professeur au séminaire de Marseille.

[4] Ordination des pères J. S. Gallo, F. J. E. Bonnefoy, J. M. E. Pian, Y. J. M. Piraud, B. Jean Dédebant.

[5] Au Conseil général, le 6 septembre, on traita des affaires suivantes: étude du rapport sur les noviciats, projet de fondation à St-Dié, réforme de l'école de Vico, affaires du Canada et de l'Orégon.

donc pas le moyen de m'entretenir avec vous comme je l'aurais désiré. Les Pères qui se dirigent vers le Canada sont là qui attendent ma bénédiction que je leur donne de toute mon âme mais avec un bien grand regret de voir s'éloigner de moi de si excellents Pères. C'était ce matin une bien touchante réunion de famille à cette s[aint]e ordination. Que n'étiez-vous là, vous auriez sans doute été ému comme moi.

Mais vite à la question. Je vous donne toutes les autorisations dont vous avez besoin pour terminer vos affaires[1], mais dépêchez-vous. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1389. [Au p. de L'Hermite, à N.-D. de Cléry].[2]

1389. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Opuscule sur N.-D. de Cléry. Envoi du p. Richard. Importance des missions. Vie du f. Camper. L'Univers.

[Marseille, le] 5 octobre 1858.

Dans le tourbillon qui m'entoure, je suis heureux, mon cher fils, quand un motif pressant m'oblige de me fixer pour faire ce que je médite depuis longtemps et dont je suis empêché par d'incessantes affaires qui m'en détournent. C'est ainsi qu'aujourd'hui, laissant de côté toute autre chose, je viens à toi, d'abord pour te remercier du joli petit cadeau que tu m'as fait de ton petit opuscule sur le sanctuaire de Cléry[3]. J'avais déjà lu avec l'intérêt que je mets à tout ce qui vient de toi les articles que tu avais publiés dans *l'Univers.* Je n'ai pas moins relu ta brochure avec un nouveau plaisir. Tu aurais bien fait de faire généreusement ce même cadeau à toutes nos maisons, tu l'as peut-être fait.

Cette lettre te sera remise par le p. Richard qui va faire partie de ta communauté. Ce Père a de très bonnes qualités, tu pourras en tirer parti, il est pourtant un peu nouveau au ministère des missions. Je l'ai retiré du séminaire d'Ajaccio, préférant s'initier à la vie apostolique. À ce sujet je te recommanderai de ne pas te décharger entièrement de ce précieux travail. C'est là le but principal de notre vocation. Je ne verrais pas volontiers un supérieur de nos communautés s'en abstenir. Il ne faut certainement pas faire au-dessus de ses forces, mais en les mesurant et se faisant aider en proportion du besoin qu'on en éprouve, il convient de se montrer dans ce combat, d'autant plus que tu sais fort bien t'acquitter de cette charge.

Le p. Aubert a dû te dire ce que je pense de la fâcheuse querelle que l'on te fait au sujet de l'*Univers.* Elle arrive d'autant plus mal à propos que je comptais te charger de rendre compte dans ce journal de la vie de notre f. Camper qui est sous presse et sur le point d'être entièrement imprimée. Je ne renonce pas à te donner ce travail, mais je suis excessivement contrarié que tu ne puisses le signer. Cependant faut-il bien céder à l'inconcevable injonction qui t'est faite par l'autorité que tu dois respecter et dont tu exciterais le mécontentement et peut-être la colère si tu ne te rendais pas de bonne grâce à ses insinuations que tu peux regarder comme des ordres.

Des vues d'économie dans la détresse où se trouve la Congrégation m'ont fait prendre la résolution de prescrire qu'on ne s'abonne plus dans nos maisons qu'à l'édition semi quotidienne, mais je ne considère pas moins ce journal, malgré les torts

---

[1] Faculté d'aliéner ses biens, cf. L. Rey-Fabre, 1er et 7 septembre, Fabre à Rey, 8 septembre.
[2] Copie: Rome, arch. de la Post., Reg. des lettres 1855-1863, p. 201.
[3] M. de L'Hermite, o.m.i., *Un pèlerinage à N.-D. de Cléry.* Orléans, 1858, 106 pp.

que je lui ai reprochés publiquement quand il l'a fallu, comme utile à la religion dont il défend bien la cause; qu'y faire? Tu ne peux pas te mettre en opposition avec l'Évêque du diocèse où tu résides à la tête d'une de nos communautés[1]. Il faut subir cette sorte de violence pour éviter un plus grand mal.

Je m'attendais bien à être dérangé avant de finir ma lettre qui doit partir aujourd'hui. Je finis, puisqu'on est là pour m'entretenir d'affaires. Qu'on me laisse au moins le temps encore de vous embrasser tendrement et de vous bénir vous et tous les nôtres. Rappelez-moi au souvenir de la famille de Poterat.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1390. [Au p. Gondrand, au château de Tournay en Normandie].[2]

1390. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Excuses pour avoir tardé à répondre à une lettre reçue. Tristesse en apprenant que la santé du p. Gondrand est délabrée. Autorisation accordée.

[Marseille, le] 6 octobre 1858.

Ce n'est pas ma faute, mon cher p. Gondrand, si je n'ai pas répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez adressée, il y a déjà bien longtemps. Je ne savais où adresser ma réponse. J'avais chargé le p. Aubert de demander au p. Nicolas de nous faire savoir où vous étiez. Il y a eu du retard dans toute cette correspondance. Votre lettre restait, en attendant, sur mon bureau et des centaines d'autres lui damaient continuellement les pions. Vous vous inquiétiez peut-être de votre côté, qui sait même si vous ne m'accusiez pas d'indifférence, j'étais pourtant très innocent et ne méritais aucun reproche.

J'ai su depuis que vous étiez en Normandie, je crois, et dès lors, je me proposai de vous écrire, mais vous savez si je suis toujours le maître de disposer de mes moments dans le tourbillon où je me trouve poussé sans cesse de côté et d'autre et par les exigences du diocèse et par celles de la Congrégation. Bref, me voilà à vous pour quelques instants qu'on saura bien abréger, je n'en doute pas, tant on est accoutumé à ne pas me laisser en repos.

Votre lettre, mon cher enfant, m'a sans doute fait plaisir en ce sens qu'elle était en quelque sorte un acte de communion avec moi, mais combien le récit de vos maux et de vos misères m'a affligé et attristé! Ainsi, bien loin de vous mieux porter comme vous l'espériez du genre de vie que vous aviez sollicité de suivre, vous en êtes plus fatigué et en quelque sorte exténué, et pourtant je vous vois disposé à continuer un travail qui vous met aux abois! Que puis-je vous dire, si ce n'est de vous recommander de vous mesurer sur vos forces et de ne pas vouloir vous tuer!...

Dans l'état déplorable de santé où vous vous trouvez, je bénis Dieu de ce qu'il vous a fait rencontrer cette charitable famille[1] qui s'est donnée la sainte mission de

---

[1] Les mésententes entre Louis Veuillot et Mgr Dupanloup sont célèbres, à propos de l'affaire des classiques en particulier; le chanoine J. Leflon en parie dans l'ouvrage *Eugène de Mazenod...*, t. 3, p. 321 et suiv.

[2] Copie: Rome, arch. de la Post., Reg. des lettres 1855-1863, p. 201. Le p. Gondrand répondit le 14 octobre: «Je vous remercie beaucoup, Monseigneur, de cette bonne lettre que votre cœur vous a dictée dernièrement pour moi. Chacune de ces faveurs paternelles ajoute à mes résolutions de rester toujours digne de vous et des règles de conduite que vous avez si sagement [dictées] à vos enfants.

soigner votre santé délabrée; elle recevra la récompense promise à ceux qui reçoivent le prophète au nom du Seigneur, c'est-à-dire, la récompense même du prophète.

Puissiez-vous, mon cher fils, retirer de cette noble et chrétienne hospitalité tout le fruit qu'en attendent ces bons hôtes. Mais j'en reviens à vous dire que si vos forces vous permettent par exemple de prêcher une fois vous ne prêchiez pas deux fois pour descendre mourant de la chaire où vous vous serez épuisé.

Je croyais, lorsque vous quittâtes nos communautés, vous avoir donné une autorisation qui équivalait à ce que vous me demandez dans votre lettre. C'est avec plaisir que je vais vous faire expédier l'attestation que vous désirez. Je la rédigerai dans le sens que vous m'indiquez sans la moindre difficulté. Vous savez bien que je ne vous ai jamais désavoué, là même (à Lyon, chez le Cardinal) où l'on n'applaudissait pas à vos prédications.

Adieu, mon cher fils, je vous embrasse de tout mon cœur et vous donne ma bénédiction paternelle.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1391. [Au p. Tempier, en Suisse].[2]

1391. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Heureux d'apprendre que le p. Tempier a fait un bon voyage à Genève et à Sion. Maladie d'un scolastique et d'un séminariste. Préparatifs au sacre de Mgr Jeancard.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 15 octobre 1858. Du g[ran]d séminaire

Vous savez, cher Tempier, que je suis toujours en peine lorsque je vous sens en voyage tout seul. J'attendais aussi avec une grande impatience la lettre que j'ai reçue hier de vous datée de Sion. Vous avez fait votre voyage heureusement, j'en remercie Dieu. Vous ne me dites pas quel effet a produit votre costume ecclésiastique parmi les Genevois lorsque vous avez traversé cette prétendue Rome de la Réforme.

Je ne suis point surpris du bon accueil que vous avez reçu du digne Évêque de Sion, je vous charge de lui présenter mes respects et mes remerciements, car je tiens fait pour moi ce que l'on fait pour vous. Le p. Fabre, sur le bureau duquel je vous écris, me charge de vous dire, et c'est bien mon sentiment, que vous ne vous pressiez pas de revenir. Puisque vous êtes sur les lieux, faites vos affaires, il ne faut pas se laisser trop facilement gagner par le mal du pays. L'essentiel est de voir clair dans vos affaires, et savoir sur quoi compter; votre présence est plus nécessaire où vous êtes qu'ici où l'on vous remplace pour tout.

Le p. Fabre a fait aujourd'hui l'énorme paiement de 14000 frs.

La M[ar]q[ui]se du Plessis aurait envie d'acheter la chapelle de M. Ancey, il ne lui manque, je crois, que l'argent.

---

[1] Le p. Gondrand répondit à ce sujet le 14 octobre: «Mes nobles hôtes ont été bien flattés et se disent très reconnaissants des quelques délicates paroles que votre lettre renfermait pour eux [...] Je vous demande une bénédiction spéciale pour cette famille de St-Denys qui a eu de beaux ancêtres et mérite d'heureux descendants.»

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier. Le p. Tempier était probablement allé en Suisse afin d'examiner de près la possibilité d'y faire une fondation sur demande réitérée du p. Bise.

Nous avons parlé de vous ce matin chez les Carmélites, où vous savez que je vais, de fondation, dire la messe le jour de la fête de leur sainte Mère au détriment de notre saint Patron auquel je ne paie ma dette que demain[1].

Tout le monde se porte bien ici, à l'exception du jeune Bonifaci qui a vomi le sang à Montolivet à plusieurs reprises. C'est encore un deuil que nous aurons à faire, car quel peut être le résultat de pareils accidents si fort réitérés. Je suis allé le voir comme de raison, ses draps venaient d'être changés, mais ils étaient encore inondés de sang au point de faire mal seulement à voir[2].

Le p. Fabre a administré ce matin Rizaucourt qui ne tardera pas de succomber à ses maux; il pourrait pourtant traîner encore q[ue]lques semaines[3].

Nous aurons au sacre outre les deux prélats assistants, les Archevêques d'Aix, d'Avignon et de Tours[4]. J'ai pensé qu'il était à propos d'inviter l'Archevêque d'Avignon, ce qui lui a fait grand plaisir.

J'écris aujourd'hui à l'Évêque de Digne, d'une manière pressante, mais je n'espère pas qu'il puisse venir à cause de la fête prochaine de la Toussaint, il n'y a pas d'ailleurs de chemins de fer sur cette route. J'ai cru néanmoins devoir faire cette politesse à ce bon prélat. Nous n'en serons ni plus ni moins cinquante à table. Vous voyez que je sais dire, quand il le faut, crève l'avarice.

En voilà assez! Je n'ai pas résisté au plaisir de bavarder un peu avec vous quelles que soient les affaires qui me pressent. Adieu pourtant jusqu'au revoir. Je vous embrasse en attendant et vous bénis de tout mon cœur. Le p. Fabre vous salue.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1392. [Au p. Caille, à Autun].[5]

1392. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Inquiétude au sujet de la maladie du p. Souiller.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 27 octobre 1858.

Je vous écris, mon cher p. Caille, du g[ran]d séminaire sur le premier morceau de papier qui me tombe sous la main pour vous demander avec instance des nouvelles de notre cher malade. Comment après nous avoir appris sa maladie grave, vous en êtes-vous tenu là? Vous sentez que depuis ce moment, je n'ai pas de repos et que je m'attendais chaque jour à recevoir une de vos lettres pour me tenir au courant de l'état de ce cher enfant. C'est même par hasard que j'ai connu sa maladie. On s'était contenté d'en écrire au p. Vincens, comme si je puis rester étranger à des événements de ce genre, moi qui vous porte tous dans mon cœur! Je ne cesse depuis cette fatale nouvelle de supplier Dieu de nous conserver ce fils bien-aimé et de le soulager. C'est

---

[1] Sainte Thérèse et saint Cannât.
[2] Décédé le 17 novembre.
[3] F. A. E. Rizaucourt, diacre, décédé le 14 novembre.
[4] À la consécration, le 28 octobre, étaient présents les évêques assistants Jordany de Fréjus et Ginoulhiac de Grenoble, et les Archevêques d'Aix, d'Avignon et de Tours, NN. SS. Chalandon, Debelay et Guibert.
[5] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Caille. C'est en juillet que le p. Caille avait rejoint le p. Soullier dans la nouvelle communauté d'Autun, cf. L. Vandenberghe-Soullier, 4 juillet 1858.

un état violent pour moi de me trouver à une si grande distance et de ne pouvoir le soigner moi-même, ou du moins le visiter assidûment et le consoler par ma présence. Veuillez donc bien, mon cher p. Caille, ne pas tarder davantage de me faire savoir où nous en sommes, j'attends des nouvelles avec une vraie impatience.

Je profite de cette triste occasion pour vous renouveler l'assurance de mes affectueux sentiments.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1393. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[1]

1393. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Invitation à venir se reposer chaque année à St-Louis. Mgr Jeancard. Savoir-faire de Mgr Guibert pour obtenir des subsides du Gouvernement.

Marseille, le 25 novembre 1858.

Il ne sera pas dit, mon cher Archevêque, qu'une lettre de moi arrivera sous ton pli à Tours sans que j'ajoute au pli quelques lignes pour toi[2]. Nous voilà retombés dans notre pénible état, à une immense distance l'un de l'autre. Une chose pourtant me console un peu, c'est que tu as pu reconnaître que la solitude de St-Louis peut être pour toi un séjour agréable où tu peux en toute sûreté de conscience venir prendre un peu de repos après le travail incessant de ton saint ministère. Les canons t'accordent trois mois, j'abonne pour la moitié pour ne pas éprouver de refus. C'est une chose bien entendue. Tu ne peux le refuser à mon extrême vieillesse. Libre à toi après ma mort d'aller chercher ailleurs la juste et due distraction à tes occupations ordinaires. Tu ne t'engages pas pour longtemps, que peut-on vivre quand on approche si fort de 80 ans? Je dois pourtant n'être pas ingrat à la bonté de Dieu qui me conserve une santé inaltérable. Je vais toujours mon [train][3] et si cela continue j'espère bien pouvoir aller t'embrasser cet hiver à Tours, mais ce sera pour te faire ratifier la promesse de venir passer ta villégiature avec moi à St-Louis tant que Dieu me laissera vivre ici-bas.

L'Évêque de Cérame se fait à son nouvel état. Je persiste à croire que j'ai fait ce qu'il convenait en élevant un si digne sujet à cette dignité et en le gardant auprès de moi. Il a le bon esprit de s'en accommoder, et tout considéré il est à sa place, et si le bon Dieu continue à me bien inspirer et à m'aider ni lui ni l'Église n'y perdront rien.

Je vois avec plaisir et sans étonnement que tes affaires suivent le cours que ton savoir-faire leur a donné. Tu pourras bientôt te reposer sur tes lauriers. Toi seul au monde pouvais réussir dans des intérêts si compliqués. J'aurais bien besoin d'un peu de ton talent lorsqu'il s'agira d'obtenir quelques milliers de francs pour mon pauvre auxiliaire; tu viendras bien à mon secours quand j'aurai à toucher cette corde.

Le jour me laisse, je n'y vois plus pour continuer mon entretien avec toi. Je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

[2] Mgr Jeancard, ou le Secrétaire de l'Evêché au nom du Fondateur, avaient sans doute écrit à Tours pour remercier Mgr Guibert de sa présence à Marseille lors de la consécration du 28 octobre.

[3] En commençant la seconde page, le Fondateur a oublié de compléter la phrase qui terminait la page précédente.

1394. [Au p. Souiller, supérieur à Autun].[1]

1394. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Invitation à écrire plus souvent pour donner des nouvelles sur sa santé et sur les travaux apostoliques des Pères à Autun.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 7 décembre 1858.

Si on me laissait, mon cher fils, le temps de me plaindre, je n'aurais pas attendu aujourd'hui pour vous faire observer qu'il y a un siècle que vous ne m'avez pas écrit. Je vous passerais cet oubli s'il ne venait pas à la suite d'une grave incommodité, d'une maladie que nous avons un moment cru dangereuse. Il est possible que vous ayez donné de vos nouvelles au R.P. Provincial, mais comme je n'ai légué à personne l'affection que je vous porte, j'avoue que mon cœur vous aurait su gré d'avoir eu une pensée pour lui.

J'aurais appris aussi avec plaisir quelques détails sur votre nouvelle position et sur le ministère des nôtres dans le pays nouveau qu'ils évangélisent.

Je ne me charge pas de vous donner des nouvelles, je n'ai que le temps de me rappeler à votre souvenir et de vous embrasser, il va sans dire que je vous bénis aussi de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1395. [Au p. Bellon, à Bordeaux].[2]

1395. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Vœux de Noël et de bonne année. L.J.C. et M.I.

Marseille, le 23 décembre 1858.

Si je ne (interruption de deux heures). Je voulais sans doute vous dire, mon cher p. Bellon, que j'étais honteux de n'avoir pas encore répondu à vos dernières lettres. (Autre interruption).

26.

Pour le coup, cher p. Bellon, je finirai cette fois ma conversation avec vous. Notre cher p. Audruger, qui devait partir avant Noël, a été retenu pour quelques affaires à Marseille. Je lui avais déjà remis deux lettres pour Bordeaux, la vôtre était restée au croc. Mais ce cher Père étant venu recevoir ma bénédiction avant de se mettre en route, je le prie d'attendre un moment pour vous exprimer tous mes souhaits de bonnes fêtes et de bonne année. C'est tout ce que je puis faire en ce moment. Chose incroyable, à l'instant même où je vous trace ces lignes deux personnes entrent et je les fais asseoir pour me donner le temps de vous embrasser et de vous témoigner tous mes regrets de me voir ainsi poursuivi par quelque mauvais esprit qui veut m'empêcher de jouir de quelques instants d'entretien avec un fils chéri qui du reste n'a pas besoin que je le lui répète pour être convaincu des sentiments de ma tendre affection.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Bellon.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1859

1396. [Au p. Médevielle, à N.-D. de l'Osier].[1]

1396. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochaine ablation. Grandeur et exigences de la vie religieuse. Invitation à ne pas se préoccuper de son avenir.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 3 j[anvie]r 1859.

Je ne puis, mon cher Père, mieux répondre à la question que vous me faites dans la lettre que je viens de recevoir de vous qu'en vous disant que vous venez d'être agréé pour faire votre profession le 2 du mois prochain. Ne vous préoccupez pas de ce que vous pouvez faire ou ne pas faire. Il vous suffira de marcher au nom de l'obéissance. Vous prêcherez quand il faudra que vous prêchiez, vous confesserez quand il faudra confesser en mission ou ailleurs. Soyez bien assuré qu'on n'exigera jamais rien au-dessus de vos forces, et qu'il arrivera plus que d'une fois que, sans s'y engager pourtant, on consultera vos goûts et votre attrait particulier. Je voudrais seulement que vous vous fissiez une plus grande idée du grand privilège et des, précieux avantages de la vie religieuse. Vous devriez estimer votre vocation à ce saint état comme la plus grande grâce que la bonté de Dieu pût vous faire, et à la veille, pour ainsi dire, d'atteindre à ce bonheur, je voudrais vous voir occupé à en remercier le bon Dieu qui n'a pas fait cette grande grâce à beaucoup d'autres, au lieu de vous inquiéter mal à propos de ce qui n'arrivera peut-être jamais. Marchez donc en avant, mon cher p. Médevielle, sans regarder en arrière. Rappelez-vous les paroles de N[otre] S[eigneur] J[ésus]-C[hrist]; elles vous encourageront à persévérer dans la voie à laquelle vous avez été appelé: *nemo mittens manum suam ad aratrum et respiciens retro, aptus est regno Dei*[2].

Adieu, mon cher p. Médevielle, je me recommande à vos bonnes prières et vous bénis.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

P.S. Faites-moi le plaisir de remettre la partie de lettre ci-jointe au R.P. Vandenberghe.

1397. [Aux Oblats de Marseille].[3]

1397. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Récit du voyage de Marseille à Bourges, en passant par Vienne, Lyon et Saint-Étienne.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Médevielle.
[2] Lc 9, 62.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Oblats.

Bourges[1], le 1er février 1859.

Grâce à vos prières, mes chers amis, mon voyage a été jusqu'à présent des plus heureux. Placés dans le coupé de Marseille à Vienne, nous y avons dormi comme des bénits. À Vienne, nous avons pris la route de Givors; en moins d'une heure nous y sommes arrivés. Bientôt après nous avons pris le train qui nous a menés en moins d'une heure et un quart à St-Étienne.

Quel a été mon étonnement en descendant du wagon, d'être acosté par un prêtre inconnu qui m'a demandé si je n'étais pas l'Evêque de Marseille. Sur ma réponse affirmative, il m'a dit qu'une voiture m'attendait pour me conduire où je voudrais aller. J'ai compris que ce prêtre devait être un père Jésuite à qui le p. Poncet aurait annoncé mon passage avec recommandation de faire verser la mesure de la politesse; c'était au supérieur du collège que je parlais sans m'en douter tant il me paraissait jeune. Après un moment de réflexion, je dis à ce Père que mon intention avait été d'aller dire la messe dans une église qu'on m'avait indiquée, mais que pour répondre à sa politesse j'irais la célébrer au collège. Le Père m'y invita d'autant plus volontiers qu'il me dit que cette église appelée du Soleil était tout aussi éloignée de la gare que le collège. Nous traversâmes donc la ville rapidement et à la clarté du soleil que j'avais amené de Marseille quoique un peu pâli parce qu'il avait fallu le faire traverser les nuages qui nous avaient donné de la pluie depuis bien avant Vienne, je dis la messe dans la chapelle intérieure du collège. Les enfants se préparèrent en attendant pendant mon déjeuner à fêter en musique mon arrivée. Je descendis dans la cour pour leur dire quelque chose d'aimable et leur accorder un congé. Je visitai ensuite le cabinet d'histoire naturelle déjà très bien fourni et après plus de deux heures de repos je trouvai encore la voiture à la porte qui me conduisit à la gare accompagné cette fois par le p. Ministre, le p. Paillon, supérieur, ayant été obligé de me quitter pour aller quelque part où il était attendu. Ce collège est une maison d'une magnifique apparence, il fut construit par les Frères qui dépensèrent cinq cent mille francs, et ne réussirent pas dans leurs projets. Les Jésuites se présentèrent, heureusement pour eux, mais il va sans dire qu'ils ne leur en donnèrent pas le prix du coût. Le collège réussit au-delà de toute espérance sous le rectorat du père de Damas, on y réunit jusqu'à 400 élèves, mais [à cause de] l'étourderie du jeune d'Anselme et de ses compagnons, qui eurent la sotte pensée de lapider le buste de l'Empereur et de le mettre en pièces, et j'ajouterai [de] la plus grande sottise encore des Pères qui laissèrent impunie cette fredaine, le collège fut fermé. L'Empereur voulut bien ensuite en permettre de nouveau l'ouverture, mais le collège ne s'est pas relevé de ce coup, et il est réduit aujourd'hui à une cent cinquantaine. Un second malheur a été une cruelle épidémie de typhus dont six élèves sont morts dans la maison avant qu'on eût le temps de congédier les enfants.

Parti de St-Étienne à 1 h 53, nous ne sommes arrivés à Bourges qu'à près de 10 heures. Quoique un peu en retard, par un malentendu, j'étais attendu plus tard encore ce qui fait que je n'ai pas trouvé à la gare la voiture du Cardinal[2] qui n'y est arrivée que dans le temps que je traversais la ville en omnibus.

---

[1] Mgr de Mazenod avait promis depuis longtemps à l'Archevêque de Bourges de lui faire une visite chez lui. À l'occasion de son voyage à Paris, pour assister aux séances du sénat, il maintint sa promesse. Il partit de Marseille le 30 janvier, accompagné de Philippe, son domestique, cf. REY II, 711.

[2] Le cardinal J. Dupont, que le Fondateur avait bien connu à Avignon, était sénateur. Il mourut le 26 mai 1859.

Mais quelle n'a pas été ma peine en arrivant à l'archevêché d'y trouver le pauvre Cardinal au lit où une goutte très dangereuse le retient depuis un mois. Il m'en avait fait mystère, car certainement je n'aurais pas eu l'indiscrétion de venir le voir dans cet état. Il a néanmoins pris toutes ses dimensions, et aujourd'hui le Préfet dînera à l'archevêché à mon occasion, demain le Chapitre. Déjà à l'heure qu'il est le Chapitre m'a fait sa visite, et j'ai hâte de vous écrire avant que de nouveaux dérangements me détournent de vous donner de mes nouvelles. Le froid est très supportable, je vois même le soleil percer un peu à travers les nuages.

Adieu donc pour le moment. Quoique de loin, je vous bénis et vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

P.S. Que quelqu'un de vous se charge de donner des nouvelles de mon voyage à ma sœur.

1398. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[1]

1398. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visites à Bourges. Cérémonie de la bénédiction des cierges, etc.

Bourges, le 2 février 1859.

Me voici à Bourges, cher ami, il n'y aurait qu'un saut à faire pour arriver à Tours si on avait eu la bonne pensée de faire un chemin de fer de Vierzon à Tours. Il me faudra donc différer encore pour avoir le plaisir de t'embrasser et de passer quelques heures avec toi. Je partirai demain pour Paris parce que je suis bien aise d'avoir deux jours devant moi avant la grande séance de l'ouverture de la session. J'avais promis depuis un siècle de venir voir le Cardinal dans sa résidence. Il m'en priait tous les ans plusieurs fois de la manière la plus pressante et la plus aimable, enfin cette année je cède à ses instances, et je lui annonce mon arrivée, le Cardinal me répond avec une sorte de joie, ayant soin de me cacher dans quel état il se trouve. J'arrive au jour et à l'heure annoncée. Quel est mon étonnement de trouver mon pauvre Cardinal au lit où il était cloué depuis un mois par une attaque de goutte très dangereuse qui avait donné de grandes inquiétudes par la peine que l'on a eue de la déloger en partie de la poitrine. Cela n'a pas empêché ce bon Prélat de pourvoir à tout ce qu'il croyait pouvoir m'être agréable. Il a invité le Préfet à dîner avec moi. Il est très bien avec lui, et j'ai dû remercier ce Préfet de la politesse qu'il avait eue d'offrir au Cardinal de me donner l'hospitalité. On m'a fait visiter le magnifique petit séminaire que le Cardinal a construit de ses deniers, aussi l'appelle-t-on le sémin[ai]re de St-Célestin. Je n'en ai pas vu de plus beaux et de mieux tenus. J'ai visité aussi le couvent des Dames du Sacré-Cœur. C'est de la magnificence, elles ont beau faire les modestes, j'estime que cette construction doit leur coûter six cent mille francs. J'ai admiré ensuite la vraiment belle superbe cathédrale. Le Cardinal veut que j'y fasse aujourd'hui la cérémonie de la bénédiction des cierges et que j'assiste pontificalement à la g[ran]d-messe, ce qui est une attribution propre à l'Ordinaire, mais il a prétendu qu'étant Archevêque de Bourges pendant mon séjour ici cela devait être ainsi. C'est pour te dire combien ce

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

pauvre Cardinal est aimable pour moi. Il a horriblement souffert cette nuit. Le médecin dit pourtant qu'il n'y a plus de danger.

Tu sens combien j'ai été peiné de ce contretemps, il paraît néanmoins que ma visite lui a fait plaisir quoique dans le piteux état où il se trouve.

Je n'ai pas voulu passer si près de toi sans te faire en passant ce petit salut amical. Je t'embrasse en attendant le jour où je pourrai te voir de plus près.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

Mgr Jeancard est arrivé à M[arsei]lle la veille de mon départ de cette ville. Ses appréhensions sur sa vue n'ont rien de fondé. Il se porte très bien, il fera les honneurs aujourd'hui au prince Napoléon qui passe quatre heures à Marseille.

1399. [Aux Oblats de Marseule].[1]

1399. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visites et invitations à Paris. Danger de guerre.

Paris, le 4 février 1859.

Mes chers amis, je suis arrivé hier soir à 6 heures en bonne santé. Je m'attendais à trouver au Bon Lafontaine au moins une de vos lettres et les journaux qui devaient m'apprendre ce qui s'est passé depuis mon départ. Cette lettre n'est pas encore arrivée aujourd'hui. Je l'attendrai donc avec patience. Je vous ai donné un bon exemple en vous écrivant déjà de Bourges. Je reviens à la charge aujourd'hui dans l'intervalle des visites que je fais en arrivant. J'ai vu Mr Troplong[2] qui m'a reçu comme je pouvais m'y attendre; j'ai vu aussi M. et Mme d'Hautpoul[3], fait mes petites affaires au secrétariat du sénat, laissé une carte au baron de Lacrosse[4], et avant dîner encore vu le Cardinal[5] chez lui. Les invitations commencent. Le Cardinal m'a retenu à dîner pour dimanche, le G[ran]d-Référendaire vient de m'envoyer une carte solennelle pour le lundi 14. Cela ne vaut pas mon petit repos dans mon salon éclatant du plus beau soleil de Provence que j'ai amené avec moi de Marseille, car depuis un mois le temps était couvert ici. Je vais reprendre mes courses en commençant par M. de Suleau[6]. Je n'irai que demain chez le Ministre, comme j'ai dit à M. Troplong, les coups de poings tout faits[7].

Partout où je passe depuis mon départ de Marseille on redoute la guerre[8]. Il n'y a rien de plus impopulaire, hormis chez les révolutionnaires si bien représentés par certains journaux de la capitale. On pense pourtant que l'Empereur ne fera pas cette folie. C'est ainsi qu'on qualifie la pensée de faire la guerre injuste dont les

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Oblats.
[2] Président du sénat.
[3] Le marquis A.-H. d'Hautpoul était grand-référendaire au sénat.
[4] Le baron B. T. J. de Lacrosse était secrétaire du sénat.
[5] Le cardinal Morlot. Mgr de Mazenod devait lui parler du projet de faire une fondation oblate à Paris.
[6] M. Le vicomte L. A. A. de Suleau, sénateur, ancien préfet des Bouches-du-Rhône et ami du Fondateur.
[7] Le Fondateur se plaignait du Ministre des Cultes qui tardait à accorder des subsides pour la future cathédrale et pour des réparations à l'évêché.
[8] Il s'agit des bruits de guerre entre le Piémont, auquel l'Empereur était allié, et l'Autriche qui occupait une partie du Nord de l'Italie.

révolutionnaires nous entretiennent; mais personne n'ose assurer que ce ne sera pas. Le discours de lundi nous fixera. Celui de la Reine d'Angleterre est assez rassurant; nous verrons.

Déjà deux visites m'ont dérangé, ces indiscrets m'ont pris une partie du temps que je voulais vous donner. Je m'en tiens là pour aujourd'hui en vous embrassant tous de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

Je me procurerai demain des plumes de fer qui rendront je pense mon écriture plus lisible.

Je vous prie de remettre à Joseph la lettre ci-incluse de Philippe pour qu'il la remette à sa femme.

1400. [Au p. Casimir Aubert, à Marseille].[1]

1400. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Plaintes contre le p. Bermond, visiteur en Orégon, rentré en France sans permission.

[Paris,] le 12 février 1859.

...C'est une extra vangance inexcusable, propre à porter un immense tort au bien que la Congrégation pourrait se flatter de faire en Orégon, du moins dans cette partie que nous explorions nouvellement. J'en suis indigné. Quitter son poste dans une circonstance si intéressante, sans attendre les ordres du Supérieur à l'immense distance où il se trouvait, faire dépendre son départ de la réception d'une lettre qui pouvait tarder plus ou moins de lui parvenir, prendre la fuite en quelque sorte, après avoir entamé une affaire de l'importance de celle dont il s'agissait, c'est monstrueux à mes yeux, il en faudrait moins pour être expulsé de la Congrégation dont il a trahi les intérêts ainsi que celui de la conversion des âmes. Ce drôle-là a bien fait de passer par Paris sans chercher à me voir. Nous avons trop compté sur son changement. Il va de mal en pis. Qu'il retourne dans les montagnes des Hautes-Alpes. Qu'avons-nous à faire de sujets révoltés qui brouillent tout, se permettent tout, qui mettraient la discorde en paradis. Il ne mériterait pas que tu lui lusses la lettre que nous lui adressions, en lui donnant le pouvoir de faire tout le bien qui se présentait dans la position qu'il préconisait lui-même, c'est cruel!

1401. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[2]

1401. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Réflexions sur les sénateurs et sur les travaux du sénat. Détails sur le prochain voyage du Fondateur à Tours et à N.-D. de Cléry.

Paris, le 15 février 1859.

Nous voici, cher ami, lancé dans les grandes affaires, et il faut pourtant que j'aille t'embrasser à Tours. C'est une résolution prise en quelque sorte devant Dieu, je

---

[1] YENVEUX III, 134.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

ne puis y manquer. Je vois pourtant que si je veux l'exécuter, il faut que je prenne mon parti tout de suite. Je ne serai bientôt plus assez libre pour disparaître de mon poste qui est trop en vue au sénat pour qu'on ne s'en formalisât pas, d'autant plus que mes éminents collègues à côté desquels ma chétive personne se trouve ne manquent pas une séance;

ils sont tellement abonnés à leurs places qu'ils s'y établissent comme chez eux et seuls dans tout le sénat au lieu d'écouter ou de s'y ennuyer comme les autres, ils font chacun tranquillement leur courrier. Franchement cela me passe, et je trouve ce laisser-aller d'une inconvenance rare. Sauf le respect qui leur est dû, je trouve cette affectation de travail archiridicule, pour m'exprimer d'une manière conforme à leur dignité[1]. Le bon cardinal Dupont et, je dois le dire, le cardinal Gousset résistent à la séduction de l'exemple et pas plus que moi ne s'amusent à écrire.

On nous a présenté aujourd'hui un projet de sénatus-consulte qui a son genre d'importance: il s'agit d'assigner au prince Napoléon un tout petit apanage[2] de cinq cent mille francs par an qui, joints aux 300 000 qui déjà lui étaient alloués et je ne sais quoi encore, lui donneront un petit million de rente. On lui adjugera de plus la misérable somme de huit cent mille francs pour les frais de son mariage, cadeaux de noce, etc. Plus encore, on assurera à la Princesse sa femme un douaire de 200 000 francs de rente en cas de mort du Prince son époux.

Eh bien! mon cher, mon voyage de Tours me privera sans doute de l'avantage de voter dans ce senatus-consulte, puisque j'ai lieu de croire que je serai absent le jour où la commission fera son rapport. Comme il est indubitable que le vote sera unanime, je ne dois pas me faire une peine de n'y être pas.

Voici donc mon projet de voyage. Je partirai vendredi à 9 heures du matin pour arriver à Tours, Dieu aidant, à 2 heures et 20.

Je reste avec toi le reste de ce jour, le samedi et le dimanche. Si je n'avais pas à m'arrêter à Cléry je m'accorderais encore le lundi, mais ne pouvant pas décemment me dispenser de visiter cette communauté à laquelle je ne puis donner qu'un jour parce que je suis engagé ici pour le mercredi soir, je partirai de Tours le lundi pour aller coucher à Cléry et en repartir le mercredi matin de bonne heure.

Voilà tout ce que je puis me permettre, d'autant plus qu'ayant à m'absenter de nouveau les premiers jours de mars pour céder aux instances de la comm[unau]té de Nancy à laquelle je ne puis refuser une courte apparition, je serais vraiment répréhensible de me mettre si fort à l'aise pour manquer aux devoirs de ma place. J'avoue même que pour me permettre ces deux absences, je suis obligé de faire violence à mon sens intime, je ne veux pas précisément dire ma conscience, qui me condamne avec d'autant plus de raison que je quitte le poste longtemps avant la fin de la session, tandis que les autres sénateurs tiennent pied jusqu'au bout, comme il est de leur devoir de le faire.

Adieu, cher ami, je te quitte pour faire notre prière et me coucher, minuit n'étant pas très loin. Je t'embrasse de tout mon cœur, heureux de penser que dans quelques jours je te presserai contre mon sein.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Le Fondateur semble parler ici des cardinaux qui étaient tous sénateurs. En plus des cardinaux Dupont et Gousset, que Mgr de Mazenod nomme, il y avait: De Bonald, Mathieu, Donnet et Morlot.

[2] Ms. Apannage. Il s'agit du cousin de Napoléon III, le prince Jérôme Napoléon (1822-1891), qui épousa en janvier 1859 la princesse Clothilde, fille de Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne. C'est évidemment pour plaisanter que le Fondateur écrit: «un tout petit apanage de 500000 francs, etc.»

1402. Au p. de L'Hermite, [à N.-D. de Cléry].[1]

1402. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochain voyage à Cléry si tous les Pères ne sont pas en mission.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 15 février 1859.

Tu penses sans doute, mon cher fils, que je ne suis pas à quelques heures loin de toi puisque je ne reçois point de lettres de Cléry. Je t'apprendrai donc que je suis à Paris, et qui plus est dans la disposition d'aller au plus tôt vous faire une petite visite si rien ne s'oppose à l'exécution de ce projet. Ce qui m'empêcherait de satisfaire à ce désir de mon cœur serait l'absence du plus grand nombre des membres de votre communauté. Si vous étiez en mission, comme il est possible de le supposer et qu'il n'y eût pas à proprement parler de communauté à Cléry en ce moment, il est certain que je devrais faire le sacrifice d'aller simplement embrasser le gardien du sanctuaire ou de la paroisse. C'est ce que je te prie de me dire, mon cher p. de L'Hermite. Mais comme les devoirs que j'ai à remplir au sénat m'obligent de compter mes moments, je te prie de me répondre assez tôt pour que je reçoive ta lettre encore jeudi. Il serait plus sûr de me l'adresser à Tours où je me trouverai vendredi. Si je devais m'arrêter à Cléry, dans la supposition qu'il y ait momentanément la communauté, je repartirais de Tours le lundi 21 pour passer le mardi 22 à Cléry et en repartir au plus tard le mercredi matin pour me retrouver à Paris le mercredi 23, y étant attendu ce jour-là dans l'après-midi.

Dans le cas où je doive aller à Cléry, combine d'avance comment je pourrai y arriver en partant le lundi de Tours, et comment je pourrai en partir pour me retrouver à Paris sur les quatre heures ou quatre heures et demie du soir.

Je profite de la circonstance pour te dire que je suis allé aujourd'hui à la direction de l'Univers pour prier ces Messieurs de vouloir bien publier sous leur nom le compte rendu que tu as dû leur envoyer de la vie de notre frère Camper. Ces Messieurs m'ont dit qu'ils n'avaient pas ouï-dire que M. Aubineau eût reçu cet article, mais qu'ils étaient très disposés à le publier sous le nom de quelqu'un d'eux dès que tu le leur aurais envoyé. Je n'ai pu leur en dire davantage ne sachant que ce que l'Evêque de Cérame m'en avait écrit.

Il est près de minuit, je jouis de penser que tu dors tranquillement au moment où je t'écris. Dors, dors bien, mon cher enfant, je baise d'ici ton front d'un doux baiser de père sans t'éveiller. Adieu, j'y joins aussi ma bénédiction pour tous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1403. [Au p. Tempier, à Marseille].[2]

1403. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Tempier écrit trop peu. Désobéissance du p. Bermond. Évêché.

[Paris,] le 16 février 1859.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-L'Ermite.
[2] YENVEUX III, 135; V, 80.

Bravo, cher Tempier, vous n'avez donc pas su prendre la plume pour répondre à quelques-unes de mes lettres adressées à Messieurs les Vicaires Généraux de Mgr l'Evêque de Marseille. Si je n'avais vu votre signature sur l'enveloppe d'une des lettres qui m'ont été écrites par d'autres de Marseille, j'aurais été en peine. Je m'en vais cette fois provoquer quelques lignes de votre main en m'adressant directement à vous. Vous n'êtes pas d'ailleurs le seul coupable, le p. Fabre n'a pas été plus aimable que vous et n'était le p. Aubert qui m'a écrit deux fois, j'aurais été sans nouvelles de la famille de Marseille.

Je présume que l'on me rende compte des impressions que vous aura fait éprouver l'arrivée inattendue du p. Bermond. Impossible de faire un coup de tête mieux conditionné. En rapprochant de cette équipée la lettre fort singulière qu'il m'a apportée du p. d'Herbomez, il y a de quoi se dépiter. Dans les circonstances qui nous sont relevées et par cette lettre et par ce qu'a pu ajouter le p. Bermond, je trouve la faute du p. Bermond impardonnable. Il y a plus qu'il en faut pour l'expulser de la Congrégation. Où en serions-nous, si l'on se mettait ainsi sur le pied de se soustraire à l'obéissance, de quitter le poste qui est indiqué, de se moquer de la mission qui a été donnée, interprétant à sa façon et selon son caprice les volontés très précises des supérieurs. C'est énorme, incompréhensible! J'en suis vraiment outré.

Je n'ai pas besoin de vous recommander de donner un petit coup d'œil pour savoir comment les choses se passent à l'évêché, si tout y est en ordre, si chacun y fait son devoir, si l'on est content de la conduite d'Alphonse[1]. Il faudrait tenir à ce que le dimanche il allât entendre quelques instructions. Quand je suis sur les lieux, j'y supplée. Je voudrais qu'il se confessât tous les mois. Donnez-lui, tout en passant, quelques petits conseils.

1404. [Au p. Mouchette, à Montolivet].[2]

1404. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Union aux Oblats réunis à Montolivet pour la fête du 17 février. Prochaine visite à Tours, N.-D. de Cléry et Nancy.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 17 février 1859.

Je vous trace ces quelques lignes, mon bien cher p. Mouchette, précisément à l'heure où toute votre précieuse communauté prosternée aux pieds de notre divin Sauveur l'adore avec reconnaissance et renouvelle avec ferveur la consécration qui l'unit à lui pour la vie et au-delà. Que puis-je faire de mieux dans mon exil que de me transporter en esprit au milieu de vous pour confondre les sentiments de mon cœur avec les vôtres, et à la vue de cet admirable concert d'amour et de saint dévouement remercier Dieu avec une profonde gratitude de m'avoir donné une famille si édifiante dont chaque membre, prévenu de la grâce, correspond si bien à sa sublime vocation. Il me semble voir dans chacun d'eux un apôtre appelé par une insigne faveur de la miséricorde de Dieu, comme ceux que se choisit Notre Seigneur à son passage sur la terre, pour annoncer en tous lieux la bonne nouvelle du salut; en Europe pour réveiller les pécheurs qui ont oublié ou qui n'ont jamais compris qu'ils étaient chrétiens; dans

---

[1] Domestique.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.

les régions lointaines pour annoncer et faire connaître Jésus-Christ et ouvrir la porte du ciel à tant de peuples infidèles qui sans les nôtres n'auraient jamais connu ni aimé Dieu. C'est dans ces pensées, mon cher fils, que je trompe pour ainsi dire mon isolement forcé, et cette douce illusion soulage ma solitude, car en ce beau jour j'ai offert le s[ain]t sacrifice tout seul avec mon fidèle servant dans la petite et mesquine chapelle de mon hôtel. Par une heureuse circonstance, il se rencontre que j'ai fait aujourd'hui l'office du s[ain]t sacrement, et qu'ainsi les prières de ma messe se sont trouvées en rapport avec votre belle fête devant le très saint sacrement exposé.

Vous serez peut-être surpris que je ne me sois pas procure la consolation d'aller célébrer cette fête avec notre famille de Nancy, mais ils ont préféré que j'allasse les visiter quelques jours plus tard afin de les trouver tous réunis, plusieurs d'entre eux étant encore en mission aujourd'hui. Je verrai peut-être plus tôt les nôtres de Cléry. Je pars demain pour Tours et j'ai écrit que si la communauté n'est pas dispersée je passerai deux jours avec elle en retournant après trois jours seulement de séjour auprès de notre bon Archevêque.

Je vous charge expressément, mon cher fils, de saluer affectueusement tous nos Pères et Frères de Montolivet. Je les bénis ainsi que vous, mon bon fils, de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1405. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[1]

1405. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Union aux Oblats le 17 février.

[Tours,] le 20 février 1859.

Il a fallu, mon tendre fils, que je vinsse passer deux jours à Tours pour me mettre assez à l'aise pour t'exprimer dans l'effusion de mon cœur combien j'ai été touché des expressions si touchantes de tes sentiments pour ton vieux père dont tu apprécies si bien toute la tendresse pour toi. Ta lettre est venue à propos me consoler de mon isolement le mémorable jour du 17. J'étais seul dans ma petite chapelle pour célébrer une si grande fête qui excite la reconnaissance de tous les membres de notre petite famille répandue sur toute la terre. Mais je me trouvais en même temps que vous à la présence de celui-là même à qui vous rendiez hommage à cette même heure, et tu comprends qu'il n'y avait pas d'espace qui nous séparât en ce moment. C'est dans ce centre, notre divin Sauveur, que nous nous trouvions réunis. Je ne vous voyais pas, mais je vous entendais, je sentais votre présence et je me réjouissais avec vous tout comme si j'eusse été à Marseille qui était pourtant à plus de 200 lieues de moi.

1406. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[2]

1406. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Voyage de retour sans faire un arrêt à N.-D. de Cléry.

[Paris,] le 24 février 1859.

---

[1] YENVEUX VIII, 100.
[2] REY II, 714.

Mon voyage a été des plus heureux. On a respecté pendant toute la route la consigne que tu avais donnée en me quittant. J'avais d'abord eu le regret de n'avoir pas porté un livre, mais on arrive si vite qu'après avoir dit mes offices et lu quelques chapitres de mon Nouveau Testament, je ne me suis pas aperçu que le temps me pesât tout en parcourant ces diverses localités. Nous nous sommes amusés à voir marcher en quelque sorte avec nous la belle église de N.-D. de Cléry que nous distinguions parfaitement à peu de distance, tant l'horizon était clair. Puis est venu le tour de la cathédrale d'Orléans dominant toute la plaine. En un mot le voyage s'est passé comme un éclair.

Je ne sais si c'est le contraste de l'aller et du retour qui m'a impressionné de la sorte. Paris est une lanterne magique où l'on ne cesse de voir passer des évêques qui n'ont rien à faire chez eux apparemment. Mais toi, je suis allé, cher ami, te chercher, et je t'embrasse.

1407. [Au p. Tempier, à Montolivet].[1]

1407. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affaires du diocèse traitées à Paris.

[Paris,] le 24 février 1859.

J'ai écrit au Maire pour l'affaire de Saint-Cassien[2]. Il paraît qu'il veut se conduire toujours plus indignement à notre égard. Je n'ai pas encore vu le Ministre de l'Intérieur, je ne sais donc pas où l'on en est du projet de leur licenciement. Je vois par le journal qu'ils donnent suite aux opérations d'embellissement de la ville à leur point de vue.

Je viens de chez le Ministre. J'ai été comme de coutume fort content de lui. Il a pris note sur ma demande d'une allocation convenable pour qu'il soit pourvu à mon logement avant que je meure. Il a pris note aussi sur ce que je lui ai dit pour Mgr Jeancard. Je l'ai prévenu que dans quelques années, lorsque tout le monde consentira à convenir que je suis vieux, je le demanderai pour coadjuteur. Cela ne lui a pas fait peur. Nous avons remis sur le tapis l'affaire de l'archevêché[3]. Il ne l'a pas perdue de vue tout en ne dissimulant pas les difficultés. Il voudrait que j'en parlasse encore à l'Empereur. C'est pour moi une montagne que de demander une audience particulière. J'aimerais mieux que le Ministre agit tout seul. Il en sent la convenance.

P.S. [Réponse du Maire sur l'église de Saint-Cassien.] C'est une affaire arrangée. J'ajoute à l'envoi de la lettre du Maire le chapitre corrigé de l'ouvrage de M. Timon-David.

1408. [Au p. Guinet, à Nancy].[4]

---

[1] REY II, 714.

[2] Achat par la ville du terrain sur lequel avait été élevée la nouvelle église de Saint-Cassien.

[3] Depuis longtemps Mgr de Mazenod et les autorités de Marseille désiraient que le diocèse soit élevé au titre d'archevêché. Le Fondateur ne put obtenir cette faveur qu'il désirait pour l'honneur de sa ville épiscopale, alors la deuxième ville de France.

[4] Orig.: Rome, arch. de la Post-, L. M.-Guinet.

1408. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochaine arrivée à Nancy.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 28 février 1859.

Mon cher p. Guinet, je me suis arrangé de façon à me mettre en route après demain mercredi 2 mars pour arriver, Dieu aidant, chez vous le jour même. Je prendrai le train de neuf heures qui, je crois, arrive vers les cinq heures. Je me propose de passer avec vous le reste de ce jour, le jeudi et le vendredi pour repartir le samedi afin de me trouver encore à Paris le dimanche. C'est peu sans doute, mais ne devant pas rester à Paris, bien s'en faut, le temps de la durée de la session du sénat, je dois au moins ne pas disparaître de manière à manquer plusieurs séances, ce qui serait remarqué et ferait un mauvais effet. Je profiterai bien du peu de jours que j'aurai le bonheur de passer avec vous. Je ne vais à Nancy que pour vous, je serai donc tout à vous; je m'en réjouis d'avance, mais je ne vous en embrasse pas moins encore une fois de loin de tout mon cœur en vous donnant ma bénédiction paternelle.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1409. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[1]

1409. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi d'argent. Danger de guerre. Prochain voyage à Nancy. Projet de fondation à Paris.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 1er mars 1859.

C'est en tremblant que je t'envoie 38 Denain[2]. On prétend que cela ne se fait pas autrement. Tu sens que je ne serai tranquille qu'alors que tu m'auras accusé réception de cet envoi qui ne vaut rien moins que 38 000 francs. J'aurais préféré laisser cette somme chez les Bonnard jusqu'à mon départ, mais puisque tout le monde fait autrement, je laisse aller, mais ce n'est pas sans crainte. Il suffit d'un malhonnête facteur ou de tout autre pour soustraire un tel paquet qu'on doit bien soupçonner contenir des valeurs.

Je ne suis pas sans inquiétude pour mes autres placements. La guerre est à peu près sûre. On est ici aveuglé à ce point. Je crains que cet aveuglement ne vienne de Dieu, et alors ce serait pour la perte de bien des gens à commencer d'en haut. Ne faut-il pas en effet avoir perdu l'esprit pour échanger une prospérité telle que nous la possédons pour les chances qui sont la suite inévitable d'une guerre et surtout d'une guerre aussi injuste que celle que nous sommes sur le point d'entreprendre[3]. Comment ne voit-on pas que nous allons prêter la main à tous les révolutionnaires qui

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.
[2] Denain: actions de la Société Denain et Anzien, cf. lettres nn. 1411 et 1412.
[3] Le Gouvernement français s'apprêtait à aider le Piémont à chasser les Autrichiens des Romagnes, États Pontificaux où la présence des soldats autrichiens empêchait un soulèvement général contre le gouvernement de Rome.

[n'attendent][1] que notre secours pour faire une terrible explosion qui nécessairement retentira jusque chez nous, où l'on croit follement pouvoir les contenir. Je me suis fâché hier contre un président et un général qui, tout en déplorant la guerre comme un immense malheur, livraient sans façon le gouvernement papal, soutenant que le sacerdoce et l'Empire ne pouvaient s'accorder. J'avais barre sur eux et je raisonnais mieux qu'eux, mais on ne saurait croire les idées fausses, les préventions, les mensonges dont ils sont remplis.

Je suis revenu de Tours où j'ai laissé notre Archevêque en bonne santé. Je pars demain pour Nancy où je passerai deux jours avec nos Pères et Frères. Quelque pénible que soit un voyage si pressé, je n'ai pas pu refuser cette consolation à une si bonne et si intéressante communauté. Il faut passer tout le jour en wagon en allant et en revenant. C'est déjà beaucoup qu'une absence de quatre ou cinq jours ayant si peu de temps à rester à Paris pendant la session du sénat. Je profite de ces jours de carnaval où je m'aperçois qu'on ne se réunit pas souvent. Je pense ne guère manquer qu'une séance, comme cela m'était arrivé pour mon voyage à Tours. Ma place au sénat est si fort en évidence que je ne puis m'absenter sans qu'on s'en aperçoive.

Les solliciteurs me fatiguent excessivement. En voilà qui m'ont détourné de toi, et je ne puis reprendre ma lettre, l'heure étant venue d'aller chez l'Archevêque avec lequel sans doute je vais terminer q[ue]lque chose pour notre établissement à Paris. Son Conseil, très hostile aux corporations relig[ieu]ses, n'en voulait pas. J'ai lieu de croire que la supérieure des Sœurs d'Espérance a fait revenir le Prélat à des sentiments plus raisonnables, du moins elle est venue me dire de sa part qu'il était bien aise de faire quelque chose qui me fît plaisir. Il me semble que le plaisir comme le profit sera tout pour lui. Ne lui avais-je pas dit que nos Oblats seraient des hommes zélés qu'il aurait à sa main pour catéchiser les peuples de la banlieue qui vivent en fait de religion comme des sauvages. Je verrai ce qu'il en sera si je trouve le Cardinal chez lui; je le manquai hier. Je te dirai avant de cacheter ma lettre où nous en sommes.

Je n'ai pas pu aller chez l'Archevêque. Je ne le verrai donc qu'à mon retour de Nancy. On m'a retenu chez moi jusqu'à présent.

Croirais-tu que j'hésite encore d'envoyer par la poste un paquet qui contient une si forte somme. Je ne sais si je m'y déterminerai. Je vais aller chez Bonnard où je suis tenté de la déposer jusqu'à ce que je la prenne avec moi à mon retour à Marseille. Je laisse pourtant toujours partir ma lettre. En tout cas tu ne recevras le paquet qu'un jour plus tard parce que je ne serai plus à temps à le remettre à la poste aujourd'hui. Si le courage me revient chez Bonnard, ils le mettront à la poste demain quand je serai parti pour Nancy.

Adieu, cher fils, je te bénis et t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1410. [Au p. Soullier, à Autun].[2]

1410. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Détails sur la visite du Fondateur à Nancy. Félicitations pour le succès de l'apostolat des Oblats à Autun.

Nancy, le 3 mars 1859.

---

[1] En changeant de page le Fondateur a écrit une phrase dont on ne peut comprendre le sens: «Tous les révolutionnaires qui sont préparés que notre secours pour faire...»

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.

Je ne résiste pas, mon cher p. Soullier, au désir de vous écrire ces deux lignes du lieu où j'ai eu plusieurs fois le plaisir de passer quelques jours avec vous. C'est toujours une bien intéressante maison que ce noviciat de Nancy. Il n'est pas nombreux à la vérité, mais on y a une bien bonne tournure. Je n'ai encore vu que les figures et l'attitude des gens, mais elles m'ont bien convenu. La journée s'est passée en grande partie à l'église, et aussi un peu au réfectoire, où le p. Guinet, faisant une petite brèche à la Règle, ce qui est plus scandaleux, à l'occasion de mon passage, ne nous a pas fait faire tout à fait un dîner d'abstinence. Il n'y avait d'étrangers que notre ami le chanoine Manse, et un autre ami que nous avons acquis aujourd'hui, M. l'abbé Bureau, chanoine honoraire, homme très estimé à Nancy qui a été ravi de notre communauté à laquelle il concourt de donner du moins par ses vœux et son approbation un prêtre de ses anciens élèves qui est venu me voir et qui entrera dans moins de quinze jours au noviciat. Ce prêtre nommé Michaux[1] du diocèse de Metz nous annonce d'autres vocations de ce diocèse. Il a une excellente tournure et il est déjà exercé dans les œuvres de zèle qui le rendaient précieux à la ville et au clergé de Metz. Entre autres œuvres, c'est lui qui faisait l'œuvre des soldats et du pénitencier.

On m'attend, c'est ce qui m'empêche de vous féliciter en détail de toutes les bonnes nouvelles que vous m'avez données dans votre dernière lettre. Je suis heureux de voir les bénédictions que Dieu accorde à tous vos travaux; c'est merveille et nous ne saurions jamais assez remercier la bonté de Dieu de tout le bien qu'il opère partout par le ministère des nôtres. Je suis persuadé qu'on en serait étourdi de surprise si on pouvait en faire la nomenclature aux yeux du public. Contentons-nous en attendant que Dieu l'apprécie et nous en tienne compte puisque c'est lui qui nous l'inspire.

Adieu, adieu, je n'ai plus qu'un jour à rester ici et c'est à peine si je pourrai dire quelques mots en particulier à tous ceux qui sont bien aise de me parler.

Je vous prie de saluer affectueusement tous nos Pères d'Autun. Je les bénis ainsi que vous de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1411. [Au p. Fabre, au grand séminaire de MarseiBe].[2]

1411. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Diverses affaires de placement d'argent.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 7 mars 1859.

Je m'adresse à toi, mon cher p. Fabre, pour qu'il y ait moins de retard dans l'affaire que je vous communique. Tu peux dire à Tempier que j'ai compris tous ses raisonnements qui sont très lucides et parfaitement fondés. Mais je ne crois pas devoir me priver d'un revenu qui m'est nécessaire pour faire face à toutes mes charges en achetant les terrains de Biaucourt qui deviendraient pour moi un capital mort.

---

[1] Ms.: Michault. Il s'agit de l'abbé Donat Michaux.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.

Je préfère profiter de la bonne volonté que me manifeste M. Bonnard en consentant à prendre au pair, sans exiger le quart en argent, les Bonnard que je lui remettrai en échange des Denain.

Ces Denain sont jugés par lui une si bonne affaire que je sais en avoir pris pour son compte et celui de sa famille un assez grand nombre.

D'autre part, je me persuade que les Bonnard, indépendamment du jeu de la bourse à laquelle je ne fais pas attention, deviennent infiniment meilleurs par l'opération qui vient d'avoir lieu. La délivrance de l'énorme charge de la foret qui coûtait plus de 200 000 frs de dépense, le retrait d'un très grand nombre d'autres Bonnard qui déchargent aussi d'autant le capital par la diminution des intérêts, etc., tout cela me fait considérer les Bonnard encore comme un bon placement.

Cependant pour diminuer mon capital sur ce Comptoir, et pour entrer dans vos vues, je consens à échanger un certain nombre de mes actions pour des Denain puisque M. Bonnard me donne la facilité de le faire à de bonnes conditions. Conférez donc avec Tempier pour décider si je dois me contenter d'en échanger 200, ce qui réduirait mon capital à 500. Alors vous pourriez faire passer 100 de celles de la Congrég[atio]n; ou bien si vous pensez qu'il faille en prendre 300 sur mon capital de 700 de façon qu'il ne m'en restât plus que 400, ce qui serait encore une somme raisonnable.

De manière ou d'autre, faites votre envoi comme vous avez fait pour celles que vous avez déjà envoyées par le Comptoir de Marseille adressées directement au Comptoir de Paris. J'ai prévenu Élie qui me donnera avis sur-le-champ de leur arrivée. Nous aurons alors une somme bien considérable sur Denain. Ces valeurs ne sont pas cotées à la bourse, mais on en fait grand cas.

Voilà ce que j'ai voulu te dire en toute hâte. Je n'ai pas besoin de te faire remarquer que M. Bonnard ne consent à cet arrangement que par déférence pour moi. Il ne faudrait donc en parler à personne.

Décidez la question sans le moindre retard. Il n'est pas dit que M. Bonnard pût disposer longtemps encore des Denain qu'il me réserve.

J'écris depuis ce matin, j'en suis vraiment fatigué; mais c'est toujours pour affaires pressantes. Je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

Je viens de voir M. Vaudoyer[1]. Il part jeudi pour Marseille où il sera vendredi. Avertis-en Tempier afin de bien s'entendre avec lui. Le Ministre a été des plus aimables. Il m'a accordé les 100 000 frs pour la construction de l'aile du Midi. On peut y compter.

P.S. Je n'ai plus eu de place pour parler à Carbonnel des affaires de mon écurie. Joseph a écrit à son frère une lettre inintelligible. Nous avons cru comprendre qu'il avait vendu le cheval au prix de mille francs. Cela fait juste la moitié moins de ce qu'il a coûté. Il faut bien prendre garde à ne pas se laisser tromper pour appareiller celui qui reste. Rien ne presse. Je me contenterai d'un cheval à mon retour, si d'ici là on ne trouve pas une bonne occasion. Que ne puis-je me passer de chevaux! Je suis fatigué de tant de mécomptes.

---

[1] Architecte de la cathédrale de Marseille et des travaux à l'évêché. Le Ministre accorda alors l'argent nécessaire pour refaire une aile de l'évêché, cf. aussi lettre n. 1420.

Je traite dans ma lettre à Carbonnel de l'affaire de la maison des Minimes. Je lui dis de vous la communiquer en Conseil. Tiens la main à ce que les choses se fassent comme il convient.

1412. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[1]

1412. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visiteurs. Cérémonie des Cendres à St-Sulpice. Nancy. Fondation oblate à Paris. Affaires.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 9 mars 1859.

Il me semble, cher ami, que votre correspondance est un peu languissante. C'est peut-être le besoin que j'ai de vivre avec vous qui me le fait dire, je ne voudrais pas être injuste.

Ici, chose étrange! je n'ai pas un moment de libre. Si je veux avoir un moment pour écrire, il faut que je fasse consigner ma porte, et encore, on sait la forcer. Hier, j'ai eu la visite de M. de Cormenin, de M. L. Veuillot, de Mr et Mme Mirés, de la princesse San Cataldo, de Mme de Flotte et de je ne sais qui encore. Je les ai reçu à la lueur de mon beau soleil qui m'oblige à laisser éteindre mon feu, et qui chauffe tellement mon salon qu'il m'est arrivé d'être obligé d'ouvrir la fenêtre. J'ai été pris ainsi jusqu'au soir et c'est ce qui m'a empêché de t'écrire. La matinée avait dû être consacrée à des exercices religieux. Le jour des Cendres c'eût été trop triste de me contenter de ma simple messe dans le petit oratoire de notre hôtel. Je me suis fait faire une belle tonsure toute fraîche et dès 9 heures je me suis rendu à St-Sulpice où placé très dignement dans le chœur à côté du supérieur du séminaire, quoique je ne fusse pas en habit de chœur j'ai assisté à l'absoute que l'on fait dans le rite parisien *pro remissione peccatorum* avant la grand messe, et je me suis bravement présenté à l'autel pour y recevoir les cendres à la suite du nombreux séminaire qui a communié en corps à la grand-messe qui a suivi. Tu ne saurais croire la satisfaction que j'éprouvais de me revoir après tant d'années dans ce chœur que j'avais arpenté si souvent dans ma jeunesse ecclésiastique. Je m'unissais aussi en esprit à ce qui se passait à Marseille où mon esprit comme mon cœur sont habituellement avec vous.

La veille j'avais eu encore une grande joie en portant le très saint sacrement et faisant moi-même avec une voix juvénile l'amende honorable qu'on est dans l'usage de faire ce jour-là dans l'église de St-Séverin.

Demain j'irai donner le salut dans la chapelle des Dames de la Retraite où sont les 40 heures. Et le samedi d'après, jour précieux de notre grande fête de st Joseph, j'irai officier pontificalement dans l'église du collège des Frères à Passy. Tu vois que ce sont là de douées diversions à nos *travaux* du sénat, et aux autres occupations qu'on me donne à Paris.

J'ai fait mon voyage à Nancy après celui que j'avais fait à Tours. J'ai été extrêmement content de notre petit noviciat. Il n'est pas nombreux, mais il est fervent. Les Pères aussi sont fort bien. On m'a présenté un prêtre de Metz qui prendra l'habit dans 15 jours, et qui espère en voir venir d'autres. J'ai causé avec le frère André; il m'est impossible de ne pas reconnaître que ce jeune homme raisonne très bien, sa

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Fabre.

conduite est exemplaire, ceux qui l'ont examiné, le p. Guinet, le p. Vincens, ont été satisfaits de ses réponses. Je ne me sentirai pas le courage de le refuser quand on le présentera.

Je suis décidé à profiter des offres bienveillantes de M. Bonnard pour diminuer mon capital sur son comptoir. Je te prie donc de faire passer, comme je te l'avais indiqué dans ma dernière lettre, 300 de mes actions, ce qui réduira mon capital à 400, somme suffisante qu'il est prudent de ne pas dépasser. Il faut que tu fasses cet envoi le plus tôt possible, parce qu'en tardant il pourrait se faire que Bonnard se fût défait de tous les Denain qu'il a entre les mains. C'est par une faveur spéciale qu'il reprendra au pair mes 300 actions sans exiger que je lui compte le quart en argent. Si nous avions eu de l'argent comptant, nous aurions fait des affaires d'or en achetant sur la place des Bonnard à 55 et 60 pour les rendre au pair au Comptoir.

Je ne puis goûter le projet de Tempier qui me proposait de me faire adjuger un lot des terrains qui sont en vente. Que ferions-nous de ces terres improductives? Elles nous serviraient, dit Tempier, pour y faire notre établissement. Et avec quel argent bâtirions-nous?[1]

Le Cardinal a consenti à ce que nos Pères vinssent s'établir dans son diocèse. Ce n'est pas sans peine qu'on en est venu là; les Messieurs de son Conseil n'étaient pas de cet avis.

La difficulté n'est donc plus là, mais je la trouve dans le moyen de loger ceux que nous choisirons pour faire le service des Religieuses qui ont motivé notre venue[2]. Parlez-en au p. Vincens auquel je ne puis pas écrire maintenant. J'ai appris que cet appartement de 800 frs n'est composé que d'un salon, et d'une chambre à coucher. Je me propose d'aller le visiter pour reconnaître s'il y aurait moyen de diviser ces pièces de façon à en faire trois cellules. Si cela ne se peut, comment ferions-nous? J'ai annoncé qu'après Pâques, le p. Vincens viendrait faire l'installation des nôtres. Il s'entendra, s'il est possible, avec les Religieuses qui l'attendent avec impatience. J'en ai prévenu aussi le Cardinal qui en est très satisfait.

Tu peux dire au p. Rey que j'ai reçu sa lettre ce matin. Je vais m'informer comment je dois m'y prendre pour faire sa commission. Je voudrais pouvoir me flatter de réussir, mais on donne beaucoup d'eau bénite de cour dans ce pays-ri.

Adieu, mon cher fils, je t'embrasse de tout mon cœur, je salue particulièrement tous nos séminaristes, je les bénis ainsi que leurs chers directeurs et supérieur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

P.S. Je viens de recevoir les 300 actions que l'on m'a envoyées de Marseille. Elles ont été sur-le-champ échangées pour trente actions de part de la Société Denain et Anzien mais il m'a fallu ajouter 300 frs parce que le gérant ne doit reprendre les actions du Comptoir qu'à cette condition. Je ne comprends pas trop pourquoi, mais cela est ainsi. Il paraît qu'il n'est autorisé à reprendre les actions au pair qu'autant que l'on donnerait le quart en argent. Ne donnant pas ce quart en argent, il doit peut-être les reprendre au taux de la place, il se contente pour moi du minimum si bon me semble. Je n'ai pas hésité à ne donner que le minimum, ayant acheté moi-même fort au-dessus du pair lorsque je fis mon placement.

Je pense qu'il faudra rendre au comptoir de M[arsei]lle la quittance qu'ils ont dû vous faire quand vous lui avez remis.

---

[1] Établissement de Paris.

[2] Les Religieuses de la Sainte-Famille de Bordeaux.

Je n'ai pas le temps de remplir ce vide, il faut que je sorte pour me trouver à temps dans l'église où je vais assister au sermon et donner le salut à l'occasion des 40 heures. Je vous embrasse.

Le p. Gubbins qui vient de se rendre en Angleterre m'a dit que le p. Mouchette n'avait pas reçu la lettre que je lui ai écrite le 17 pour m'unir à vous tous ce beau jour-là. Vous direz à ce Père, en le saluant de ma part, que j'ai vu à Nancy sa sœur et son beau-frère en bonne santé. Je salue toute la *casa*[1].

1413. [Au p. Tempier, à Montolivet].[2]

1413. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Bonne santé du Fondateur, mais que le p. Tempier soigne la sienne. Affaires de placements d'argent.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 10 mars 1859.

C'est très bien à vous, mon cher Tempier, pour me rassurer de traiter avec une politesse si aimable l'hôte qui est venu s'impatroniser chez vous sans vous prévenir. Je me méfie pourtant assez de lui pour craindre qu'il ne se laisse pas mettre à la porte quand vous voudrez le congédier. Ne négligez donc rien pour le mettre à la raison. Ce retour périodique qu'il se plaît à faire ne me satisfait pas du tout. Chassez-le au plus vite par un repos prolongé dans le lit et la transpiration, par des boissons convenables, et un ordinaire adapté à la circonstance. Laissez à de robustes athlètes comme moi à tenir le coup des prescriptions quadragésimales que je supporte sans le moindre détriment de ma forte santé. Vous avez beau me rappeler les béquilles que forment les chiffres de mon âge, je n'en arpente pas moins tout Paris pendant plusieurs heures de ces belles journées dont nous jouissons ici depuis mon arrivée. Je suis allé à Tours, je reviens de Nancy, tout comme si j'avais été me promener à Montolivet. Tout le monde se récrie sur ma bonne mine, sur mon air de santé, personne ne veut croire à mon âge. Je ne vous dis pas cela par coquetterie, mais pour vous rassurer entièrement sur mon compte.

Le bon Carbonnel me laisse dans une ignorance complète de toutes les affaires du diocèse. Il faudrait qu'on me tînt au courant au moins chaque semaine de ce qui a dû faire le sujet de vos observations dans le Conseil qui doit avoir lieu exactement tous les huit jours si on s'en tient à mes prescriptions. J'apprendrai plus tôt les choses par le journal. Cela me contrarie parce qu'il est de mon devoir de ne rester étranger à rien de ce qui peut intéresser l'administration de mon diocèse.

J'avais demandé qu'on me fît un relevé de toutes les affaires que j'aurais à traiter à notre Ministère, j'attends encore cette note. Viendra-t-elle avant que je me dispose à partir! Ne conviendrait-il pas qu'on pressât l'érection de St-Mauront en paroisse?

Mon neveu m'a enfin écrit, il me dit qu'il s'est consulté avec vous pour l'affaire Duprat. Mais il me demande quelle somme je pourrai verser à présent. Je viens de lui répondre par le courrier d'aujourd'hui que je n'ai pas le sou à ma disposition actuellement; ma première rentrée sera aux premiers jours d'avril. Je pourrai alors lui remettre une dizaine de mille francs en restant débiteur à la maison Pastré des avances

---

[1] Mot italien: maison.

[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

qu'elle a dû me faire pour l'opération dont je vous avais parlé qui m'a bien donné une dizaine de mille francs de bénéfice, mais en papiers. Toute ma fortune est ainsi en portefeuille. Je ne pense en cela qu'à mes héritiers, car pour moi tous ces placements me tiennent dans une gêne continuelle, je n'ai jamais le sou. Je voudrais récupérer pour la Congrég[atio]n avant de mourir la perte énorme que m'a occasionnée ce bon Dupuy que j'ai le regret d'avoir écouté sans trop de réflexion.

Pour entrer dans vos vues, je me suis décidé à profiter des bonnes dispositions de M. Bonnard à mon égard, j'ai écris au p. Fabre d'envoyer 300 actions qu'il me prendra au pair. Ce sera assez d'avoir encore 400 actions. Le seul ennui que j'éprouve, c'est que j'échange un papier pour un autre papier. Quoiqu'on assure que c'est un placement avantageux, je me trouverai dans le même inconvénient d'avoir une trop forte somme engagée dans une seule opération. Je suis déjà possesseur de 38. Les 300 Bonnard que je vais échanger m'en donneront encore 30. Ce sera donc 68 mille francs que j'aurai en ces Denain et Anzien c'est beaucoup d'argent.

Si M. Bonnard n'était pas aveugle et par conséquent un homme à peu près achevé, je trouverais la position de son comptoir améliorée par tout ce qui vient d'être fait. Débarrassé d'un fort capital non seulement improductif, mais coûteux, diminuant considérablement le nombre des actions qui lui rentrent et qu'il rattache à la souche, c'est-à-dire, qu'il les annule. Dès lors de moindres intérêts à supporter, et si les ventes réussissent comme il paraît qu'elles réussissent, le moyen de donner même un dividende quelconque. Voilà ce qu'il me semble qui devrait arriver. Mais quand je vois ce pauvre homme réduit à ce piteux état de santé, j'avoue que j'en éprouve quelque inquiétude, quelque habile que puisse être M. Naud, son gendre, sur qui roule en ce moment cet énorme mouvement d'affaires. Je crains alors une liquidation, et comment se flatter si on en venait là d'obtenir le pair de ses actions.

Vous me proposez d'acheter du terrain, mais comment m'embarquer dans cette nouvelle affaire. Le terrain d'abord se vend assez cher. Je veux croire que plus tard il augmentera de valeur, mais il faut attendre et peut-être faudrait-il attendre plusieurs années, et dans cet intervalle point de revenu, etc. Indépendamment de la difficulté de cette opération dans ma position, les charges que je me suis imposées ne me permettent pas de diminuer considérablement mes revenus.

Franchement, mon cher Tempier, je suis ennuyé et fatigué de tous ces tracas, je voudrais bien ne plus avoir à m'en occuper. Je ne sais vraiment pas comment nous allons nous tirer de l'affaire Duprat. Je m'y suis laissé entraîner pour le bien de la Congrégation à laquelle nous pouvons assurer dans peu d'années un revenu assez considérable, mais j'ai voué le reste de mes jours à des embarras et à des privations. J'ai pourtant pu donner, en 1858, quatorze mille francs d'aumônes du mien. Dieu sait si toutes les richesses du monde me feraient mettre un plat de plus à mon dîner, rien de plus pour le service de ma personne. Adieu, cher ami.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1414. [Au p. Casimir Aubert, à Marseille].[1]

1414. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Faire le relevé de l'activité des Oblats de France en une année.

---

[1] YENVEUX VII, 261.

[Paris,] le 14 mars 1859.

Il est une chose que je voudrais faire pour l'honneur de la Congrégation. Ce serait le relevé exact de tout ce qui a été fait dans tous les diocèses de France dans le cours d'une année. Nous en ferions un tableau restreint qui ne mentionnerait que le nom du lieu, le chiffre de la population, le nombre de communions mis en regard du petit nombre de ceux qui faisaient leurs Pâques avant la mission. Ce tableau produirait un grand effet, il serait édifiant à lire et nous ne parlerions que de la France, nous contentant d'indiquer ce que l'on fait ailleurs. Occupez-vous de cela.

1415. [Au p. Tempier, à Montolivet].[1]

1415. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Admission d'un scolastique au sous-diaconat. Reproches au p. Tempier qui se montre trop susceptible.

[Paris,] le 15 mars 1859.

... S'il s'agissait d'admettre à la profession le frère dont vous me parlez, le connaissant comme je le connais, franchement je ne l'admettrais pas. Le caractère féminin qu'il a déployé et les défauts graves dont il ne s'est pas corrigé me donnent bien de l'inquiétude pour l'avenir de ce sujet, avec d'autant plus de raison que son âge est plus avancé que nous ne le croyions. Néanmoins, dans la position où il se trouve, il serait trop dur d'examiner s'il donne des garanties suffisantes pour le conserver dans la Congrégation. Nous aurions dû nous occuper plus tôt de cette question et n'oubliant pas les scènes violentes qui le poussèrent jusqu'à arracher sa croix de sa poitrine pour la rendre à ceux qui la lui avaient donnée, on aurait pu exiger un amendement plus rassurant.

Dieu veuille que ce ne soit pas une faute dont nous aurions à nous repentir. Mais voilà ce jeune homme sur le point d'être saisi[2], appartenant encore à notre famille. Que faut-il faire? Se confier à la miséricorde de Dieu qui bénira, il faut l'espérer, notre résolution plus charitable que prudente. Présentez-le donc au sous-diaconat, mais faites-lui bien sentir la nouvelle obligation qu'il va contracter de devenir un saint religieux dévoué à tous les devoirs de sa vocation, résolu de se dépouiller de tout ce qu'il sait bien avoir été jusqu'à présent un obstacle à ce qu'il fût propre aux combats que nous avons à livrer à l'ennemi du salut des âmes.

J'en viens au dernier article de votre lettre. J'aurais bien voulu que vous vous abstinssiez de la réflexion que vous avez eu le tort d'y ajouter. Vous ne sauriez douter combien vos récriminations à ce sujet me font de la peine et m'offensent. Je sais qu'un de vos défauts est votre excessive susceptibilité et la profondeur de vos rancunes. Vous ne revenez pas de vos préventions, quand vous les avez conçues. J'en ai souvent fait l'observation et vous me le prouvez encore aujourd'hui.

Ces préventions, quelque injustes qu'elles soient, sont tellement enracinées dans votre âme, que loin de les repousser et d'y renoncer comme je vous en ai prié plusieurs fois, vous les nourrissez, vous les entretenez en vous de telle façon que vous ne pouvez vous contenir et ne craignez pas de les manifester en toute occasion. Eh

---

[1] YENVEUX VII, 213; VIII, 201.

[2] «Être saisi» pourrait signifier: être appelé au service militaire, s'il n'est pas dans les Ordres.

bien! cela est très mal, et je serais obligé de vous blâmer lors même que je n'aurais pas à me plaindre personnellement de cette injustice à mon égard.

En m'outrageant comme vous l'avez fait, vous dites que vous avez voulu en avoir le cœur net. Vous n'y avez pas réussi, car je trouve au contraire que vous l'avez sali, votre cœur, en exprimant crûment de si vilains sentiments. Il me semble que je cède assez souvent à votre avis pour que vous me laissiez, sans vous offenser, la liberté d'être quelquefois d'un autre avis que vous, surtout en des matières qui sont essentiellement de ma compétence.

Je brise là-dessus, parce que si je voulais répondre à la sotte quatrième page de votre lettre, que vous avez crue accablante de logique à ma charge, je vous prouverais que vous êtes dans le faux d'un bout à l'autre, indépendamment de la souveraine injustice du reproche que vous m'adressez pour en avoir, dites-vous, le cœur net.

1416. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[1]

1416. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Dîner aux tuileries.

[Paris,] le 17 mars 1859.

Hier j'ai été invité à dîner aux Tuileries. J'y allais avec la répugnance que j'éprouve toutes les fois qu'il me faut aller dans le grand monde. C'est pour moi une énorme corvée. Je savais qu'il y aurait au moins de 60 à 80 couverts, mais je ne m'attendais pas qu'on me réservât la place d'honneur. J'ai été placé à la gauche de l'Impératrice. C'était l'Empereur qui était à sa droite. L'Impératrice a été pour moi d'une amabilité extrême pendant tout le repas et je me trouvais assez près de l'Empereur pour pouvoir échanger de temps en temps quelques paroles avec lui. L'Impératrice, s'étant aperçue que je renvoyais la soupe sans y toucher, s'est doutée que je ne voulais pas faire gras. Elle a eu la bonté de se confondre en excuses de n'y avoir pas pensé. Comme c'était jeudi elle avait cru que je ne ferais pas maigre. Je l'ai priée de ne pas se mettre en peine de moi, qu'il y aurait certainement quelque plat de poisson, ce qui me suffisait; elle ne s'est pas payée de cette réponse, elle a sur-le-champ appelé le maître d'hôtel pour lui donner ordre de me faire apporter un dîner maigre, ce qui a été promptement exécuté. On ne m'a plus offert un seul plat gras, mais on a servi à moi seul et des œufs pochés et du poisson, outre le saumon qui était prépare pour tout le monde. L'Empereur, entendant les ordres que l'Impératrice donnait, m'a dit: vous faites maigre tout le carême? Je lui ai répondu en souriant que c'était une vieille habitude que ma bonne santé me permettait de conserver.

Tu comprendras l'effet qu'a dû faire sur cette nombreuse assemblée et la place que j'occupais et les attentions dont j'étais l'objet. J'en étais bien aise pour le saint habit que je porte. Je voudrais à mon tour être aimable pour l'Impératrice. Voici comment. Elle est très enrhumée, je lui ai témoigné le regret de n'avoir pas à ma disposition certaines pastilles que les bonnes sœurs de la Charité me fournissent en pareilles circonstances; eh bien! je voudrais que tu allasses voir la sœur Bonfils et que tu la priasses de ma part de te remettre deux de ces jolies petites boîtes octogones, recouvertes de papier marbré, renfermant ces pastilles qu'elles ont la bonté de me fournir de temps en temps. Tu me les enverrais tout de suite par la poste, et moi je les

---

[1] YENVEUX VI, 52.

ferais passer à l'Impératrice avec une petite lettre. J'ai lieu de croire que cette attention lui fera plaisir, c'est le moins que je puisse faire pour répondre à son extrême amabilité d'hier. Je n'ai pas pu m'empêcher de rapprocher ce procédé vraiment touchant d'une Souveraine avec l'indifférence d'un grand Prélat qui, le carême passé, se mit si peu en peine de moi dans le même cas.

1417. [Au p. Guinet, à Nancy].[1]

1417. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Salutations par l'entremise d'un novice Irlandais.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 20 mars 1859.

Cher p. Guinet, je ne puis vous écrire que deux mots parce qu'il faut que je me rende tout de suite à l'église si je veux faire mon oraison avant d'aller dîner à l'Archevêché où je suis invité.

C'est pour profiter du passage du frère O'Connel qui se rend à votre noviciat. Je vous donnerai au moins un petit bonsoir en vous remerciant de votre dernière petite lettre.

Je ne saurais vous dire pourquoi on envoie dans votre noviciat ce jeune O'Connel, le p. Boisramé, dans une lettre qui avait précédé le passage du jeune homme, ne m'en disait rien, prétendant vous avoir instruit pertinemment. J'ai bien de la peine à me faire comprendre, et il a autant de difficulté à comprendre ce qu'on lui dit, il faut parler très lentement et on ne réussit pas toujours. Il a communié ce matin à ma messe qu'il a servie. On voit qu'il voudrait se rendre utile, il a l'air doux et modeste. Quand vous l'aurez étudié vous m'en direz un mot.

Je n'y vois plus pour écrire, je vous embrasse et je vais m'occuper de vous et de moi et de bien d'autres devant Notre Seigneur. Adieu.

1418. [Au p. Courtes, à Aix].[2]

1418. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prendre soin du tableau de sainte Thérèse. Agrandir le jardin d'Aix.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 21 mars 1859.

Impossible à moi de répondre à la centaine de lettres qui se sont accumulées sur mon bureau autrement qu'à la manière de l'ancien Évêque de Grenoble.

Je ne saurais comment vous obtenir un beau tableau pour votre église. On ne manquerait pas de remarquer qu'elle n'est ni cathédrale ni paroissiale. D'ailleurs où le placeriez-vous?

Vous avez une grande responsabilité dans la jouissance du tableau de ste Thérèse. Prenez garde qu'on ne vous accuse de l'avoir gâté en le faisant restaurer.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guinet.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Courtès.

Ayez-en toujours bien soin en le garantissant de votre mieux de la poussière, du soleil et surtout du feu de vos flamberges mal assurées.

Ne laissez pas trop longtemps le p. Chardin absent d'Aix. Quand on a une clientèle aussi considérable dans une ville on la déconcerte en lui enlevant son confesseur.

Vous ne sauriez faire trop de sacrifices pour acquérir ne fût-ce que cette lisière de jardin qui fait face à votre maison. Plus vous vous étendrez de ce côté-là mieux ça vaudra. C'est l'air qui nous manque, procurons-nous-le avant tout. Si vous laissez échapper l'occasion qui se présente, vous vous en repentiriez quand il ne serait plus temps d'y revenir.

Adieu, adieu, il y a plus de six heures que j'écris. Je te bénis et t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1419. [Au p. Tempier, à Montolivet].[1]

1419. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Projet de fondation d'une maison de Franciscains à Marseille. Diverses visites reçues à Paris. Pas de ministère pendant le noviciat. Affaires du diocèse.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 30 mars 1859.

Mon cher Tempier, je prends un grand format faute d'autres, mais sans espoir de le remplir tant sont multipliées les choses qu'il me faut faire ici. Je descends de la chapelle, mais on m'annonce des visites que je ne puis pas renvoyer, pas plus que celle que je reçus hier du R.P. Pulgence, commissaire de la Terre Sainte, qui serait revenu vingt fois pour s'aboucher avec moi sur le désir qu'il a d'établir à Marseille une maison de son Ordre comme il l'a ici et dans d'autres diocèses de France. A M[arsei]lle ce serait un Commissariat pour la Terre S[ain]te, mais Dieu aidant il mettrait des religieux de toute langue à ma disposition. Je n'ai point repoussé sa proposition parce que je ne demande pas mieux que d'avoir de bons religieux et ceux dont on me parle sont de ce nombre, venant d'Ara Coeli ou de San Francesco a Ripa[2] qui sont comme vous savez les enfants les plus réguliers du grand patriarche saint François d'Assise.

Je pense comme vous que nous n'avons pas fait une perte par la retraite de Barroffi[3] puisqu'il ne sortait pas de sa folie. Je me félicite de la charité que nous avons exercée à l'égard du pauvre Blois[4], je me serais reproché de ne pas l'assister de tout mon pouvoir. Je n'eus pas de peine à reconnaître qu'on l'avait mal jugé à l'Osier, il nous tiendra compte dans le ciel de ce que j'ai fait pour lui. Le p. Lancenay m'a tenu au courant de son état et m'a fait connaître sa fin édifiante. Seulement j'ai trouvé assez singulier que ce bon Père se soit permis d'ajouter au cérémonial une rubrique de sa façon. Avant de lui donner le saint Viatique, il lui a adressé ces paroles: Croyez-vous que ce que vous allez recevoir est le Corps de Jésus-Christ? Ce cher enfant a

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.
[2] Deux couvents franciscains de Rome.
[3] F. M. G. Baroffi ou Baroffio, entre au noviciat de N.-D. de l'Osier le 3 mai 1858.
[4] C. F. E. Blois, entré au noviciat le 30 avril 1858.

parfaitement répondu. Cependant je ne saurais approuver qu'on ajoute au rite fixé par l'Église.

Vous le dirai-je? Je viens d'être dérangé au point qu'il est 11 ½ et il me faut sortir à midi. Il est vrai que parmi ceux qui sont venus j'ai reçu M. Vaudoyer avec lequel il m'importait de causer, et qui m'a donné de bonnes nouvelles, entre autres qu'on va reculer la rue qu'on avait ouverte en face des 13 coins, ce qui agrandirait mon jardin de plusieurs mètres.

Je reviens vite aux divers articles de votre lettre que j'ai reçue ce matin renfermant quelques autres lettres, mais je n'y ai pas trouvé la dernière de Mgr Taché que j'aurais pourtant été bien aise d'avoir pour être fixé sur l'arrivée de l'Évêque de Satala[1].

Je pense comme vous que c'est étrange qu'on ait envoyé le novice Bonifay donner tout seul une retraite à la Pomme[2]. Ce n'est pas que dans notre Congrég[atio]n cette excursion interrompe son noviciat. Cela est vrai dans certains Ordres où il n'est même pas permis de découcher une seule nuit du noviciat. Dans les Congrég[atio]ns comme les nôtres, il est reçu que les novices peuvent être employés pendant leur noviciat à tel exercice de zèle commandé par l'obéissance. Mais dans le cas présent j'y vois une autre étrangeté, c'est qu'on ait chargé ce novice de donner une retraite dans le diocèse sans que les G[ran]ds Vicaires, en mon absence, en soient instruits.

J'irai chercher M. Mosquera pour le remercier de son beau cadeau. Son adresse se trouvant à la date de sa lettre, j'ai pu savoir ainsi où le trouver. Le p. Fabre et Marc Cailhol m'avaient consulté au sujet du dais. J'avais répondu que je préférais qu'il fût rouge. Marc m'a écrit de nouveau pour me remercier d'avoir donné la préférence à cette couleur, quoiqu'il eût été d'un avis contraire à cause de la rubrique. Mais ayant été visiter le dais de Saint-Vincent de Paul, il l'avait trouvé si passé, si détérioré qu'il était enchanté que je me fusse prononcé pour le rouge. Mais c'est l'argent qui m'embarrasse. Comment trouver 12000 frs quand on a tant à quêter pour terminer ce que l'on a commencé. M. Vaudoyer m'a dit qu'il était très important, indispensable même que nous couvrions N.-D. de la Garde. Il faut bien aussi terminer le monument. Nous aurons à nous ingénier pour couvrir ces deux dépenses.

Je suis allé avant-hier au ministère pour l'érection de St-Mauront; on a pris note, mais c'est renvoyé au mois de janvier. Il est fâcheux que nous n'ayons pas été en mesure d'en présenter au moins une autre. J'ai lieu de croire qu'on nous l'aurait accordée. Ils reconnaissent que nous en avons demandé peu.

Je comprends qu'il n'est pas possible de laisser les Olives dans l'état pitoyable où la maladie du Curé a réduit cette paroisse. Mais où sont les prêtres à choisir pour la desservir? Dans d'autres diocèses combien y a-t-il de paroisses dépourvues de Curés? Nous serons obligés d'en venir là en attendant que le séminaire fournisse quelque chose. Au pis aller, s'il faut retirer Antonin de là, on donnerait la surveillance de la paroisse aux curés voisins; ne pourrait-on pas transitoirement utiliser un homme comme le p. Sumien dont nous ne savons que faire.

Quant au Curé du Plan-de-Cuques je vous le livre pour ce qu'il vaut. Ne pourriez-vous le placer à St-Barthélemy, s'il faut enfin céder aux instances de Pinatel qui veut se faire Dominicain.

Je n'avais pas retenu l'anniversaire de votre ordination, mais je me rappelle fort bien celui de votre naissance et je m'acquitterai de ce que le cœur m'inspire. C'est par là que je vous fais mes adieux aujourd'hui. En galopant comme je le fais, vous

---

[1] Mgr Grandin.
[2] Ms.: La Pome.

déchiffrerez[1] pourtant bien dans ce grimoire les sentiments de mon affection pour vous.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1420. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[2]

1420. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Mgr Guibert écrit trop peu. M. l'abbé Dabert. Le Ministre accorde la somme nécessaire aux travaux de l'évêché et augmentera le traitement de Mgr Jeancard.

Paris, le 3 avril 1859.

Mon cher Archevêque, il y a plus de quinze jours que je voulais t'écrire pour t'exprimer le sentiment qui me préoccupait journellement. Oui, je me disais tous les jours, mais est-il bien possible que je ne sois qu'à une promenade du lieu qu'habite un objet de toutes mes affections, et que nous ne donnions pas plus signe de vie que si nous étions aussi distants que les deux hémisphères[3]? Pourquoi n'écris-tu pas, pourquoi ne t'écrit-on pas davantage de Tours[4]? Ces réflexions te prouveront du moins, cher ami, qu'au milieu des inconcevables et perpétuels dérangements où je me trouve ici, je ne cesse de penser à toi et que mon cœur franchit l'espace pour se trouver auprès de toi.

5 avril.

Voilà ce qu'est Paris! On est sans cesse dérangé. On vient juste de me donner le temps de tracer tout en gros la ligne qui précède. C'est qu'on ne se gêne pas pour forcer la consigne. Je voulais en venir à te dire combien ta lettre m'avait fait plaisir. J'avais aussi à te dire l'excellent effet qu'avait produit ta belle lettre à *l'Ami de la Religion.* Le Ministre ne la connaissait pas, l'avant-dernière fois que je le vis. Sur ce que je lui en dis, il se la fit présenter et en fut enchanté.

Je ne lui ai pas parlé de M. Dabert[5] parce que je crois qu'il vaut mieux que je lui écrive à son sujet. Je suis fondé à le croire d'après ce que j'ai vu de l'effet qu'avait produit une certaine lettre adressée à Fortoul en faveur d'un prêtre que je ne connaissais que par les rapports que m'en avait fait le p. Vincens. Cette lettre restée dans les cartons en a été déterrée et le Ministre actuel s'en est prévalu pour faire nommer l'Evêque actuel de St-Claude. Il en sera peut-être ainsi de ton protégé appuyé par tes lettres et par les miennes. Je vais retourner à Marseille la semaine prochaine et dès après Pâques j'en écrirai au Ministre.

Je dois rendre justice à ce Ministre et à M. Hamile: ils n'ont pas attendu ta lettre pour faire droit à ma demande, ils ont compris qu'on ne pouvait pas me laisser sous la tente pendant le reste de mes jours et ils ont alloué la somme suffisante pour construire l'aile qui doit me servir d'habitation.

J'aurais bien besoin que tu m'aidasses aussi pour obtenir sinon un traitement, du moins une pension ou un secours annuel pour l'Evêque de Cérame. Ils en

---

[1] Ms.: défricherez.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.
[3] Ms.: émisphères.
[4] Le Fondateur a dû mal s'exprimer en formulant cette phrase qui n'a apparemment pas de sens.
[5] L'abbé N.-J. Dabert avait été vicaire général de Mgr Guibert à Viviers; il fut nommé évêque de Périgueux le 6 mai 1863.

comprennent la convenance, et ils ne me l'ont point refusé, mais ils font semblant d'être embarrassés pour savoir où la prendre. Nous pouvons leur laisser ce soin parce que dans le fait ils savent où la prendre. C'est le chiffre qui m'inquiète, le Ministre me parlait de 2 000 francs. Il en avait sans doute causé avec M. Hamile qui me tint à peu près le même langage dans le flux de paroles qu'il faut subir toutes [les] fois qu'on s'adresse à lui. Seulement M. Hamile sut bien me dire que l'Evêque de Cérame conservait son canonicat, ce qui dans sa pensée motivait la minimité de la somme qu'il se proposait de m'accorder. Je voudrais qu'ils relevassent au moins à 3 000 francs, mais surtout je voudrais qu'ils se déterminassent à prononcer. C'est en cela que tu pourrais me donner un coup de main. Inutile de penser pour cette année du moins à faire donner quelque chose par la commune de Marseille. Nous sommes dans toute la chaleur d'une guerre intestine.

Je laisse ignorer au Ministère que Cérame est logé et nourri chez moi sans qu'il lui en coûte rien. Je ne te dissimule pas que Cérame tient beaucoup à ce qu'on lui accorde q[ue]lque chose de convenable. Tu devrais donc faire connaître au Ministre et à M. Hamile que tu t'intéresser] beaucoup à lui, leur dire en passant qu'il mérite qu'on fasse q[ue]lque chose de convenable pour lui étant un prélat tout à fait dans mon sens, soit sous le rapport de la doctrine soit sous le rapport politique.

On ne me laisse pas aller plus loin. Adieu donc, cher ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1421. [Au p. Courtes, à Aix].[1]

1421. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Envoi d'une procuration. Prochain retour à Marseille.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 9 avril 1859.

Je ne tarde pas d'un jour, cher Courtes, pour te renvoyer ma procuration signée. Je ne sais pas pourquoi tu me fais faire cette acquisition en mon nom. Il aurait mieux valu choisir un prête-nom plus jeune que moi pour éloigner davantage les frais de mutation dont on est menacé plus prochainement à mon âge.

Je regrette bien que M. Bret nous force à nous déposséder de nos chambres donnant sur le cours. Si c'est une condition *sine qua non,* il faut bien en passer par là. Son père avait été tout aussi exigeant. Mais alors n'aurait-on pas pu lui demander un peu plus de terrain pour le jardin. Certainement nous sommes fort heureux d'obtenir une lisière pour faire prendre l'air aux habitants de la maison, mais il faut avouer pourtant que c'est bien étroit, quelques mètres de plus en largeur nous eussent bien convenus. Tout le jardin même si nous étions assez riches; contentons-nous pourtant de ce que nous pouvons avoir.

Je pars d'ici mercredi pour être rendu à Marseille, avec l'aide de Dieu, dans la journée de jeudi. Je ne suis donc plus à temps de recevoir de tes lettres.

Adieu en attendant le plaisir de t'embrasser après Pâques.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Courtès.

1422. [Au p. Soullier, à Autun].[1]

1422. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochain départ de Paris. Reproches au p. Soullier qui n'écrit pas.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 11 avril 1859.

Vous m'avez si bien oublié, mon cher p. Soullier, que c'est une précaution inutile de vous dire que je vais quitter Paris après-demain, et qu'il ne faudrait plus m'adresser de lettres dans cette ville. Vous n'y avez pas pensé pendant les deux mois et demi que je viens d'y passer, il n'est donc pas à présumer que cette pensée vous vienne au moment de mon départ. Au défaut de vos lettres j'ai eu la consolation de recevoir quelquefois de vos nouvelles et j'ai été dans le cas de remercier Dieu de la conservation de votre santé et des bénédictions qu'il a daigné répandre sur votre ministère et celui de nos Pères dans le diocèse que vous évangélisez. A mon très prochain retour à Marseille sans doute le p. Vincens me fera connaître votre position actuelle à Autun, car il me semble que vous avez dû prendre possession de la paroisse attenante à votre établissement. Vous voyez que je reste étranger à tout ce que vous faites, ce n'est pourtant pas faute d'y prendre intérêt.

Je salue affectueusement tous nos Pères et les bénis ainsi que vous de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

1423. [A Mgr Guibert, archevêque de Tours].[2]

1423. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prochain départ de Paris. Amitié. Invitation à venir à Marseille.

Paris, le 12 avril 1859.

Il me semble vraiment, mon cher Archevêque, que nous sommes à la porte l'un de l'autre, et pourtant il me faut partir sans avoir été t'embrasser. Je pars demain à 8 heures pour me trouver après-demain à 4 heures à Marseille. Je remets au cher abbé Bonnaud ces quelques lignes pour te saluer en partant, il m'a assuré que tu te portais bien, et il te dira que je me porte à merveille. Je supporte mon carême sans le moindre effort, je me regarderais donc comme bien coupable si je m'accordais ces petits ménagements que l'amitié me suggère, mais dont je n'ai pas le moindre besoin.

Je ne t'en dis pas plus long, il faut que je sorte pour la seconde fois pour expédier mes reliquats d'affaires ou de convenance. Nous aurons demain séance au sénat, je tiens à y assister pour la dernière fois de la session. En sortant du sénat je viendrai dîner et prendrai ensuite mon essor pour m'envoler à Marseille. Ce sera une affaire d'une vingtaine d'heures dont une partie passée dans le sommeil. Adieu, adieu. Sera-ce moi qui irai le premier te chercher, ou toi qui viendras te reposer q[ue]lques jours à St-Louis? tu ne seras pas assez aimable pour t'y décider. Je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier.
[2] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

1424. [Au p. Vincens, provincial du Nord].[1]

1424. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Il faudra chasser le p. Rouge de la Congrégation. Fondation de Paris.

[Marseille, le] 12 mai 1859.

Cher p. Vincens, le passage de l'Empereur m'a empêché de vous faire connaître dès hier l'impression qu'a faite sur nous la lettre du p. Rouge. C'est un homme *à jamais* dévoyé, sans cœur, sans sentiments, sans religion. Oui, sans religion, c'est avec réflexion que je le dis. C'est ainsi que je juge un religieux qui persévère dans des sentiments contraires à sa vocation, dont le cœur endurci ne goûte ni la vertu, ni la piété, qui reconnaît sa chute et ne veut pas s'en relever, qui ne soupire au contraire qu'après la vie de dissipation et d'indépendance qu'il reconnaît lui-même avoir perdue.

Comment expliquer ce dernier trait de sa fuite à la Trappe où, de son propre mouvement, il veut aller attendre votre réponse plutôt que de prolonger de quelques jours son séjour dans une de nos communautés les plus édifiantes. C'est qu'il s'ennuie à la mort parmi les nôtres. On s'amuse sans doute beaucoup à la Trappe. Je voudrais, cher p. Vincens, admirer votre charité dans la conclusion que vous tirez de la sotte lettre de ce pauvre Père, mais je ne le puis. Ma conclusion est toute contraire et tous nos Pères pensent comme moi. L'épreuve en est faite. Ce malheureux étant resté ce qu'il est après que vous avez fait verser la mesure de toutes les bontés possibles, il n'y a plus d'espoir d'amendement en lui.

Le dernier essai que vous [vous] proposez de faire serait tout aussi inutile que le reste. Nous ne pouvons pas, sans nous compromettre, présenter un tel sujet parmi un clergé qu'il s'agit d'édifier. Puisqu'il se refuse à user des moyens de sanctification que nos saintes Règles lui fournissent si abondamment, qu'il soit livré à Satan, c'est-à-dire qu'il exécute, s'il l'ose, le projet qu'il nourrit dans son mauvais cœur depuis si longtemps et dont la charité de la Congrégation a tout fait pour l'en détourner. Ce sera une très petite perte dans l'état où il persévère.

... Le difficile sera de former ce personnel d'élite qu'il faut à Paris pour y accomplir notre mission. Vous aurez besoin de vous frotter le front. Des hommes réguliers, édifiants, propres à diriger des communautés religieuses et capables de se distinguer dans les chaires de Paris. Cette dernière condition ne me semble pourtant pas indispensable. Quel métier allons-nous faire! S'il y a quelque chose d'insipide et de nul avantage pour le salut des âmes, ce sont ces sermons isolés de Paris. Si vous me parliez des instructions à faire dans la banlieue, qui a un si grand besoin de conversion, je le comprendrais.

1425. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[2]

1425. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Mandement à l'occasion de la guerre d'Italie.

[Marseille, le] 13 mai 1859.

---

[1] YENVEUX VII, 60; VIII, 272.
[2] REY II, 724-725.

... J'ai été tout aussi ennuyé que vous de la position qui nous est faite. L'hésitation que j'ai mise pour entrer dans les vues présumées du Ministre par sa première lettre, m'a donné le temps de recevoir la seconde plus explicite et l'encyclique du Pape[1]. Je me suis donc décidé de faire une petite lettre pastorale qui réponde aux vœux exprimés dans toutes ces pièces[2]. Il a fallu, tout en restant dans des termes modérés, se faire des principes réflexes sur cette déplorable guerre. L'Empereur s'était prononcé de vive voix et par écrit au sujet de la souveraineté du Pape. Je n'étais donc pas en peine de ce côté-là, mais ce n'était pas assez pour me mettre le cœur en paix, *l'ultimatum* de l'Autriche m'a rendu service en me fournissant un argument suffisant pour raisonner d'après mes principes réflexes sur la légitimité de cette haïssable guerre.

Je n'aurais pas osé espérer que l'Empereur eut été accueilli à Marseille comme il l'a été à son passage[3]. J'ai dû en être satisfait... Je lui ai présenté l'Evêque de Cérame en lui disant que c'était l'auxiliaire qu'il m'avait donné... Il mène avec lui pour aumônier de l'Etat-Major son propre confesseur bien connu de moi pour tel. Vingt-six autres aumôniers sont destinés pour l'armée...

1426. [Au p. Guinet, à Nancy].[4]

1426. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affliction à l'annonce dé la mort du p. Lagrue.

L.J.C. et M.I.

Cassis, en cours de la visite pastorale, le 21 mai 1859.

Je n'attendrai pas, mon cher p. Guinet, d'être rentré momentanément à Marseille pour répondre à l'affligeante lettre qui vient de m'être remise. Quoique je n'eusse aucun espoir de conserver notre angélique p. Lagrue[5], c'est toujours un coup bien déchirant pour mon cœur que d'apprendre la perte de quelqu'un des nôtres. Je sais qu'ils ne sont pas à plaindre et le bon p. Lagrue a été comme les autres prendre possession du ciel. Il serait donc peut-être plus parfait de se réjouir de son bonheur que de s'attrister de sa mort. Mais je l'avoue à ma honte, je ne suis point parvenu à ce point de perfection et je comprends qu'à la façon dont le bon Dieu a façonné mon cœur jamais je n'y arriverai. Sans doute je me soumets à la volonté de Dieu, je le remercie même de combler les nôtres de tant de grâces et de les disposer ainsi à une si sainte mort, mais en considérant ce que le Seigneur demande de notre petite famille, je ne puis m'empêcher de me plaindre à lui de récompenser trop tôt les fils chéris qu'il m'a donnés pour faire son œuvre.

J'ai fait passer votre lettre au p. Aubert pour qu'il se mette en mesure de procurer à notre cher défunt les secours qui lui sont dus. Déjà je me suis acquitté de ce devoir en partie du moins, car c'est bien cinq fois que je veux offrir le st sacrifice, fût-ce pour élever le saint Oblat plus haut dans le ciel.

---

[1] Encyclique de Pie IX, le 27 avril, demandant des prières pour la paix.
[2] Le Mandement du Fondateur porte la date du 15 mai.
[3] L'Empereur passa à Marseille le 11 mai, en route pour l'Italie.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guinet.
[5] Décédé à Nancy le 18 mai.

Contentez-vous, mon cher fils, de ces quelques lignes, vous savez combien un évêque est occupé dans une visite pastorale et moi un peu plus que bien d'autres. Adieu donc à la hâte, je vous bénis ainsi que tous les nôtres de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s.g.

P.S. Je n'ai pas le sou dans ce moment, j'ai moins que cela puisque je dois au moins 10 000 frs. Je tâcherai de vous envoyer dans le courant de l'été les 1 000 frs que vous me demandez.

1427. [Au p. Vincens, provincial du Nord].[1]

1427. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visites pastorales. Obédiences. Le p. Bermond refuse d'être nommé supérieur des Oblats d'Orégon.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 2 juin 1859.

Cher p. Vincens, est-ce que vous vous lassez de m'écrire? Si je n'ai pas le bonheur de vous avoir auprès de moi, au moins que je sois un peu dédommagé de votre absence forcée par vos fréquentes lettres. Ne vous réglez pas sur mes réponses. Ce n'est pas ma faute quand elles se font q[ue]lquefois un peu attendre. Je suis dans le fort de mon travail, vous savez qu'on ne me ménage pas. Ce n'est pas assez des séances du matin, il faut recommencer dans l'après-dînée, et souvent même y revenir le soir. Oh! la belle parole de st Paul: *Nos autem servos vestros per Jesum*[2]. Cette parole un peu méditée prévient tous les murmures. On n'est jamais tenté de dire:

c'est assez; moins encore: c'est trop; surtout lorsque le Maître des Maîtres accorde une santé et une force comme celles dont je jouis. Allons donc toujours sans nous plaindre, bien au contraire en jouissant du travail qu'il nous est donné de faire pour sa gloire et le bien des âmes qu'il nous a confiées. Mais plus je suis occupé d'un côté plus j'aurais besoin d'être aidé de l'autre. C'est ce qui me fait sentir si péniblement votre absence. Vous savez la confiance que j'ai en vous, et combien j'aime à traiter les affaires avec vous. Nous en avons dans ce moment de bien importantes. Comment s'entendre de si loin?

J'entre d'abord parfaitement dans vos vues pour le personnel de notre communauté naissante de Paris. Il ne faut pourtant pas se dissimuler les difficultés qui en surgiront. Ce sera une grosse affaire que de remplacer le p. Magnan à Fréjus, non point qu'il y doive faire grandement faute, mais c'est que nous allons démonter Vico en lui enlevant le p. Balaïn[3]. Vous rencontrerez peut-être aussi q[ue]lque difficulté de la part de l'Évêque d'Orléans, qui n'est guère accommodant, pour lui enlever le p. de L'Hermite. Vous vous chargerez de cette négociation[4]. Vous aurez un peu plus tard à insister fortement auprès de cette petite comm[unau]té sur la nécessité d'être

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Vincens; YENVEUX III, 136.

[2] 2 Co 4, 5.

[3] L'Évêque de Fréjus et les directeurs du séminaire demandaient un changement de supérieur. Les Pères proposaient le p. Cumin, cf. Conseil général, 28 mai. C'est le p. Balaïn qui remplaça le p. Magnan, cf. L. Aubert-Évêque de Fréjus, 25 septembre 1859.

[4] Le p. de L'Hermite resta à Cléry.

exemplaire sur tous les points de l'observance de la Règle en premier lieu, et de la tenue la plus convenable au dehors.

La mission dite de l'Orégon me donne du souci[1]. Les rapports du p. Bermond étaient beaux et bons. Il est venu non seulement sans permission mais avec la persuasion qu'on ne voulait pas qu'il quittât son poste. Ici, il s'est prononcé d'abord sur l'incapacité des missionnaires qui sont sur les lieux pour diriger l'œuvre commencée; la conclusion assez naturelle était de le renvoyer remplir les fonctions qui lui avaient été adjugées[2]. Il m'a répondu par écrit pour s'y refuser absolument, le motif de son refus prend sa source dans un orgueil mal dissimulé. Mon premier mouvement a été d'insister pour qu'il obéit, à défaut il aurait été expulsé de la Congrégation parce qu'il faut renoncer à la gouverner si l'on peut impunément désobéir en matière si grave. Mais voici une lettre de Vancouver qui nous prouve que le p. Bermond qui a si bien fait les honneurs des autres a beaucoup laissé à désirer à son passage. Le p. d'Herbomez pense qu'il ne s'est pas bien conduit avec les Évêques. Qu'il a été prodigue des biens de la Congrégation en donnant en pure perte tous les chevaux et toutes les vaches que nous possédions. Il avait même donné l'Ordre de vendre notre maison de St-Joseph qui, à la vérité, n'est pas utile pour les missions mais qui est un très bon capital. De sorte que me voilà jeté dans une grande perplexité. Votre avis m'eut été bien utile comme en bien d'autres choses...»

1428. [Au p. Tempier, à Montolivet].[3]

1428. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visites et cérémonies à Lyon, Maçon, Châlons et Autun.

L.J.C. et M.I.

Châlons, 25 juillet 1859.

(On peut lire cette lettre à l'évêché avant de l'envoyer à Montolivet)

Nous avons passé hier toute notre sainte journée à Maçon où nous étions arrivés samedi soir. Le Préfet m'avait envoyé son fils à la gare avec sa voiture. Je trouvai à la préfecture Mgr d'Autun[4] et l'accueil le plus aimable et le plus empressé de Monsieur et Madame Ponsard qui m'ont donné une généreuse hospitalité. Seulement je fis un peu maigre chère au dîner qui m'avait été préparé, parce qu'on jouit dans le diocèse d'Autun du privilège dont je n'use pas et que personne ne se doutait que je ne mangeais pas par respect pour l'abstinence et que ce ne fut qu'à la fin du dîner qu'on servit un poisson dont le tour ne venait jamais pour passer devant les convives. C'est une bien mince mortification que j'offris à Dieu et qui a dû faire encore plus de bien à mon corps qu'à mon âme. J'avais très légèrement déjeuné chez le Cardinal[5] en partant

---

[1] La deuxième feuille de cette lettre n'existe plus. Yen veux copie le début de la page 3: «Les rapports...»

[2] Le p. Bermond proposait de demander l'érection d'un vicariat apostolique confié aux Oblats en Colombie britannique (conseil gén., 13 mai), mais refusait d'y être envoyé comme supérieur des Oblats ou futur Vicaire, cf. Conseil général, 28 mai.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

[4] Mgr François de Marguerye avait invité Mgr de Mazenod à venir vénérer les reliques de saint Lazare et visiter la communauté oblate. Le Fondateur partit le 21 juillet et rentra à Marseille pour la fête du 15 août. Au retour il s'arrêta à Avignon et N.-D. de Lumières.

[5] Le cardinal L. J. Maurice de Bonald.

de Lyon où nous nous étions rendus de la campagne où vous savez que nous avions couché.

Notre dimanche à Maçon a été bien employé. On m'a fait dire la messe paroissiale à St-Vincent tandis que Mgr d'Autun et Mgr de Belley[1] confirmaient dans des pensionnats. Les Évêques se sont réunis immédiatement après à St-Pierre pour assister à une messe chantée par les artistes orphéonistes de la ville. Mgr d'Autun m'a fait les honneurs des bénédictions, etc. Nous sommes allés déjeuner à la préfecture pour retourner à vêpres à St-Pierre où Mgr de Belley a prêché. Après le sermon nous nous sommes rendus processionnellement sur l'emplacement où l'on construit la nouvelle église dont Mgr d'Autun a béni solennellement les fondations déjà assez avancées. Toute la population de Maçon était réunie dans cette vaste enceinte et dans tous les abords. On avait très bien orné les lieux; on aurait dit être à Marseille. Mgr d'Autun a prêché en plein air d'une voix très sonore sur le sujet de la cérémonie et a départi à chacun le tribut d'éloge et de reconnaissance qui était dû pour avoir contribué à une si belle œuvre.

Son discours a été très convenable comme l'avait été aussi celui de Mgr de Belley qui avait prêché simplement et d'une manière utile. Les autorités en grand costume ont assisté à toute la cérémonie.

La fabrique de St-Pierre a donné à cette occasion un grand dîner à l'hôtel de ville qui se trouve en face de la nouvelle église. Il a fallu subir l'ennui de cet interminable repas après lequel nous sommes rentrés à la préfecture pour y prendre nos habits de voyage et quitter Maçon pour venir ici où nous sommes arrivés en deux heures. Nous nous sommes couchés en arrivant.

Les honneurs que l'on me fait vont toujours au détriment de mon estomac, mais sans doute à ma plus grande perfection. C'est aujourd'hui un jeûne que l'on m'intime comme je dois m'y attendre demain. Mgr d'Autun consacre l'autel des Carmélites, et c'est ce qui me donne la facilité de vous écrire. À dix heures, s'il a fini, j'offrirai le st sacrifice sur ce nouvel autel, mais il y aura la profession de la sœur du secrétaire de l'Évêque qui à cette occasion fera un discours et en[2] néant à mon pauvre déjeuner. Il sera bien midi quand nous sortirons de là. Demain autant m'en pend à l'oreille. L'Évêque veut que j'officie pontificalement je ne sais trop pour quelle fête.

Il me laissera jeudi pour se rendre aux eaux; je me propose de passer le vendredi encore avec nos Pères; je rebrousserai chemin, Mgr de Dijon[3] ne se trouvant pas chez lui, il prend les eaux de son côté, je serai donc vraisemblablement à l'Osier samedi au plus tard.

Ma santé est bonne ainsi que celle de mon compagnon. Les intervalles de pluie qui ont eu lieu ont rafraîchi l'air de façon que nous ne souffrons plus de la chaleur, je désire que vous éprouviez le même soulagement à Marseille. La chaleur que l'on a endurée était universelle; il faudrait bien qu'il en fût autant de la fraîcheur.

J'ai reçu la lettre de Mgr de Cérame, je le remercie de son exactitude et le salue affectueusement ainsi que vous et tous les nôtres.

Le p. Fabre se joint à moi pour vous embrasser.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1429. [Au p. Tempier, à Montolivet].[4]

---

[1] Mgr Pierre Henri Gérault de Langalerie.
[2] On ne peut guère lire autrement ce mot
[3] Mgr François Victor Rivet
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post, L. M.-Tempier.

1429. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Chaude réception des novices a N.-D. de l'Osier.

L.J.C. et M.I.

N.-D. de l'Osier, 1er août 1859.

Sur le point, mon cher Tempier, d'entrer dans mes 78 ans, je viens m'entretenir quelques instants avec vous. J'ai envoyé les novices en promenade, et je viens de terminer ma conférence avec le supérieur après avoir visité le couvent où j'ai trouvé la supérieure dans un état de santé fort inquiétant. Me voici un moment seul. Je vous écris placé dans le corridor tant est fournaise la chambre que j'occupe, impossible d'y respirer.

Vous ne sauriez vous figurer la réception qui m'a été faite ici. J'y suis arrivé avant-hier sur les deux heures. Je m'étais réservé pour dire la messe à Rives en sortant du wagon, mais le p. Beuf qui était venu me prendre en compagnie du supérieur fut d'avis que je m'arrêtasse plutôt dans un village dont l'église est sur la route et à midi moins un quart je pus y célébrer les saints mystères à la grande satisfaction de ce bon Curé de Renage, ami de la maison, qui ne se possédait pas de joie de faire ma connaissance. Il n'eut d'autre chagrin que de notre refus d'accepter le repas qu'il voulait nous faire faire chez lui. Nous étions attendus à l'Osier, nous dûmes le remercier et nous remettre en route dans notre jolie petite calèche que vous connaissez.

Notre entrevue avec cette nombreuse commu[nau]té fut des plus amicales, mais on me réservait une agréable surprise pour la soirée d'hier. On avait élevé au fond du jardin un arc de triomphe admirablement orné de pavillons et de fleurs. Je ne sais comment on avait pu peindre mon portrait dans un transparent placé au-dessous d'une image de la ste Vierge. Toute l'allée était illuminée ainsi que la maison au centre de laquelle on avait placé un autre transparent représentant mes armes sénatoriales. Au moment donné, m'étant placé sur une estrade entouré de nos Pères, un chœur nombreux, placé sous l'arc de triomphe, chanta une touchante cantate à refrain inspirée par le sentiment filial le plus délicat. Dans l'intervalle d'un chant à l'autre, un novice s'avança à la tête de ses frères, et m'adressa un compliment inspiré par le même sentiment. Je répondis comme je devais à de si aimables avances. Le public à cette occasion put pénétrer dans le jardin pour prendre part à la fête, les Religieuses et leur petit pensionnat prirent place derrière l'estrade que j'occupais, et se joignirent de cœur à tous les sentiments qui ont été manifestés dans cette réunion de famille. Ce matin, elles ont assisté aussi en corps à la messe que j'ai célébrée dans notre église au centre de toute notre comm[unau]té qui unissaient leurs vœux aux miens avec toute la ferveur de leur zèle et de leur bienveillante et filiale affection.

Voilà, mon cher Tempier, le récit de ce qui s'est passé dans cette mémorable journée à commencer des premières vêpres du jour.

J'ai la confiance que de votre côté vous ne m'aurez pas oublié en retour de mon fidèle souvenir du 1er avril.

J'ai trouvé ici 18 novices dont trois prêtres. Ils ont tous une attitude très convenable et le supérieur en est très content.

On rôde autour de moi, je comprends qu'il faut finir. Je vous embrasse donc de tout mon cœur et je vous charge expressément de saluer affectueusement de ma part tous les Pères et Frères de Montolivet.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1430. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[1]

1430. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

L'Empereur a proposé Mgr de Mazenod au Saint-Siège pour le cardinalat.

[Marseille,] le 15 août 1859.

Tu dois, cher archevêque, comme de raison, être le premier à apprendre le bouquet que l'Empereur vient de m'envoyer pour sa fête...

D'après ce que dit le Ministre du retard volontaire qu'il a mis à m'annoncer cette bonne nouvelle[2], tu concluras comme moi qu'il a déjà reçu la réponse de Rome. Il ne s'aventurerait pas à m'annoncer la chose s'il n'était pas assuré de l'agrément du Saint-Père.

1431. [Au p. Vincens, à Monde].[3]

1431. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Retraite du p. Vincens au clergé de Mende.

[Marseille,] le 27 août 1859.

Je vais vous adresser ma lettre à Mende, puisque vous devez commencer votre retraite mardi; je présume que vous y serez au plus tard après-demain. Et la retraite de Troyes, à quand a-t-elle été renvoyée? Tout le monde se mêle de donner de ces saints exercices, voilà pourquoi ceux qui seraient à même de faire mieux ne sont pas recherchés.

1432. [A Mgr Guibert, archevêque de Tours].[4]

1432. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

La guerre d'Italie retardera l'affaire du cardinalat.

[Marseille,] le 30 août 1859.

Reste à expliquer ce qu'il faudra qu'il arrive pour qu'on s'occupe de cette affaire[5]. Peut-être en saurai-je quelque chose plus tard et aussitôt je te le ferai savoir. J'avais cru qu'il n'y avait plus qu'à attendre un Consistoire et que le cardinal serait préconisé avec les évêques. S'il en était autrement ce serait assez ennuyeux. Mais aussi comment laisse-t-on les affaires d'Italie se brouiller au point où elles le sont! Je ne comprends pas comment l'Empereur ne se sent pas blessé jusqu'au vif de la

---

[1] REY II, 737.

[2] La lettre du Ministre des Cultes, M. Rouland, porte la date du 13 août

[3] YENVEUX I, 67.

[4] REY II, 739.

[5] Mgr de Mazenod avait reçu de Mgr Spaccapietra une lettre disant qu'à Rome «on a bien accueilli la proposition [du cardinalat de Mgr de Mazenod,] mais les événements politiques actuels ne permettront pas de s'occuper de cette affaire pour le moment.» (REY II, 739).

mystification qu'on lui joue[1]. A sa place, je prendrais la chose sur un autre ton et ce ne serait ni Cavour, ni Ratazzi, ni tous ces dictateurs improvisés qui me feraient reculer.

1433. [A Mgr Guibert, archevêque de Tours].[2]

1433. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Affaire du cardinalat.

[Marseille,] le 5 octobre 1859.

...Prenons donc patience[3], mais si c'était une tactique pour montrer le mécontentement où l'on est de la France, il n'y aurait pas de raison pour que la chose aboutit. Je ne vois pas à quoi peut servir cette bouderie, quand on n'existe qu'en vertu de notre présence et que l'on ne peut attendre son salut que de nous?

Je ne disconviens pas que l'on n'ait bien des griefs à nous reprocher, mais il conviendrait mieux de s'en plaindre autrement que par une taquinerie. Du reste, je ne crois pas que ce soit le motif déterminant. Quoi qu'il en soit, dans la supposition la plus favorable, la présentation ne pourra avoir lieu avant la fin décembre. Cette contrariété retardera le moment heureux qui m'aurait rapproché de toi. Je t'embrasse donc encore cette fois de loin, mais toujours bien tendrement...

1434. [Au p. Desbrousses, à N.-D. de l'Osier].[4]

1434. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Félicitations pour son ablation. Observance des Règles.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 29 octobre 1859.

Si j'ai tardé, mon cher fils, de répondre à la lettre par laquelle vous me faites part de votre sainte oblation, ce n'est certes ni par indifférence ni par oubli. Cela tient aux innombrables occupations qui absorbent tout mon temps. J'ai appris au contraire avec bonheur que, fidèle à votre vocation, vous vous étiez consacré au bon Maître que nous servons et que vous faisiez partie de la famille dont je suis le père. Je m'en réjouis et vous félicite en même temps parce que je sais tous les avantages que vous en retirerez pour votre sanctification, et tout le bien que vous êtes appelé à faire dans le ministère apostolique que vous exercerez dans la Congrégation. Soyez fidèle seulement à l'observation exacte des Règles que vous avez appris à connaître pendant votre noviciat. Ces Règles ne sont pas faites seulement pour les novices, il faut, au sortir du noviciat, que l'on s'encourage mutuellement à continuer de les mettre en pratique pour l'édification commune. Ce que j'ai vu de vous à mon passage à l'Osier

---

[1] L'armistice de Villafranca, le 11 juillet, et les démissions de Cavour semblaient mettre fin à l'expansion du Piémont qui, sans que Napoléon III intervienne, continua à s'annexer duchés, provinces et légations, rongeant peu à peu les États Pontificaux.
[2] REY II, 744.
[3] Pie IX tint un Consistoire le 26 septembre.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Desbrousses.

me rassure entièrement à ce sujet. Soyez donc béni, mon cher fils, je vous embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1435. [Au p. Bovis, à N.-D. de l'Osier].[1]

1435. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Félicitations pour son oblation. Grandeur de la vocation oblate.

[Marseille,] le 29 octobre 1859.

Je vous félicite du bonheur que vous avez eu de vous consacrer pour la vie à servir Dieu et à travailler à la sanctification des âmes dans la Congrégation qui milite sous les étendards de Marie Immaculée. En faisant votre bienheureuse profession, vous avez signé le contrat de votre prédestination. Soyez fidèle de votre côté, Dieu ne vous manquera pas de parole. Il a accepté votre consécration, et il vous a promis la vie éternelle.

Cette promesse se vérifie à la mort de chacun des nôtres, j'entends de ceux qui meurent dans le sein de leur mère, la sainte Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Ils sont tous morts en vrais prédestinés.

C'est donc une grâce inappréciable que celle de votre vocation. Sachons le comprendre et ne cessons pas d'en remercier la bonté de Dieu qui nous a choisis parmi tant d'autres par un pur effet de sa miséricorde infinie. Sera-ce trop de sacrifier notre vie au service d'un si bon maître? Oh! non. Ne craignons pas d'en trop faire.

1436. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[2]

1436. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Relique de saint Lazare à Marseille. Métropolitains.

[Marseille,] le 11 novembre 1859.

Très cher ami, je ne laisserai pas passer la fête de saint Martin sans te féliciter en qualité de son digne successeur. Je m'unis à tes prières pour demander à ce grand saint qu'il t'obtienne de Dieu tout ce que tu peux désirer en ce monde et en l'autre. Nous nous sommes placés ici sous la protection de saint Lazare dont Mgr d'Autun[3] nous a porté lui-même une insigne relique. Ce Prélat a voulu faire sa retraite chez nos Pères de N.-D. de la Garde. Il nous quittera demain très content de nous.

Après-demain je consacrerai la chapelle du nouveau couvent que M. Fissiaux a fait construire dans sa propriété des Chartreux pour le pensionnat des Religieuses de Saint-Joseph de Belley. À cette occasion Mgr de Belley[4] se trouvera sur les lieux pour se rendre à Rome le lendemain;

l'Archevêque d'Aix[5] sera des nôtres et il donnera le salut.

---

[1] YENVEUX VIII, 112.
[2] REY II, 748-749, 752.
[3] Mgr de Marguerye.
[4] Mgr de Langalerie.
[5] Mgr Chalandon.

...Tout métropolitain que tu es je ne crains pas de te dire que votre dignité ne m'éblouit pas et que je la réduis dans ma pensée à peu de chose quoiqu'on fasse aujourd'hui pour la relever.

1437. [A Mgr Guibert, archevêque de Tours].[1]

1437. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Mandement qui ordonne des prières pour le Souverain Pontife. Cardinalat.

[Marseille,] le 3 décembre 1859.

...[L'Évêque de Belley] me demandait la permission de me dire qu'un mandement de moi dans les circonstances présentes produirait un bon effet. La chose était claire, le Pape lui avait parlé de moi à ce sujet et plus que vraisemblablement il l'avait chargé de me dire quel était son désir. Dès lors il n'y avait plus à hésiter[2]. Trois jours après, c'est-à-dire le dimanche suivant, le mandement était lu dans toutes les églises de mon diocèse[3]. Vous avez dû le recevoir. Dieu soit béni, j'ai pu enfin m'entretenir quelques instants avec toi. En descendant de la chapelle on m'apporte le courrier où se trouve ta lettre du 1er décembre. J'ai bien ri en voyant le métropolitain riposter si adroitement et d'une manière si aimable à l'attaque de l'audacieux suffragant[4]. Quelle lourde pierre il a jeté dans son jeu! Je tremble de l'indigestion dont je suis menacé, quand il me faudra concourir à cet énorme repas des métropolitains dévorés par les cardinaux. Je n'ai d'autre parti qu'à bien aiguiser mon appétit pour ne pas rester au-dessous de ma tâche. Heureusement on me donne le temps de m'y préparer. Plaisanterie à part, personne ne m'annonce qu'il y ait un consistoire, moins encore que je doive y être préconisé. Il me semble qu'on devrait en être averti.

1438. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[5]

1438. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Souhaits de bonne année. Abandon à Dieu dans l'affaire du cardinalat.

[Marseille,] le 28 décembre 1859.

---

[1] REY II, 753.

[2] La plupart des Évêques écrivirent au cours de l'automne un Mandement pour demander des prières en faveur du Pape et pour prendre la défense des États Pontificaux. Au lieu de s'associer à eux, Mgr de Mazenod s'était adressé directement à l'Empereur. On s'étonna à Rome du silence de l'Évêque de Marseille. Dès que l'Évêque de Belley mit celui-ci au courant des désirs du Pape, le Fondateur s'empressa de préparer un Mandement qu'il avait d'ailleurs jugé inutile, ayant déjà envoyé, le 7 juillet, une lettre circulaire au Clergé dans ce sens.

[3] Mandement daté du 24 novembre.

[4] Mgr Guibert avait répondu au paragraphe de la lettre du 11 novembre, relatif aux métropolitains: «Je ne tenterai pas de me défendre. J'aurais à faire à trop forte partie. Cependant il ne faut pas trop maltraiter les vaincus. Les métropoles n'ont vu leurs prérogatives diminuées d'abord et ensuite anéanties que depuis que les Congrégations de cardinaux ont appelé à elles et centralisé toutes les affaires de l'Église. Ce sont les cardinaux qui ont mangé les archevêques. J'en prends bien volontiers mon parti et ne veut point réclamer contre les envahissements de votre ordre.» (REY II, 752-753).

[5] REY II, 754-755.

C'est pour répondre, mon cher archevêque, par des souhaits de bonne année à tes souhaits de bonnes fêtes que je trace ces quelques lignes bien à la hâte, car tu sais quelle est mon existence à Marseille. Je viens d'assister aux funérailles d'un de nos plus vertueux avocats, le fidèle compagnon, ami et condisciple de mon si regrettable neveu Louis de Boisgelin, Louis comme mon neveu et digne de lui être comparé. Je parle de M. Cournand qui doit t'être connu et qui se trouvait à la tête de la célèbre Congrégation dite de M. Allemand. De là j'ai dû aller donner ma bénédiction à M. Nicot, un de nos prêtres, agonisant, que ma présence a singulièrement consolé dans ce moment extrême. Mon Conseil du mardi m'attendait à l'évêché et je lui fais faux bond un moment pour m'entretenir avec toi, ne fusse qu'un moment.

Toutes tes réflexions sur mon affaire sont parfaitement justes, mais à Rome on est formaliste et parfois trop politique. Je leur abandonnerais bien le chapeau si cela devait avancer le moins du monde leurs affaires, ne dusse-je procurer qu'un brin de consolation au bon Pape dont on paraît se jouer dans cette indigne brochure dont tu me parles[1]. Il m'est impossible de la croire venir de haut tant elle est méprisable et je ne crains pas de dire, absurde. Ce qui me ferait penser qu'elle ne part pas de si haut, c'est la résolution où je vois que l'on est à Rome d'envoyer le cardinal Antonelli au congrès[2]. On n'en sera pas venu là sans s'assurer des dispositions véritables de l'Empereur. A quoi bon autrement de venir assister à sa condamnation. Quant à la brochure, elle ne mérite que d'être sifflée et méprisée par tout homme intelligent.

[Le 29].

Je n'avais pas calculé hier qu'il me fallait aller clôturer un exercice supplémentaire de mission à Saint-Charles, pour confirmer une quinzaine de vieux que la mission donnée par les Capucins a ramenés à Dieu avec bien d'autres. J'ai ainsi terminé ma journée qui m'a laissé la consolation de m'être acquitté de plusieurs devoirs. Je serais bien indigne si je ne profitais pas de la surprenante santé que Dieu m'accorde pour satisfaire aux exigences et aux besoins de ceux dont je suis le serviteur et le père.

J'en étais hier à te parler de l'indigne brochure qu'on colporte à notre honte dans toute l'Europe. Si c'était là la pensée qui sera émise dans le congrès, qu'on y prenne garde, je leur ai dit dans mon mandement ce qui leur arrivera. Sous Pie VI et Pie VII nous avons vu l'Église écrasée et anéantie. Cette fille du ciel s'est relevée et l'oppresseur a disparu. Plus tard les Bourbons avaient reçu la mission de la remettre en honneur, ils ont voulu l'asservir et ils ont disparu à leur tour. Louis-Philippe la minait en sous-œuvre tout en la jugulant extérieurement, qu'est-il devenu?

Nul doute, cher ami, que j'aille cette année comme l'an passé faire mon pèlerinage de Tours. Il faudrait que je fusse bien éclopé pour me priver du bonheur que j'éprouve à te presser contre mon cœur. Le chapeau viendra quand on voudra ou il ne viendra pas, je ne m'en occupe pas; j'ai vécu tout à l'heure 80 ans sans l'avoir, je m'en passerai bien encore le peu de temps qui me reste à vivre. Ce qu'il y a de certain, c'est que si un jour enfin on se décide à m'en faire cadeau je serai dispensé d'en être reconnaissant.

---

[1] Une brochure avait été publiée, le 22 décembre, intitulée: *Le Pape et le Congrès;* l'auteur, qu'on disait inspiré par l'Empereur, soutenait que la possession d'un domaine temporel conditionne la liberté spirituelle du Pape, que celui-ci trouverait avantage à la réduction de ses États.

[2] Un congrès devait réunir les grandes puissances à Paris au sujet de la guerre de l'unité d'Italie et de la situation des États Pontificaux.

1860

1439. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[1]

1439. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Adoration perpétuelle.

[Marseille,] le 4 janvier 1860.

Tu dois comprendre quelle est ma douleur en voyant l'Église menacée d'une si violente tempête[2]. Je vais tous les jours faire mon adoration dans l'église où Notre Seigneur est exposé solennellement[3] pour m'unir à la foule, je puis dire immense, de mon peuple qui se rend journellement à mon invitation. C'est dans l'intention d'appeler sur l'Église et son Chef l'assistance dont nous avons un si grand besoin dans la circonstance.

Quel pitoyable mandement que celui de l'Évêque de X... Dieu me pardonne! Je l'ai comparé au baiser de Judas. Adieu! Il m'en coûte d'être si loin de toi dans un moment si critique.

1440. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[4]

1440. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Décès du p. Casimir Aubert.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 18 j[anvie]r 1860.

Mon cher Seigneur et bon ami, dans les grandes afflictions à qui s'adresser après avoir eu recours à Dieu pour les supporter, si ce n'est à ceux qui peuvent les comprendre et les partager. Eh bien! mon cher et tendre ami, je m'écarte un instant de ceux qui m'entourent pour déposer dans ton sein mon immense douleur. Hier le bon Dieu nous a enlevé avec la rapidité de la foudre cet être parfait dont tu avais enrichi la famille. Ce n'est pas un rêve, il n'est que trop certain que ce bien-aimé père Aubert[5], qui s'était encore acquitté toute la journée de je ne sais combien d'actes de son charitable ministère, que j'avais vu chez moi à trois heures plein de vie, et qui en sortant de chez moi avait fait encore plusieurs stations soit de visite de malades, etc., en rentrant dans sa maison se sentit mal à la tête, et dans deux heures fut mort, sans

---

[1] REY n, 764.

[2] L'Empereur nomma, le 4 janvier, M. Thouvenel au ministère des Affaires Étrangères à la place de M. Walewski, favorable au Pape et hostile à l'Italie.

[3] L'arrivée des Pères du Très Saint Sacrement à Marseille avait permis à Mgr de Mazenod d'établir l'adoration perpétuelle du saint sacrement dans le diocèse. L'ouverture se fit solennellement, le premier janvier, dans la cathédrale provisoire, l'église Si-Martin.

[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

[5] Le p. C. Aubert, secrétaire général de la Congrégation, quatrième assistant général et provincial du Midi, mourut au Calvaire le 17 janvier. C'était le collaborateur le plus précieux du Fondateur pour les affaires de la Congrégation. Mgr de Mazenod note dans son *Journal:* «Le saint, l'incomparable p. Casimir Aubert est mort subitement! Je me voile la face, je me prosterne, j'adore. *Nescio loqui!* Coulez, coulez, mes larmes, c'est tout ce que je puis...»

secousse, sans plus de mouvement que s'il s'était paisiblement endormi, comme il s'est effectivement endormi dans le Seigneur. On m'arrache la plume. Adieu.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1441. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[1]

1441. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prière de venir à l'évêché.

L.J.C. et M.I.

Jeudi matin à 6 heures. [Fin janvier 1860][2].

Si mon bon fils le p. Fabre vient aujourd'hui me faire une petite visite de quelques instants, je paierai le plaisir que me procurent toujours ses trop rares apparitions auprès de moi, en remettant au R.P. procureur général une étrenne de cent francs qui m'a été envoyée hier, je lui rembourserai en même temps cinq cents francs sur les mille qu'il a eu la bonté de me prêter.

Je salue le R.P. Procureur général et j'embrasse tendrement mon cher fils le p. Fabre.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1442. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[3]

1442. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le Pape conférera le cardinalat à Mgr de Mazenod dès que les Circonstances le permettront.

Marseille, le 10 fév[rier] 1860.

Je n'attendrai pas, cher ami, de m'être rapproché de toi pour te communiquer partie de la lettre ou du Bref que je viens de recevoir du St-Père[4]. Jusqu'à présent je n'avais appris qu'officieusement l'agrément du Pape pour mon cardinalat, le bref d'aujourd'hui me fait connaître officiellement la volonté de Sa Sainteté. Tu liras plus tard les premiers trois quarts du bref: Voici ce qui fixe la question:

«Nos idcirco rationem quam inivisti laudamus, ut Sanctae hujus Sedis ac Religionis jura apud eum, qui expectationi respondisse non videtur, propugnares. *Studium Tibi confirmamus praecipuae caritatis Nostrae quo ducimur, ut ubi opportunitas ferat, majus quod possimus, virtuti tuae praemium exhibeamus.* Ab autore et largitore caelestium bonorum Domino omnem Tibi *corporis* animique prosperitatem precantes, horum auspicem esse cupimus apostolicam [benedictionem], etc.»[5].

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Fabre.

[2] Lettre sans date, mais écrite sur du papier bordé de noir, et donc probablement peu après le décès du p. Aubert. Le procureur général, que le Fondateur salue, est toujours le p. Fabre.

[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

[4] Le bref du Pape, daté du 28 janvier, était une réponse à la lettre du 6 janvier dans laquelle Mgr de Mazenod disait tout ce qu'il avait fait auprès de l'Empereur pour défendre les Etats Pontificaux.

[5] «...Nous vous louons de ce que vous avez fait pour protéger les droits de ce Saint-Siège et de la Religion, auprès de celui qui ne paraît pas avoir répondu aux espérances. Nous vous réitérons

C'est tout ce que je pouvais désirer. Ce bref suffira dans les archives de la Congrégation pour l'honorer en face de l'Église. Qu'importe que je sois vêtu de rouge ou de violet? Adieu, cher ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1443. [Aux Oblats].[1]

1443. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Les diverses charges du p. Aubert seront momentanément exercées par les pères Vincens et Fabre. Départ pour Paris.

[Marseille,] le 12 février 1860.

Après les premiers moments donnés à déplorer la perte que nous venions de faire, j'ai dû pourvoir, mes biens chers Pères, aux divers emplois que remplissait notre cher défunt. Tout d'abord j'ai appelé le père Vincens auprès de moi pour lui confier la direction de notre première province de France. Mon conseil l'a désigné en même temps pour remplir les fonctions de secrétaire général. Dans le même conseil, le père Fabre a été élu quatrième assistant. Ce Père continuera néanmoins à remplir les fonctions de procureur général. Également, jusqu'au moment où j'aurai fait choix d'un autre provincial pour la seconde province, le père Vincens en remplira les fonctions.

Je profite de cette même occasion pour vous annoncer mon départ pour Paris[2]. Mon adresse est, comme de coutume: Bon Lafontaine, n° 2, Grenelle-St-Germain.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

1444. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[3]

1444. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Coût de l'achat d'un terrain en vue d'une fondation à Paris.

[Paris,] le 4 mars 1860.

Je ne suis pas assez ferré sur nos affaires et j'en sens l'inconvénient pour donner une réponse définitive. Il s'agit d'acheter le terrain jugé convenable pour notre établissement au prix de 100 000 francs. Le vendeur exige 50 000 francs comptant. Le notaire prêterait les 50 000 francs si on lui donnait une hypothèque sûre. Il ne peut pas la prendre sur nos terrains qui ne sont pas acquis par acte public, d'ailleurs fls ne suffiraient pas. Il paraît qu'il accepterait une hypothèque sur un immeuble sis à Marseille. Où en sommes-nous là-dessus? C'est encore une chose que j'ignore, peut-être par ma faute et aussi un peu et pour beaucoup par celle des autres. De quelles

---

l'expression de la résolution formée par notre affection toute particulière pour vous, qui est, dès que les temps seront plus opportuns, de conférer à vos mérites la plus grande récompense qu'il nous soit possible de donner. Nous prions l'Auteur et le Dispensateur des biens célestes de vous accorder toute prospérité pour l'âme et pour le corps, désirant que vous en receviez le gage dans notre bénédiction apostolique...»

[1] Copie: Rome, arch. de la Post., D M X: Reg. lettres 1855-1863, p. 253.

[2] Mgr de Mazenod partit de Marseille le 25 février, l'ouverture de la session législative ne devant avoir lieu que le premier mars.

[3] YENVEUX VII, 87.

hypothèques est grevé Montolivet? S'il n'y a que les 80 000 francs de l'emprunt fait pour donner un acompte à Bérengier, on pourrait l'offrir à M. Demoz, le notaire en question.

Voilà les pères Magnan et Delpeuch qui viennent me parler de la grande affaire. Tu en trouveras les détails dans la lettre ci-jointe adressée au p. Vincens. Examinez la question et décidez. Je me rangerai à ton avis.

1445. [A Mgr Guibert, archevêque de Tours].[1]

1445. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prudence dans les relations avec le Gouvernement.

[Paris,] le 8 mars 1860.

Mon cher Archevêque, j'approuve très fort que tu laisses chacun faire ce qu'il jugera à propos, sans avoir l'air d'être le point central ou l'instigateur des mesures que la conscience pourra dicter. Déjà le Ministre a cru savoir qu'on t'avait sollicité de faire partie d'une coterie qui se donne la mission d'aigrir les rapports du Gouvernement avec le Saint-Siège, ce que tu avais eu le bon esprit de refuser... Étant sur les lieux, je n'ai pas écrit au Ministre pour réclamer contre les circulaires[2] dont nous avons tant à nous plaindre, mais j'ai dit de vive voix tout ce qu'il convenait, avec l'accent d'une juste indignation... J'ai vu passer un bon nombre d'évêques. Ils sont tous aussi affligés que nous, ils ont écrit comme toi... Qui est-ce qui peut se taire en pareilles circonstances?

1446. [Au p. Vincens, à Marseille].[3]

1446. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Projet de demander une paroisse pour les Oblats à Paris. Réouverture du juniorat de Lumières.

[Paris,] le 10 mars 1860.

Il me reste à faire une tentative auprès du cardinal Archevêque de Paris, mais je la crois en pure perte, ce serait de lui proposer de nous confier la paroisse de Saint-Mandé. Nous n'aurions plus besoin de songer à bâtir. Le presbytère est assez grand pour y loger six missionnaires, et la paroisse exercerait leur zèle, car elle est dans un état déplorable. Cette proposition, qui sera vraisemblablement repoussée, vient de m'être faite par l'Évêque de Blois[4] qui voudrait former un établissement des nôtres dans son diocèse.

---

[1] REY II, 779.

[2] Le Pape publia, le 19 janvier, une Encyclique pour défendre les États Pontificaux. Beaucoup d'Evêques la firent lire dans les églises et *L'Univers* la publia. Ceci irrita le Gouvernement qui supprima ce journal et envoya plusieurs circulaires pour enjoindre plus de retenue aux prédicateurs, supprimer la messe dans les casermes, etc., cf. J. LEFLON, *Mgr de Mazenod*, t. III, p. 442.

[3] YENVEUX II, 138; VIII, 30, 119.

[4] Mgr Pallu du Parc.

Je tiens toujours beaucoup à la formation de notre juniorat; réservez donc les sujets qu'il faudra y employer. Cet établissement nous a donné de si bons missionnaires! Il est consolant de les compter. Nous serons peut-être assez heureux pour en former de nouveaux. Que deviendrons nous si les Évêques se montraient trop récalcitrants pour nous céder des sujets? Je sais que nous pourrions à la rigueur nous servir de l'Encyclique qui fixe les Règles à suivre en pareil cas, mais nous reculerions peut-être devant les inconvénients qui pourraient en résulter.

1447. [Au p. Mouchette, à Montolivet].[1]

1447. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Grandeur de la vocation oblate. Rôle important du modérateur des scolastiques. Visite à Tours.

L.J.C. et M.I.

Paris, le 11 mars 1860.

Mon plus grand chagrin, mon bien cher p. Mouchette, est de me voir obligé, soit à Marseille et plus encore à Paris, de vivre séparé de ceux avec lesquels mon bonheur serait de passer ma vie. Si vous saviez combien de fois il m'arrive d'en gémir devant Dieu. C'est une privation de tous les jours. La divine Providence a voulu me placer dans cette position si contraire à mes goûts, je m'y résigne surtout par la pensée qu'il en est revenu un bien pour notre chère Congreg[atio]n.

Les nouvelles satisfaisantes que vous me donnez de votre communauté de Montolivet me comblent de consolation. Mes yeux et plus encore mon cœur sont sans cesse dirigés vers ces chers enfants, l'espérance de notre famille. Je suis heureux de les voir comprendre la sublimité de leur vocation, et travailler avec courage à devenir de saints religieux. J'ai la confiance qu'ils honoreront leur grand ministère, et qu'ils se rendront tous dignes d'être choisis les uns pour combattre les combats du Seigneur parmi les chrétiens dégénérés de l'Europe, les autres pour marcher sur les traces des Apôtres, et devenir eux-mêmes de vrais apôtres pour annoncer la bonne nouvelle aux nations infidèles des diverses parties du globe. Oh! oui, ils sortiront tous de la belle communauté de Montolivet armés de toutes pièces comme de vrais athlètes inaccessibles aux mauvais exemples, sorte de séduction dont ils sauront se défendre; leur seule présence et la régularité de leur vie ranimera la ferveur partout où l'obéissance les appellera. Je jouis d'avance des bénédictions que le Seigneur répandra sur eux en retour de leur fidélité, Dieu sera glorifié par eux et notre chère Congrégation honorée dans l'Église à leur occasion.

Ne vous plaignez pas, mon cher fils, de la part qui vous est échue dans ce grand œuvre de la sanctification de nos jeunes scolastiques; ne vous mettez pas en peine des distractions que vous donne ce travail; il est pénible, j'en conviens, et semble vous détourner de ce que vous voudriez faire spécialement pour vous-même. Que cela ne vous donne pas le moindre souci, ceux que vous formez, ce semble, à votre détriment, vous valent le centuple de ce que vous pourriez faire pour vous.

N'ayez aucune inquiétude pour ma santé. Je me porte à merveille et je fais mon carême sans la moindre difficulté; je m'en mets si peu en peine que je pars demain pour Tours où je vais passer 24 heures avec notre bon Archevêque. Vous direz que

---

[1] Rome, arch. de la Post., L. M.-Mouchette.

c'est un tour de jeune homme. J'en conviens, mais cela vous prouve que je me sens la force de faire cette double course, sans prétendre, bien entendu, faire la moindre brèche au saint jeûne du carême.

Je vous charge, mon cher fils, de saluer affectueusement tous nos Pères et Frères de Montolivet. Je les bénis ainsi que vous de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, s. g.

1448. [Au p. Fabre, au grand séminaire de Marseille].[1]

1448. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Démarches pour la fondation de Paris.

[Paris,] le 15 mars 1860.

Je te parlerai d'abord de nos affaires de [la] Congrégation. Je grave toutes les raisons qui vous ont déterminé à renoncer au projet d'achat de nouveaux terrains à Paris. Le père Magnan a voulu revenir sur cette question, je l'ai laissé faire. Il me disait qu'il s'en était fallu de peu que le père Tempier ne conclût le marché lors de sa venue à Paris. C'eût été un malheur.

En désespoir de cause, comme je l'ai écrit au p. Vincens, je suis allé demander au Cardinal de donner à nos Pères la paroisse de Saint-Mandé. Le Cardinal approuve fort la proposition, mais il ne va pas vite en affaires. Ce retard m'a donné le temps de recevoir la lettre du p. Vincens par laquelle j'apprends que vous êtes tombés d'accord pour revenir sur votre premier avis[2].

J'avoue que si nous avions affaire à un autre Évêque, je préférerais mille fois que nous prissions une paroisse comme Saint-Mandé, qui est à la barrière de Paris, puisqu'on a scindé la paroisse pour en donner une portion à Paris; nous n'aurions rien à débourser et nous aurions beaucoup de bien à faire; ce serait de là qu'on irait évangéliser les paroisses de la banlieue. Ce qu'essaient de faire bien imparfaitement les prêtres dont Mgr de Ségur a formé une association[3]. Telles sont mes observations. J'ajoute que la valeur de nos terrains n'a pas augmenté depuis que nous les avons achetés et qu'en les vendant actuellement nous en serons pour nos frais d'acte si nous rentrons dans nos déboursés. Après cela, si vous persistez dans votre confiante opinion, j'y adhérerai.

1449. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[4]

---

[1] YENVEUX II, 139; VII, 83.

[2] C'est le p. Magnan qui était chargé de trouver une maison à Paris. Nous avons plusieurs lettres de lui aux pp. Vincens, Fabre et Tempier. Le p. Magnan demandait avec insistance que le p. Tempier vienne sur place. Il semble que le Conseil général voulait commencer assez pauvrement alors que le Fondateur désirait une belle propriété. Le p. Magnan écrit au p. Vincens, le 26 mars: «Je dois vous dire que le Supérieur Général me fait l'effet de tenir compte de l'état de la caisse quand il s'agit d'acheter, mais qu'il oublie un peu notre misère et nos 300 000 [francs] de dettes dès qu'il s'agit de choisir un quartier ou d'acheter un immeuble. Ses goûts de gentilhomme se réveillent et il est difficile. *À ce noble dédain je reconnais son sang* dirait le poète! Enfin, le 31 mars, le Fondateur donna ordre d'acheter le terrain de la rue St-Petersbourg, cf. L. Magnan-Vincens, 31 mars.

[3] Mgr Gaston de Ségur (1820-1881) fonda une association de prêtres diocésains qui s'inspiraient de la spiritualité de saint François de Sales.

[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

1449. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Amitié. Pétitions. Maladie de Mgr Grondin. Peu d'espoir d'être nommé cardinal

Paris, le 23 mars 1860.

Mon cher Archevêque, c'est un trop beau jour pour moi que l'anniversaire de celui où je donnai à l'Église un évêque tel que toi pour que je ne laisse pas de côté toute autre occupation et les trente lettres qui attendent leur tour sur mon bureau (je viens d'en recevoir six encore) et ne m'occupe un moment que de toi. J'ai déjà à l'autel, d'où je descends, prié de mon mieux le Seigneur pour qu'il répande toujours plus sur toi ses plus abondantes bénédictions, je l'ai remercié de m'avoir accordé un fus si digne de tout mon amour, et d'avoir inspiré à ton cœur ces sentiments d'affection pour moi qui font mon bonheur. On peut apprécier ces sortes de sentiments le jour de la fête de la résurrection de st Lazare quand on lit à la messe le bel évangile qui nous rappelle la tendre affection de Notre Seigneur pour celui qu'il daigne appeler son ami et pour les sœurs de cet homme privilégié.

Je n'ai plus que quelques jours à rester ici. Après-demain on lira au sénat le rapport sur les pétitions[1]. Lundi on le discutera, c'est-à-dire, que la conclusion du rapport devant être de passer à l'ordre du jour, nous soutiendrons le contraire, ce qui n'empêchera pas que le sénat ne décide conformément à l'avis du rapporteur de la Commission. Après avoir fait cette espèce de profession de foi, rien ne nous retiendra plus à Paris, et nous nous rendrons tous dans nos diocèses pour nous y trouver la semaine sainte.

Mais voici une fâcheuse nouvelle qui m'arrive à l'instant, c'est une lettre du Mans qui m'annonce que le bon Évêque de Satala y est tombé malade, qu'il est au lit avec la fièvre. Qui sait ce que cela deviendra? Je suis tellement échaudé que la moindre menace m'effraie. Je suis à me demander si je ne devrais pas aller voir moi-même ce qu'il en est de cette maladie. Je vais écrire sans retard pour que l'on me parle franchement. Ce saint Évêque s'est trop fatigué dans toutes ses œuvres pour le bien de sa mission. Il toussait déjà à son passage à Paris, et il convenait qu'il était réellement fatigué.

Nous avons appris que la lettre collective dont je t'ai parlé avait été reçue par le Pape. Nous attendons la réponse[2].

Tu sens qu'on ne peut guère se flatter de voir mon affaire aboutir dans l'état actuel des choses. Le Ministre soutient que nous sommes les meilleurs amis du Pape qui ne saurait mieux faire que de se rattacher à la France. Il est vrai de dire que le Saint-Père aurait tort de se fier beaucoup au secours de Naples. Les Napolitains seraient bien exposés à fraterniser avec les révolutionnaires de Rome lorsqu'ils seraient si près d'eux. Il n'y a que nos troupes qui puissent les tenir en respect. Dieu aura pitié de son Église et lui inspirera ce qu'il y a de mieux à faire. En attendant nous sommes bien dans la peine.

---

[1] Pétitions des catholiques au sénat en faveur des États Pontificaux. Le rapporteur de la commission, M. Royer, proposa comme ordre du jour le refus du sénat d'envoyer ces pétitions aux ministères intéressés.

[2] On avait entendu dire que le Pape préparait une bulle contre les erreurs du temps. Les Cardinaux sénateurs et leur collègue, Mgr de Mazenod, écrivirent au Pape, le 5 mars, pour l'assurer de leur dévouement et pour l'inviter discrètement à s'informer auprès d'eux avant d'intervenir durement au risque de froisser davantage les autorités civiles déjà mécontentes du clergé et des catholiques.

Si on avait pu me laisser un moment tranquille! Voilà qu'on entre chez moi. Il me sera impossible d'être gracieux. Pour calmer ma mauvaise humeur, je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1450. [Au p. Tempier, à Montolivet].[1]

1450. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Visites de plusieurs pauvres.

[Paris,] le 27 mars 1860.

Je n'en puis plus de Paris, le temps y est toujours affreux et les dérangements continuels. Ce matin encore j'ai été obsédé par des hommes qui viennent me raconter leurs misères, les uns pour que j'y pourvoie en leur prêtant 3 000 francs, les autres 12 000. J'ai été plus heureux de pouvoir me défaire du fils de X avec quelques écus que je lui ai donnés, pour qu'il s'achetât du pain et en envoyât à sa femme et à sa mère. Il joue pourtant de la contrebasse au théâtre de la Gaieté, mais on le fait attendre pour le payer et en attendant il meurt de faim. J'ai dû donner aussi du pain à la fameuse Mlle de Lamerlière qui est ici dans la plus affreuse misère... Voilà qu'on semble s'être donné le mot, je ne m'en tirerai qu'en partant. Adieu, adieu. J'écris si vite que les tendons de la poitrine ou de l'estomac se fatiguent de façon à me le faire sentir. Je vous embrasse de tout mon cœur.

1451. [Au p. Tempier, à Montolivet].[2]

1451. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Lettre du Pape aux Cardinaux français et à Mgr de Mazenod.

[Paris, le 1er avril 1860][3].

Le Pape a répondu à notre lettre collective. On m'en donnera une copie et je vous la montrerai à mon retour. Elle est adressée à ses chers Fils les Cardinaux, et à son vénérable Frère Eugène, évêque de Marseille. J'ignore quand de Frère je deviendrai Fils. Il n'y a pas apparence que ce soit de sitôt. Je n'en éprouve aucun souci.

1452. [Au p. Tempier, à Paris].[4]

1452. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Établissement oblat à Paris.

---

[1] REY II, 783.
[2] REY II, 778.
[3] Le Pape écrivit le 28 mars. Cette lettre au p. Tempier, sans date, a dû être écrite peu avant le départ du Fondateur de Paris, le 2 avril.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Tempier.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 24 av[ril] 1860.

Comment se fait-il, cher Tempier que votre lettre du 21 ne m'arrive que ce soir 24 à la nuit J'avais laissé au p. Fabre le soin de répondre au p. Vincens. Je suis allé à Aix faire faire la pr[emièr]e comm[union] à ma petite nièce Marie de Boisgelin. Le p. Fabre s'était aussi chargé d'envoyer chez le Notaire, et il l'a fait. Vous devriez en savoir les résultats. M. Mignon doit avoir fait assez connaissance avec vous tous pour se contenter, dans un retard imprévu, de votre signature. Vous n'avez pas l'air de trop vilaines gens. Est-ce qu'au besoin Bonnard n'aurait pas pu vous faire une avance de quelques jours?

Je vais envoyer votre lettre au p. Fabre qui est resté chez moi toute l'après-dinée pour le conseil du mardi. En attendant je vous écris ces q[ue]lques lignes que je vais lui faire passer pour qu'il ajoute à ma lettre ce qu'il jugera à propos et qu'il l'envoie tout de suite à la poste[1].

Vous avez bien fait de ménager votre rhume, continuez à le traiter avec égards. Je vous salue tous[2] bien affectueusement.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1453. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[3]

1453. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Discours au sénat. Allocation de 3 000 f. pour Mgr Jeancard. Projet de fondation à Angers.

Marseille, le 26 avril 1860.

Mon bien cher Archevêque, il faudrait toujours commencer par des *gementes*[4] sur les accablantes occupations qui m'attendent à Marseille pour excuser mes retards dans ma correspondance. Je passe à pieds joints là-dessus. J'ai d'abord à te remercier de ta bonne lettre du 14 de ce mois. Toutes celles que je reçois de toi me font tant de plaisir!

Avant de te parler d'une affaire importante au sujet de laquelle j'inclus sous mon pli la lettre du p. Löwenbrück, je veux te dire qu'il y a apparence que j'ai fait au sénat de la prose sans le savoir[5]. Ton approbation toute précieuse qu'elle était pour moi ne m'étonnait pas, nous n'avons qu'un cœur et qu'une âme, et d'ailleurs tu es naturellement porté à trouver bon ce qui part de moi, mais ce sont les lettres que j'ai reçues de divers points de la France pour me féliciter d'avoir mieux dit en peu de paroles que bien d'autres par de longs discours. J'avais pris pour une plaisanterie quand on m'écrivait de Paris que j'avais eu les honneurs de la séance, mais quand j'ai

---

[1] Le p. Fabre ajoute une page à la lettre du Fondateur.
[2] Les pp. Tempier, Vincens et Magnan.
[3] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.
[4] Lamentations.
[5] Lors du débat sur les pétitions, le 29 mars, Mgr de Mazenod parla le dernier. Comme la séance avait été longue, il fut bref et fit, entre autres observations, celle-ci: «La fin de non recevoir [de ne pas envoyer les pétitions aux Ministres], de votre ordre du jour serait pour eux [les catholiques] une véritable affliction... Il y aurait de quoi exciter parmi eux le plus grand mécontentement! Messieurs, du mécontentement à la désaffection il n'y a pas loin, et ce serait là un bien grand malheur, car il importe de régner sur les cœurs.»

vu des Evêques tels que celui de Grenoble qui n'est pas complimenteur et d'autres encore, et tout le monde ici comme à Aix, j'ai commencé à croire que le peu de paroles que j'avais prononcées avec assez d'autorité avaient été bien inspirées, et tellement vraies que M. le Président du Conseil d'État[1] n'avait pas dédaigné d'y répondre pour rassurer ceux qui auraient pu en venir à être de mon avis.

Au reste on n'en a pas été trop choqué, puisque le lendemain on m'a nommé Président d'une commission.

J'avais été plus peiné encore d'une phrase échappée à la douceur habituelle du Cardinal qui siège auprès de moi[2], que des impertinences de celui après lequel il parla et dont l'indécent discours ne méritait que blâme et non un compliment[3]. Le Moniteur d'hier nous apporte la réparation de ce *lapsus linguae* qui a dû contrister tous les hommes bien pensants, mais qui n'a dû étonner que ceux qui ne connaissent pas l'habitude de bienveillance et de politesse pour tout le monde du Cardinal en question.

Je veux te dire encore que j'ai été assez persuasif ou assez heureux pour obtenir un secours de 3 000 frs pour notre Évêque de Cérame. Il fallait vaincre les scrupules de M. de Berthy d'ailleurs disposé à se conformer à la volonté de son supérieur M. le Ministre. Ils n'ont pas oublié que notre Prélat restait chanoine. Cela lui fait un sort convenable et c'est tout ce que je voulais. Croiras-tu que le bon M. de Berthy, pour excuser le retard de ce secours promis depuis longtemps quoiqu'on me faisant observer toutes les difficultés légales, ne craignit pas de me dire qu'on avait calculé, cela voulait dire que lui avait calculé qu'en ma qualité de cardinal j'aurais dix mille francs de plus de traitement et que sur cette augmentation je pourvoirais aux besoins de l'Evêque. Je n'ai pas besoin d'être cardinal pour exonérer le Prélat de tout souci pour la nourriture, le logement, le chauffage et l'éclairage, mais je sus dire au bon Monsieur que l'Evêque n'était pas à mes gages, et que puisqu'on me l'avait donné pour auxiliaire son travail devait être rémunéré.

J'en viens à l'affaire. M. Löwenbrück, comme tu verras par sa lettre, a une propriété dans le diocèse d'Angers parfaitement appropriée pour un établissement de missionnaires. Les Curés des environs, qui ont été témoins du succès prodigieux de nos Oblats, leur ont témoigné le plus grand désir de les voir venir s'établir auprès d'eux. C'est eux qui leur ont fait connaître la propriété possédée par M. Löwenbrück, et ils se sont chargés de faire à ce brave homme la proposition de la céder à la Congrégation. M. Löwenbrück ne s'y est pas refusé; il m'a écrit la lettre que je t'envoie dans laquelle tu liras le conseil qu'il me[4]...

1454. [Au p. Tempier, à Paris].[5]

1454. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Adoration perpétuelle.

[Marseille,] le 28 avril 1860.

---

[1] M. Baroche.
[2] Le card. Morlot.
[3] Le card. Gousset.
[4] La deuxième feuille de cette lettre est disparue.
[5] YENVEUX IV, 73.

Adieu, je vais partir pour Montolivet où je n'arriverai pas par le plus court chemin, voulant aller faire mon adoration dans l'église de Saint-Genest où le saint: Sacrement est exposé solennellement. C'était hier le tour de Saint-Laurent où les choses ont été faites vraiment magnifiquement. Les fidèles, là comme ailleurs, ont fait les frais de l'immense luminaire. Mais quel sermon nous a fait le bon Curé de St-Charles extra muros! C'était une vraie rapsodie, tandis qu'un Capucin...

1455. [Au p. Souiller, à Autun].[1]

1455. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Peine en apprenant que le p. Souiller est malade. Ses talents et ses vertus lui permettent de rester supérieur à Autun.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 20 juin 1860.

Toute affaire cessante, mon cher fils, je viens à vous pour vous exprimer toute la peine que m'a fait éprouver l'accident qui vous est arrivé. Qui se serait attendu à ce qu'un homme si bien constitué, si fort, déjà tant éprouvé dans les fatigues de notre saint ministère, sans le moindre [signe] avant-coureur du mal qui nous afflige, en ressentirait les atteintes.

St-Louis près Marseille, 14 juillet.

Que dites-vous de ces dates? Elles vous prouveront du moins ma bonne volonté et ma sollicitude paternelle. J'ai su depuis que vous n'aviez plus éprouvé la moindre atteinte de cette incommodité heureusement fortuite. C'est un avertissement suffisant pour user d'un peu plus de ménagement dans votre travail.

J'ai été bien contrarié de ne pouvoir depuis si longtemps me rencontrer avec vous. J'aurais eu à vous raisonner sur la simplicité de l'obéissance. J'ai la confiance que vous n'auriez pas eu de peine à convenir que le devoir comme la raison doivent toujours amener à cette conclusion dont l'Apôtre nous a donné l'exemple: *in nomine tuo laxabo rete*[2]. Où en serait-on dans l'Eglise de Dieu comme dans les familles religieuses si chacun s'établissait juge de sa capacité ou de ses moyens d'action? Mon cher enfant, j'ai trop bonne opinion de votre bon sens, de votre piété et de votre esprit religieux pour n'être pas assuré qu'il viendra de vous de me dire en toute simplicité:

Ecce ego mitte me[3]. C'est vous faire comprendre que je suis préoccupé de certaines pensées par rapport à vous. Je voudrais vous utiliser selon les lumières que le bon Dieu me donne pour la gouverne de la Congrégation qu'il m'a confiée. Il faudrait que je vous rapprochasse de moi pour vous communiquer mes vues. Je reviendrai là-dessus. Pour le moment soignez-vous de façon à pouvoir me dire bientôt que vous vous portez tout à fait bien.

Je m'en tiens là. Excessivement pressé, les affaires s'accumulent sur moi plus que jamais depuis la mort si douloureuse pour mon cœur de notre à jamais regrettable p. Aubert. Je vous bénis, mon cher fils, et vous embrasse tendrement.

---

[1] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Soullier. Le destinataire de cette lettre n'est pas précisé, mais le Fondateur écrit dans son Ordo, le 14 juillet, «Au p. Soullier.»

[2] Lc 5, 5.

[3] Is 6, 8.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille,
s. g.

1456. [Au p. Mouchette, à N.-D. de Lumières].[1]

1456. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Renvoi d'un Oblat.

[St-Louis,] le 5 août 1860.

En ce moment je suis seul et obligé de traiter les affaires du diocèse. Pour les affaires de la Congrégation j'en suis réduit au bon p. Fabre, bien entendu en allant le chercher au séminaire.

La lettre que le R.P. Tempier a écrite au pauvre apostat[2] paraît l'avoir désillusionné. Il vient à résipiscence, en ce sens que reconnaissant sa faute, il demande la dispense en s'appuyant des raisons qu'il allègue. Je ne verrais aucun avantage à vouloir garder ce triste sujet maigre lui. Dès que je pourrai former un Conseil, je le livrerai à son malheureux sort.

1457. [Au p. Vincens, à Angers].[3]

1457. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Reconnaissance envers Mgr Angebault et M. le chanoine Löwenbrück qui donne une maison aux Oblats.

[St-Louis], le 5 août 1860.

En attendant, je me suis empressé d'écrire au bon Évêque d'Angers, qui le premier m'avait adressé une bonne lettre, pour le remercier du bon accueil qu'il vous avait fait et des sentiments admirables qu'il m'exprimait. Vous avez raison de bénir le Seigneur de la tournure qu'a prise cette affaire. Je me suis bien joint à vous dans votre reconnaissance. Et ce bon père Löwenbrück, comment le remercier de sa générosité et de son abnégation? Mais c'est superbe! Il n'y a qu'un homme vraiment de Dieu qui puisse faire pareille chose! Qu'il ne soit contrarié en rien. S'il veut rester parmi nous, [qu'il reste][4]. Nous ne sommes pas habitués à rencontrer des bienfaiteurs de cette espèce.

1458. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[5]

1458. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] YENVEUX VII, 19; VIII, 266; IX, 87.
[2] II s'agit peut-être du frère scolastique H.-J. Courbet, sorti en 1860. Deux Pères sortirent aussi en 1860: P.-H. Bordel et B. Séjalon.
[3] YENVEUX VI, 172.
[4] La copiste de Yenveux a écrit «comme salut».
[5] REY II, 801, 807-808, 821-822.

Tous les collaborateurs de Mgr de Mazenod sont absents. Relations difficiles entre l'Église et l'État. Cardinalat.

[St-Louis,] le 6 août 1860.

Tu excuseras, cher ami, mes retards, trop réitérés, lorsque tu sauras que je suis seul pour traiter les affaires et du diocèse et de la Congrégation:

Tempier est perché dans son Montolivet habituellement, mais cette fois il a failli en descendre tout de bon. Il nous a donné de l'inquiétude pendant quelques jours. Il a dû aller se faire soigner à la campagne. Cailhol[1], constamment souffrant, s'est décidé d'aller prendre les eaux. Carbonnel, le secrétaire général, saisi par un catarrhe opiniâtre, s'est sauvé pour errer de campagne en campagne. Mon auxiliaire, souffrant d'un mal d'yeux obstiné, se persuadait être menacé de perdre la vue. Le p. Vincens, qui aurait pu me donner un coup de main pour les affaires de la Congrégation, court le monde pour des retraites pastorales. J'en suis donc réduit au p. Fabre pour les deux administrations, ce qui veut dire qu'il m'en reste assez pour succomber si la bonté de Dieu ne m'avait pourvu d'une santé incroyable. Je t'en donnerai en preuve que je suis resté deux jours de suite dix heures chaque jour à mon bureau. Il faut avouer en te faisant cette confidence que je dois regretter que ton tour ne soit pas venu plutôt. M'y voici.

Je ne te parle pas des déplorables affaires qui se compliquent toujours davantage. Cela fait trop mal. Le p. Vincens me dit que tu as écrit au Ministre une lettre digne de saint Ambroise. Je me suis permis de mon côté de lui adresser quelques observations au sujet de sa dernière circulaire sur le denier de Saint-Pierre[2]. Ma lettre est conçue en des termes qui ne sauraient le blesser, mais j'insinue de bonnes vérités qui seront accueillies partant d'une main amie. J'ai été bien content de ta lettre insérée dans les journaux. J'aurais voulu retrancher quelque chose de celle qui ordonnait le *Te Deum* pour l'annexion de la Savoie. Je sens que l'on a de la peine à se retenir dans la position qu'on a faite à l'Église.

Pour ce qui me regarde, il n'y a rien à espérer. Le Pape a établi, en principe, que l'Église romaine étant dans la douleur, il ne convenait pas de se réjouir. Il me semble que rien ne serait plus facile que de supprimer, en ce temps de deuil, et les illuminations et les orchestres, soit dit pour la promotion des cardinaux italiens! Mais pour moi, je comprends qu'il y a une autre raison insurmontable qui est de ne pas accorder une faveur au Souverain que l'on regarde comme l'auteur de tous ses maux. (Le Pape s'en explique ainsi à tout venant). De plus il faudrait envoyer la barette par un ablégat qui aurait un discours à lui faire. Et quoi lui dire en l'état des choses? Je sais que dans le cas d'une promotion générale, je pourrais y être compris sans préambule et puisqu'il n'y a rien qui me soit personnel me préconiser comme venant de lui, mais le Pape ne le fera pas. Je t'assure que je ne m'en mets nullement en peine. Aussi n'ai-je jamais rappelé ma position ni au Ministre, ni à l'Empereur, pour éviter d'envenimer des rapports déjà assez tendus.

1459. [Au p. Mouchette, à N.-D. de Lumières].[3]

1459. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

---

[1] Vicaire général.

[2] Rey écrit: «La Société de St-Pierre», il s'agit dû «denier». Lettre du 16 juillet à M. Rouland, ministre des Cultes, en réponse à la lettre écrite par le Ministre, le 5 mai, contre le denier de St-Pierre.

[3] YENVEUX VIII, 279.

Il faut chasser au plus tôt un scolastique de la Congrégation.

[Marseille, le] 26 août 1860.

J'ai frissonné d'horreur en lisant la scélératesse de ce monstre[1]. Comment avez-vous hésité un instant à faire partir sur-le-champ ce misérable qui ne devait pas rester une heure dans la sainte maison qu'il profanait par sa présence. Envoyez-le-moi sans le moindre délai. Peut-être feriez-vous bien de l'accompagner vous-même pour qu'il ne prenne pas un autre chemin. En arrivant, je le chasse honteusement. Je ne conçois pas comment vous avez donné la communion à un scélérat qui vous était connu autrement que par la confession. Vous ne le deviez pas.

À plus tard mes autres observations sur l'ignorance des confidents, très coupables pour leur silence. Adieu, que Dieu vous bénisse et vous assiste.

1460. [Aux Pères et Frères scolastiques, à N.-D. de Lumières].[2]

1460. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Prières de réparation.

[Marseille,] le 29 août 1860.

Est-ce que Satan a obtenu du venir secouer le van dans notre communauté pour que nous ayons été témoins des horribles sacrilèges qui s'y sont commis. Oui, le mal a été fait dans la terre des saints, car tout le monde devrait être saint dans la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Et quel mal! La profanation des sacrements, l'hypocrisie, la trahison, l'apostasie, le comble en un mot de la scélératesse. C'était trop d'un Judas, il s'en est rencontre deux. Grand Dieu! cette race maudite n'est-elle -épuisée?

Nous aurions à craindre que la malédiction de Dieu ne s'apesantit sur nous, si nous n'avions à cœur de réparer autant qu'il est en nous le scandale qui a été donné parmi nous par des hommes que je ne puis qualifier autrement qu'en les appelant des monstres, qu'ils portent sur eux cette malédiction! J'en pourrais citer qui ont fini comme Judas. *Ipsi viderint!*

Ayons recours dans cette désolation à notre mère Marie, et puisque vous vous trouvez en ce moment dans son sanctuaire, allez implorer aux pieds de son image sacrée la miséricorde de Dieu sur nous par sa puissante médiation.

Je prescris que pendant neuf jours toute la communauté descendra dans la chapelle souterraine pour y réciter à haute voix, les bras en croix, le psaume *Miserere mei Deus.* La récitation de ce psaume sera suivie des litanies de la sainte Vierge, du *Sub tuum praesidium* et de l'oraison *Défende.*

Si ce n'était les ménagements que je veux avoir pour la santé, j'aurais indiqué un jeûne rigoureux. Qu'on y supplée par quelque mortification expiatoire.

Pendant tout le cours d'une année, ïï y aura chaque jour une communion faite à tour de rôle par tous les membres du scolasticat, en guise d'amende honorable à notre

---

[1] D'après le compte rendu du p. Mouchette, à l'été 1860, outre le f. Courbet, plusieurs scolastiques causaient des soucis au Modérateur à cause surtout d'amitiés particulières.
[2] YENVEUX VIII, 248.

divin Maître Jésus-Christ, offensé et trahi par ceux qui étaient des nôtres et qui ont apostasie.

Voilà ce que mon cœur désolé m'inspire pour le moment. Que Dieu ait pitié de nous!

Est-ce donc que je n'ai que des paroles de douleur à vous adresser? Ah! c'est que mon âme est pleine d'amertume. Il convient que je vous bénisse. Soyez donc bénis au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et que cette bénédiction demeure en vous pour vous préserver de tout mal et vous faire avancer dans la perfection de votre saint état.

1461. [Au p. Charles Baret, à Paris].[1]

1461. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Réouverture du juniorat de N.-D. de Lumières. Les Oblats voyagent trop.

[Marseille,] le 10 octobre 1860.

En même temps nous avons ouvert notre juniorat à Lumières dont nous pouvons déjà bien augurer et qui nous donne l'espoir de fournir comme l'ancien de bons et précieux sujets à la Congrégation. Où pourrions-nous donc trouver ceux qu'exigerait un établissement comme celui qui nous est proposé[2]?

Votre apparition à Cirey a été une énigme pour moi[3]. Je me suis demandé comment vous étiez là et pourquoi. J'avais quelque raison à m'étonner de n'en avoir pas été informé. Si le p. Vincens en savait quelque chose, il avait gardé le secret pour lui et avait oublier de m'en parler. Il est vrai que depuis quelque temps nos Oblats sont tellement par voies et par chemins qu'on peut bien laisser échapper quelques-uns de ces voyages si multipliés!

1462. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[4]

1462. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Mgr de Mazenod n'approuve pas les derniers écrits de Mgr Guibert pour défendre les États Pontificaux.

Marseille, le 18 octobre 1860.

Mon cher Seigneur, je t'écris pour te dire que je ne puis pas venir à bout de t'écrire. J'aurais néanmoins bien des choses à te dire, mais je n'ai pas le temps d'entrer dans des détails qui me mèneraient trop loin. C'est trop dire que de t'exprimer crûment que je regrette quelques expressions de ton dernier écrit. C'est en pure perte que tu perds tous les avantages que ton bon esprit et ta sagesse t'avaient acquis pour le bien de la cause de l'Église. Personne ne pouvait plus que toi la servir. C'est un grand malheur que tu te sois placé dans une position à n'être plus écouté. Ces considérations méritaient d'être mises dans la balance.

---

[1] YENVEUX VI, 82, VIII, 119.
[2] Angers.
[3] C'est à Cirey qu'habitait la nièce du Fondateur, Mme de Damas.
[4] Orig.: Rome, arch. de la Post., L. M.-Guibert.

Je sens qu'il est étrange que je te parle ainsi sans te donner les raisons du jugement que je porte, mais je ne puis absolument pas faire autrement aujourd'hui. Dans quelques jours, si j'en ai l'occasion, je te parlerai plus explicitement, mais à quoi cela servira-t-il? Le mal est fait.

Adieu, cher ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille.

1463. [À Mgr Guibert, archevêque de Tours].[1]

1463. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Vœux à l'occasion de la fête de saint Martin.

[Marseille, le] 10 novembre 1860.

Je viens, mon cher Archevêque, de dire matines, et mon esprit, en invoquant le grand saint Martin, ton prédécesseur, se portait vers toi, si bien qu'il m'a fallu, en quittant le bréviaire, prendre la plume pour te souhaiter bonne fête et te faire part de mes sentiments. Demain, comme de raison, je m'occuperai encore de toi d'une manière toute spéciale en célébrant le saint Sacrifice. C'est ainsi que je rapproche l'énorme distance qui me sépare de toi. Quand tu étais à Viviers, il me semble que tu étais là, pour ainsi dire, à ma portée; qu'il n'y avait que quelques pas à faire pour te voir et te parler. Mais à Tours il n'est pas possible de se faire illusion, on est à des centaines de lieues l'un de l'autre, et, n'était cette belle dignité que ton amitié m'a value[2], je renoncerais presque à l'espoir de t'embrasser avant de quitter ce monde.

1464. [Au p. Martens, à Marseille].[3]

1464. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Approbation d'un catéchisme en langue allemande.

Évêché de Marseille, le 2 décembre 1860. Mon cher fils,

J'ai fait examiner par trois prêtres de mon diocèse, versés dans la connaissance de la langue allemande, le catéchisme que vous soumettez à mon approbation. Le rapport qu'ils m'ont adressé est entièrement favorable à votre ouvrage. J'approuve donc la publication que vous désirez en faire, et cela avec d'autant plus de plaisir que plusieurs de mes vénérables collègues dans l'épiscopat vous ont manifesté, de différents points de la Suisse et de l'Allemagne[4], la haute approbation qu'ils donnent à cet abrégé des vérités qu'un Catholique doit croire et pratiquer.

---

[1] PAGUELLE DE FOLLENAY, *Mgr Guibert*, t. II, p. 408.

[2] Mgr Guibert avait été un des premiers, dès 1851, à proposer Mgr de Mazenod pour le cardinalat et indirectement à la dignité de sénateur, cf. J. Leflon, *Mgr de Mazenod*, t. III, p. 415.

[3] Copie dans: *Kurzer Katholischer Katechismus für die Deutschen in Marseille.* Marseille, Marius Olive, 1861, pp. VI et VII.

[4] Les pp. VII et VIII reproduisent les approbations des Évêques de Fribourg-en-Brisgau, Paderborn, Baie et Strasbourg.

Continuez, mon cher fils, à vous dévouer entièrement à l'œuvre que je vous ai confiée[1]. Je la bénis en vous bénissant vous-même avec une affection toute paternelle.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille[2].

1861

1465. [Au p. Charles Bellon, à N.-D. de Talence, Bordeaux].[3]

1465. XII Lettres aux Oblats de France, Roma 1987.

Le p. Bellon est nommé délégué de Mgr de Mazenod, directeur général de l'association de la Sainte-Famille. Il prêtera le serment prévu par les Règles générales.

Marseille, le 14 février 1861.

En nous annonçant la perte si douloureuse de son vénérable fondateur, la Sainte-Famille, par l'entremise de la présidente du Conseil Général de Marie, nous rappelle qu'en notre qualité de Supérieur Général des Oblats, nous devenons Directeur Général de la Sainte-Famille et que nous avons à déléguer un des nôtres chargé de nous représenter en résidant au centre des œuvres de la dite Société et les dirigeant en notre nom et sous notre autorité.

Après les premiers moments donnés à la douleur que ne pouvait manquer de nous causer la mort d'un si tendre ami, du fondateur providentiel de cet ensemble d'œuvres si utiles à l'Église, nous avons dû nous empresser de pourvoir au gouvernement de celles que nous devons regarder désormais comme nos filles et qui doivent retrouver en nous celui qu'avec tant de vérité elles appelaient le bon Père.

En conséquence, sachant que vous avez pu puiser à la source de l'esprit de ce vénéré fondateur, qu'il a paru par l'affection et la confiance dont il vous a honoré jusqu'à ses derniers moments vous désigner d'avance à notre choix; ayant égard d'autre part à la demande formelle qui nous a été adressée par le Conseil Général de Marie; connaissant nous-même l'affection que vous avez vouée à la Sainte-Famille, votre attachement filial pour nous et votre dévouement envers la Congrégation, convaincu que vos qualités personnelles vous rendent apte à bien remplir ces

---

[1] Oeuvre des Allemands à Marseille. Après la conquête de l'Algérie, en 1830, le Gouvernement français avait cherché à coloniser cette terre. Beaucoup d'Allemands s'y établirent. Des difficultés de tous genres en ramenèrent plusieurs qui s'établirent à Marseille dont le port, le commerce et l'industrie étaient alors prospères. C'est le chanoine de Lander, du chapitre de Marseille, qui fonda l'œuvre, continuée par le p. Martens à partir de 1856-1857.

[2] La lettre du Fondateur est reproduite en français et en allemand:

Mein lieber Sohn,

Den Katechismus, den du meiner Approbation unterwirfst, habe ich durch drei der deutschen Sprache kundige Priester meiner Dioecese prüfen lassen. Da der Bericht, den sie mir darüber mitgetheilt, deinem Werkchen überaus günstig ist, erlaube ich die Veröffentlichung desselben, wie es Dein Verlangen ist, und dièses thue ich um so lieber weil mehrere meiner bischöflichen Amtsgenossen aus der Schweiz und Deutschland dir ihre hohe Approbation haben zukommen lassen, welche sie diesem Auszuge der Wahrheiten, die jeder Christ glauben und ausüben muss, ertheilen.

Fahre fort, mein Sohn, dich ganz der Mission, welche ich dir anvertraut habe, zu widmen. Ich segne sie, indem ich dich selbst mit der vaeterlichsten Liebe segne.

+ K. J. Eugenius Bischof von Marseille

[3] Orig.: Rome, arch. de la Sainte-Famille.

fonctions, nous vous désignons en ce moment et vous nommons pour être notre représentant conformément à ce qui a été entendu dans le traité d'affiliation.

Vous aurez donc, mon cher fils, à bien vous pénétrer des devoirs qui résultent pour vous de cette nouvelle position. Nous n'avons pas besoin de vous dire le zèle, le dévouement et la prudence que vous devez apporter dans l'accomplissement de cette grave et difficile mission. Mais vous n'oublierez point qu'appelé à diriger sous notre autorité, vous devez par des communications fréquentes et une ouverture entière nous mettre à même de suivre sans cesse votre administration et de lui prêter l'appui de notre dignité.

Afin de faciliter cette mutuelle entente, nous avons désigné pour correspondre officiellement avec vous et avec la Sainte-Famille, l'un de nos assistants résidant auprès de notre personne, le R.P. Fabre.

Maintenir toujours, dans la Sainte-Famille, l'esprit de son vénéré fondateur, procurer l'observation des règles si sages qu'il nous a laissées, assurer la sanctification et le bonheur de ses enfants, veiller à ce que l'union des deux familles sous un même chef soit cimentée par les rapports les plus propres à procurer l'édification commune et l'avancement des sujets, tel est le but que nous devons nous proposer.

Vous ne perdrez pas de vue, non plus, que nous faisons profession d'un dévouement spécial envers Nos Seigneurs les Évêques, que nous aimons à nous entourer de leurs lumières et que nous avons à cœur de mériter qu'ils bénissent nos œuvres. Nous devons une reconnaissance spéciale et la déférence la plus entière à l'Éminent Cardinal[1] dans le diocèse duquel a pris naissance la Sainte-Famille.

Mettez en Dieu toute votre confiance, mon cher fils, mettez-vous sous la tutélaire protection des patrons de la Sainte-Famille et spécialement de notre Mère Immaculée; les secours du ciel ne sauraient vous manquer.

Je vous bénis, vous, mon cher fils, et toutes mes filles de la Sainte-Famille.

C. J. Eugène, évêque de Marseille,[2]

Vincens, secrétaire] g[énéral] o.m.i.

À notre cher fils, Charles Barthélémy Bellon.

Nous, Charles Joseph Eugène de Mazenod, Fondateur et Supérieur Général de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, au moment de prendre la direction générale des œuvres de la Ste-Famille; désirant remplir l'obligation qui est imposée à chaque nouveau Directeur Général de prêter et recevoir le serment prescrit pour cette circonstance, par les règles générales, et usant de la liberté qui nous est laissée de nous faire représenter pour cet acte par un remplaçant;

Déléguons à cet effet le R.P. Charles Barthélemy Bellon, prêtre dans notre Congrégation et résidant actuellement à Notre-Dame de Talence près Bordeaux.

Nous voulons qu'il prête serment en notre nom et reçoive à notre place le serment qui aurait dû nous être prêté à nous-même et voulons que ces actes ainsi accomplis aient la même force que si nous y avions procédé en personne.

Donné à Marseille ce 14 février dix huit cent soixante un.

C. J. Eugène, évêque de Marseille,

---

[1] Le cardinal Donnet.

[2] Le Fondateur était alors gravement malade depuis les premiers jours de janvier, il ne fit que signer ces textes écrits par le p. Vincens.

Vincens, s[ecrétaire] g[énéral] o.m.i.

Lettres circulaires

de Mgr Charles Joseph Eugène de Mazenod
aux Pères et Frères Oblats de Marie Immaculée

Lettre circulaire n° 1.[1]

Envoi des Constitutions et Règles modifiées au chapitre général de 1850 et approuvées par Pie IX en 1853. Joie de constater beaucoup de vertus et d'héroïsme parmi les Oblats, mais aussi douleur de voir des manquements à la régularité chez plusieurs et dans quelques communautés. Causes des imperfections, énumération, conséquences. Nature des additions et modifications faites aux Règles: établissement des provinces et vicariats, nouvelle forme de comptabilité, etc. Rôle et responsabilité des Provinciaux et des Vicaires des missions.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 2 août 1853. *(Fête de saint Alphonse de Liguori.)*

Mes chers fils et frères,

Le grand travail de la réimpression de nos Règles, telles que le Saint-Siège les a de nouveau approuvées, est enfin achevé. Je vous fais passer les exemplaires qui doivent être distribués à chacun de vous. C'est là le code que l'Église vous donne pour que, le méditant assidûment, vous en fassiez la règle constante et imprescriptible de votre conduite, et que vous vous acquittiez ainsi des devoirs de votre sainte vocation, car c'est sur ce code que vous serez particulièrement jugés pour être récompensés ou punis par Jésus-Christ.

Je profite de cette circonstance pour vous adresser quelques avis qu'il n'eût pas été convenable d'insérer dans mon encyclique, imprimée à la tête du livre des Règles et qui en est comme la promulgation. Il est des choses qu'on ne doit dire que face à face et dans le secret de la famille. Tout mon espoir, mes très chers fils, c'est que cette seconde promulgation de nos lois excite dans le cœur de chacun de vous une nouvelle ferveur, qu'elle produise une sorte de rénovation de votre jeunesse, afin que vos vertus, jetant un plus vif éclat dans l'Église, augmentent l'édification des fidèles et contribuent davantage à la conversion des pécheurs évangélisés par votre ministère.

Est-ce à dire que vous vous soyez écartés des devoirs de votre saint état au point d'alarmer ma sollicitude et de mériter de ma part de sévères admonitions? A Dieu ne plaise! Personne ne connaît mieux que moi et n'apprécie plus justement les vertus qui se pratiquent dans le sein de notre chère Congrégation, le zèle et le dévouement qui animent le plus grand nombre de ses membres, et l'héroïsme même de plusieurs bien connus de moi. Mais il faut convenir que si la plupart ont droit à des éloges et comblent mon cœur de consolation, il s'est pourtant glissé depuis quelques années,

---

[1] Texte polycopié, portant le n° 1. [Envoi de la nouvelle édition des Règles]. Rome, arch. de la Postulation, D M IX 5. Le p. Fabre a publié une bonne partie de ces pages dans la Circulaire n° 14 du 20 mai 1864, cf. *Circulaires administratives des Supérieurs Généraux...*, t. 1, Paris, 1887, pp. 108-113.

dans quelques communautés, de telles imperfections, qu'il ne saurait m'être permis de les dissimuler en ayant aujourd'hui à adresser la parole à la Congrégation entière.

Ces imperfections, qu'il ne faudrait pas avoir à déplorer dans les premiers âges d'une Congrégation pour ainsi dire naissante, proviennent de plusieurs causes: 1° l'excès des occupations extérieures; 2° le petit nombre de sujets dans les communautés; 3° l'absence des supérieurs locaux, obligés de se livrer eux-mêmes à l'exercice des missions, sans pouvoir toujours se faire remplacer par des hommes d'une suffisante autorité; 4° le défaut de vigueur, il faut le dire, dans les supérieurs locaux pour exiger strictement l'observance de la Règle; 5° la lâcheté des sujets, qui réclament des ménagements dont ils pourraient se passer s'ils étaient plus fervents et meilleurs religieux.

C'est ainsi qu'il est arrivé que la régularité est moins bien observée, que l'obéissance, la charité, la pauvreté, la mortification et d'autres vertus indispensables laissent beaucoup à désirer. À quoi sert d'avoir une Règle, si on ne se pénètre pas de son esprit? si on n'en pratique pas les prescriptions? N'est-ce pas une chose intolérable que d'entendre tant de murmures, et de voir bien des fois de simples religieux appeler à leur tribunal leurs supérieurs pour les juger, les blâmer et se plaindre hautement d'eux? Peut-on supporter cette détestable habitude de parler de tout et contre tout, de contrôler la conduite de ses frères, de faire ressortir les défauts de leur caractère, et trop souvent aussi les défauts qu'à tort ou à raison on aurait à leur reprocher?

Ne va-t-on pas jusqu'à s'exprimer, à ce sujet, sans aucune retenue, même devant des étrangers, qui s'en scandalisent toujours? Funeste habitude qui engendre des rancunes, des animosités et tous les ressentiments que la charité condamne. Faut-il s'étonner, après cela, que nous ayons à gémir sur tant d'apostasies, et à déplorer la perte d'un si grand nombre de sujets! Sont-ce les fidèles observateurs de la Règle, les hommes humbles, charitables, obéissants, mortifiés, qui se détournent de la charrue et abandonnent leur vocation? Non certes! ce sont des hommes imparfaits, nonchalants, sensuels, immortifiés, ces hommes pour qui le code de leur Règle est un livre scellé, dans lequel ils ne savent plus lire, dont ils ont oublié les conseils et les prescriptions; ces hommes qui, d'imperfections en imperfections, s'aveuglent sur leurs principaux devoirs. Voilà ceux qui finissent par se briser contre le fatal écueil, et compromettent leur salut éternel par leur infidélité.

J'ai sous les yeux les divers avis que saint Alphonse de Liguori donnait à ses religieux dans les premiers temps de son Institut. Je n'oserais reproduire ces avis; ils sont atterrants, ils sont l'expression du jugement qu'il portait sur l'inobservance des Règles et sur les défauts permanents de certains individus. Il en avait une grande horreur, puisqu'il lançait de si terribles anathèmes, et que, malgré sa bonté naturelle et sa charité compatissante, il montrait une sévérité sans miséricorde. Le saint est surtout inexorable envers les supérieurs locaux qui ne tiennent pas la main à la sainte observance de la Règle; il les rend responsables de tout le mal qui résulte de leur faiblesse, et ne craint pas de les menacer de les accuser au tribunal de Dieu; il exige des siens un grand amour de la régularité, l'esprit de mortification, une obéissance aveugle aux supérieurs quels qu'ils soient, une sainte indifférence, un parfait détachement des parents, du pays, de tout ce qui tient à la terre, l'estime de la pauvreté, la pratique du recueillement, l'éloignement du monde; en un mot, tout ce qui constitue un véritable religieux.

Je voudrais de mon côté, mes très chers fils, résumer mes conseils par cette seule recommandation: *Lisez et méditez vos saintes Règles.* Là se trouve le secret de votre perfection: elles embrassent tout ce qui doit vous conduire à Dieu. Ornez vos

âmes des plus belles vertus, accumulez vos mérites, assurez votre persévérance; lisez, méditez et observez vos Règles, et vous deviendrez de vrais saints, vous édifierez l'Église, vous honorerez votre vocation, et vous attirerez des grâces de conversion sur les âmes que vous évangéliserez, ainsi que toute sorte de bénédictions sur la Congrégation votre mère, et sur ses membres qui sont vos frères. Lisez, méditez, observez fidèlement vos Règles, et vous mourrez dans la paix du Seigneur, assurés de la récompense promise de Dieu à celui qui persévérera jusqu'à la fin dans l'accomplissement de ses devoirs.

Les additions faites à nos Règles consistent principalement dans l'établissement des provinces. Cela amène nécessairement quelques modifications dans l'administration de la Congrégation. Plusieurs choses qui relevaient immédiatement du Supérieur Général, sont aujourd'hui du domaine des Provinciaux ou des Vicaires des Missions. La comptabilité a été déterminée sous une autre forme, et il est facile de comprendre que, dans la grande extension qu'il a plu au Seigneur de donner à notre petite famille, il est plus que jamais indispensable d'établir un ordre parfait dans tous les rouages de l'administration.

Loin que cette division par province relâche les liens qui rattachent tous les membres du corps au chef qui le gouverne, elle en facilite, au contraire, les rapports en rendant aisée une communication qui était devenue impossible, malgré toute la bonne volonté et le dévouement le plus absolu. On trouvera dans chaque province ou vicariat une autorité suffisante pour satisfaire aux cas ordinaires ou les plus pressants, et l'exactitude des relations des Provinciaux et des Vicaires avec le Supérieur Général le mettra à même de juger avec connaissance de cause de tout ce qui intéresse sa sollicitude, et d'interposer son autorité suprême dans tout ce qui a trait aux personnes et aux affaires de la Congrégation entière. Il faut le reconnaître, les Provinciaux et les Vicaires auront une grande responsabilité dans la position intermédiaire où la Règle les place. L'avenir de la Congrégation est en grande partie dans leurs mains. S'ils se pénètrent bien de l'importance de leur charge, ils maintiendront une parfaite régularité, soit par la visite annuelle de la province confiée à leurs soins, soit par leur correspondance habituelle avec les supérieurs locaux et avec les autres membres des communautés de leur juridiction. Inexorables pour l'observance de la Règle, ils donneront les premiers l'exemple d'une fidélité à toute épreuve;

compatissants pour les besoins réels de ceux qui souffrent, ils auront le plus grand soin de ne laisser introduire aucun abus, sous quelque prétexte que ce soit. Leur autorité déléguée ne leur est accordée que pour le maintien de la régularité, et non pour sanctionner, par leur exemple ou leur faiblesse[1], le moindre relâchement. Ils veilleront surtout à ce que les supérieurs locaux ne négligent ni les conférences spirituelles, ni les conférences de théologie, ni les autres exercices qu'ils doivent présider. Les Provinciaux ne perdront pas non plus de vue qu'ils tirent toute leur force de l'autorité supérieure, dont la leur n'est qu'une émanation, et qui leur a été communiquée, dans la mesure inhérente à leur charge, pour représenter le Supérieur Général partout où sont les enfants de la famille dont il est le seul père. Toute leur application sera donc de se pénétrer de son esprit pour n'agir que conformément à ses vues; la moindre divergence en ce point devant nuire à l'unité sans laquelle il n'y a point de bon gouvernement, ce serait un désordre qui ne pourrait être toléré: il serait réprimé à l'instant par les plus sévères résolutions.

L'administration temporelle et la comptabilité, je le répète, exigent la plus minutieuse et la plus rigoureuse attention. Jusqu'à présent, on a eu de grands

---

[1] Texte polycopié: «ou par leur exemple ou par faiblesse.»

reproches à se faire à cet égard. Chaque maison ne considérait que ses propres convenances et se mettait peu en peine des besoins généraux de la Congrégation. Les dépenses personnelles s'élevaient quelquefois au-delà de ce que permet l'observance de la pauvreté dont chaque membre a fait profession par vœu. Quelques-uns n'étaient rien moins qu'indifférents à la qualité, au nombre ou à la forme des habillements. La faiblesse de certains supérieurs locaux laissait introduire l'abus que d'autres qu'eux donnassent des ordres aux frères cuisiniers ou aux économes; et, si après de tels abus il restait quelque chose dans la caisse de la maison, on absorbait, sous divers prétextes et par des interprétations arbitraires et quelquefois puériles de la Règle, ces misérables économies pour de prétendues nécessités dont on ne rendait pas juge le Supérieur Général. En dernière analyse le Procureur général de l'Institut n'avait presque jamais rien à retirer pour pourvoir aux besoins généraux de la Congrégation et cependant il a fallu à certains moments procurer la nourriture et l'entretien à plus de cent individus, oblats, novices, ou frères convers.

Cet état de choses ne peut pas se perpétuer; il n'existe nulle part dans les autres Congrégations religieuses, qui toutes comprennent que le corps de la Société doit être alimenté par les membres, et y ont pourvu par de sages règlements. Le même principe doit être en vigueur chez nous. Ainsi, je recommande très expressément aux Provinciaux, aux Vicaires des Missions et à tous les supérieurs locaux, de s'en tenir strictement aux prescriptions de la Règle et aux usages autorisés, soit pour la nourriture et le vêtement des religieux, soit pour l'ameublement, soit pour les réparations, démolitions ou constructions. Je leur recommande également le mode de comptabilité prescrit par la Règle, ainsi que celui qui est placé en tête des registres imprimés et dont j'ai précédemment prescrit l'observance. Afin d'assurer dès maintenant à la caisse générale des ressources fixes et indispensables pour subvenir surtout aux frais de nourriture et d'entretien des oblats et des novices, je règle que dans toutes les maisons et résidences de la Congrégation, tant en Europe qu'au delà des mers, chaque Père acquittera

dix messes par mois au profit de la susdite caisse générale. La rétribution de ces messes sera calculée sur le taux ordinaire de un franc. Le montant qui y résultera sera versé deux fois l'an par chaque province entre les mains du Procureur général de l'Institut, qui est autorisé à tirer sur chaque province ou vicariat pour la somme proportionnée au nombre des Pères qui composent cette portion de la Congrégation, en prenant pour élément de cette somme les dix francs par mois que chaque prêtre de l'Institut doit à la caisse générale comme représentant l'honoraire des dix messes qu'il acquitte à sa décharge. Quand aux provinces trop éloignées et surtout quand aux vicariats des missions la somme des rétributions des messes acquittées au profit de la caisse générale pourra être retenue sur les allocations que le Procureur général reçoit de la Propagation de la foi pour ces provinces ou vicariats. Ce mode de contribution tel que nous venons de l'expliquer sera mis en vigueur dès le jour de la réception de cette présente circulaire.

Il va sans dire que je dois vous prévenir que conformément au désir exprimé par tous nos Pères, et d'après un décret formel d'un des chapitres généraux, l'ancien *Propre* trop volumineux et surchargé d'un grand nombre d'offices qui n'avaient rien de spécial pour la Congrégation a été simplifié. On l'a réduit en un opuscule de forme commode de façon à pouvoir être facilement réuni aux éditions *in totum* du bréviaire romain, ou à être relié séparément en un tout petit volume pour ceux qui préfèrent de se servir du bréviaire en quatre parties. C'est d'après le nouveau Propre que sera rédigé chaque année l'Ordo particulier à notre Congrégation, et les offices que cet Ordo

indique sont les seuls que nous déclarons approuvés pour la récitation du bréviaire et pour la célébration de la sainte messe.

Je termine cette longue lettre, mes bien-aimés fils, en me recommandant plus instamment que jamais aux prières de chacun de vous, afin d'obtenir de la bonté de Dieu le pardon de toutes les fautes que j'ai pu commettre dans le gouvernement de cette chère famille qu'il m'a confiée et à laquelle j'ai dévoué mon existence, et afin qu'il m'accorde sur le déclin de mes jours la consolation de la voir croître en vertu et en sainteté, comme il m'a donné de la voir augmenter en nombre et en extension.

Je résume toutes mes recommandations et mes souhaits par ces paroles de l'Apôtre st Paul aux Corinthiens: «Enfin, mes frères, [réjouissez-vous,] rendez-vous parfaits, encouragez-vous les uns les autres, soyez unis d'esprit et de cœur, vivez dans la paix, et le Dieu d'amour et de paix sera avec vous. Saluez-vous mutuellement par un saint baiser. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, et la charité divine, et la communion du Saint-Esprit, demeure avec vous tous. Amen.»

De caetero, fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini, idem sapite, pacem habete et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum... Salutate invicem in osculo sancto... Gratia D. N. Jesus Christi, et charitas Dei et communicatio Sancti Spiritus sit cum omnibus vobis, amen. (Espist. II ad Corinthios, cap. 13)[1]

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, supérieur général.

Lettre circulaire n° 2.[2]

Joie de correspondre avec les Oblats. Rappel du chapitre de 1856 et du sacre de Mgr Semeria. Nouvelles de la Congrégation: nombreux novices et scolastiques dans les noviciats de l'Osier, de Nancy, d'Angleterre et à Montolivet, nouvelles fondations à Dublin et à Quimper. Imperfection de plusieurs Oblats que l'observance des Règles pourrait maintenir dans la ferveur. Responsabilité des supérieurs. Commentaire de quelques points des Règles: obéissance, pauvreté, chasteté, mortification, etc. Invitation à la régularité, à la discrétion et à la charité dans les conversations, façon de célébrer la messe.

L.J.C. et M.I.

[Marseille, le 2 février 1857].

Mes très chers fils,

Plusieurs fois j'ai eu la pensée, depuis la dernière circulaire que je vous adressai en promulguant les additions de la Règle approuvées par le Saint-Siège, de vous écrire de nouveau. J'en ai toujours été empêché par quelque nouvelle occupation qui absorbe mon temps chaque jour et souvent une partie des nuits. Vous comprendrez combien j'en ai dû être contrarié si vous attachez autant de prix que j'en attache aux communications du père de famille avec ses nombreux enfants. Ce n'est pas que je

---

[1] Le texte est ainsi présenté dans la copie polycopiée: d'abord la traduction française et ensuite quelques extraits de l'épître en latin. Nous omettons la suite: «Tableau de la division en provinces et composition de leur personnel.»

[2] Texte polycopié, portant le n° 2. [État de la Congrégation, commentaire des Règles]. Rome, arch. de la Post., D M IX 5. Le p. Fabre a publié presque intégralement cette lettre dans la Circulaire n° 14 du 20 mai 1864, cf. *Circulaires administratives des Supérieurs Généraux...*, t. 1, Paris, 1887, pp. 113-121.

sois entièrement privé de la consolation de rapports fréquents avec un grand nombre d'entre vous.

C'est là une des plus douées occupations de ma vie, et j'en apprécie tellement les avantages que j'ai adhéré avec joie à la proposition du Chapitre qui a fait une obligation à chaque membre de notre Congrégation de correspondre avec le Supérieur Général au moins une fois chaque année.

Mais, indépendamment de ces rapports personnels qui tendent éminemment à maintenir les sentiments mutuels qui font le charme de la vie de famille, particulièrement propre à notre Société, à cette Société qui est en quelque sorte toute sortie de mon cœur, et dont la plupart des membres ont été élevés au sacerdoce par l'imposition de mes mains, tandis que les plus anciens ont été ou les compagnons, ou immédiatement les successeurs de mes premiers travaux; il est convenable que, dans certaines circonstances, j'adresse la parole à la Congrégation entière pour ranimer la ferveur dans son sein, la féliciter du bien qu'elle opère par la grâce de Dieu, et lui dénoncer au besoin les abus qui ont pu se glisser et qu'il importe de corriger au plus tôt.

Tels sont, mes chers fils, les motifs qui me déterminent à vous adresser aujourd'hui cette circulaire.

J'aurais hâte de vous dire, si déjà vous n'en savez quelque chose, quel touchant spectacle nous a donné la belle réunion du chapitre général qui a été tenu dans notre maison de Montolivet près Marseille en août dernier. Il est impossible de rendre ce qu'avait de ravissant la réunion des députés de toutes nos provinces ou vicariats, arrivant des quatre parties du monde auprès du Chef de la famille, animés du même esprit de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, d'amour pour l'Église et de dévouement pour la Congrégation. Qui pourrait dire la joie que l'on manifestait avec une sorte de transport en se retrouvant après tant d'années de séparation, l'abandon des communications les plus intimes, le bonheur de jouir de la présence de tant de frères avec lesquels on ne formait qu'un cœur et qu'une âme? Aussi ne faut-il pas être surpris de l'union et de la conformité de vues que nous avons admirées dans les diverses séances du chapitre. Chacun ne voulait que le bien et l'honneur de la Congrégation, il était facile de s'entendre, pas une discussion qui n'aboutit paisiblement à cette fin. C'est en effet ce que l'on a atteint par grâce de Dieu et le bon esprit de l'assemblée. Que ne m'est-il donné de pouvoir vous transcrire les comptes rendus qui forment comme l'histoire contemporaine de notre Congrégation! Vous en béniriez comme moi la bonté de Dieu, qui a daigné faire tant et de si grandes choses par le ministère des nôtres.

Je ne puis passer sous silence une circonstance bien consolante qui s'est rencontrée comme à point nommé, au moment où tous nos Pères étaient réunis pour le chapitre général. C'est le sacre de notre frère Mgr Semeria que le Souverain Pontife a choisi pour coadjuteur du Vicaire Apostolique de Jaffna, partie de l'île de Ceylan évangélisée par les nôtres. Les Bulles avaient été envoyées à Ceylan, tandis que le bon Père se rendait au chapitre. Cette contrariété apparente n'a servi qu'à faire ressortir davantage la bonté du Chef de l'Église qui, sur ma demande et pour m'être agréable, comme il a daigné le dire, m'a autorisé à sacrer notre frère sous le titre d'évêque *in partibus* d'Olympia. Cette faveur a été vivement sentie par moi et par tous nos Pères. Le sacre a eu lieu en effet dans notre chapelle nouvellement consacrée de Montolivet, et pour comble de satisfaction les deux Évêques assistants étaient comme moi de la Congrégation. C'étaient NN.SS. les Évêques de Viviers et de Bytown qui s'étaient rendus au chapitre général pour y assister en leur qualité de membres de la Congrégation. Ceux de vous qui connaissent Mgr Semeria n'auront pas de peine à

comprendre que ce nouveau Prélat, appelé à relever la considération de la Congrégation et à consolider son œuvre dans ces pays lointains, a singulièrement édifié tous nos Pères par sa modestie et son humilité. Il va bientôt se rendre dans sa mission accompagné de trois de nos Pères qui partent, pleins de zèle et de volonté, pour concourir à l'agrandissement du royaume de Jésus-Christ et pour sacrifier leur vie pour amener un grand nombre d'âmes dans le bercail du Père de famille.

Depuis ma dernière circulaire un grand nombre de vocations se sont développées et nous avons eu la consolation de voir notre noviciat de N.-D. de l'Osier constamment fourni de sujets édifiants. Le nombre s'en étant accru, ces dernières années, nous avons dû former un second noviciat à Nancy. Celui d'Angleterre commence aussi à se fournir de quelques bons novices. Ces divers noviciats alimentent de bons sujets le scolasticat qui réside à Montolivet près Marseille, et qui y forme cette communauté modèle au milieu de laquelle je viens fréquemment m'édifier, et d'où je vous adresse la présente circulaire.

La divine providence nous a encore ménagé un grand sujet de joie, en ouvrant les voies pour que la Congrégation forme l'établissement tant désiré de Dublin qui vient de commencer sous les meilleures auspices, et en inspirant au vénérable Évêque de Quimper de nous confier le grand séminaire de son diocèse. J'ai dû refuser plusieurs autres établissements, soit en France, soit en Amérique, et notamment trois vicariats apostoliques en Asie et dans le nouveau monde dont la confiance du Saint-Père voulait nous charger.

Vous voyez, mes chers fils, par le peu que je viens de vous dire, quelles bénédictions le Seigneur répand sur notre Congrégation, mais vous ne sauriez aussi vous dissimuler ce que Dieu demande en retour de tant de bienfaits, et ce que l'Eglise attend de nous.

Qui ne se dira pas que pour correspondre à tant de grâces du Seigneur et à cette attente de l'Église, il faut se rendre digne de sa vocation, c'est-à-dire remplir avec la plus scrupuleuse fidélité tout ce que le Code sacré que l'Église nous a donné pour règle, contient de préceptes et de conseils à observer?

Grâce à Dieu, le plus grand nombre d'entre vous l'ont compris, mais, je le dis avec douleur, un trop grand nombre encore laissent beaucoup à désirer à ce sujet. On dirait que pour eux nos Règles et nos Constitutions sont un livre fermé, qu'ils n'ont jamais ouvert ou qu'ils n'ont pas compris. Leur vie peut être comparée à celle de certains prêtres routiniers, qui ne font rien par esprit de foi et croupissent dans un état habituel d'imperfection. Ces prêtres scandalisent l'Église par leur tiédeur. Mais quel plus grand scandale ne donnent pas ceux qui, appelés à la vie religieuse, c'est-à-dire à un état de perfection après s'être consacrés à Dieu par les vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, d'infidélité en infidélité à ces solennelles promesses se traînent lâchement dans une ornière d'imperfections dont on dirait qu'ils ne savent plus sortir? Cette déplorable misère, qui neutralise tout le bien qu'ils pourraient faire, ou qui du moins leur enlève une grande partie du mérite qu'ils en retireraient, est incompréhensible; car ils ont dans leur Règle tout ce qu'il faut pour se soustraire à ce malheur ou pour s'en relever. Ne suivent-ils pas les exercices dans les maisons qu'ils habitent? Mais que font-ils donc de l'oraison, qui les place en présence de Dieu deux fois chaque jour pour contempler ses divines perfections, pour pénétrer dans ses mystères et se former à l'imitation du divin Modèle, dont on considère la vie et apprécie les préceptes, surtout dans cette oraison du soir qui a toujours pour objet Jésus-Christ, et Jésus-Christ en présence duquel on a l'immense bonheur de se trouver? À quoi leur servent ces deux examens de conscience, qui suffiraient seuls à pourchasser et à détruire successivement tous ces défauts? Ne trouvent-ils donc aucun

aliment pour leurs âmes dans ce saint Office récité avec pause en chœur, et dans le saint Sacrifice précédé par cette oraison du matin, qui façonne l'âme à toutes les impressions de la grâce? Et ce jour de retraite de chaque mois, et ces exercices spirituels de chaque année, qui précèdent le renouvellement des vœux? Et cette confession au moins hebdomadaire, et cette direction, et ces conférences de la coulpe; en un mot, l'ensemble de cette vie de perfection, qui suffirait pour former de grands saints dans l'Eglise de Dieu? *Flens dico*, c'est précisément l'abus de tant de grâces, de tant de moyens de sanctification, qui constitue l'infidélité, qui obscurcit l'intelligence, au point de ne pas reconnaître son déplorable état, qui dessèche le cœur, au point de faire douter si l'on peut se dire que l'on aime Dieu de cette charité qui unit l'âme à lui et qui le fait vivre en nous.

Faut-il s'étonner après cela si l'on finit par tomber dans l'abîme? Un pareil et si déplorable désordre explique ces désolantes apostasies dont nous avons à rougir. Non, ce n'est pas en sortant pleins de ferveur du noviciat ou du scolasticat que l'on donne ce scandale à l'Église; alors on était vraiment digne de sa vocation, on ne soupirait qu'après le moment de pouvoir exercer son zèle, de se sacrifier pour la gloire de Dieu et le salut du prochain; qu'est-il donc arrivé? On tombe dans une de ces maisons où certains sujets, dépourvus de piété, sont la pierre d'achoppement des nouveaux venus et les entraînent bientôt, par leurs mauvais exemples, à une suite d'infidélités qui les précipitent à leur perte. Il n'en faut pas davantage.

Cette considération m'amène naturellement à reconnaître que la faiblesse des supérieurs locaux est une des causes principales de ce désordre. En général ils n'ont pas assez la conscience de leurs devoirs. Ils sont bons pour eux-mêmes, mais ils ne savent pas user de l'autorité que la Règle leur donne, pour maintenir les sujets dans la régularité. Ils ne se disent pas assez à eux-mêmes, qu'ils sont placés à la tête de leur communauté pour y représenter Dieu, au nom duquel, en vertu de la Règle, ils doivent commander; ils ne se pénètrent pas assez de la responsabilité qui pèse sur eux, qu'ils doivent compte à l'Église et à la Congrégation des sujets qui sont confiés à leur sollicitude. Ils craignent de les rappeler à l'ordre quand ils commencent à s'égarer, ils condescendent trop facilement à toutes les faiblesses; en un mot, le nerf de la discipline se détend entre leurs débiles mains et, par leur faute, on finit pas perdre entièrement de vue ce qui constitue le Religieux, ce qui le distingue du simple prêtre; ainsi nos maisons, si nous n'y prenions garde, deviendraient bientôt une simple hôtellerie, où des prêtres vivent sous le même toit, sans esprit religieux et sans discipline régulière.

Je ne saurais trop, mes chers fils, m'élever contre cette tendance diamétralement opposée à tous les devoirs de votre vocation. Prenez donc en main une bonne fois le Code que l'Église nous a donné, pour vous pénétrer de son esprit. Je vous le demande: A quoi se sont voués les membres de notre Institut, qu'est-ce qu'ils ont juré d'être toute leur vie? Écoutez: «Ils doivent... renoncer entièrement à eux-mêmes, avoir uniquement en vue la gloire de Dieu, le bien de l'Église, l'édification et le salut des âmes, se renouveler sans cesse dans l'esprit de leur vocation, vivre dans un état habituel d'abnégation et dans une volonté constance d'arriver à la perfection, en travaillant sans relâche à devenir humbles, doux, obéissants, amateurs de la pauvreté, pénitents, mortifiés, détachés du monde et des parents, pleins de zèle, prêts à sacrifier tous leurs biens, leurs talents, leur repos, leur personne et leur vie pour l'amour de Jésus-Christ, le service de l'Église et la sanctification du prochain; ensuite, pleins de

confiance en Dieu, ils peuvent entrer dans la lice et combattre jusqu'à extinction pour la grande gloire de son saint et très adorable Nom.»[1]

C'est-à-dire: ils doivent tendre à la perfection, par les moyens qui leur sont suggérés dans les saintes pages de nos Règles et Constitutions.

Que dit encore la Règle pour rappeler les membres de l'Institut à la vie de perfection à laquelle ils sont obligés? «Toute la vie des membres de la Société doit être un continuel recueillement de l'âme. Pour y parvenir, qu'ils s'appliquent tout d'abord avec soin à marcher constamment en présence de Dieu et à se rappeler sa présence par de courtes mais ferventes oraisons jaculatoires. Ils auront le plus grand amour de la solitude et ne sortiront point de leur cellule sans sérieux motif.»[2]

Rapprochez ces préceptes de la vie de ceux dont je déplore l'aveuglement, et dites s'ils ne portent pas avec eux leur sentence de condamnation.

Pour ne toucher que quelques points, d'abord comment entendent-ils l'obéissance qu'ils ont vouée? «C'est pourquoi, chez nous, on fait le vœu d'obéissance. Que notre obéissance soit prompte, humble et universelle... Il ne suffit pas d'accomplir ce qui a été commandé, mais il faut aussi conformer sa volonté personnelle à celle de celui qui commande, et croire qu'il commande ce qui est bien; [...] Ils observeront surtout une exacte obéissance: premièrement à toutes leurs Règles et Constitutions..., secondement à tous les ordres et à toutes les dispositions de leurs supérieurs, de manière qu'on puisse dire d'eux qu'ils n'ont point de volonté propre, mais qu'ils l'ont toute déposée entre les mains de ceux qui les gouvernent...[3].

Cela ressemble-t-il à ces répugnances trop peu dissimulées, qui exposent les supérieurs à faire céder le besoin du service à l'imperfection du sujet qu'ils croient devoir ménager? Comment reconnaître cette sainte indifférence qui se prête avec empressement à tout ce qui est prescrit, «prompte»; qui se soumet humblement à la direction de ceux qui sont préposés pour gouverner, «humble»? Comment y voir ce sacrifice, qui ne se contente pas de faire ce qui est commandé, mais qui incline à confirmer par son propre jugement, le jugement porté par celui qui représente Dieu parmi nous? - *«Une âme religieuse,* dit saint Ignace dans ses maximes, *doit regarder Dieu dans ses supérieurs pour exécuter leurs ordres et pour honorer leur dignité. Elle doit aussi se persuader que l'obéissance est un guide qui n'égare point, et un oracle qui ne peut tromper... Dans toutes les choses où il n'y a point de péché, il faut suivre le jugement des ses supérieurs et non le sien. On doit être entre leurs mains comme une cire molle qui prend la forme qu'on veut. On doit se regarder comme un corps mort, qui n'a de lui-même aucun mouvement.»*

Saint François Xavier ajoute de son côté: *«II faut soumettre votre volonté et votre jugement à vos supérieurs, dans la créance que Dieu leur inspirera à votre égard ce qui vous sera le plus utile. »*

Que serait-ce, si on ajoutait le murmure et les plaintes à ces graves imperfections en matière d'obéissance? Ce serait ce qui constitue le désordre le mieux caractérisé. Ce serait un état déplorable qui ne saurait être toléré, et qu'il faudrait faire cesser au plus tôt, fût-ce par de sévères censures, si la persuasion et les remontrances ne suffisaient pas.

---

[1] Extrait de la Préface, selon la traduction des CC. et RR. de 1982. Dans cette circulaire, le Fondateur reproduit en latin tous les textes des Règles. Nous citerons en français selon la première édition française des CC. et RR., 1912, ou, pour quelques textes, selon les *Règles et Constitutions à l'usage des frères convers...*, 1859.

[2] CC. et RR. 1853, pars II, cap. II, parag. I, art. 1, 2, 3.

[3] *Ibid*, pars II, cap. I, parag. III, art. 1, 2, 3, 5.

N'aurait-on rien à se reprocher au sujet de la sainte pauvreté qui ne peut être, non plus que l'obéissance, un être de raison dans notre Congrégation? Qu'en dit la Règle? «La pauvreté volontaire [a été regardée par tous les Instituteurs des Ordres religieux] comme le fondement et la base de toute perfection...» C'est assez pour l'estimer à sa juste valeur. Ainsi, que tout soit parmi nous «à la manière des pauvres... Par amour de la pauvreté que l'on se contente d'une table frugale... Nos cellules seront étroites, et modeste leur mobilier... Les missionnaires porteront un habit simple et modeste... La soutane, le manteau et les autres vêtements seront en laine commune... Il est défendu à chacun de se procurer des vêtements selon son bon plaisir. Le supérieur veillera à ce que tout soit uniforme.»[1] N'est-ce pas assez, pour des religieux qui ont fait vœu de pauvreté, de se voir assuré la «nourriture» et le «vêtement» dont se contentaient les Apôtres? Et la divine Providence ne nous a-t-elle pas ménagé, pour ainsi dire, en tous lieux, le toit hospitalier qui nous sert de demeure, tandis que notre divin Maître et Modèle a pu dire de lui, *qu'il n'avait pas une pierre pour reposer sa tête?* Qui oserait donc se plaindre sans injustice, quand, par circonstance, on manquerait de quelque chose, soit dans le vêtement, soit dans la nourriture, ce qui ne peut être aperçu que par des hommes souverainement immortifiés, parce que, grâce à Dieu, nos maisons procurent à chacun plus qu'il ne serait strictement nécessaire? C'est à dessein que j'ai rappelé ces points importants de la Règle, voulant qu'on ait à s'y conformer exactement à l'avenir, ne permettant à personne de se procurer de vêtements à sa façon, sous quelque prétexte que ce soit.

Les supérieurs auront à pourvoir aux besoins de chacun dans une parfaite conformité, soit pour le nombre, soit pour la qualité, comme il sera dit ailleurs, dans un règlement annexé à ma Circulaire. Et à ce sujet, je remarquerai encore que l'article de la Règle qui tolère les couverts et les montres en argent, ne doit pas s'étendre au delà sous aucun prétexte, et je recommande à ceux qui sont obligés de porter des lunettes, de se contenter de la garniture d'acier, dont tout le monde se sert parmi les laïques.

Que dirai-je du vœu de chasteté? Que ce n'est pas trop, pour conserver cette précieuse vertu, que d'observer fidèlement tout ce que la Règle prescrit pour faire de nous des hommes de Dieu, de vrais religieux; ne l'oubliez pas, je vous le répète: «Toute la vie des membres de la Société doit être un continuel recueillement de l'âme... Pour y parvenir, qu'ils s'appliquent tout d'abord avec soin à marcher constamment en présence de Dieu.»[2]

Ajoutez que si l'on n'est pas pénétré de l'esprit de mortification et de pénitence, si l'on ne s'applique pas à dompter sa chair à l'imitation de tous les saints, depuis les Apôtres jusqu'à nous, on s'expose à devenir le jouet de la concupiscence «qui combat dans vos membres», selon l'expression de l'apôtre saint Jacques (IV, 1). Aussi voyez ce que la Règle nous prescrit à ce sujet: «Comme les ouvriers évangéliques n'auront jamais un ministère bien fructueux, s'ils ne font pas le plus grand cas de la mortification du Christ, et s'ils ne s'appliquent pas à la porter pour ainsi dire continuellement dans leur corps, en refrénant leurs passions...»[3]

Comment concilier des prescriptions si formelles avec la conduite de quelques-uns qui ne savent s'imposer aucune privation volontaire, qui recherchent leurs aises et leurs commodités dans un état où il ne doit être question que de mourir à soi et à toutes les inclinations de la nature, et qui trouvent si facilement des prétextes pour

---

[1] *Ibid.*, pars II, cap. I, parag. I, intr., art. 4, 5, 6, 9, 13, 34, 35.
[2] *Ibid.*, pars II, cap. II, parag. I, art. 1 et 2.
[3] *Ibid.*, pars II, cap. II, parag. III, art. 1.

s'exempter des pénitences particulières de la Règle; car elle ne se contente pas de prescrire la mortification en général, elle descend aussi dans le détail au sujet de cette vertu, «ils jeûneront donc»[1]... Mais, pour faire comprendre que le vœu de la Règle ne se borne pas à ce genre de mortification, tout en ne voulant rien fixer sur les autres pénitences corporelles «que tous les saints ont toujours regardées comme un moyen puissant pour réduire leur corps en servitude»[2], elle vous met sous les yeux la pratique et l'exemple des saints, en vous recommandant de les imiter: «que les nôtres soient excités par ces exemples!»[3]

Cela a été compris dès le commencement, et c'est avec étonnement et douleur que nous avons appris que certains des nôtres méconnaissant l'esprit de notre Institut et méprisant la pratique traditionnelle de la Congrégation à ce sujet, ont semblé vouloir reléguer ces exercices salutaires de pénitence dans les maisons de noviciat ou de scolasticat; déplorable aveuglement de la sensualité, qui leur empêche de reconnaître qu'ils ont plus besoin de ce préservatif, au milieu du monde qu'ils doivent combattre, que ces jeunes âmes pleines de ferveur qui servent Dieu dans la retraite et l'éloignement de tout danger. En conséquence, conformément à ce que j'avais moi-même établi dans plusieurs actes de visite, je renouvelle l'ordre de sonner la cloche dans toutes nos maisons, le jour et l'heure indiqués par le supérieur, pour marquer l'espace qui doit être consacré à l'exercice de la pénitence corporelle; l'usage dès les commencements a été de ne pas le prolonger au delà de la récitation d'un *Miserere:* honte aux lâches qui reculent devant une si mince pénitence!

On s'est aussi trop relâché, en matière de mortification, en permettant trop souvent d'accepter des repas hors de la communauté; la Règle est pourtant précise à ce sujet: «Personne ne doit se permettre de manger hors de la maison», et il est prescrit au supérieur de ne le permettre que «pour des raisons sérieuses et très rarement»[4]. Autrement ne s'exposerait-on pas aux dangers que la Règle veut faire éviter aux membres de l'Institut par rapport à la chasteté, lorsque dans le peu de lignes qu'elle trace sur ce point elle s'exprime ainsi: «c'est pourquoi ils seront très prudents avec les femmes; qu'ils n'entrent pas dans leurs maisons, ni même dans la maison de qui que ce soit, si ce n'est pour des causes urgentes, jamais sans la permission expresse du supérieur, et toujours avec le compagnon qu'il aura désigné»[5].

Quelle sagesse dans cette règle de conduite! N'est-elle pas la condamnation formelle de cette regrettable licence arrachée à la faiblesse de certains supérieurs locaux, qui ont permis à des sujets d'aller, sous prétexte de se rétablir, habiter des maisons laïques où se trouvent des femmes?

Qu'est-il besoin d'aller chercher dehors l'espoir de la santé au péril de son âme, tandis que, s'il le faut, on peut facilement changer d'air dans quelqu'une de nos maisons, puisque Dieu nous a fait la grâce d'en avoir dans tous les climats? Si l'on avait bien l'esprit de piété qui devrait animer tout sujet de notre Congrégation, on ne rechercherait pas si facilement ce genre de soulagement, qui présente tant de dangers. On redouterait de se séparer de ses frères, ne fût-ce que pour peu de temps et sous de spécieux prétextes; on serait attaché à nos communautés comme à l'arche du salut, comme à la citadelle inexpugnable dont il importe de ne pas sortir, pour ne pas s'exposer à perdre son âme.

---

[1] *Ibid.*, art. 2.
[2] *Ibid,* art. 6.
[3] *Ibid.*, art. 16.
[4] *Ibid.*, pars II, cap. III, parag. III, art. 14.
[5] *Ibid.*, pars II, cap. I, parag. II, art. 2, 3, 4, 5.

Mais, pour apprécier le bonheur de vivre ainsi en communauté avec de bons frères, il faut faire grand cas de toutes les observances religieuses, il faut aimer l'oraison, la prière, la méditation, tous les exercices qui portent à la piété et qui l'entretiennent dans nos âmes, il faut surtout offrir le saint Sacrifice avec ferveur et se garder de la routine et de la précipitation. C'est un si grand désordre de mal dire la sainte Messe, que j'appelle sur ce point d'une manière toute particulière l'attention, et charge la responsabilité des supérieurs. La Règle s'exprime ainsi: «par respect pour les saints mystères, etc... ils consacreront à la célébration de la sainte Messe une demi-heure, ni beaucoup plus, ni beaucoup moins.»[1]

J'ajoute que je regarde comme un vrai scandale la précipitation dans la célébration des saints Mystères, et qu'il faudrait, s'il en était besoin, recourir à des punitions contre celui qui s'en rendrait coupable. Grâces à Dieu, cette observation n'est applicable qu'à un tout petit nombre des nôtres.

Mais il est une habitude déplorable dont un plus grand nombre se rendent coupables. Je recommande très instamment aux supérieurs locaux de la réprimer avec force. C'est la malheureuse manie de parler sans réflexion, sans charité, sans respect, de tous et de tout. Cette incontinence de langue offense Dieu et le prochain; il n'est pas rare qu'elle entraîne de très graves inconvénients. D'abord on s'expose à tomber dans les cas réservés par les chapitres généraux sur cette matière[2]; on porte souvent une atteinte grave à la réputation des membres de la .famille, on sème un germe de désordre parmi ses frères, difficile à étouffer; la plaie que l'on fait est souvent irrémédiable, et il n'est pas rare qu'il en résulte de très grands scandales. Un sujet arrive-t-il dans une maison, aussitôt on l'entoure, on l'accable de questions sur le personnel de la maison qu'il vient de quitter, sur la manière de gouverner du supérieur, sur le talent, le caractère, les défauts de chacun. En échange des indiscrétions qu'on lui arrache, on le met au courant de tout ce qui se passe, on se permet mille suppositions, on n'épargne personne. C'est, en un mot, un vrai commérage indigne des hommes religieux qui se le permettent presque sans scrupule, tant on en a pris la malheureuse habitude. J'insiste sur ce désordre, parce qu'il n'est que trop commun. C'est dans l'espoir de le voir corriger radicalement et sans délai, car il blesse essentiellement la charité, et il est subversif de la discipline régulière en matière grave.

Bon Dieu! n'y a-t-il pas de quoi gémir en voyant tant de moyens de salut et de sanctification, que le Seigneur nous a ménagés dans la Congrégation à laquelle sa miséricorde nous a appelés par un choix de prédilection, neutralisés par des infidélités si faciles à éviter? Je redoute le jugement de Dieu pour ceux qui résisteraient aux bons exemples de tant de leurs confrères, qui marchent dans les voies de la perfection et dont la vie régulière et édifiante attire la bénédiction de Dieu sur nos personnes et sur nos œuvres. Il n'en sera pas ainsi... À ma voix, que chacun rentre en soi-même, qu'il s'examine, et s'il reconnaît que quelques-unes des observations, que le devoir de ma charge et mon amour pour tous ceux que Dieu m'a donnés pour enfants [m'ont obligé de faire entendre,] lui sont applicables, qu'il remercie le Seigneur de le lui avoir fait connaître, qu'il se corrige à l'instant et qu'il prenne des résolutions si efficaces qu'il n'ait jamais à s'en écarter à l'avenir. C'est alors que notre chère Congrégation répandra partout la bonne odeur de Jésus-Christ, et accomplira dignement la mission qu'elle a à remplir dans l'Eglise.

---

[1] *Ibid*, pars II, cap. III, parag. II, art. 4.

[2] Chapitre général de 1837, canon 21, n° 1: Discordiarum seminatio inter Patres et Fratres, etc. *Idem*, chap. gén. de 1843, canon 3.

Mais qu'est-il besoin que j'insiste davantage pour vous tracer une règle de conduite? N'avez-vous pas dans votre code tout ce qu'il faut pour arriver à la perfection de votre saint état? Lisez assidûment, lisez avec attention ce livre précieux pour nous, méditez sur les maximes, les avis, les conseils, les préceptes qu'il contient, et vous sauverez vos âmes en travaillant à la sanctification des autres. Vous recevrez ainsi la double récompense promise au serviteur fidèle, qui s'acquitte dignement de son devoir, *maxime qui laborant in verbo et doctrina*[1].

Quelqu'un, à la lecture de ces lignes, serait peut-être tenté de demander si notre Congrégation n'est pas, dès sa jeunesse, sur le point de tomber dans la décrépitude de certains ordres dégénérés. Non, grâce à Dieu, il n'en est pas ainsi; [la plupart] d'entre nous vivent saintement, dans la pratique exacte de leur Règle et s'abstiennent avec soin de tous les défauts dont j'ai parlé dans cette circulaire; mais la vue des apostats dont nous avons à déplorer la perte, m'a fait refléchir sur la voie qu'ils ont suivie avant de tomber dans le précipice, et, ayant reconnu que la plupart d'entre eux, d'abord réguliers et même fervents, ont commencé par des infidélités réputées légères, et, de faute en faute, sont arrivés au dégoût de leur vocation, qui a bientôt été suivi d'une complète trahison de leurs engagements sacrés, j'ai voulu, en rappelant les imparfaits à la pratique de leur devoir, les détourner du malheur dont ils sont eux-mêmes menacés s'ils persistent dans cette voie.

Il me resterait maintenant à parler de la marche régulière à établir partout pour l'administration des intérêts temporels de la Congrégation, et de l'uniformité parfaite à introduire dans le trousseau et le costume, conformément à ce qui vient d'être décrété par le chapitre général. Mais il m'a paru plus convenable que ces questions soient traitées dans un règlement à part, que j'ai approuvé, et qui sera annexé à la présente circulaire.

Donné à Marseille le 2 du mois de février, fête de la Purification de la très sainte et immaculée vierge Marie, l'an de Notre Seigneur mil huit cent cinquante sept.

+ C. J. Eugène, évêque de Marseille, sup. gén.

P.S. L'on apprendra avec plaisir dans la Congrégation qu'une nouvelle faveur vient de lui être accordée par le Saint-Siège. Plusieurs fois nous avions entendu les nôtres faire la remarque qu'il serait à désirer que, vu le titre que la Congrégation porte dans l'Église de Dieu, il lui fût donné quelque moyen spécial de propager parmi les fidèles la dévotion envers l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge. Ce désir avait été plus formellement exprimé dans le chapitre général tenu au mois d'août dernier, avec des instances si fortes que nous avons cru qu'il était de notre devoir de faire des démarches à Rome afin de les réaliser. En conséquence, nous avons adressé à N[otre] s[aint] P[ère] le Pape une supplique à l'effet d'obtenir pour notre Congrégation le privilège des Clercs réguliers qu'on appelle Théatins, relativement au scapulaire bleu, dit de l'Immaculée Conception. Cette demande que notre cher Évêque d'Olympia, Mgr Semeria, lors de son voyage à Rome, a lui-même fait remettre au Saint-Père par le cardinal Barnabò, préfet de la Propagande et notre ami dévoué, a été favorablement accueillie, et peu de temps après nous avons reçu du cardinal Préfet une lettre qui contenait la réponse affirmative de Pie IX à notre supplique.

En vertu de cette communication avec les Théatins, désormais notre Congrégation jouira de tous les privilèges, grâces et indulgences qui leur ont été accordés pour le scapulaire de l'Immaculée Conception, à l'égard des fidèles de l'un et de l'autre sexe, c'est-à-dire que les nôtres auront la faculté de recevoir de ce

---

[1] Principalement ceux qui travaillent à la prédication et à l'enseignement». (1 Tm 5, 17)

scapulaire, d'en former des associations avec toutes les prérogatives qui s'y rattachent, et d'après les mêmes conditions. Afin d'obtenir plus sûrement le but que nous avons dû nous proposer, nous ferons bientôt publier une petite notice sur la nature du scapulaire de l'Immaculée Conception, les indulgences dont il est enrichi, ainsi que les autres faveurs qui sont propres à la dévotion envers ce glorieux privilège de notre divine mère et patronne.[1]

Lettre circulaire n° 3.[2]

Présentation du texte français des Constitutions et Règles à l'usage des frères convers.

Marseille, le 15 du mois d'août,
fête de l'Assomption de la très sainte vierge, année 1859.

CHARLES-JOSEPH-EUGÈNE DE MAZENOD *Évêque de Marseille, supérieur général des Oblats de la très sainte et Immaculée Vierge Marie, etc.*

À nos chers fils, les Frères Convers de la Congrégation
Salut et Bénédiction en N. S. Jésus-Christ,

Depuis que la seconde édition de nos Règles et Constitutions a été publiée, sur l'exemplaire dernièrement examiné et approuvé par Notre Saint-Père le Pape Pie IX, nous nourrissions la pensée de faire imprimer, pour l'usage des Frères Convers de notre Congrégation, un extrait en français de ces mêmes Règles et Constitutions. En conséquence, nous avions chargé deux de nos Pères de ce travail, qu'ils ont fait avec toute l'application et le soin qu'il mérite, en prenant pour guide l'original français que nous avions nous-même rédigé dans les premières années de la Congrégation. Cette traduction achevée, nous avons désigné l'un de nos Assistants, secrétaire général de l'Institut, pour en surveiller l'impression, et aujourd'hui que ce dernier travail touche à sa fin, nous avons voulu le revêtir d'un caractère authentique par la présente promulgation. Nous vous donnons donc ce livre, nos très chers Fils, comme contenant la traduction fidèle de toutes les parties de nos Règles et Constitutions qui vous concernent directement, et même de celles qui, sans se rapporter à vous de la même manière, sont néanmoins propres à vous édifier et à vous donner une plus haute estime et une plus grande affection, soit pour votre sainte vocation, soit pour la Société à laquelle vous avez le bonheur d'appartenir.

Mais afin qu'il ne manquât rien à ce livre des Règles pour les Frères Convers, nous y avons fait ajouter, en forme de complément, quelques paragraphes où vous trouverez, tracée avec clarté et en détail, la manière de vous conduire relativement aux divers emplois matériels que vous avez à remplir dans les maisons de la Congrégation; enfin, nous avons voulu que ce livre contînt la bulle d'approbation des Règles et de l'Institut, donnée par Notre Saint-Père le Pape Léon XII, notre insigne bienfaiteur, afin que vous puissiez à toute heure, par la lecture que vous en ferez, vous renouveler dans l'estime de votre vocation.

---

[1] Suivent: la supplique de Mgr de Mazenod à Pie IX (sans date), la réponse du Pape, le 21 septembre 1856, et une lettre du cardinal Barnabò, 30 septembre 1856.
[2] Imprimé, sans le n° 3, au début des *Règles et Constitutions à l'usage des frères convers...*, éditées à Marseille chez Marius Olive en 1859, 126 pages. Arch. gén. O.M.I.

Maintenant que nous reste-t-il à dire, nos très chers Fils? sinon que vous receviez ce livre comme venant de la main de Celui que vous aimez, vous autres aussi, à appeler du doux nom de Père, ou plutôt de la main de Notre Seigneur Jésus-Christ, dont il vous tient la place sur la terre, et que vous le receviez avec tout le respect et l'amour dont vous êtes capables. Ce livre est la loi d'après laquelle vous devez régler toute votre conduite; c'est le code sacré sur lequel vous serez jugés, après cette vie, au tribunal suprême. Gardez-en donc fidèlement tous les articles; accomplissez généreusement tout ce qu'il vous prescrit, et sachez éviter avec un soin extrême les négligences qu'il condamne et les défauts qu'il vous signale dans la pratique de vos devoirs. C'est ainsi que vous accomplirez toute justice et que vous mériterez d'entendre un jour, de la bouche du Divin Maître, ces paroles consolantes: *Courage, serviteur bon et fidèle, parce que vous avez été fidèle dans les petites choses, je vous établirez sur de beaucoup plus grandes: entrez dans la joie de votre Seigneur.*

\+ Charles-Joseph-Eugène, évêque de Marseille, supérieur général.

Lettre circulaire n° 4.[1]

Annonce du décès du p. Casimir Aubert, assistant et secrétaire général delà Congrégation.

Marseille, le 1er février 1860.

Mes bien chers fils, pères et frères Oblats de M.I.

Dans la profonde douleur qui m'accable et déchire si cruellement mon cœur, je ne pouvais recevoir une plus grande consolation que celle que me procurent votre charité et votre amour filial. Vous avez compris dans quel état de désolation le coup qui vient de nous frapper avait jeté mon âme, et vous m'avez soutenu de votre tendresse pour adoucir l'amertume de ma douleur, calmer mes inquiétudes et essuyer mes larmes. Soyez bénis, mes chers enfants! Je prie Dieu qu'il vous rende le bien que vous me faites, en prolongeant vos jours, pour accroître les mérites de votre ministère, dans une longue suite d'années employées au service de l'Église dans le sein de notre chère famille. Ce souhait m'est inspiré, mes chers enfants, par la considération de l'immense perte que nous venons de faire par la mort prématurée de notre bien-aimé et à jamais regrettable p. Aubert[2]. Il entrait à peine dans sa cinquantième année, lorsqu'il nous a été inopinément enlevé. Quel bien ne pouvaient pas se promettre l'Eglise et la Congrégation de la prolongation de la précieuse existence de cet ouvrier infatigable de la vigne du Seigneur! Vous connaissiez son zèle et son dévouement, sa haute piété, sa modestie, sa rare intelligence, la fermeté de ses principes, tempérée par la douceur et l'aménité de son aimable caractère, son amour de la régularité, son esprit de mortification, son détachement des choses de la terre, sa charité pour tous ses frères et le constant désir qu'il avait de rendre service à chacun. Sa vie entière était consacrée au bien et à la prospérité de la Congrégation, pour laquelle on peut dire qu'il s'est sacrifié. Quand on pense que la ferveur de cette âme d'élite date de sa première enfance et qu'elle ne s'est jamais démentie dans tout le cours de sa trop courte vie, il y a bien de quoi gémir en voyant cet exemple vivant de toutes les vertus religieuses être

---

[1] Imprimé, sans le n° 4. Rome, arch. de la Post., D M IX, 5.

[2] Décédé à Marseille, le 17 janvier 1860.

enlevé du milieu de nous, tandis que sa coopération nous était si nécessaire. Est-ce une parole de murmure qui s'échappe de mon cœur? Oh! non, mon Dieu! je sais trop que vous n'avez que des vues de miséricorde sur vos élus, et que celui que vous avez appelé à vous avait apparemment rempli la mesure des mérites que vous exigiez pour le couronner dans le ciel et le rendre participant de votre gloire. Qu'il nous protège donc du haut du ciel, ce fils chéri, ce frère, ce père, qui fait un trop grand vide dans la famille pour que nous ne le pleurions pas, tout en nous félicitant du bonheur en la possession duquel il est entré. Répétons donc avec résignation cette parole propre à calmer les plus justes douleurs: *Fiat voluntas tua.*

J'aurais voulu, mes chers fils, pouvoir écrire directement de ma propre main à chacun de vous, pour vous remercier personnellement du bien que vos lettres m'ont fait; mais, après quelques essais, j'ai dû reconnaître que, surchargé d'affaires incessantes comme je le suis, jamais je ne parviendrais à acquitter la dette que votre amour filial m'a fait contracter; et, d'autre part, un silence trop prolongé aurait pu affliger votre cœur qui s'était si bénévolement répandu dans le mien. J'ai donc pris le parti de vous adresser une lettre commune qui exprimera à chacun de vous et ma reconnaissance pour la touchante attention que vous avez eue de soulager la douleur de votre vieux père, et toute l'affection dont mon cœur est rempli pour vous, que je ne saurais aimer davantage. Agréez-en l'assurance, mes chers enfants, et recevez ma bénédiction paternelle.

+ Charles Joseph Eugène, évêque de Marseille, supérieur général.

Lettre circulaire n° 5.[1]

Tous les Oblats sont invités à donner leur avis sur le projet d'affiliation avec l'Association de la Sainte-Famille de Bordeaux.

Marseille, le 16 novembre 1860. Mes Révérends Pères,

La plupart d'entre vous connaissent déjà l'œuvre importante fondée à Bordeaux par Mr l'abbé Noailles sous la dénomination de la Ste-Famille.

Vous savez aussi que le pieux fondateur a voulu et veut encore placer son œuvre sous notre direction.

Les Sœurs de l'Espérance pour la garde des malades, les Sœurs de la Conception chargées des écoles, des hôpitaux et des salles d'asile; les Dames de Lorette préposées aux pensionnats, les Dames de St-Joseph qui dirigent plusieurs orphelinats, les Saintes Marthes, dites Sœurs Servantes, les Sœurs Agricoles et une ou deux maisons de Solitaires, sont autant de branches d'un même arbre auquel elles viennent le relier par des règles communes, les mêmes aspirations et une seule autorité.

Dieu a béni cette fondation d'une manière admirable. Le pieux fondateur a vu multiplier ses enfants au-delà de toute espérance, il les compte par milliers et leur dévouement se prêtant à tout semble se partager toutes les diverses œuvres dans lesquelles peut s'exercer le zèle de la femme. Déjà de nombreuses maisons sont établies en France et à l'Étranger; partout elles font le bien et ont su conquérir la plus grande considération.

Désireux d'assurer l'avenir d'une œuvre aussi importante, le pieux fondateur a senti le besoin de l'appuyer sur une corporation religieuse déjà existante.

---

[1] Texte polycopié, sans le n° 5. Rome, arch. de la Post., D M DC, 5.

Comment a-t-il été amené à penser, pour cela, à nous de préférence à tant d'autres congrégations qui, nous le savons, volontiers eussent accepté, je ne puis vous le dire[1]; j'adore simplement les desseins de la Providence. Le fait est qu'une demande nous est venue sous le pli et le patronage de Son Éminence le Cardinal de Bordeaux, appuyée en même temps de la manière la plus pressante par Mgr Guibert, archevêque de Tours, dont vous connaissez le dévouement à notre Congrégation.

Mr Noailles demandait que le Supérieur Général des Oblats, adoptant la Ste-Famille, la prît à perpétuité sous sa direction, en devînt le Supérieur Général, avec faculté cependant de se faire représenter par un de nos Pères, et qu'ainsi nos Pères en devinssent, sous sa conduite, les directeurs spirituels.

Une proposition de cette nature, nous arrivant d'un homme tel que le fondateur de la Sainte-Famille et appuyée par de pareilles recommandations, méritait d'être prise en sérieuse considération.

Nous priâmes, fîmes prier et après y avoir réfléchi mûrement avec mon conseil, nous conclûmes à l'acceptation.

Il nous semble en effet que si, d'un côté, la Sainte-Famille trouvait dans la réalisation de ce projet, un appui réel, des secours précieux, une direction toujours la même et par suite de véritables garanties d'avenir, de l'autre, en s'unissant à nous et se plaçant sous l'autorité de notre Supérieur Général, la Sainte-Famille nous mettait en mains un instrument déjà puissant dans le bien, venait naturellement nous seconder et souvent nous suppléer dans une multitude de nos œuvres et ouvrait au zèle et à la piété de nos Pères un champ aussi vaste que fructueux.

Inutile de nous étendre ici sur ces considérations, vous suppléerez facilement à ce que nous ne disons point.

Nous vîmes donc dans cette offre un dessein marqué de la Providence, et de l'avis unanime de mon conseil, je signai une convention qui en était l'acceptation.

C'était en janvier 1858.

Depuis lors quoique, d'après nos convenus, le vénérable Fondateur doive garder jusqu'à sa mort la direction entière de son œuvre, nous avons cependant préludé en quelque sorte à cette union.

Un de nos Pères réside auprès du vénérable Fondateur et l'aide dans le travail de cette immense direction[2].

Plusieurs de nos Pères sont préposés à la direction spirituelle de diverses maisons de l'Oeuvre. Dans le plus grand nombre des communautés, les retraites annuelles ont été prêchées par nos Pères.

De tout cela il résulte une connaissance mutuelle et plus approfondie des deux œuvres et chacun a pu comprendre les avantages précieux qu'amènerait nécessairement l'union projetée.

Nous croyons donc, M.R.P., qu'il est temps d'assurer l'exécution des conventions signées, en demandant à la Congrégation son approbation pour cette union telle que je viens de vous l'exposer[3].

---

[1] Sur les divers essais du Bon Père pour affilier son Association à une Congrégation religieuse de prêtres, cf. Yvon Beaudoin et sœur Monserrat Palau, *Nouveau dossier sur la vie et les vertus du S. de D. P. B. Noailles*, Rome, Cong. pour les Causes des Saints, 1985, chap. IV, et H. Tassel, «Oblats de M.I. et Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux. Une page d'histoire», dans *Études Oblates*, t. XI (1952), pp. 297-311.

[2] Le p. Charles Bellon.

[3] Le Fondateur jugea nécessaire de consulter la Congrégation, en effet les Règles de 1818 défendaient aux Oblats d'être confesseurs ou directeurs ordinaires de communautés religieuses (1" partie, chap. 2,

En conséquence, désirant connaître à cet égard la pensée de la Congrégation, nous adressons la présente lettre à tous les Provinciaux et Vicaires de mission pour que ceux-ci en fassent parvenir un exemplaire à chacune des maisons de leur province ou vicariat.

Chaque supérieur de maison, après en avoir pris connaissance, réunira aussitôt que possible les Pères de la maison présents et ayant au moins trois ans d'oblation.

Les Pères ainsi réunis et le *Veni Creator* étant récité, le supérieur leur donnera lecture de notre lettre, après quoi il prendra simplement l'avis de chacun et le consignera dans un procès-verbal qui sera aussitôt adressé au Provincial ou Vicaire de mission.

Celui-ci aura soin de nous transmettre les divers procès-verbaux avec son propre avis. Des raisons graves nous font désirer que cette affaire se termine au plus vite[1].

Recevez, bien cher Père, l'assurance de ma vive affection et ma bénédiction paternelle.

+ Charles Joseph Eugène, évêque de Marseille, supérieur général

Lettre circulaire n° 6 sur l'affiliation avec les Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux.[2]

Décès du p. Nouilles. Le conseil-général de Marie reconnaît pour son premier chef le Supérieur Général des Oblats et propose le p. Charles Bellon au titre de pro-directeur. Points principaux du traité d'affiliation. Règles de conduite des Pères qui auront à s'occuper du ministère auprès des religieuses. Branches et travaux de la Sainte-Famille.

L.J.C. et M.I.

Marseille, le 15 mars 1861.

Mes révérends et bien chers Pères,

II y a quelques mois à peine, nous vous adressions une lettre circulaire pour une affaire de la plus haute importance: l'union projetée avec la *Sainte-Famille.*

Vos réponses, heureusement, ne se sont point fait attendre; nous les avons toutes sous la main, même celles des missions étrangères, sauf celles des vicariats de Saint-Boniface et de Natal. Les Pères s'y trouvent placés à de telles distances qu'à notre grand regret, vu les circonstances, nous ne pouvions pas compter sur leurs voix, lesquelles, du reste, ne porteraient aucun changement notable à vos suffrages presque unanimes.

Vos réponses, en général, ont été telles que nous les attendions; ou vous approuvez simplement, ou vous vous en rapportez à notre sagesse. À peine quelques voix discordantes qui encore nous ont paru refuser ce qui n'était point demandé.

---

parag. 1, art. 16). Les éditions de 1827 et de 1853 ont conservé cette défense (pars 1, cap. 2, parag. 1, art. 23).

[1] Le p. Noailles était malade et mourut le 8 février 1861.

[2] Imprimé, Rome, arch. de la Post., D M IX 5. Cette circulaire porte le n. 5; ce numéro désigne la cinquième lettre publiée dans les *Circulaires administratives des Supérieurs Généraux...* à partir de 1861. Les quatre précédentes furent écrites par le p. Tempier, les 17 et 30 janvier, 10 février et 7 mars 1861, sur la maladie du Fondateur; celle-ci fut composée par le p. Vincens, cf. notice nécrologique du p. Fabre, *Notices nécr. O.M.I.*, t. VII, p. 494.

Cet assentiment, dont nous avions fait une condition du traité d'Affiliation, nous était nécessaire pour nous rassurer dans une affaire qui, quoique présentant de véritables avantages, paraissait au premier aspect contrarier mes propres vues et nous éloigner de l'esprit de notre vocation.

Dieu a semblé vouloir se charger de dissiper lui-même nos doutes.

On pourrait croire, en effet, qu'il n'attendait que l'accomplissement de cette condition pour rappeler à lui le Fondateur de la *Sainte-Famille,* couronner ses précieux mérites et mettre le dernier sceau à l'union projetée.

Dès le dix février, deux jours après la mort du Bon Père, nous recevions la lettre suivante que vous ne lirez pas sans une sainte émotion:

Monseigneur et Révérend Père,

Vous savez déjà, sans doute, la perte si douloureuse que nous venons de faire dans la personne de notre bien-aimé Père et Fondateur. Malgré la profonde douleur dans laquelle nous sommes plongées, malgré les tristes pensées qui nous absorbent, nous ne pouvons perdre de vue le devoir qu'il nous reste à remplir à l'égard de Votre Grandeur.

Et d'abord, laissez-nous vous dire combien sont ardents les vœux que nous formons pour le rétablissement de votre précieuse santé; Dieu veuille se contenter de nous avoir enlevé le plus tendre et le meilleur des pères, et nous laisser celui auquel nous attachent des liens d'autant plus forts qu'ils ont été formés par notre vénéré Fondateur lui-même.

Je vais me borner, Monseigneur, à vous donner connaissance de l'extrait de la délibération du Conseil-général de Marie, que nous avons réuni aujourd'hui, à l'intention d'aviser aux moyens d'entrer dans la voie que nous trace le traité d'Affiliation.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil-général de Marie

Aujourd'hui, 8 février 1861, la mère Octavie Daudigeos, présidente permanente du Conseil-général de Marie, a réuni les conseillères générales de Marie, présentes à Bordeaux, à l'effet d'accomplir, en ce qui les concerne, la seule clause du traité d'affiliation qu'il reste à remplir.

Elle a exposé la nécessité où nous placent les douloureuses circonstances dans lesquelles nous nous trouvons d'entrer immédiatement dans la voie tracée si expressément par notre bien-aimé et à jamais regretté Père.

Tous les membres du Conseil ont hautement protesté après elle, que leur plus ardent désir est de se conformer pleinement et entièrement à la volonté si parfaitement connue de notre vénéré Fondateur.

Après avoir donné lecture dudit traité d'Affiliation, et notamment des articles 3, 4 et 5, desquels il résulte que, par le seul fait de la mort du Fondateur de la *Sainte-Famille,* le Supérieur Général des Oblats de Marie Immaculée devient de droit et à perpétuité le directeur général de l'Association de la *Sainte-Famille,* tous les membres du Conseil ont déclaré reconnaître pour leur premier chef ledit supérieur général des Oblats de Marie Immaculée, et se constituer les filles obéissantes et dévouées de celui que leur Fondateur vénéré leur a désigné comme devant le remplacer dans le gouvernement des sujets et des œuvres de l'Association.

Après la lecture de l'article 28 du traité d'affiliation, tous les membres du Conseil ont de nouveau déclaré donner la pleine et entière adhésion dont parle ledit article, sachant que le Révérend Supérieur Général travaille, en ce qui le concerne, à remplir cette même clause.

Il demeure décidé que la Présidente permanente du Conseil-général de Marie communiquera au vénérable Supérieur Général des Oblats de Marie Immaculée l'extrait de la délibération à l'intention:

1° D'offrir à Sa Grandeur l'assurance de soumission et d'obéissance que lui envoient, de plein cœur, toutes les conseillères générales de Marie;

2° De rappeler à Monseigneur que, d'après les termes du traité, il doit se faire remplacer dans l'administration de la *Sainte-Famille* par un des siens, résidant au centre de notre Association, et administrant sous la dépendance et direction du Supérieur Général, avec pleine autorité.

À ce sujet, les membres du Conseil ont exprimé unanimement le vœu que le Révérend Père Bellon, qui a été à même de s'identifier davantage avec les pensées et les sentiments de notre vénéré Père, et sur lequel ce bon Père a semblé se reposer avec tant d'affection et de confiance, surtout durant cette dernière maladie, que le Révérend Père Bellon soit celui que le Supérieur Général désigne pour son représentant;

3° Les membres du Conseil prennent encore la liberté d'attirer l'attention du Supérieur Général sur l'article 17 du traité d'affiliation, d'après lequel un des assistants généraux attachés à la personne du Supérieur Général doit être désigné pour s'occuper officiellement des affaires de la *Sainte-Famille;*

4° Enfin, il y aura à procéder à une dernière formalité: l'émission du serment, que, d'après nos règles générales et l'article 5 du traité d'affiliation, le nouveau Directeur Général de l'Association de la *Sainte-Famille* doit prêter lors de sa prise de possession par lui-même ou par son représentant.

Daignez agréer. Monseigneur, nos soumissions filiales et respectueuses;

nous voulons être vos enfants les plus dévouées et les plus obéissantes. Soyez notre bon Père; aidez-nous par vos prières et par votre affection paternelle à porter le poids de notre profonde et si légitime affliction, et veuillez recevoir l'expression des sentiments de respectueuse vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être

de Votre Grandeur, Monseigneur,
la très humble et très soumise servante et fille,
Octavie Daudigeos,
présidente permanente du Conseil-général de Marie.

Bordeaux, 8 février 1861.

Vous le comprenez, mes révérends et bien chers Pères, après une telle lettre il n'y avait plus à hésiter.

Bien que gravement malade, je voulus que mon Conseil se réunît deux jours après pour prendre connaissance de cette lettre, s'assurer de votre assentiment par la révision de vos procès-verbaux et se prononcer définitivement.

L'acceptation fut votée à l'unanimité, et le jour même je chargeai le Révérend Père Bellon de prendre, pour moi et pour mes successeurs, la charge de Directeur Général de la *Sainte-Famille.*

Les choses en étant là, mes révérends et bien chers Pères, nous croyons nécessaire de vous donner quelques explications qui serviront à diriger votre conduite dans cette nouvelle position.

Voici d'abord les points principaux du traité qui sert de base à cette réunion:

Article premier. - II est formé une association spirituelle entre la Congrégation des Pères Oblats de *Marie Immaculée* et l'Association de la *Sainte-Famille, se* composant de différentes Œuvres ou Branches qui s'y rattachent.

...Ces différentes Branches continueront à ne faire qu'un tout; elles seront toutes également soumises aux règles générales et aux règles particulières que leur Fondateur leur a données, ainsi qu'à une seule et même direction, venant du Directeur Général ou de son représentant, et se transmettant par l'unique supérieure que les règles désignent sous le titre de Directrice générale.

Art. 2. - Par suite de cette affiliation, les deux Sociétés n'en formeront désormais qu'une seule quant au spirituel, et il y aura communication de mérites et de privilèges, autant que le comportera la différence des positions.

Art. 3. - Le Supérieur Général des Oblats consent pour lui et pour ses successeurs à prendre le gouvernement de la *Sainte-Famille,* comme de sa propre Congrégation.

Art. 11. - Le Supérieur Général des Oblats de *Marie Immaculée* dirigera la *Sainte-Famille* conformément aux constitutions et règles données à cette Association par son Fondateur.

Art. 15. - Dans l'administration de la *Sainte-Famille,* le Supérieur Général se fera remplacer par un des siens qui devra résider au centre de la *Sainte-Famille* et qui administrera avec toute l'autorité du directeur général selon les règles de l'Association, mais toujours sous la direction et la dépendance du Supérieur Général.

Art. 16. - Le représentant du Supérieur Général sera révocable à sa volonté.

Art. 17. - Parmi les assistants attachés à la personne du Supérieur Général, l'un sera désigné pour s'occuper officiellement des affaires de la *Sainte-Famille.*

Les mesures administratives concernant les sujets ou les œuvres de la *Sainte-Famille* devront ordinairement passer par le représentant et la directrice générale.

Art. 18. - Les quatre assistants du Supérieur Général le seront aussi par rapport à la *Sainte-Famille* pour toutes les affaires qui seront portées au conseil du Supérieur Général.

Art. 19. - Les provinciaux, vicaires de mission et supérieurs locaux n'auront de droit aucune autorité sur les provinces ou les maisons de la *Sainte-Famille;* mais le Supérieur Général sera libre de leur déléguer cette autorité d'une manière transitoire en qualité de visiteurs.

Art. 20. - Dans les villes où se trouvent en même temps une maison d'Oblats et une communauté de la *Sainte-Famille,* un Père Oblat, autant que possible, sera chargé de la direction spirituelle de cette communauté.

Art. 21. - Le directeur général ne sera pas tenu de donner à toutes les communautés de la *Sainte-Famille* des directeurs spirituels pris dans la Congrégation; mais il veillera à ce que les Sœurs ne soient pas privées des secours spirituels qui leur sont nécessaires.

Art. 22. - Néanmoins, afin que les Sœurs puissent trouver dans ces saints exercices des instructions plus appropriées à leur vocation, les retraites annuelles seront prêchées, autant que possible, par les Pères Oblats.

Art. 23. - Le temporel des deux branches de la Congrégation reste parfaitement distinct.

Art. 26. - Enfin, par suite de cette affiliation, les deux œuvres se regarderont comme ne formant qu'une seule famille et se rendront réciproquement tous les bons offices que leurs positions respectives leur permettront d'offrir ou de réclamer.

Tels sont, mes révérends et bien chers Pères, les articles principaux du traité qui a servi de base à l'affiliation que nous venons de contracter.

De là, il est aisé de conclure avec quel zèle et quel dévouement devront s'entr'aider au temporel et au spirituel deux œuvres qui n'ayant désormais qu'un même Père, constitueront véritablement une seule et même famille.

Nous ne croyons pas nécessaire de vous adresser quelque exhortation à cet égard; l'esprit de charité, de zèle et de sainteté que nous avons fait en sorte d'inspirer à tous nos enfants nous est un garant que dans toutes les circonstances la *Sainte-Famille* trouvera en vous des prêtres selon le cœur de Dieu, en même temps que des Pères dévoués. Mais voici certaines observations qu'il sera nécessaire de ne point perdre de vue.

Remarquez d'abord que seul le Supérieur Général et son représentant exercent une autorité à l'égard de la *Sainte-Famille.* Par conséquent, à moins d'une délégation spéciale, nul, quelles que soient les fonctions qu'il remplisse dans la Congrégation, n'aura à s'occuper des œuvres ou des sujets de la *Sainte-Famille.*

Assurément, tous vous porterez devant Dieu le plus vif intérêt à celles dont vous partagez les mérites, vous prierez pour elles, vous vous estimerez heureux quand il vous sera donné de leur être utiles, de leur procurer des sujets, de contribuer au succès de leurs travaux; mais jamais, à moins d'une autorisation spéciale et d'une invitation précise, vous ne devez vous immiscer dans leurs œuvres, même sous prétexte d'y exercer le saint ministère.

Plus sont étroits et sacrés les liens qui nous unissent, plus nous devons mettre de réserve et de discrétion dans nos rapports.

Ainsi dans vos voyages, les supérieures des diverses communautés seront certainement heureuses de recevoir votre visite, de vous admettre dans leurs chapelles pour célébrer les saints Mystères; elles auront à cœur de vous être utiles, comme nous tiendrons à bonheur toutes les fois que nous pourrons leur rendre quelque service; mais jamais vous n'irez descendre chez elles, et à moins que leur aumônier ne vous soit très connu, ou que vous-même n'y soyez expressément invités, ce n'est point chez lui que vous prendrez votre logement.

De même, ordinairement, vous ne demanderez à voir aucune sœur en particulier, ou, si dans certains cas, vous pouviez avoir des motifs pour faire cette demande, vous les exposeriez simplement à la supérieure qui déciderait selon qu'elle jugerait plus convenable.

Pour les mêmes raisons, à moins d'une permission expresse, on n'entretiendra aucune correspondance avec les divers sujets de la *Sainte-Famille.*

En second lieu, comme il importe extrêmement de laisser à la direction spirituelle des Sœurs l'unité qui en fait la force et la sécurité, vous aurez garde de vous attirer dans les maisons de la *Sainte-Famille* des directions particulières et vous ne vous prêterez à y confesser, qu'approuvés pour cela par vos supérieurs et d'après une invitation spéciale de la supérieure.

Mais d'un autre côté, les supérieurs de nos diverses maisons se prêteront volontiers à rendre, ou par eux-mêmes, ou par leurs sujets, aux communautés de la *Sainte-Famille,* tous les services qui seront en leur pouvoir.

Le ministère que nous avons à exercer le plus souvent à l'égard de nos Sœurs est celui des retraites.

Ceux d'entre nos Pères qui seront désignés pour ces importantes fonctions ne négligeront rien pour bien s'y disposer et se rendre capables de s'en acquitter de la manière la plus fructueuse.

C'est à des Sœurs que nous allons rompre le pain de la parole, ce doit être pour nous une consolation. Mais d'autre part comme ce ministère est sublime et hérissé de difficultés, nul ne s'y engagera de soi-même, laissant absolument à ses supérieurs le soin de l'y appeler et de lui désigner les communautés qu'il aura charge d'évangéliser.

Dans ces retraites, mes révérends et bien chers Pères, vous vous défierez de tout esprit particulier, de toute idée préconçue. Vous y allez non pas pour faire prévaloir vos vues, non point pour introduire un esprit nouveau, mais pour ranimer vos Sœurs dans l'esprit de leur vocation. Vous vous souviendrez que le but principal d'une retraite religieuse, c'est de ramener les âmes à la régularité, de les rattacher à leurs supérieures, de faire revivre l'esprit de piété et d'abnégation en maintenant surtout cette ardeur de dévouement qui est comme l'essence de la vocation des Sœurs de la *Sainte-Famille.*

Vous pourrez être consultés sur des changements d'Institut; généralement c'est une tentation bien dangereuse, c'est un piège tendu aux âmes pour les faire rentrer dans le siècle; mais dans le cas surtout où vous croiriez devoir pencher vers un changement, gardez-vous de vous ériger en maîtres, évitez même de laisser percer votre doute. Ce n'est point après avoir vu une religieuse une ou deux fois, et après l'avoir entendue elle seule, qu'on peut ainsi prononcer sur son avenir.

Inutile de vous dire, mes bien chers Pères, avec quelle réserve vous devez vous conduire à l'égard des Sœurs pendant tout le temps de la retraite. *In omnibus exhibeamus nosmetipsos tanquam Dei ministros.* Ce mot est suffisant. J'ajoute simplement que vous éviterez avec soin de vous créer des rapports qui doivent se prolonger au-delà du temps de ces saints exercices. Faisons le bien tandis que nous sommes à l'œuvre, *retirons-nous aussitôt que nous avons fini,* et puis, bornons-nous à prier pour les âmes à qui il nous a été donné de faire du bien.

Quelques-uns d'entre nos Pères, aptes à ce genre de ministère, pourront être appelés à prendre la direction spirituelle de communautés de la *Sainte-Famille* qui se trouvent à portée de nos maisons. Vous sentez toute l'importance que nous devons attacher à de telles fonctions.

Bien des motifs excitent le bon prêtre à s'occuper avec dévouement d'âmes uniquement vouées à procurer la gloire de Dieu et la sanctification du prochain.

Pour les nôtres, d'autres stimulants plus puissants encore viendront se surajouter à ces motifs généraux. Désormais, les œuvres de la *Sainte-Famille* sont nos œuvres, leurs mérites ajoutent à nos mérites, leurs succès sont nos propres succès. Ce sont des Sœurs qui travaillent pour nous. Et quel travail!

Laissez-nous vous le dire, mes bien chers Pères; le zélé Fondateur de la *Sainte-Famille* a pris à tâche de lancer ses filles dévouées partout où il y avait un peu de bien à faire, quelque difficile que pût en paraître l'accès.

L'Association de la *Sainte-Famille* a ses Solitaires qui, loin du bruit du monde, ne cessent de prier pour nous et pour les pauvres pécheurs.

Elle a sa Sœur de l'Espérance qui, se faisant ouvrir le palais de l'impie mourant, va s'asseoir à côté de son lit de douleur, y veille jour et nuit pour gagner son âme à Dieu à force de charité et d'abnégation.

Elle a ses humbles Sœurs Agricoles qui se condamneront au travail des mains le plus pénible, à la culture des champs, afin d'apprendre aux enfants du bon cultivateur à aimer leur campagne, leur travail et le bon Dieu.

La Sœur de la *Sainte-Famille* instruit l'enfant du pauvre dans de modestes écoles et en même temps au centre de nos villes les plus populeuses, elle ouvre des

pensionnats où les classes les plus élevées viennent réclamer, pour leurs enfants, le bienfait d'une éducation chrétienne.

On la verra visitant l'indigent à domicile, desservant pour lui des hôpitaux, ouvrant des asiles, dirigeant des ateliers, créant des orphelinats, poussant enfin l'abnégation, sous le nom de Sœur de Sainte Marthe, jusqu'à se faire servante par amour pour Jésus-Christ. Des âmes qui peuvent s'offrir pour tous ces genres de dévouement sont véritablement filles de Dieu seul. Les mérites d'une telle vie doivent être abondants, et puisqu'il nous en revient une part, nous avons toutes sortes d'intérêts à la prospérité de ces œuvres.

A nous donc de travailler avec ardeur à la sanctification de ces âmes d'élite, à nous d'encourager leur zèle, de les soutenir dans les peines et les tribulations, à nous de leur procurer des sujets dévoués, à nous de ne rien négliger pour que de notre part nos Sœurs trouvent dans la *Sainte-Famille* tous les moyens de perfection qu'elles sont venues y chercher.

Nous mettrons donc un saint empressement à bien remplir cet important ministère.

D'autre part, vous vous pénétrerez bien des règles de sagesse qui toujours devront diriger votre conduite:

1° D'abord, c'est de nous, par l'intermédiaire de nos Provinciaux, que vous recevez votre mission et vous ne cessez point d'être placés sous la dépendance et la direction de vos supérieurs ordinaires.

Notre représentant auprès de la *Sainte-Famille*, le pro-directeur général, n'a aucune autorité sur vous, mais, pleins de respect et de déférence pour lui,

vous recevrez avec reconnaissance les conseils, les avis et la direction qu'il voudra bien vous donner sur le mode le plus avantageux de remplir vos importantes fonctions.

2° Dans une Association aussi vaste et composée de tant d'éléments divers, pour qu'il y ait unité, la direction générale des maisons et des sujets doit partir du centre.

Non seulement, vous ne ferez rien pour contrarier cette marche, mais vous vous appliquerez toujours à y ramener les âmes qui seraient tentées de vouloir s'y dérober.

3° La supérieure de chaque maison doit, sous sa supérieure générale, jouir d'une autorité pleine et entière. Vous n'avez pas à vous immiscer dans le gouvernement des maisons; nulle permission, nulle dispense à donner, nul commandement à faire dans tout ce qui ressort de l'autorité de la supérieure. Votre application constante doit être de rattacher tous les sujets à cette autorité salutaire.

4° Vous n'oublierez point, en conséquence, que dans toute communauté religieuse, l'ouverture des sujets à l'égard des supérieurs est un point fondamental. C'est sur cette pratique que repose presque exclusivement le bonheur et la sécurité des âmes.

Nous pouvons affirmer cependant que cette ouverture entière est plus nécessaire encore dans la *Sainte-Famille* que partout ailleurs. Dans les fonctions diverses de sublime dévouement qu'embrasse cette Association, les sujets pourraient courir les plus grands dangers s'ils n'avaient pas soin de bien se faire connaître.

La direction du confesseur ne saurait remplacer celle de la supérieure. Nous aidons les âmes à se sanctifier dans la position où elles se trouvent; nous ne pouvons rien pour faire changer ou modifier cette position. Par conséquent, pénétrés de l'importance de cette direction régulière, nous ne négligerons rien pour y encourager les sujets.

5° Généralement, vous aurez soin de bien vous pénétrer de l'esprit des constitutions de la *Sainte-Famille*, et toujours vous y conformerez votre direction.

D'autre part, ne perdant point de vue et la malice du monde et la faiblesse de certaines âmes et notre propre fragilité; ayant à cœur de maintenir intact l'honneur de notre chère Congrégation, nous nous conduirons à l'égard de nos Sœurs avec beaucoup de prudence et une extrême réserve.

En général, ce n'est qu'au tribunal de la pénitence que vous devez voir les Sœurs.

Des rapports trop fréquents au parloir créeraient des misères, prêteraient à la critique et ne seraient point sans dangers.

Enfin, Mes révérends et bien chers Pères, nous sommes intimement convaincu que, bien dirigée, la *Sainte-Famille* continuera à être un instrument puissant pour le salut des âmes; elle deviendra une des gloires de la Congrégation, mais à condition qu'en devenant les pères de ces épouses de Jésus-Christ, qui doivent être elles-mêmes des anges sur la terre, nous sentirons le besoin de nous remplir de plus en plus de l'esprit de Dieu, de nous dégager entièrement de tout sentiment humain, de toute recherche de nous-même et de ne plus vivre absolument que pour Jésus-Christ.

Je suis heureux, mes bien chers Pères, de pouvoir ajouter que ma santé va s'améliorant, quoique bien lentement. Je saisis cette occasion de vous remercier de vos bonnes prières et je vous bénis vous et tous les autres membres de la *famille* avec la tendresse d'un Père.

+ Charles-Joseph-Eugène, évêque de Marseille,
supérieur général
de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée.